CMQuébec

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord

Version finale

Septembre 2023

CMQuébec

Québec, le 19 octobre 2023

Monsieur Bruno Marchand
Maire de la Ville de Québec
Président de la Communauté métropolitaine de Québec

OBJET : Dépôt du rapport de consultation publique de la Commission consultative portant sur le projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord)

Monsieur le Président,

Au nom des membres de la Commission consultative, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport de la Commission de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) Rive-Nord.

D'abord, nous sommes heureux de vous informer que la participation publique a été un véritable succès. En effet, toutes les séances publiques de consultation se sont déroulées dans un climat très positif et constructif. Au total, il s'avère que 881 personnes ont participé à l'ensemble du processus consultatif et de ce nombre, quinze (15) mémoires et de très nombreux commentaires ont été déposés auprès de la Commission. Tous les participants ont pu exprimer leurs points de vue ou leurs préoccupations lors de l'une des cinq séances de consultation publique ou encore sur la plate-forme web de consultation.

La Commission a soigneusement examiné toutes les contributions reçues au cours de la consultation, soit entre le 29 novembre 2022 et le 14 mars 2023. Puis, la Commission a intégré celles-ci dans le rapport et elle a formulé 40 recommandations visant à modifier le projet de PMGMR.

Enfin, nous sommes convaincus que ce processus de consultation publique, et l'élaboration du rapport qui l'accompagne, ont permis d'informer, d'écouter et de mobiliser les acteurs de la région vers la mise en œuvre du prochain PMGMR.

Je vous prie de recevoir mes salutations les plus distinguées,

Pierre Lefrançois
Président de la Commission consultative
Maire de la municipalité de L'Ange-gardien
Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Élu responsable du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord)

p.j. Rapport de consultation publique

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE 6
1.1 Encadrement légal 6
1.2 Commission consultative 7
2. PRINCIPALES ÉTAPES ET PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE 9
2.1 Planification et stratégie de communication 9
2.2 Procédure de consultation 10
3 DÉROULEMENT ET DÉTAILS DU PROCESSUS CONSULTATIF 13
3.1 Séance d'information 13
3.2 Activités de consultations publiques 17
4. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION 27
4.1 Commentaires généraux en lien avec les orientations 28
4.2 Commentaires généraux en lien avec les mesures 28
4.3 Commentaires généraux en lien avec la mise en œuvre, la surveillance et le suivi 46
4.4 Recommandations 47
CONCLUSION 49
ANNEXE 1 — AVIS PUBLICS ET SOMMAIRE DU PROJET DE PMGMR 50
ANNEXE 2 — DESCRIPTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE 51
ANNEXE 3 — RAPPORT DE CONSULTATION DE L'INM 52
ANNEXE 4 — RÉSUMÉ DU PROJET DE PMGMR 2024-2031 53
ANNEXE 5 — LISTE DES COMMENTAIRES ET DES MÉMOIRES DÉPOSÉS 54
ANNEXE 6 — LISTE DES PRÉSENCES AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES 56

AVANT-PROPOS

Le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 fait suite au deuxième plan adopté par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) pour 2016-2021.

La révision du PMGMR a été réalisée en tenant compte des priorités, des cibles et des nouvelles orientations gouvernementales incluses dans le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), et de la Stratégie québécoise de valorisation de la matière organique (SQVMO). De plus, la révision tient compte des modifications règlementaires provinciales et fédérales, de même que des chantiers de la redevance à l'élimination et de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne. Ces documents viennent encadrer l'analyse et les critères de conformité de la planification régionale en gestion des matières résiduelles.

L'élaboration du projet de PMGMR 2024-2031 a été amorcée par la CMQuébec en 2020. Un comité consultatif, formé d'une vingtaine de personnes provenant de différents secteurs d'activités (institutions, commerces et industries [ICI], construction, rénovation et démolition [CRD], milieu municipal, installations de traitement et transport de matières résiduelles, etc.), a accompagné la CMQuébec dans cette démarche. Également, une plateforme Web de participation citoyenne, nommée Bâtir ensemble, a été déployée dès le début de l'année 2021.

Le conseil de la CMQuébec a adopté un projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord le 20 janvier 2022. Par la suite, ce dernier a été soumis à un large processus de consultation publique, notamment avec la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde (INM). L'objectif était ainsi de favoriser la participation du public à la prise de décision relative au PMGMR. Une Commission consultative a également été mise sur pied afin de s'assurer de l'indépendance de la démarche ainsi que pour agir à titre de tiers neutre entre la population et la CMQuébec lors des consultations publiques.

Pour favoriser la participation du plus grand nombre de personnes, cinq grandes activités de consultation ont été organisées entre le 29 novembre 2022 et le 14 mars 2023 : séance d'information, ateliers d'échanges, sondage en ligne, dépôt de commentaires ou de mémoires et séances consultatives. Toutes les interventions et tous les commentaires émis lors du processus de consultation publique ont été répertoriés dans un rapport produit par l'INM. Au total, 881 personnes ont participé aux différentes activités de consultation. Également, afin d'informer la population et les différentes parties prenantes de l'avancement du projet, la plateforme Web de participation citoyenne a été mise à jour régulièrement.

La CMQuébec et la Commission consultative ont examiné les 16 mémoires et les 15 commentaires déposés sur la plateforme Web Bâtir ensemble ; elles ont analysé les réponses obtenues auprès des 641 répondants au sondage citoyen et ont écouté les commentaires de la population et des organisations lors des différentes séances consultatives.

Ce document présente le processus complet de consultation publique qui a été réalisé, les moyens mis en place pour diffuser le projet de PMGMR, les commentaires reçus lors des différentes activités de consultation ainsi que les 40 recommandations de la Commission à des fins de modification du projet de PMGMR 2024-2031.

1. CONTEXTE

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a entamé, en mars 2020, la révision de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMQuébec (Rive-Nord) 2016-2021. Le territoire visé par le PMGMR couvre l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier. En effet, c'est la CMQuébec qui, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, détient la compétence pour réaliser la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis.

Un projet de PMGMR 2024-2031 a ainsi été adopté par le conseil de la CMQuébec le 20 janvier 2022. Ce projet fixe sept objectifs à atteindre d'ici 2031, notamment celui de réduire à 423 kilogrammes (kg) ou moins la quantité de matières éliminées par habitant. Il a été élaboré en concertation avec les élus municipaux, les experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacune des MRC et agglomération du territoire ainsi que des représentants d'organismes et d'entreprises provenant du secteur institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD). Des citoyens ont également participé à l'émergence d'idées par l'intermédiaire de la plateforme Web Bâtir ensemble de la CMQuébec.

La LQE stipule que le projet adopté par le conseil doit être soumis à au moins une assemblée publique. C'est dans ce contexte que la CMQuébec a mis en place, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), un ambitieux processus de consultations publiques qui s'est échelonné du 29 novembre 2022 au 14 mars 2023.

1.1 Encadrement légal

En vertu de la LQE (articles 53.6 et 53.7) et de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, la CMQuébec a la responsabilité de réaliser la planification de la gestion des matières résiduelles en élaborant et en maintenant en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis. De plus, les articles 53.11 à 53.16 de la LQE encadrent les différentes étapes à réaliser pour soumettre le projet de plan à la consultation publique. Voici les obligations légales et les actions qui ont été réalisées par la CMQuébec pour s'y conformer :

- Au moins une assemblée publique doit être organisée sur le territoire d'application du plan et un avis public doit être publié au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée (section 2.2). L'avis public doit intégrer le contenu obligatoire et respecter les modalités de publication qui sont définies dans la LQE. Cet avis doit contenir un sommaire du projet de plan, la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques. L'avis doit également mentionner que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan. Dans le cas de la CMQuébec, deux avis publics ont été publiés : un pour annoncer la tenue de la séance d'information et un second pour annoncer la tenue des séances consultatives et le dépôt de mémoires et de commentaires. Comme exigé, la CMQuébec a rendu publics ces avis sur son site Internet. Les avis ont aussi été publiés dans les journaux locaux, soit dans Le Soleil et le Journal de Québec. Les avis publics sont présentés à l'annexe 1.
- La CMQuébec doit s'assurer, au cours des assemblées publiques, que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan soient fournies. Elle doit entendre les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer. Bien que non exigé par la LQE, une Commission consultative composée de quatre élus issus du conseil de la CMQuébec et de quatre représentants du milieu a été mise sur pied afin de s'assurer de l'indépendance de la démarche et pour agir à titre de tiers neutre entre la population et la CMQuébec lors des consultations publiques. La publication du présent rapport découle également d'une obligation légale qui consiste à diffuser les observations recueillies auprès du public et à formuler des recommandations pour modifier le projet de PMGMR.

Ce document présente également les modalités de la consultation publique. Il doit être rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la CMQuébec.

- Le projet de PMGMR doit par la suite être modifié pour tenir compte des avis reçus. Il doit être transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) pour analyse de conformité, ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PMGMR 2024-2031, et il doit être accompagné du rapport de consultation publique de la CMQuébec.

1.2 Commission consultative

Pour réaliser l'ensemble du processus de consultation publique, la CMQuébec a proposé d'instituer une Commission consultative (ci-après appelée la « Commission »), et ce, en vertu des articles 41 et suivants de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec. En vertu de cette loi, cette Commission doit être composée de membres issus du conseil et désignée par celui-ci. Le conseil détermine le nombre de membres, désigne également un président, qui dirige les activités de la Commission et préside les séances, ainsi qu'un vice-président. La Commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation en conformité avec le cadre établi.

Pour siéger au sein de la Commission, il a été proposé de désigner quatre membres du conseil, soit un représentant pour chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord. Le mandat de la Commission a été défini en tenant compte des éléments exigés dans la LQE en lien avec le processus consultatif à mettre en place.

Aussi, pour épauler la Commission dans le cadre des consultations, il a été proposé de nommer quatre représentants provenant de différents milieux, soit celui des ICI, de la CRD, du milieu sociocommunautaire et du milieu environnemental. Ce sont les membres de la Commission qui ont sélectionné les représentants.

1.2.1 Membres

La Commission consultative était composée de huit membres : quatre membres du conseil de la CMQuébec et quatre représentants du milieu de la gestion des matières résiduelles (annexe 2).

Membres de la Commission nommés par le conseil de la CMQuébec

- M. Pierre Lefrançois : Président, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme Marie-Josée Asselin : Vice-présidente, Conseillère municipale de la Ville de Québec
- Mme Lina Labbé : Membre et préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- M. Sébastien Couture : Membre et préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Représentants du milieu nommés par la Commission

- M. Renaud Simard : Représentant du milieu ICI, Galeries de la Capitale
- M. Alexandre Turgeon : Représentant des groupes environnementaux, CRE-Capitale-Nationale
- M. George Blouin : Représentant du milieu CRD, APCHQ
- Mme Ariane Jacques-Côté : Représentante du milieu social/communautaire, Nourrir ensemble

1.2.2 Mandat

Mandat de la Commission

La Commission doit jouer un rôle-conseil auprès des autorités municipales, soit le conseil de la CMQuébec. Elle doit tenir les séances consultatives sur le territoire, fournir les explications nécessaires à la compréhension du projet de PMGMR 2024-2031 et entendre les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer. Elle doit étudier les mémoires, les commentaires et les réponses au sondage. La Commission doit également, à l'issue de ces séances consultatives, dresser un rapport des observations recueillies auprès du public. Ce rapport présente les modalités de la consultation publique et intègre des recommandations formulées au conseil de la CMQuébec. Ce rapport devra être rendu public dès sa transmission au conseil de la CMQuébec. Le mandat de la Commission prend fin lors du dépôt de son rapport à une séance du conseil.

Mandat des représentants du milieu

Pour épauler la Commission dans le cadre des consultations, des représentants provenant de différents milieux du domaine de la gestion des matières résiduelles ont été nommés. Leur mandat consiste à participer aux travaux de la Commission et à l'appuyer tout au long des consultations publiques. Tout comme les membres de la Commission nommés par le conseil de la CMQuébec, le mandat des représentants prend fin lors du dépôt du rapport de consultation publique à une séance du conseil.

2. PRINCIPALES ÉTAPES ET PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La CMQuébec a été accompagnée par l'INM, une organisation indépendante et non partisane, dans la réalisation du processus de consultation publique sur le projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord. Le mandat de l'INM visait principalement à :

- Élaborer, en collaboration avec la CMQuébec, la planification stratégique concernant le processus consultatif.
- Mettre en œuvre, en collaboration avec la CMQuébec, le processus consultatif.
- Préparer les ressources de la CMQuébec et la Commission aux séances d'information et de consultations publiques.
- Préparer et concevoir, en collaboration avec la CMQuébec, le déroulement et le contenu des différentes séances.
- Animer les séances.
- Rédiger le rapport des résultats et des commentaires de tout le processus consultatif (annexe 3).

2.1 Planification et stratégie de communication

Un plan de communication et une stratégie de communication ont été développés afin d'atteindre quatre grands publics cibles. Les objectifs, les stratégies et l'axe de communication associés à la stratégie de communication sont détaillés ci-dessous.

2.1.1 Objectifs généraux

- Faire connaître :
  - L'expertise et le leadership de la CMQuébec en gestion des matières résiduelles ;
  - L'exercice participatif (consultations publiques du projet de PMGMR 2024-2031).
- Informer sur le contenu du projet de PMGMR 2024-2031.
- Sensibiliser à l'importance de la réduction à la source et aux bienfaits d'une bonne gestion des matières résiduelles.

2.1.2 Stratégies associées

- Favoriser les échanges, être à l'écoute et démontrer l'importance de l'échelle métropolitaine.
- S'adresser directement aux secteurs qui génèrent le plus de matières résiduelles.
- Faire rayonner l'expertise et les outils de la CMQuébec en gestion des matières résiduelles.
- Mettre en lumière les enjeux visés par le PMGMR.
- Démontrer la nécessité d'agir collectivement et individuellement.

2.1.3 Axe de communication

De nombreuses actions de communication ont été réalisées, et ce, en respectant cet axe de communication :

« À l'échelle métropolitaine, nos cibles de réduction des déchets, on va les atteindre ensemble ! »

2.1.4 Publics cibles

- Composantes du territoire de la CMQuébec Rive-Nord (MRC, agglomération, municipalités et villes)
- Partenaires (organismes et autres)
- Acteurs des secteurs des ICI, des CRD et résidentiel
- Citoyennes et citoyens

2.2 Procédure de consultation

La procédure de consultation s'est déroulée en huit grandes étapes, entre le 11 octobre 2022 et le 14 mars 2023 (tableau 1).

Tableau 1 — Procédure de consultation publique

Étapes	Dates et heures	Lieux/adresses
Avis public nº 1 **Annonce de la séance d'information**	11 octobre 2022	Bâtir ensemble Journal de Québec et journal Le Soleil
Conférence de presse Lancement de la démarche	14 novembre 2022 9 h à 10 h	Centre de tri de Québec
Séance d'information	29 novembre 2022 19 h à 21 h 30	Mode virtuel
Ateliers d'échange **Secteurs : ICI, CRD et municipalités**	6 décembre 2022 7 décembre 2022	Mode virtuel
Avis public nº 2 **Annonce des séances consultatives et de l'appel de mémoires et commentaires et questionnaire en ligne**	13 janvier 2023	Bâtir ensemble Journal de Québec et journal Le Soleil
Dépôt de mémoires et commentaires	7 décembre au 7 février 2023	Bâtir ensemble
Sondage citoyen	7 décembre au 7 février 2023	Bâtir ensemble

Étapes	Dates et heures	Lieux/adresses
Séances de consultations publiques (présentiel et virtuel)	28 février 2023 19 h à 22 h	**MRC de La Jacques-Cartier** Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier 2215, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier
	2 mars 2023 13 h à 16 h	**Agglomération de Québec** Salle 200 — Domaine de Maizerets 2000, boulevard Montmorency, Québec
	2 mars 2023 19 h à 22 h	**Agglomération de Québec** Salle du conseil de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 1130, route de l'Église, Québec
	13 mars 2023 19 h à 22 h	**MRC de La Côte-de-Beaupré** Salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer
	14 mars 2023 19 h à 22 h	**MRC de L'Île-d'Orléans** École Sainte-Famille 2482, chemin Royal Sainte-Famille-IO

2.2.1 Avis public

Deux avis publics ont été publiés dans les journaux locaux, ainsi que sur le site Internet de la CMQuébec.

Un premier avis public a été publié le 11 octobre 2022, à la fois sur la plateforme Bâtir ensemble et sur le site Internet de la CMQuébec, pour annoncer la tenue de la séance d'information le 29 novembre 2022. Cet avis a été publié dans les journaux locaux le 15 octobre 2022, soit dans le Journal de Québec et Le Soleil (annexe 1A).

Le deuxième avis public a été publié le 13 janvier 2023, à la fois sur la plateforme Bâtir ensemble et sur le site Internet de la CMQuébec, pour annoncer la tenue des séances consultatives du 28 février au 14 mars 2023. Cet avis a été publié dans les journaux locaux le 21 janvier 2023, soit dans le Journal de Québec et Le Soleil (annexe 1B). Cet avis indiquait également la mise à la disposition du public d'un résumé vulgarisé et synthétisé du projet de PMGMR sur la plateforme de participation citoyenne afin d'inciter le plus grand nombre de personnes à prendre part aux séances consultatives (annexe 4).

2.2.2 Conférence de presse — Lancement de la démarche

Dans le but de lancer la démarche de consultation publique et de mobiliser le plus de personnes et de groupes possible, une conférence de presse a eu lieu le 14 novembre 2022 au Centre de tri de Québec. Un communiqué de presse a été acheminé aux médias et a permis de rassembler six journalistes qui ont repris l'information dans divers médias (Tableau 2).

Tableau 2 — Revue de presse résultant de la conférence de presse

Médias	Revue de presse
Le Carrefour	https://www.carrefourdequebec.com/2022/11/les-citoyens-sont-invites-a-mieux-trier-leurs-dechets/
Le Journal de Québec	https://www.journaldequebec.com/2022/11/14/encore-trop-de-matieres-jetees-aux-poubelles-dans-la-region-de-quebec
Réseau Information municipale	https://rimq.qc.ca/article/municipal/categorie/environnement/13/990285/consultations-publiques-du-pmgmr-c-est-ensemble-que-nous-atteindrons-nos-cibles-metropolitaines-de-reduction-des-matieres-residuelles-.html
Le Soleil	https://www.lesoleil.com/2022/11/14/le-citoyen-de-la-grande-region-de-quebec-devra-mettre-de-lordre-dans-ses-poubelles-830174ebe33cc69a57aafbba80197bb1
Radio-Canada	https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-quebec/site/segments/reportage/422893/olivier-lemieux-usine-de-biomethanisation-matieres
CHOI Radio X (à partir de 1 : 59)	https://radiox.com/ouellet-en-direct-emission-integrale-du-lundi-14-novembre-2022/

3 DÉROULEMENT ET DÉTAILS DU PROCESSUS CONSULTATIF

Le processus de consultation publique de la CMQuébec s'est articulé en deux étapes distinctes, soit la tenue d'une séance informative en ligne et la tenue de plusieurs activités consultatives, dont cinq séances de consultation publique en mode hybride (en ligne et en présentiel).

3.1 Séance d'information

La séance d'information s'est tenue le 29 novembre 2022 de 19 h à 21 h 30 en ligne sur la plateforme ZOOM. La séance d'information visait à :

- Présenter la démarche de consultation publique.
- Présenter le contenu du projet de PMGMR.
- Permettre aux participantes et aux participants de poser des questions sur le projet de PMGMR et sur les modalités de participation aux consultations publiques.

Le déroulement de la séance d'information s'est fait comme suit :

1. Mot de bienvenue et présentation des membres de la Commission et des principaux acteurs du projet de PMGMR.
2. Présentation de la démarche de consultation.
3. Présentation du projet de PMGMR.
4. Période de questions et réponses sur le projet de PMGMR et la démarche de consultation.
5. Remerciements et rappel des prochaines étapes.

Au total, 47 personnes ont assisté à la séance d'information et six questions ont été posées (Tableau 3). Il est possible de visionner cette séance sur la plateforme Bâtir ensemble.

Tableau 3 - Questions et réponses lors de la séance d'information

Sujets	Questions	Réponses
Financement du PMGMR	Est-ce possible d'obtenir plus d'informations quant au financement du PMGMR ?	• 32 mesures sont identifiées et pour chacune de ces mesures, un échéancier est défini. L'échéancier comporte également le financement par année. Au total, on parle d'environ 15,9 millions de dollars. Il y a une partie du budget de fonctionnement qui provient de la CMQuébec et une partie du budget de fonctionnement qui est pris en charge par les municipalités régionales pour la mise en place des plans de mise en œuvre. • Complément de réponse : 2,4 millions $ sur 7 ans pour la mise en œuvre des mesures associées à la CMQuébec. 13,5 millions $ sur 7 ans pour la mise en œuvre des mesures associées aux municipalités et MRC.
Valorisation des matériaux de CRD	Comment faites-vous pour déterminer le taux de valorisation des matériaux de CRD ? Comment est-ce vérifié sur le terrain ?	• À l'échelle du Québec, des inventaires sont faits, alors nous connaissons les quantités de matière qui sont récupérées dans les différentes installations de traitement (centres de tri, écocentres, etc.). • Complément d'information : Pour le PMGMR, on a contacté toutes les installations de traitement sur le territoire et à l'extérieur du territoire pour connaître la quantité de matière résiduelle qu'elles ont reçue en provenance de la CMQuébec Rive-Nord en 2019. • Deux études ont été réalisées pour connaître le pourcentage de revalorisation des matières par secteur d'activité. Une étude visait à connaître le flux des matières du secteur CRD et la quantité de matières de ce milieu qui était générée, détournée de l'élimination et éliminée. La deuxième étude a permis de caractériser les matières résiduelles acheminées à l'élimination. Les résultats de l'étude nous ont permis de ventiler par type de matières résiduelles les proportions éliminées et mises en valeur. Les résultats de ces études nous ont permis de réaliser l'inventaire complet des matières résiduelles pour l'année 2019 et ainsi de déterminer les taux de mise en valeur par matière.
Traçabilité des matériaux de CRD	Comment sait-on où vont les matières récupérées par les organisations qui font de la valorisation, notamment les matériaux de construction ?	• Dans la majorité des chantiers, les conteneurs recueillent des matières résiduelles qui sont mélangées et ces matières vont dans les centres de tri CRD situés sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord qui sont tous reconnus par le programme de RECYC-QUÉBEC. Pour cette raison, il est possible de connaître la quantité des matières entrant dans ces centres de tri. La matière sortante des centres de tri est caractérisée et est vendue à des recycleurs. Il est ainsi possible de savoir où va la matière traitée. • Complément d'information : Nous avons des données qui proviennent des centres de tri de matériaux de CRD. Nous avons également des données qui proviennent du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements

Sujets	Questions	Réponses
		climatiques, de la Faune et des Parcs, sur la quantité de matières CRD qui sont acheminées vers des sites d'enfouissement. Avec les deux informations, il est possible d'établir un bilan global de ces matières, soit la quantité générée, la quantité mise en valeur et la quantité éliminée.
Exportation des matières recyclables	Lorsque des matières sont exportées, sont-elles considérées comme étant valorisées ?	• Oui, les matières exportées sont considérées comme étant mises en valeur. Elles ne représentent toutefois que 14 % des matières récupérées par le centre de tri de Québec. Il s'agit pour la plupart de papier journal puisqu'il n'y a pas de marchés locaux pour cette matière. Le reste des matières est géré majoritairement au Québec et en Ontario.
Fixation des objectifs du PMGMR	Comment ont été établis les chiffres, seuils et objectifs dans le projet de PMGMR ?	• Des projections réalisées avec Argus environnement ont permis d'établir les objectifs du projet de PMGMR. Nous avons regardé les données qui évaluent la croissance démographique, la croissance économique ainsi que la croissance du nombre de permis de construction qui pourraient être délivrés en 2031. En tenant compte de ces trois éléments de projection, les modifications à venir en gestion des matières résiduelles ont également été considérées, soit : ○ La modernisation de la collecte sélective et de la consigne. ○ L'augmentation de redevance à l'élimination. ○ L'élargissement de la responsabilité des producteurs pour de nouvelles matières ciblées. • En intégrant également des hypothèses quantitatives pour chacune des 32 mesures, il a été possible d'établir trois scénarios de projection et ainsi de fixer des objectifs à atteindre pour 2031. Le scénario de référence est le scénario établi en cas de statu quo, c'est-à-dire si nous poursuivons ce que nous réalisons actuellement en GMR, tout en tenant compte de la croissance démographique, économique et de l'augmentation des permis de bâtir à délivrer. Nous avons également fait un scénario « réaliste » avec des cibles à atteindre ainsi qu'un scénario optimiste avec des cibles plus ambitieuses. Nous avons attribué une valeur à chacune des mesures présentées, ce qui nous permet d'arriver aux objectifs qui sont présentés.
Respect des orientations du PMGMR par les composantes	Comment la CMQuébec s'assure-t-elle que les éléments du PMGMR soient intégrés dans chacune des composantes sur le territoire ? Est-ce qu'il y a des obligations réglementaires prévues ?	• Nous allons faire un guide qui encadrera nos composantes afin de nous assurer que nos six grandes orientations et nos mesures soient conservées et adaptées à chacune des réalités territoriales dans les plans de mise en œuvre qui devront être mis à jour par les MRC. Les mesures associées aux municipalités et MRC devront être décortiquées sous forme d'actions concrètes à mettre en œuvre dans chacun des territoires. Il n'y a toutefois pas d'obligation réglementaire.

3.1.1 Analyse des questionnements soulevés lors de la séance d'information

À la lumière des questions posées lors de la séance d'information, une analyse a été réalisée afin d'identifier les sujets qui doivent être précisés ou expliqués davantage dans le projet de PMGMR.

Lors de la présentation du projet de PMGMR, les grands défis métropolitains ont été présentés. Le défi du financement a été abordé. Aucun exemple n'a cependant été mentionné. Dans ce contexte, le PMGMR doit préciser certains aspects financiers, par exemple les sommes d'argent qui devront être injectées pour chaque mesure, et bien en identifier la provenance : CMQuébec, municipalités ou MRC/agglomération. Les différences financières importantes entre les mesures dans le PMGMR devront être expliquées (exemple : les mesures sous la responsabilité des municipalités et des composantes bénéficient d'un financement plus important que les mesures sous la responsabilité de la CMQuébec).

Également, des questions posées sur la valorisation des matériaux de construction, ainsi que sur leur traçabilité, démontrent le manque d'information et de transparence au sujet de ces matières et la revente vers des recycleurs. Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) permettront de mieux documenter ces sujets et de diffuser l'information à la population.

De plus, une question a été posée concernant la méthode utilisée pour l'atteinte des objectifs. Hormis le fait que cette information n'a pas été présentée lors de la séance, il s'avère que des explications sont fournies à ce sujet à la section 9 de la Partie 1 du projet de PMGMR.

Finalement, la dernière question portait sur l'adéquation entre le PMGMR et les actions qui seront réalisées par les municipalités et les MRC/agglomération du territoire. Des explications ont été données lors de la présentation du projet de PMGMR et d'autres sont proposées dans la section 10 et dans la section 11 de la Partie 1 du projet de PMGMR. Toutefois, les explications ne mentionnent pas s'il y a des obligations réglementaires en lien avec l'avancement des mesures et l'atteinte, ou non, des objectifs. À la lumière de la question posée, il semble justifié d'aborder le sujet et de mieux décrire la mise en œuvre, le suivi et la surveillance qui sera réalisée.

3.2 Activités de consultations publiques

Les diverses activités consultatives réalisées avaient comme objectif de mobiliser le plus grand nombre de personnes et d'obtenir des avis de la population et des organisations. Pour ce faire, un résumé vulgarisé du projet de PMGMR a été mis à la disposition du public sur la plateforme de participation citoyenne Bâtir ensemble (annexe 4). Pour se prononcer sur la gestion des matières résiduelles et sur le projet de PMGMR, quatre possibilités étaient offertes à la population et aux organisations :

1. Participer aux ateliers d'échange avec les différents secteurs d'activités en gestion des matières résiduelles.
2. Répondre à un sondage.
3. Déposer un commentaire ou un mémoire.
4. Participer à l'une des cinq séances de consultations publiques.

Au total, 834 personnes se sont prononcées lors des activités de consultations publiques (Tableau 4). D'ailleurs, l'ensemble des interventions et des commentaires émis lors des activités est répertorié dans le rapport de l'INM qui se trouve à l'annexe 3.

Tableau 4 — Activités de consultations publiques

Activités de consultations	Dates et heures	Lieux/adresses	Participation
1. Ateliers d'échange Secteurs : ICI, CRD et municipalités	6 décembre 2022 7 décembre 2022	Virtuel	22 participant(e)s (ICI) 22 participant(e)s (Municipalités) 5 participant(e)s (CRD)
2. Sondage citoyen	7 décembre au 7 février 2023	Bâtir ensemble	641 répondants
3. Dépôt de **mémoires et commentaires**	7 décembre au 7 février 2023	Bâtir ensemble	16 mémoires 15 commentaires
4. Séances de consultations publiques (présentiel et virtuel)	28 février 2023 19 h à 22 h	**MRC de La Jacques-Cartier** Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier	12 participant(e)s (1 présentation de mémoire)
	2 mars 2023 13 h à 16 h	**Agglomération de Québec** Domaine de Maizerets	30 participant(e)s (5 présentations de mémoire)
	2 mars 2023 19 h à 22 h	**Agglomération de Québec** Salle du conseil de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	16 participant(e)s (1 présentation de mémoire)
	13 mars 2023 19 h à 22 h	**MRC de La Côte-de-Beaupré** Salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré	29 participant(e)s (4 présentations de mémoire)

Activités de consultations	Dates et heures	Lieux/adresses	Participation
	14 mars 2023 19 h à 22 h	**MRC de L'Île-d'Orléans** École Sainte-Famille	26 participant(e)s (3 présentations de mémoire/commentaire)

3.2.1 Ateliers d'échange

Trois ateliers d'échange ont été réalisés avec les ICI, le domaine de la CRD et les municipalités. Les ateliers se sont déroulés les 6 et 7 décembre 2022. Au total, 49 participants ont assisté aux ateliers d'échange, lesquels visaient deux principaux objectifs :

- Informer sur les principales orientations et actions prévues dans le PMGMR en lien avec chaque secteur d'activité.
- Connaître les besoins et les défis de chacun des secteurs d'activités afin de mettre en œuvre des actions concrètes pouvant y répondre.

Les ateliers, d'une durée de 2 h chacun, se sont déroulés de la façon suivante :

1. Tour de table et présentation des participants.
2. Présentation de la démarche de consultation.
3. Présentation du projet de PMGMR et enjeux propres à chaque secteur.
4. Activité d'échange.
5. Retour en plénière.
6. Rappel des prochaines étapes de la démarche de consultation.
7. Fin de l'atelier

L'activité d'échange visait à adresser des questions aux participants afin d'entendre leurs besoins et défis. Pour chacun des secteurs, des questions différentes étaient posées.

Secteur ICI

Pour approfondir la connaissance des besoins et des enjeux vécus par les ICI du territoire et savoir comment les aider, deux grandes questions ont été posées :

1. Quels sont vos défis en lien avec la GMR ?
2. Quels seraient vos besoins ?

Secteur CRD

Pour connaître les enjeux et les défis de ce secteur d'activité, beaucoup moins connus en gestion des matières résiduelles, plusieurs questions ont été posées aux participants :

1. Quels sont vos besoins ?
2. Quels sont vos défis ?
3. Quelle est la meilleure manière de rejoindre le secteur CRD ?
4. Quels outils pourraient vous aider à mieux gérer vos résidus de CRD ?
5. Est-ce que l'utilisation de matériaux de seconde vie est un élément plus fréquent qu'avant dans vos

pratiques ?

6. Est-ce que la déconstruction est une avenue qui vous apparait intéressante pour réduire la quantité de résidus générés ?

Municipalités et MRC/agglomération

Les composantes (MRC et agglomération) et les municipalités doivent s'impliquer dans la mise en œuvre du PMGMR, et ce, en déployant leur plan de mise en œuvre (PMO) découlant du PMGMR. Pour mieux connaître leurs besoins et leurs défis en lien avec la gestion des matières résiduelles et savoir comment la CMQuébec peut les aider, deux questions ont été posées :

1. Quels sont vos défis en lien avec la GMR ?
2. Quels seraient vos besoins ?

Le contenu des échanges et des interventions se trouve dans le rapport de l'INM à l'annexe 3.

3.2.2 Sondage

Un sondage a été mis en ligne du 7 décembre 2022 au 7 février 2023. L'objectif de ce sondage était de mieux connaître les habitudes et les comportements en gestion des matières résiduelles d'un échantillon de la population du territoire de la CMQuébec Rive-Nord. Le sondage était accessible à toute la population et a été largement publicisé, à la fois dans les avis publics, par courriel, sur les réseaux sociaux et dans les communications réalisées par les municipalités du territoire. Les résultats obtenus permettent de mieux comprendre les comportements de la population et les améliorations à apporter au système de gestion des matières résiduelles. Des avis concernant les améliorations souhaitées ont également été obtenus, de même que des informations sur ce qui motiverait la population à changer ses comportements ainsi que sur sa volonté à participer à de futurs projets pilotes.

En février 2023, 733 personnes ont visité la plateforme Web donnant accès au sondage constitué de 17 questions. Au total, 641 personnes ont répondu aux questions portant sur la gestion des matières résiduelles. Les questions du sondage, ainsi que les réponses se trouvent à l'annexe 3 du rapport de consultation. Les réponses au sondage ont été analysées afin de mieux comprendre le profil des répondants, d'alimenter les réflexions et les observations de la Commission et de lui permettre d'énoncer des recommandations.

L'analyse des résultats du sondage révèle que, sur les 641 répondants, 70 % proviennent du territoire de l'agglomération de Québec. De plus, 81 % sont propriétaires et 50 % demeurent dans une résidence de type « unifamilial ». Aussi, une majorité des répondants appartiennent à la tranche d'âge 35-64 ans (73 %) et sont de sexe féminin (57 %). Concernant le revenu annuel par ménage des répondants, 31 % des répondants font partie d'un ménage avec un revenu annuel supérieur à 120 000 $ (alors que le revenu médian des ménages est de 65 000 $ sur le territoire). Enfin, 76,6 % des répondants ont indiqué qu'ils partagent la gestion des matières résiduelles dans leur foyer.

Les autres questions du sondage ont permis de mieux comprendre les comportements des répondants. Le Tableau 5 présente les questions posées, les réponses obtenues et l'analyse partielle des réponses.

Tableau 5 — Questions, réponses et analyses

Questions	Réponses	Analyse
Q5 — À la maison, quelles matières résiduelles triez-vous afin d'en disposer adéquatement ?	• 98,6 % séparent les matières recyclables des autres matières résiduelles. • Ensuite, l'attention est portée sur les résidus domestiques dangereux (RDD) (86,1 %), les technologies de l'information et de la communication (TIC) (72,2 %) et les encombrants (70,5 %). • Le tri des matières organiques (49,9 %) est à peine plus important que celui des matières provenant de la CRD (46,5 %) et que celui des appareils de réfrigération (41,8 %).	Les répondants portent plus d'attention au recyclage (98,6 %) qu'au tri des autres matières résiduelles (86 %).
Q6 — Lorsque vous êtes incertain de la manière de disposer d'un déchet, comment faites-vous pour prendre une décision ?	• 69,6 % se fient à des sources d'information externes (ex. : site Web, application) pour savoir comment disposer d'un produit. La moitié des répondants vont également chercher l'information sur le produit ou sur son emballage et 45,4 % vont se fier à la matière qui compose le produit.	La majorité des répondants donnent de l'importance aux informations fournies pour trier correctement le produit. Ils ont donc besoin d'informations valides et fiables pour savoir comment disposer adéquatement des matières résiduelles.
Q7 — Concernant la gestion des déchets dans votre municipalité, pensez-vous avoir toute l'information nécessaire pour disposer de vos matières résiduelles de manière adéquate ?	• Une faible majorité des répondants (55,5 %) pensent avoir assez d'informations pour faire le tri de leurs produits, contre 43,2 % qui manquent d'informations, même partiellement.	Compte tenu des pourcentages similaires, il pourrait être à propos de penser que les citoyens en général manquent d'informations pour faire le tri de leurs matières résiduelles.
Q8 — Quelles informations pratiques vous permettraient de disposer de vos matières résiduelles de manière adéquate ?	• Les personnes qui manquent d'informations souhaiteraient à 61,4 % être informées sur l'avenir des matières une fois triées. • 55 % aimeraient recevoir des conseils sur comment bien trier et 45,9 % voudraient obtenir des informations plus précises sur les collectes spéciales. • Les autres répondants souhaitent notamment obtenir des informations sur le « réel » traitement des matières résiduelles, sur le tri des petits objets recyclables, et sur comment et où disposer des textiles, des cendres et des plastiques n° 6.	Si la moitié des demandes d'informations traduit un souci de mieux trier, une légère majorité marque un intérêt et un souci concernant l'avenir des matières résiduelles une fois traitées. Cet intérêt peut être associé à une plus grande motivation des répondants à contribuer au bon fonctionnement du système de gestion des matières résiduelles.

Questions	Réponses	Analyse
Q9 — Quels seraient les meilleurs moyens de vous communiquer les façons de disposer de vos matières résiduelles de manière adéquate ?	• Les personnes manquant d'informations souhaiteraient à 51,9 % obtenir des informations en ligne ou dans leur boite aux lettres (50,9 %). Les réseaux sociaux (37,1 %), une application (35,4 %) ou une campagne publicitaire (28 %) sont des moyens de communication moins intéressants pour les répondants.	Une forte majorité des répondants souhaite obtenir des informations concernant le tri des matières résiduelles en ligne ou de manière plus personnalisée, soit dans leur boîte aux lettres.
Q 10 — Selon vous, parmi les gestes suivants, quels sont les trois plus importants pour vous permettre de réduire la quantité de matières résiduelles collectée par votre municipalité ?	• Les trois gestes les plus importants selon les répondants pour réduire la quantité de matières résiduelles à collecter sont de donner une seconde vie utile à un produit (58,5 %), de limiter l'achat de produits jetables (54,7 %) et de réduire le gaspillage alimentaire (49,7 %). • Dans une moins grande proportion, 44,5 % des répondants indiquent qu'un des gestes les plus importants pour réduire est de réutiliser plusieurs fois un produit à usage unique, et 41,2 % indiquent que l'achat de produits doit être réduit. Seulement 19,5 % des répondants choisissent l'achat en vrac.	La majorité des répondants estime que les trois gestes les plus importants pour réduire la quantité de matières résiduelles collectées par la municipalité sont de donner une seconde vie utile à un produit, de limiter l'achat de produits jetables et de réduire le gaspillage alimentaire. Un constat intéressant est le faible nombre de répondants optant pour la réduction des achats, alors que c'est un des gestes ayant une incidence directe sur la réduction de la quantité de matières générées.
Q11 — Selon vous, parmi les facteurs suivants, quels sont les trois plus motivants pour vous inciter à réduire la quantité des matières résiduelles générée par votre ménage ?	• Une nette majorité des répondants (59,4 %) serait motivée à réduire la quantité des matières résiduelles de leur ménage si elle pouvait en constater les incidences sur la réduction des produits (sur)emballés sur le territoire. • Alors que seulement 19,5 % des répondants indiquent à la question 10 qu'ils privilégient l'achat en vrac comme geste de réduction, 41,3 % pensent que l'accès à davantage de produits vendus en vrac les motiverait à réduire la quantité de matières résiduelles.	La vaste majorité des répondants seraient motivés à réduire leur quantité de matières résiduelles si les produits étaient moins emballés et s'ils avaient accès à plus de produits en vrac.
Q12 — Parmi les actions suivantes, lesquelles seriez-vous prêt à tester sur une période de six mois ?	• Parmi les options offertes, quatre actions se démarquent : 42,6 % des répondants achèteraient, à prix équivalent, des produits en vrac ou sans emballage, 36,8 % utiliseraient des contenants consignés, 36,6 % effectueraient un tri sélectif à un point de dépôt et 36,3 % utiliseraient des contenants réutilisables.	Les répondants souhaiteraient davantage tester l'achat de produits en vrac ou sans emballage, à prix équivalent, pour une période d'au moins 6 mois. Toutefois, certains freins empêchent les répondants d'adopter ce comportement. Notamment, le prix plus élevé des produits en vrac, la faible diversité de ces produits et le faible nombre de commerces en vrac.

Questions	Réponses	Analyse
Q13 — Avez-vous des commentaires ou des suggestions à nous faire part concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire métropolitain ? Qu'est-ce qui vous aiderait à mieux gérer vos matières résiduelles au quotidien ?	Par ordre de récurrence, les commentaires et suggestions suivants ont été déposés par les répondants : • **Simplifier** les affichages, pratiques et gestes à poser ; • Généraliser le **compostage** sur le territoire et imposer le compostage pour tout propriétaire dans le règlement de zonage ; • Multiplier les **points de dépôt** des textiles, vêtements, ampoules, piles, emballages, etc., même à l'extérieur des commerces et des écocentres, et les rendre accessibles et visibles à toute heure de la journée ; • Multiplier les **écocentres** et les rendre accessibles ; • **Collecter** plus fréquemment les matières recyclables que les déchets et fournir des bacs pour les matières recyclables aux multilogements ; • Faire de l'ISÉ/éducation relative à l'environnement (ERE) sur le bon fonctionnement du tri dès la petite école, dans les ICI, auprès des élus et mieux **communiquer** comment les matières triées sont traitées, valorisées et recyclées pour démystifier la gestion des matières résiduelles ; • Avoir des élus exemplaires, des Sociétés de développement commercial (SDC) et des chambres de commerce influentes afin d'entrainer les autres à améliorer la qualité du tri et à réduire la quantité de matière générée ; • Mieux informer sur l'incidence des gestes réalisés par les ICI ; • Faire **visiter** les installations de traitement ; • Imposer une **consigne** sur la vente de bouteilles d'eau de moins de 1 litre, faire connaître les commerces qui acceptent les contenants consignés et instaurer la consigne des bouteilles de vin à la Société des alcools du Québec (SAQ) ; • Interdire les emballages non recyclables, le suremballage, les circulaires et les produits de plastique à usage unique ; • Permettre le retour des plastiques et emballages auprès des distributeurs/commerces ; • Imposer la certification « **ICI** on recycle ! » ; • Interdire l'obsolescence programmée ;	Les commentaires déposés font majoritairement référence à la simplification des gestes et de l'affichage pour les citoyens, et à la multiplication des points de dépôts pour favoriser la mise en valeur des produits et matières générées. Ils portent aussi sur la multiplication de l'ISÉ et de l'ERE et sur le fait de miser sur les collectes de matières recyclables, la gestion de la consigne et la collecte des matières organiques.

Questions	Réponses	Analyse
	• Connaître l'empreinte carbone des produits ; • Valoriser le seconde main en lui donnant une place dans les magasins de neuf et multiplier les magasins de seconde main ; • Créer une émulation entre voisins, quartiers à partir des résultats en GMR ; • Encourager l'emprunt/le troc/la démarche « déchétarienne » ; • Subventionner ou donner des bonis pour les bonnes actions ; • Subventionner les produits d'hygiène lavables ; • Encourager la déconstruction.	
Q17 — Êtes-vous intéressé à recevoir de l'information sur un projet pilote éventuel portant sur la gestion des matières résiduelles à l'échelle métropolitaine ?	• 59,1 % des répondants souhaitent recevoir de l'information sur un éventuel projet pilote et 369 d'entre eux ont laissé leurs coordonnées pour en être informés directement.	

3.2.3 Dépôt de commentaires et de mémoires

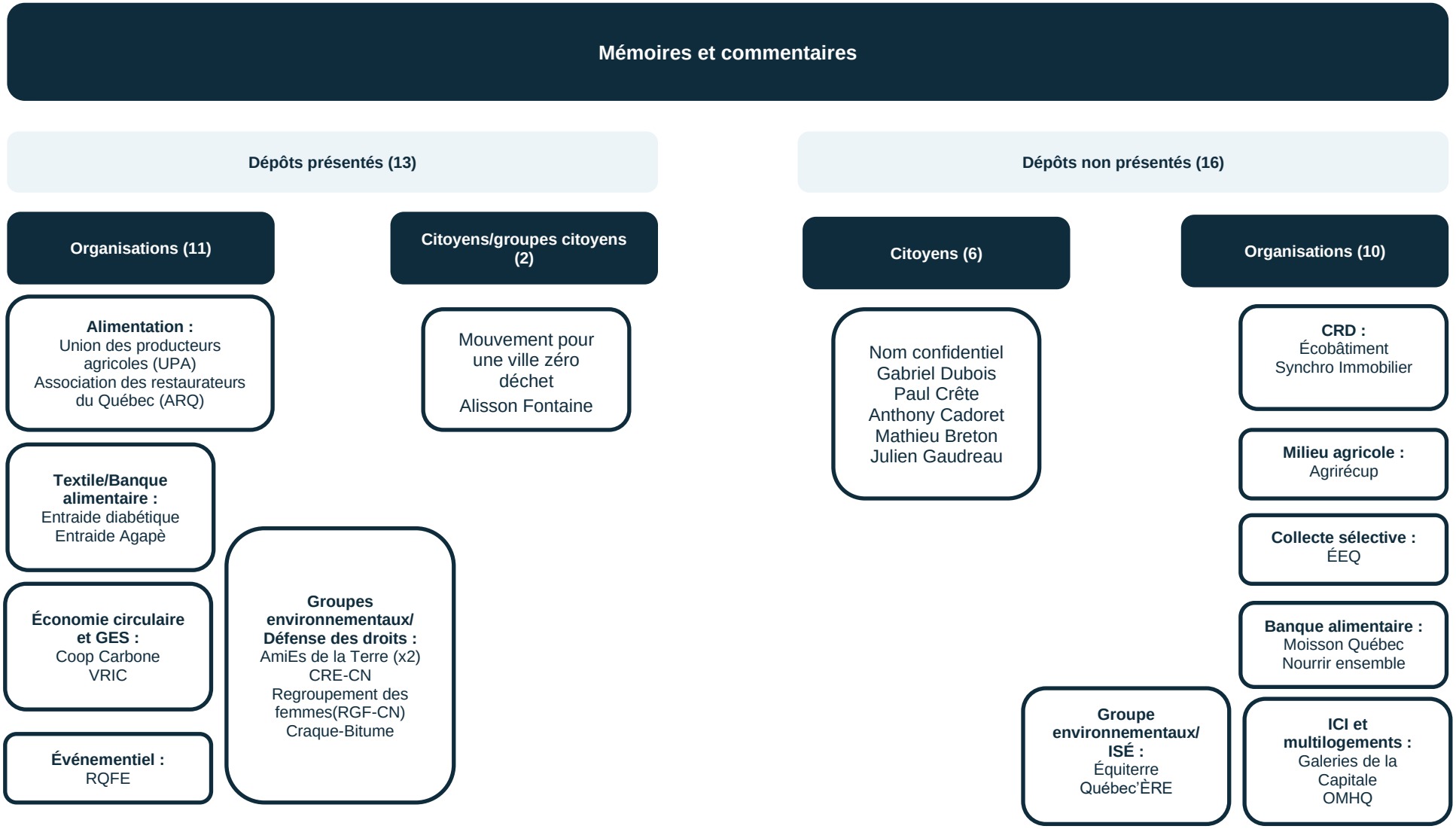
La population a pu consulter le projet de PMGMR aux bureaux de chacune des municipalités locales visées par le plan, des MRC et agglomération du territoire ainsi qu'au bureau de la CMQuébec. Il a également été rendu disponible sur le site Web de la CMQuébec ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation, Bâtir ensemble. Pour le consulter, cliquez ici.

La population et les personnes représentant un organisme ou une entreprise ont été invitées à s'exprimer sur le projet en déposant un commentaire ou un mémoire entre le 7 décembre 2022 et le 7 février 2023. Ceux qui le souhaitaient pouvaient également présenter oralement leur mémoire ou leur commentaire lors des consultations publiques. Il était également possible de s'exprimer lors d'une des cinq séances sans avoir préalablement déposé de commentaire ou de mémoire.

Au total, 16 mémoires et 15 commentaires ont été déposés. Ces documents proviennent de diverses organisations, citoyens ou groupes citoyens listés à l'annexe 5. La figure 1 illustre les organisations, citoyens et groupes citoyens qui ont déposé un mémoire ou un commentaire lors du processus consultatif. Cette figure illustre également ceux qui ont présenté lors des consultations publiques. L'organisation des AmiEs de la Terre ayant déposé un commentaire et un mémoire, tout comme la citoyenne Alisson Fontaine, elles ont été comptées deux fois puisque les propos soulevés dans leurs documents étaient complémentaires. Les commentaires et les mémoires peuvent être consultés sur la plateforme Bâtir ensemble. Les fiches synthèses des commentaires et des mémoires se trouvent à l'annexe 3.

Le public a aussi été invité à consulter régulièrement la plateforme de consultation Bâtir ensemble de la CMQuébec pour prendre connaissance des mises à jour.

Figure 1 — Profil des intervenants



3.2.4 Séances de consultation publique

Pour clore le processus consultatif, cinq séances de consultation publique ont eu lieu sur le territoire, du **28 février 2023 au 14 mars 2023.** Elles ont été organisées en mode hybride, c'est-à-dire qu'il était possible d'y assister en présentiel ou en virtuel sur la plateforme ZOOM. Chacune des séances a été enregistrée. Il est possible de les visionner sur la plateforme Bâtir ensemble.

L'objectif de ces consultations publiques était d'entendre les questions, les points de vue, les mémoires et les commentaires de la population, tout en assurant une présence au sein de chacune des composantes du territoire.

Lors des séances de consultation publique, il était possible de :

- Présenter son commentaire ou son mémoire en s'inscrivant, à l'avance, à l'une des cinq séances de consultation publique.
- Formuler un ou des commentaires lors de l'une des cinq séances de consultation publique sans avoir déposé préalablement de commentaire ou de mémoire en ligne.

Chacune des séances de consultation a commencé par l'inscription des personnes présentes et de celles voulant présenter une intervention. Au début de la séance, les participants ont été informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée. Les séances étaient toutes d'une durée de 3 heures. Le déroulement et le détail des séances se trouvent au tableau 6.

Tableau 6 — Déroulement des séances consultatives

Heure	Étape	Détails
18 h 30	Ouverture de la salle et accueil	Signature du registre d'inscription en présentiel
19 h	Début de la séance	Animation par M. Jocelyn Pinet
19 h 10	Mot de bienvenue	Mot de bienvenue du président de la Commission consultative suivi d'un mot par le préfet du territoire où la séance se déroule
19 h 15	Présentation du projet de PMGMR	Présentation par Mme Marie-Christine Alarie
19 h 30	Présentation des mémoires et des commentaires	Présentation de 25 minutes par personne (15 minutes de présentation et 10 minutes de questions) En alternance selon le nombre de présentations
21 h 10	Période de commentaires	Période de commentaires par les personnes n'ayant pas déposé de mémoire ou de commentaire.
22 h	Fin de la séance	Remerciements, mot de la fin de M. Pierre Lefrançois et rappel des prochaines étapes.

Au total, treize mémoires et un commentaire ont été présentés. Ce sont plus de 113 personnes qui ont assisté aux séances consultatives (tableau 7). La liste des présences se trouve à l'annexe 6.

Tableau 7 — Présentations de mémoires/commentaires et nombre de participants aux séances

Date/heure/lieu	Participations aux séances	Présentations mémoires/commentaires
Mardi 28 février 19 h à 22 h **MRC de La Jacques-Cartier**	**Total (12)** (Virtuel : 10 Présentiel : 2)	1. Martin Vézina et Hugues Philippin Association des restaurateurs du Québec — ARQ nº M3
Jeudi 2 mars 13 h à 16 h **Agglomération de Québec**	**Total (30)** (Virtuel : 9 Présentiel : 21)	2. Olivier Coulombe Craque Bitume nº M10 3. Daniel Régimbal Entraide Agapè nº M6 4. Audrey Roberge Coop Carbone nº M7 5. Karen Busque AmiEs de la Terre de Québec — ATQ nº M4 et C4 6. Claire Murati Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale — RGF-CN nº M5
Jeudi 2 mars 19 h à 22 h **Agglomération de Québec**	**Total (16)** (Virtuel : 11 Présentiel : 5)	7. Jean-Yves Desgagné Mouvement pour une ville zéro déchet — MZD nº M2
Lundi 13 mars 19 h à 22 h **MRC de La Côte-de-Beaupré**	**Total (29)** (Virtuel : 15 Présentiel : 14)	8. Pierre Racicot VRIC – Économie circulaire nº C14 9. Caroline Voyer Réseau québécois des femmes en environnement — RQFE nº M13 10. Frédérique Lavoie et Juliette Fournier Conseil régional de l'environnement — CRE-CN nº M16 11. Alisson Fontaine Citoyenne nº M1 et C6
Mardi 14 mars 19 h à 22 h **MRC de L'Île-d'Orléans**	**Total (26)** (Virtuel : 6 Présentiel : 20)	12. Charles Montpetit Propre.org (commentaire émis, mais non déposé officiellement) 13. Annie-Pier Paradis Union des producteurs agricoles — UPA nº M9 14. Alain Gaudreau Entraide diabétique nº C11
TOTAL	**113 personnes**	**14 présentations**

4. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Cette section présente le résumé des commentaires, des questions et des propositions entendus par la Commission tout au long du processus de consultation publique. Les éléments observés proviennent notamment des trois ateliers d'échange, du sondage en ligne ainsi que des mémoires et commentaires déposés sur la plateforme Web Bâtir ensemble de la CMQuébec. La Commission émet plusieurs recommandations et souligne les éléments à modifier au projet de PMGMR.

Afin de faciliter la lecture de la présente section, l'ensemble des commentaires et des recommandations ont été regroupés sous vingt-trois grands thèmes, à savoir :

- Collecte sélective
- Points de dépôts et écocentres
- Incitatifs financiers pour ICI et CRD
- Économie circulaire
- Amélioration des connaissances
- Événements écoresponsables
- Soutien aux organismes
- Gestion des encombrants
- Équipements de collecte
- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
- Entreposage, conditionnement et mutualisation de ressources
- Influence métropolitaine
- Modification de termes dans le PMGMR
- Matières organiques
- Partenariats, collaborations et réseautage
- Plastiques agricoles
- Produits à usage unique
- Produits d'hygiène lavables
- Réemploi
- Réglementation et mise en application
- Réparation
- Gestion du textile
- Valorisation énergétique

Il faut noter que tous les commentaires déposés lors du processus de consultation publique se trouvent dans le rapport de consultation de l'Institut du Nouveau Monde (INM) à l'annexe 3.

4.1 Commentaires généraux en lien avec les orientations

Dans un premier temps, la Commission est d'avis que, de façon générale, les commentaires reçus sont très favorables aux six orientations présentées dans le projet de PMGMR. Malgré cela, la Commission estime qu'il existe quand même une certaine incohérence dans la structuration de certaines orientations, notamment celle portant sur la réduction à la source et le réemploi (Orientation nº 3 — Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri). Plusieurs commentaires ont été émis disant que des mesures en lien avec la réduction à la source se trouvent sous d'autres orientations. Dans ce contexte, la Commission est d'avis que le libellé de certaines orientations et le classement de certaines mesures doivent être révisés.

Recommandation

R1. Réviser les libellés des orientations nº 2 (Lutter contre le gaspillage des ressources) et nº 3 (Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri) du PMGMR, afin que le classement des mesures soit plus cohérent, et revoir la structuration des orientations.

Responsable : CMQuébec

4.2 Commentaires généraux en lien avec les mesures

Selon la Commission, les commentaires en lien avec les mesures sont majoritairement positifs. En effet, il a été souligné à plusieurs reprises que les mesures inscrites permettraient d'atteindre les objectifs proposés dans le projet de PMGMR.

Néanmoins, la Commission note que de nombreux commentaires formulés font ressortir la nécessité d'être tout aussi ambitieux dans la mise à jour des Plans de mise en œuvre (PMO), dont la responsabilité incombe aux MRC et à l'agglomération de Québec. La Commission est également d'avis que de nombreuses propositions émises, de nature plus technique ou d'échelle plus régionale, pourraient certainement contribuer à alimenter et à bonifier les pistes d'actions à intégrer aux PMO. La Commission est donc d'avis qu'il est nécessaire de prendre en considération ces éléments dans la mise à jour des PMO.

Par ailleurs, sachant que les PMO ne découlent pas d'obligations légales comme le PMGMR, la Commission note qu'il n'existe actuellement pas de cadre défini ni même de balises pour la réalisation des PMO. La Commission est d'avis qu'il est nécessaire de créer un cadre afin d'orienter adéquatement et de guider les MRC et l'agglomération de Québec dans la mise à jour de cet outil de planification.

Recommandations

R2. Ajouter une nouvelle mesure au PMGMR portant sur la mise en œuvre, la surveillance et le suivi.

Responsable : CMQuébec

R3. Ajouter, comme piste d'action à cette nouvelle mesure, la création d'un guide d'accompagnement à l'intention des instances municipales du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour la révision et la mise à jour des PMO.

Responsable : CMQuébec

NOTE : Se référer à la section 4.3 concernant la mise en œuvre, la surveillance et le suivi puisque les recommandations sont complémentaires.

4.2.1 Collecte sélective

L'absence d'équipement de recyclage dans plusieurs institutions, commerces et industries (ICI) et multilogements a fait l'objet de plusieurs commentaires lors des consultations, notamment en ce qui concerne l'obligation d'acquérir l'équipement et de participer à la collecte. Ainsi, la Commission est d'avis que des efforts considérables doivent être déployés pour équiper les multilogements et les ICI ne détenant actuellement pas de contenants de recyclage.

De ce fait, et considérant qu'Éco Entreprises Québec est devenue l'organisme de gestion désignée (OGD) par RECYC-Québec pour la collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), la Commission est d'avis qu'une collaboration étroite entre tous les acteurs municipaux sera essentielle pour favoriser une transition adéquate vers la modernisation de ce système.

Enfin, bien que les organismes municipaux conservent le service direct au citoyen, la Commission juge que la responsabilité d'accompagner les ICI et les multilogements sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord demeure un grand défi. Une grande communication entre les partenaires du territoire sera primordiale.

Recommandations

R4. Ajouter, sous l'orientation nº 5 (Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs) du PMGMR, la nouvelle mesure suivante :

- Collaborer et assurer une communication étroite avec l'Organisme de gestion désignée (OGD) afin d'assurer le succès du déploiement de la modernisation de la collecte sélective.

R5. Bonifier la nouvelle mesure définie en R4 (Collaborer et assurer une communication étroite avec l'OGD) en ajoutant les pistes d'actions suivantes :

- Maintenir l'échange entre la CMQuébec et les composantes du territoire pour assurer l'harmonisation des ententes-cadres sur la collecte sélective et ainsi maintenir les acquis sur le territoire.
- Favoriser la collaboration avec l'OGD afin d'être en adéquation avec la modernisation de la collecte sélective et d'assurer le succès de la réforme, notamment pour garantir une meilleure desserte des multilogements et des ICI.
- Prendre les mesures nécessaires pour que les besoins et les particularités des municipalités soient considérés.

Responsable : CMQuébec et composantes

4.2.2 Points de dépôts et écocentres

Plusieurs commentaires ont été émis indiquant que l'emplacement actuel de certains écocentres ne permet pas de desservir correctement l'ensemble de la population. Cette situation s'explique notamment par le fait que les écocentres sont parfois éloignés des milieux de vie. De ce fait, les personnes qui ne possèdent pas de véhicule ou encore celles qui habitent dans les quartiers centraux ou dans certains milieux moins densément peuplés y ont difficilement accès.

De plus, les citoyens souhaitent avoir le droit de récupérer les objets et les matériaux facilement réemployables dans les écocentres. Dans ce contexte, la Commission est d'avis qu'il est nécessaire d'améliorer grandement l'accessibilité aux différents points de dépôts et aux écocentres.

Recommandations

R6. Bonifier la mesure nº 15 (Optimiser l'accès, les services et diversifier les types de matières admises aux écocentres) du PMGMR en ajoutant la piste d'action suivante :

- Offrir l'accès à des points de dépôts/écocentres alternatifs dans les milieux non adéquatement desservis.

Responsable : Composantes et municipalités

R7. Supprimer la piste d'action sur le réemploi (Évaluer les possibilités d'intégrer un volet réemploi aux écocentres) identifiée à la mesure nº 15, puis bonifier la mesure nº 9 (Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi) en ajoutant les pistes d'action suivantes :

- Inciter les composantes à permettre la récupération des objets et des matériaux facilement réemployables parmi les matières acheminées dans les écocentres.
- Créer une table d'échange regroupant les parties prenantes afin d'évaluer les enjeux et de proposer des pistes d'action en lien avec la récupération des objets et des matériaux dans les écocentres.

Responsable : Composantes et municipalités

4.2.3 Incitatifs financiers pour les ICI et les CRD

Selon les commentaires recueillis, la Commission note que le projet de PMGMR devrait comporter un plus grand nombre de mesures incitatives et financières, notamment pour inciter les ICI et les CRD à participer davantage à la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Des propositions de mécanismes financiers ainsi que des mesures écofiscales ont été proposées par les divers intervenants lors des consultations, par exemple :

- Accorder des bonis pour les bonnes performances environnementales.
- Mettre en place le principe d'utilisateur-payeur.
- Internaliser à l'achat les coûts de traitement des matériaux.
- Instaurer une tarification au poids sur les matières résiduelles.

La Commission est d'avis qu'un chantier de travail devrait être mis en place sur cette question.

Recommandation

R8. Ajouter une mesure au PMGMR afin de répertorier et d'analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles.

Responsable : CMQuébec

4.2.4 Économie circulaire

La Commission note que l'exercice des consultations publiques a permis de démontrer l'importance, l'intérêt et l'engouement des partenaires et des acteurs du milieu envers le développement de ce modèle économique sur le territoire métropolitain. Or, l'économie circulaire comprend habituellement plusieurs stratégies et la Commission souligne le fait que le PMGMR n'en propose que quelques-unes, par exemple la réalisation de maillages entre les entreprises à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation.

Dans le même sens, la Commission note qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de stratégie globale ou de plan d'action en économie circulaire à l'échelle du territoire de la CMQuébec. Elle note également un manque important de concertation entre les acteurs du milieu à cet égard.

Durant la consultation, certaines stratégies en économie circulaire ont été proposées par les intervenants. La Commission note, par exemple :

- La mise en place d'une économie de partage.
- La réalisation d'un plus grand nombre de projets d'écologie industrielle.
- Le développement d'une politique en économie circulaire.
- La création d'une plateforme électronique gratuite de maillage d'entreprises.

Pour assurer le développement prioritaire de l'économie circulaire à l'échelle métropolitaine, la Commission est d'avis qu'il faut assurer une meilleure planification et une coordination rigoureuse de ce modèle économique.

Recommandation

R9. Ajouter une mesure au PMGMR visant à développer, en collaboration avec les partenaires du milieu, une stratégie métropolitaine ainsi qu'un plan d'action en économie circulaire.

Responsable : CMQuébec

NOTE : Se référer à la section 4.2.9 concernant l'entreposage, le conditionnement et le partage de biens et services, puisque les recommandations sont complémentaires.

4.2.5 Amélioration des connaissances

Selon les commentaires issus des consultations, la Commission constate le besoin d'acquérir plus de connaissances sur la gestion de certaines matières ou catégories de matières, de leur achat jusqu'à leur fin de vie. Ce besoin se retrouve dans plusieurs secteurs d'activités, dont le domaine de la CRD et le marché du textile. De plus, la Commission note que les moyens mis en place pour gérer les matières résiduelles issues de ces secteurs sont peu connus et documentés.

Dans un autre ordre d'idée, la Commission observe que les pratiques de récupération alimentaire et le gaspillage alimentaire doivent aussi être mieux documentés. La Commission est d'avis qu'un portrait détaillé et un diagnostic pour chacun de ces domaines d'activités permettraient de mieux comprendre la situation et d'agir en conséquence.

Recommandations

R10. Bonifier la mesure nº 8 (Identifier les pertes tout au long de la chaîne de production et de distribution) du PMGMR en ajoutant la piste d'action suivante :

- Élaborer un portrait des initiatives de récupération alimentaire existantes sur le territoire.

Responsable : CMQuébec

R11. Bonifier la mesure nº 11 (Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collectes) du PMGMR en ajoutant la piste d'action suivante :

- Réaliser un portrait-diagnostic des matières problématiques (ex. : gypse, matelas, textile et autres matières non ciblées par les systèmes de collectes sur le territoire).

Responsable : CMQuébec

NOTE : Se référer à la section 4.2.22 concernant la gestion du textile sur le territoire d'application du PMGMR, puisqu'elle est identifiée dans la mesure nº 11 du PMGMR.

4.2.6 Événements écoresponsables

En ce qui concerne les commentaires recueillis relativement à la création et à l'adoption d'une politique d'événements écoresponsables par les composantes de la CMQuébec Rive-Nord, la Commission est d'avis qu'il s'agit d'un élément fondamental, au même titre que la mise en place de mesures pour collaborer avec les organisateurs d'événements afin de mettre en œuvre une telle politique. La Commission est donc d'avis qu'il est nécessaire d'élaborer une politique métropolitaine sur les événements écoresponsables et de la mettre en œuvre.

Dans le même sens, la Commission juge nécessaire de mettre de l'avant un suivi rigoureux à l'égard de la nouvelle politique et de sa mise en œuvre. Pour ce faire, il serait nécessaire de créer une cible annuelle d'événements écoresponsables, d'ajouter un indicateur de suivi supplémentaire pour mesurer la quantité de matière détournée de l'élimination pour les événements qui seront ciblés et de mettre en valeur les meilleures pratiques écoresponsables.

Recommandations

R12. Bonifier la mesure nº 6 (Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables) du PMGMR en ajoutant les pistes d'actions suivantes :

- Élaborer, en collaboration avec les composantes, une politique métropolitaine d'événements écoresponsables associée au milieu municipal en s'inspirant des pratiques existantes.
- Soutenir et accompagner les composantes et les municipalités dans la mise en œuvre et le suivi de la politique métropolitaine d'événements écoresponsables.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

4.2.7 Soutien aux organismes

La Commission constate que de nombreux organismes communautaires œuvrant notamment en revalorisation (alimentaire, du textile, de biens meubles ou d'encombrants) ont des besoins importants en matière de financement. La Commission note que plusieurs commentaires dans les mémoires ainsi que plusieurs témoignages ont été émis relativement au besoin d'attribuer un financement en fonction de la mission d'un organisme. La Commission est d'avis que cette approche, plutôt que celle par projet actuellement en place, permettrait de soutenir de façon pérenne les organismes qui contribuent déjà à réduire la quantité de matières résiduelles à traiter ainsi qu'à favoriser le réemploi.

Recommandation

R13. Relibeller la mesure nº 20 (Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source) du PMGMR afin qu'elle soit plus englobante : Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi, et ajouter la piste d'action suivante *:*

- En collaboration avec les instances municipales, évaluer la mise en place d'un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.

Responsable : CMQuébec

4.2.8 Gestion des encombrants

À la lumière des commentaires reçus, la Commission reconnait que le processus mis en place actuellement pour la collecte des encombrants, notamment pour les multilogements, doit être amélioré. À titre d'exemple, les commentaires recueillis montrent que de nombreux encombrants peuvent demeurer longtemps en bordure de rue, surtout lors de la période des déménagements, soit à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet. De plus, la Commission est d'avis que certains de ces encombrants, encore en bon état, pourraient être réemployés ou valorisés, alors que ce n'est pas le cas actuellement.

Recommandation

R14. Ajouter à la mesure n^{o} 28 (Optimiser et généraliser la gestion des encombrants) du PMGMR la piste d'action suivante :

- Créer une table d'échange regroupant les parties prenantes afin d'évaluer les enjeux et proposer des pistes d'action en réalisant un diagnostic complet en lien avec la gestion des encombrants, notamment dans les multilogements.

Responsable : CMQuébec

NOTE : Se référer à la section 4.2.15 portant sur le développement de partenariats, de collaborations et de réseautage.

4.2.9 Entreposage, conditionnement et mutualisation de ressources

De façon générale, la Commission constate par les propos lus et entendus que les organismes communautaires rencontrent des enjeux logistiques qui ralentissent leurs activités et freinent leur croissance, particulièrement en matière de transport et de ressources humaines.

Afin de remédier à cette situation, les organismes ont manifesté leur intérêt à partager des ressources et des biens ainsi que d'avoir des lieux d'entreposage et de transformation, notamment pour le réemploi, la réparation et la redistribution alimentaire.

Dans ce contexte, la Commission est d'avis que le partage de ressources, de biens et de lieux permettrait certainement de lever ces freins.

Recommandations

R15. Ajouter à la nouvelle mesure du PMGMR proposée en R9 (Développer une stratégie métropolitaine en économie circulaire), les pistes d'action suivante :

- Soutenir la création et la coordination de communautés de pratique en économie circulaire.
- Soutenir le réseau d'acteurs en économie circulaire.

Responsable : CMQuébec

R16. Ajouter à la nouvelle mesure du PMGMR proposée en R9 (Développer une stratégie métropolitaine en économie circulaire), la piste d'action suivante :

- Soutenir les projets favorisant la mutualisation de ressources dans une logique d'économie circulaire.

Responsable : CMQuébec

NOTE : Se référer à la recommandation R9 de la section 4.2.4 concernant la stratégie métropolitaine en économie circulaire.

4.2.10 Équipements de collecte

Au fil des échanges, la Commission a constaté les nombreux défis en lien avec la réduction de l'empreinte carbone et les équipements de collecte, notamment en lien avec les distances parcourues, mais également en lien avec la qualité de l'air dans certains quartiers.

Plusieurs propositions ont été émises lors des consultations et la Commission estime qu'il serait avantageux d'évaluer différentes options, par exemple :

- Effectuer les collectes avec des camions électriques pour réduire les émissions de GES.
- Munir les équipements d'une caméra intégrée aux camions afin d'identifier les contaminants déposés dans les contenants et, de ce fait, améliorer la traçabilité des matières et améliorer la qualité du tri.

Recommandations

R17. Modifier la mesure nº 21 (Réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la gestion des matières résiduelles) du PMGMR pour la formulation suivante :

- Bonifier les opérations et les équipements de collecte en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Responsable : Composantes et municipalités

R18. Ajouter à la mesure nº 21 du PMGMR, les pistes d'actions suivantes :

- Repérer les technologies qui permettraient d'améliorer les équipements de collecte afin d'avoir une meilleure traçabilité de la matière et améliorer la qualité du tri dès la collecte.
- Évaluer les différentes options d'équipements de collecte permettant de réduire les émissions de GES sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord.

Responsable : Composantes et municipalités

NOTE : Se référer à la recommandation R4 de la section 4.2.1 concernant la collecte sélective puisqu'un dialogue avec l'OGD en lien avec le financement des équipements de collecte sera nécessaire. Autrement, ces recommandations sont applicables pour les équipements de collecte hors recyclage, donc notamment pour les collectes de déchets, des encombrants et des résidus verts.

4.2.11 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

La Commission constate que l'information, la sensibilisation et l'éducation ont été des sujets de premier plan pendant cette consultation. Des éléments lus et entendus, la Commission retient l'importance à accorder à quatre grands publics cibles : les ICI, le milieu de la CRD, les établissements scolaires (de la garderie au secondaire) et la population.

Pour chacun des publics, des besoins précis ont été formulés. Les besoins passent à la fois par de l'accompagnement, des outils personnalisés, un soutien logistique, de la formation, des équipements adéquats pour gérer les matières résiduelles et plusieurs autres. La Commission reprend, ci-dessous, les besoins formulés pour chacun des publics cibles.

Les institutions, commerces et industries (ICI)

La Commission relève le besoin d'accompagnement et de suivi manifesté par les ICI. Ils requièrent des outils adaptés à leur situation pour améliorer la gestion des matières résiduelles, de même qu'un soutien logistique pour les accompagner dans la meilleure disposition des équipements, la qualité du tri, la fréquence de collecte et bien plus. La Commission est d'avis que des affiches informatives adaptées aux ICI permettraient d'aider à sensibiliser les employés et visiteurs à l'importance de la qualité du tri des matières résiduelles et ainsi d'améliorer leur bilan. Puis, des exemples de critères à intégrer dans les appels d'offres pour un approvisionnement responsable ont été proposés. La Commission est d'avis que ce besoin aiderait grandement à améliorer la gestion des matières résiduelles au sein des ICI, mais également sur le territoire.

Le milieu de la construction, rénovation, démolition (CRD)

Le milieu de la CRD est un secteur d'activité qui nécessite des besoins précis. La Commission constate d'abord que la gestion des matières résiduelles ne semble pas intégrée dans les cursus de formation pour les divers corps de métiers œuvrant en CRD. Pour pallier ce manque, de l'accompagnement et de la formation sur la gestion des matériaux et des résidus sur les chantiers seraient nécessaires.

La Commission prend également acte du besoin manifesté par les entrepreneurs pour obtenir du soutien logistique, notamment sous forme d'escouade mobile, pour aider à faire un meilleur tri sur les chantiers. En outre, la Commission considère que des outils de gestion et de communication doivent être complémentaires à ce soutien logistique. Parmi les besoins exprimés, la Commission relève notamment le développement d'affichage clair à apposer sur les conteneurs et les camions de collecte de matières résiduelles et la mise à disposition d'équipements adaptés pour réaliser le tri à la source sur les chantiers. Finalement, une application ou un guide qui informe sur les certifications existantes et les performances des centres de tri de matériaux de construction tout comme la création d'un répertoire identifiant les lieux de disposition de certaines ressources et certains matériaux de CRD encore réemployables aideraient grandement le milieu à s'améliorer.

Les établissements scolaires, de la garderie au secondaire

En ce qui concerne les établissements scolaires, la Commission note que très peu de ressources matérielles, humaines et financières, sont consacrées à la saine gestion des matières résiduelles. De plus, les activités en lien avec la gestion des matières résiduelles sont laissées à la discrétion de chacune des directions des établissements. La Commission juge que le matériel adéquat pour récupérer les diverses matières résiduelles générées par les établissements doit être mis à leur disposition tout comme une ressource doit leur être assignée pour assurer un accompagnement et un soutien régulier.

La population

Bien que plusieurs activités d'ISÉ soient organisées pour la population, la Commission constate que le besoin de ce groupe est beaucoup plus grand. Il a été proposé d'offrir davantage d'activités ISÉ et de fournir des outils d'information sur le bon tri à faire à la maison et au bureau. Avec la diversité des emballages et des matières résiduelles générées, la Commission note que la population a besoin d'être mieux accompagnée pour trier adéquatement.

La Commission prend acte de la demande de mettre en place une plateforme Web collaborative pour partager les bonnes idées et améliorer les pratiques, de même que celle de diffuser plus d'informations qualitatives et quantitatives sur la gestion des matières résiduelles. La Commission est d'avis que diverses campagnes de sensibilisation doivent être réalisées régulièrement, notamment pour défaire des mythes, mais également pour informer sur d'autres sujets : la traçabilité des matières collectées, le réemploi, la saine gestion des encombrants, etc.

Recommandation

R19. Adapter, dans le PMGMR, les mesures en lien avec les activités d'ISÉ afin de mieux répondre aux besoins des quatre grands publics cibles de la manière suivante :

- Modifier la mesure nº 2 (Sensibiliser la population et les ICI à la saine gestion des matières résiduelles) du PMGMR afin qu'elle soit davantage englobante et permette de répondre aux besoins formulés par les citoyens (population) :
  - Sensibiliser et accompagner la population, en diffusant des informations pratiques pour elle, et en développant des outils adaptés pour améliorer la gestion des matières résiduelles.
  - Supprimer la mesure nº 5 (Développer des outils et diffuser des informations pratiques à la population en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ) du PMGMR et déplacer les pistes d'actions identifiées dans la mesure nº 2 modifiée.
- Ajouter une nouvelle mesure visant à répondre aux besoins des ICI :
  - Sensibiliser et accompagner les ICI et développer des outils adaptés pour eux afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles.
  - Intégrer les besoins formulés sous forme de pistes d'actions.
- Ajouter une nouvelle mesure visant à répondre aux besoins des établissements scolaires, soit *Sensibiliser, accompagner et développer des outils adaptés pour les établissements scolaires et leurs élèves pour améliorer la gestion des matières résiduelles*.
  - Déplacer la piste d'action identifiée à la mesure nº 14 (Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les CPE du territoire) concernant les outils ISÉ sous cette nouvelle mesure.
  - Ajouter une piste d'action sous cette nouvelle mesure visant à poursuivre les activités éducatives dans les écoles.
  - Intégrer les besoins formulés sous forme de pistes d'actions.
- Modifier la mesure nº 4 (Accompagner la population, les ICI ainsi que les acteurs du milieu de la CRD) de la manière suivante afin qu'elle réponde aux besoins formulés par les CRD :
  - Sensibiliser, accompagner et développer des outils adaptés pour les acteurs du milieu de la CRD afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques pour gérer les matières résiduelles.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

4.2.12 Influence métropolitaine

Afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans le milieu scolaire, la Commission constate que celles-ci doivent être gérées plus efficacement. La Commission est d'avis que les écoles doivent devenir des milieux exemplaires, afin que les enfants intègrent de bonnes habitudes écocitoyennes. Pour ce faire, la Commission croit qu'il est nécessaire de munir les écoles des bons équipements de tri et d'instaurer une gestion efficace des matières résiduelles. Pour y arriver, la Commission considère que la CMQuébec, comme organisme responsable de la planification des matières résiduelles, doit augmenter son rôle d'influence auprès des instances gouvernementales, ce qui permettrait également de démontrer un leadership mobilisateur sur ce sujet.

La Commission est également d'avis que la CMQuébec doit soutenir davantage les gouvernements dans la mise en place d'actions visant notamment à limiter l'obsolescence programmée et à intégrer des mesures incitatives financières et d'écofiscalité.

Recommandations

R20. Ajouter à la mesure nº 26 (Appuyer et collaborer étroitement avec les instances gouvernementales) du PMGMR, les pistes d'actions suivantes :

- Encourager les instances gouvernementales à faire preuve d'exemplarité en adoptant des projets de règlements et projets de loi qui concourent aux objectifs du PMGMR.
- Susciter l'engagement du gouvernement par l'instauration d'une politique de saine gestion des matières résiduelles dans toutes les institutions publiques en priorisant les établissements d'enseignement du Québec, et y intégrer notamment la mise en place d'équipements adéquats et de ressources spécifiques pour effectuer minimalement la récupération des matières recyclables et organiques.
- Endosser ou émettre des lettres de recommandation, destinées aux gouvernements, qui proposent des modifications au cadre légal en lien avec les objectifs du PMGMR, notamment en ce qui concerne le suremballage, le contenu minimal de matières recyclées et la réparabilité des biens.
- Encourager la mise en commun d'expertises entre les ministères de l'Éducation et de l'Environnement notamment afin de favoriser l'application des pratiques exemplaires de gestion des matières résiduelles dans les institutions publiques en priorisant les établissements d'enseignement.

Responsable : CMQuébec

4.2.13 Modification de termes dans le PMGMR

La Commission constate que certains termes utilisés dans le projet de PMGMR peuvent porter à confusion. La Commission est d'avis qu'il pourrait être plus clair de supprimer le terme « matières problématiques » pour parler du gypse, du liège, du textile, des matériaux de rembourrage, des matelas et autres matériaux de construction, ou toute autre matière orpheline qui ne possède pas de système de collecte structuré à grande échelle ou qui n'offre pas de débouchés intéressants.

Recommandations

R21. Modifier, dans le PMGMR, les termes suivants :

- « Matières problématiques » inscrits à la mesure nº 11 (Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collectes), du PMGMR pour « matières sans débouchés ou sans collecte structurée ».

4.2.14 Matières organiques

La Commission note que les commentaires reçus démontrent qu'il est indispensable de mettre en valeur la complémentarité des différentes approches en gestion des matières résiduelles organiques. Par exemple, la gestion des résidus verts, le compostage domestique et communautaire et d'autres options sont complémentaires à la biométhanisation. Pour favoriser cette complémentarité et la saine gestion des matières organiques, et ce, pour l'ensemble du territoire de la CMQuébec Rive-Nord, voici quelques idées émises :

- Subventionner les équipements communautaires et domestiques.
- Offrir davantage de formation sur le compostage domestique.
- Encourager les organismes du territoire qui réduisent le gaspillage alimentaire et aident la population dans le besoin.
- Accroitre la communication sur les nombreux bienfaits de la pratique de l'herbicyclage et du feuillicyclage.

En ce qui concerne le traitement des résidus alimentaires à l'usine de biométhanisation, la Commission constate que celle-ci ne permet pas d'englober toutes les substances biologiques animales ou issues du végétal, par exemple, les résidus verts, le papier kraft, les serviettes en papier, le carton souillé de nourriture, etc. La Commission est d'avis que des solutions de traitements complémentaires doivent être mises en place afin de valoriser ces différents résidus. De plus, face à l'arrivée de l'usine de biométhanisation, la Commission constate l'inquiétude de certains organismes offrant de l'aide alimentaire quant aux denrées qu'ils reçoivent et au fait que celles-ci pourraient se retrouver à cette installation de traitement plutôt qu'entre les mains de personnes dans le besoin.

Recommandations

R22. Ajouter à la mesure nº 13 (Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques pour le résidentiel et les ICI) du PMGMR, les deux pistes d'action suivantes :

- Mettre en place des solutions de traitements complémentaires afin de valoriser les matières organiques non acceptées par l'usine de biométhanisation.
- Maintenir et harmoniser les mesures incitatives pour gérer les matières organiques et réduire le gaspillage alimentaire.

Responsables : Composantes et municipalités

NOTE : Se référer à R10 portant sur l'amélioration des connaissances concernant la récupération alimentaire puisqu'elle est complémentaire à ces recommandations.

4.2.15 Partenariats, collaborations et réseautage

De façon générale, la Commission constate que plusieurs participants à la consultation souhaiteraient développer davantage de partenariats et de collaborations en gestion des matières résiduelles, afin de mieux servir les différentes clientèles. La Commission est d'avis que ces éléments permettraient de briser les silos en favorisant le partage d'expériences et d'expertises, la mise en commun de ressources et la complémentarité de compétences. À titre d'exemple, les ressourceries souhaiteraient développer des partenariats avec les écocentres et les entreprises œuvrant en insertion professionnelle ou sociale.

Dans le domaine de la CRD, la Commission observe qu'il y a un intérêt à mettre en relation les grandes associations du milieu de la CRD, les centres de formation des métiers de la construction et les centres de recherche universitaires, ce qui permettrait d'engendrer de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles.

Enfin, la Commission souligne que plusieurs organisations ont manifesté leur désir de collaborer avec la CMQuébec. Elles souhaitent maintenir un dialogue pour assurer la mise en œuvre du PMGMR et contribuer à l'atteinte des objectifs. La Commission est d'avis qu'il est nécessaire d'identifier un point de contact central pour coordonner et optimiser ce réseau de partenaires.

Recommandations

R23. Ajouter à la mesure nº 24 (Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles) du PMGMR la piste d'action suivante :

- Développer et encourager les partenariats, la collaboration et le réseautage entre les organisations pour améliorer les pratiques en gestion des matières résiduelles.

Responsable : CMQuébec

R24. Ajouter à la nouvelle mesure définie en R2 (Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et son suivi), la piste d'action suivante :

- Mettre sur pied un comité formé de partenaires du milieu et qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre et au suivi du PMGMR.

Responsable : CMQuébec

NOTE : Se référer à la section 4.2.8 portant sur la gestion des encombrants où le besoin de créer une table d'échange a été identifié. Également, se référer aux sections 4.2 et 4.3 concernant la mise en œuvre, la surveillance et le suivi, puisque la R24 est complémentaire à ces sections.

4.2.16 Plastiques agricoles

La Commission a été informée qu'au 30 juin 2023, les entreprises qui fabriquent, distribuent et vendent des produits agricoles visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RRVPE) doivent prévoir la mise en place d'un système de récupération et de valorisation de leurs produits. Ce règlement s'applique à une trentaine de plastiques agricoles, emballages et autres produits utilisés dans les fermes québécoises.

Plusieurs commentaires ont été émis à ce sujet lors des consultations et la Commission retient certaines mesures incitatives, lesquelles permettraient d'assurer la collaboration des agriculteurs à la récupération de ces plastiques. Il s'agit notamment de :

- L'instauration de la collecte de porte en porte.
- L'offre d'incitatifs financiers.
- L'accessibilité et la localisation stratégique des points de dépôts.

La Commission est d'avis que la mise en place d'un réseau de récupération nécessite des mesures incitatives et des mesures facilitant la récupération de ces plastiques afin que tous y participent.

Recommandation

R25. Changer, à la mesure nº 31 (Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur) du PMGMR, la dernière piste d'action pour la suivante :

- Collaborer avec des représentants du milieu agricole et l'organisme de gestion reconnu (OGR) pour identifier des points de dépôts et développer des pratiques adaptées au territoire.

Responsable : CMQuébec

4.2.17 Produits à usage unique

La Commission a été informée que six produits de plastiques à usage unique seront interdits sur le marché canadien, et ce, dès le 20 décembre 2023. Cette date équivaut à l'entrée en vigueur du *Règlement interdisant les plastiques à usage unique* (RIPUU) instauré par le gouvernement fédéral.

En consultation, la Commission a lu et entendu plusieurs suggestions afin de se conformer à cette nouvelle règlementation, notamment les suivantes :

- Identifier et communiquer les solutions de rechange adéquates à ces produits.
- Interdire d'autres articles à usage unique, principalement issus du domaine de l'alimentation.
- Faciliter et rendre plus accessible la vente de produits en vrac.
- Augmenter l'offre de contenants consignés.

De façon générale, la Commission constate que de nombreux citoyens sont prêts pour ce changement. Parallèlement, le remplacement des produits en plastiques à usage unique représente également des défis importants pour les entreprises du domaine de l'alimentation. Celles-ci ont mentionné être favorables à la réduction des plastiques à usage unique dans la mesure où ce changement se fait de manière harmonieuse et qu'elles soient accompagnées et soutenues dans cette transition.

La Commission est d'avis qu'une transition harmonieuse pour les entreprises du domaine de l'alimentation, mais également pour les citoyens, doit s'opérer. Elle est également d'avis qu'un accompagnement et un soutien de ces entreprises sont nécessaires pour mener à la réussite de cette transition.

Recommandations

R26. Modifier la mesure nº 7 (Mettre en place des alternatives aux produits à usage unique) du PMGMR pour :

- Réduire l'utilisation des produits à usage unique.

R27. Bonifier la mesure nº 7 du PMGMR par l'ajout des pistes d'actions suivantes :

- Soutenir les organisations dont le mandat est d'aider les entreprises du domaine de l'alimentation à trouver des solutions de rechange aux produits à usage unique.
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les organisations à réduire l'utilisation de produits à usage unique et promouvoir les bonnes pratiques.

Responsable : CMQuébec

4.2.18 Produits d'hygiène lavables

Au Québec et sur le territoire de la CMQuébec, la Commission constate que de nombreux produits d'hygiène ont maintenant des options lavables, notamment les produits menstruels, le papier hygiénique, les mouchoirs, les couches, les tampons démaquillants et les cotons-tiges. À la lumière des commentaires et des témoignages émis, la Commission constate que ces produits lavables coûtent plus cher à l'achat que les produits non lavables. Dans ce contexte, il s'avère que cette situation peut rapidement devenir un frein pour les personnes qui souhaitent s'en procurer.

Ainsi, la Commission est d'avis que des subventions pour les articles lavables devraient être disponibles, et ce, afin de favoriser leur achat et ainsi limiter la quantité de matières résiduelles à gérer. La Commission est également d'avis que pour réduire la quantité de matières résiduelles générées, les produits lavables devraient être plus accessibles.

Recommandation

R28. Ajouter à la mesure nº 20 (Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source) du PMGMR la piste d'action suivante :

- À l'échelle de la CMQuébec Rive-Nord, favoriser l'accès aux produits d'hygiène lavables et évaluer les possibilités de soutien financier pour le plus grand nombre de personnes.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

4.2.19 Réemploi

La Commission constate que presque tous les mémoires et les commentaires font mention de l'importance d'augmenter le réemploi sur le territoire. Les commentaires émis soulignent que le réemploi de matériaux de construction devrait être encouragé, de même que l'utilisation de matériaux qui peuvent être réutilisés. La recyclerie La Patente a été mentionnée à plusieurs reprises comme modèle de réutilisation de matériaux et d'objets de toutes sortes.

La Commission a également pris acte de la demande formulée par les organismes œuvrant en réemploi, à savoir que les municipalités devraient réduire de façon importante les frais de gestion des matières résiduelles pour les matières qu'ils ne peuvent pas revendre.

Recommandation

R29. Bonifier la mesure nº 9 (Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi) du PMGMR en ajoutant les pistes d'actions suivantes :

- Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures incitatives pour encourager les constructions et les rénovations intégrant une part de réemploi.
- Identifier et soutenir les organismes qui peuvent développer des collaborations avec les quincailleries et les magasins de matériaux du territoire afin de trouver des solutions pour éviter de jeter du matériel neuf ou usagé non vendu et encore en excellent état.
- Identifier et suggérer des mécanismes de réduction des frais de gestion des matières résiduelles pour les organismes œuvrant en réemploi.

Responsables : Composantes et municipalités

4.2.20 Réglementation et mise en application

À la lumière de plusieurs commentaires émis sur la nécessité de resserrer, de façon globale, la réglementation en gestion des matières résiduelles, et également d'une application plus stricte de celle-ci par les autorités compétentes, la Commission constate que de nombreux éléments soulevés sont tributaires de la réglementation locale et relèvent donc des municipalités. L'encadrement par règlement des plastiques à usage unique sur le territoire, l'instauration d'un système d'adhésion volontaire « opt-in[1] » pour la distribution de circulaires à travers des règlements ou encore les demandes de permis dans le domaine de la CRD en sont de bons exemples.

Dans ce contexte, et afin d'assurer une cohérence entre les responsabilités des échelles de planification, la Commission est d'avis que les MRC et l'agglomération de Québec, par l'intermédiaire de leur PMO, peuvent s'assurer du respect, du suivi ou de l'harmonisation des règlements municipaux, afin que ceux-ci soient conformes aux objectifs et aux mesures du PMGMR.

En effet, parmi certaines propositions soulevées en consultation, et qui relèvent majoritairement de modification réglementaire à l'échelle locale, la Commission note que certains éléments devront assurément faire l'objet d'une attention particulière de la part des composantes. Voici quelques exemples énoncés qui permettraient de resserrer la réglementation et qui pourraient être intégrés dans une réglementation locale :

- Règlement fédéral (RIPUU) en ce qui concerne les produits à usage unique.
- Matières non acceptées dans les diverses collectes (ex. : interdits dans les déchets, tels que les matières recyclables, le gazon, etc.).
- Modification, application et sanction des règlements.
- Transition vers le système d'adhésion de type « opt-in ».
- Demande de plans de gestion des matières résiduelles et de preuves de disposition des matières lors d'une demande d'un permis.
- Demande auprès des entrepreneurs afin d'avoir recours à des centres de tri certifiés par RECYC-QUÉBEC.

Dans ce contexte, la Commission estime que la CMQuébec doit assurer une vigie constante à cet égard et travailler de concert avec les composantes et les municipalités afin d'ajuster les réglementations municipales nécessaires au respect des objectifs du PMGMR.

[1] opt-in : Système où les personnes intéressées posent un autocollant sur leur boite aux lettres ou leur porte pour indiquer leur consentement à recevoir de la publicité.

Recommandations

R30. Modifier la mesure nº 10 (Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouvelles normes gouvernementales) du PMGMR pour la suivante :

- Harmoniser, à l'échelle de la CMQuébec Rive-Nord, les réglementations municipales, adapter les outils réglementaires aux nouvelles normes gouvernementales et en assurer leur application.

Responsables : Composantes et municipalités

R31. Bonifier la mesure nº 10 du PMGMR, en ajoutant la piste d'action suivante :

- Soutenir les instances municipales dans les ajustements et l'intégration des nouvelles réglementations en gestion des matières résiduelles, notamment en proposant des exemples de projet de règlement municipal.

Responsables : CMQuébec

R32. Bonifier la mesure nº 2 (Sensibiliser la population et les ICI à la saine gestion des matières résiduelles) du PMGMR en ajoutant la piste d'action suivante :

- Communiquer et faire connaître les règlements municipaux en gestion de matières résiduelles.

Responsables : Composantes et municipalités

4.2.21 Réparation

La Commission constate que la réparation est un sujet qui a été soulevé dans presque tous les mémoires et les commentaires. La Commission observe que plusieurs organismes ont émis le souhait que la réparation et les initiatives d'autoréparation soient davantage soutenues financièrement. Dans le même sens, la Commission note que plusieurs personnes ont également proposé d'en faire la promotion et de mettre en place une subvention à la réparation pour les ménages.

La Commission prend acte de la suggestion d'ajouter et de créer des ateliers et des cafés réparation et de subventionner ces ateliers d'autoréparation. La Commission juge également pertinent de mettre en place des centres de réparation mobiles en collaboration avec des quincailleries du territoire.

Recommandations

R33. Ajouter une nouvelle mesure au PMGMR portant sur la réparation et déplacer les pistes d'actions du projet de PMGMR identifiées à ce sujet dans cette nouvelle mesure.

Responsables : Composantes et municipalités

R34. Intégrer à cette nouvelle mesure les pistes d'actions suivantes :

- Identifier et soutenir les initiatives de réparation et mettre en lumière les entreprises qui offrent la réparation.
- Favoriser le déploiement de formations en réparation en s'associant avec des entreprises et des organismes œuvrant sur le territoire.

Responsables : Composantes et municipalités

4.2.22 Gestion du textile

La Commission constate que la surabondance de textile est une problématique importante à l'échelle du territoire de la CMQuébec. En effet, bien que le textile possède une valeur commerciale, la Commission note qu'il n'existe aucune solution à grande échelle pour améliorer la mise en valeur des textiles sur le territoire. La Commission note également que certaines municipalités au Québec encadrent la gestion des boîtes de dons, entre autres pour éviter l'installation de boîtes de dons illicites dont le contenu est vendu à l'étranger.

La Commission prend acte de quelques pistes de solutions proposées pour améliorer la gestion du textile :

- Consolider les points de vente actuels.
- Augmenter le nombre de points de chute de récupération des textiles et en faciliter l'accès.
- Considérer la création d'une usine de défibrage pour traiter le textile postconsommation.

Recommandations

R35. Ajouter une nouvelle mesure au PMGMR portant sur l'optimisation de la gestion du textile sur le territoire de la CMQuébec.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

R36. Ajouter à cette nouvelle mesure la piste d'action suivante :

- En concertation avec les acteurs du milieu, réaliser un portrait-diagnostic de la gestion du textile sur le territoire et proposer des recommandations sur les actions à poser.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

NOTE : Se référer à la section sur l'amélioration des connaissances concernant les matières non ciblées par les systèmes de collectes sur le territoire (R11), ainsi qu'à la section portant sur la réglementation municipale.

4.2.23 Valorisation énergétique

La Commission constate que la vapeur produite par l'incinérateur a été un sujet d'intérêt, notamment en ce qui concerne le potentiel de valorisation énergétique de la chaleur et le fait de mesurer quantitativement et financièrement celle-ci. La Commission est donc d'avis que la maximisation de l'utilisation de la vapeur de l'incinérateur doit être évaluée.

Recommandations

R37. Ajouter une nouvelle mesure au PMGMR portant sur la bonification des installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord pour favoriser leur efficacité énergétique et atteindre de meilleures performances environnementales.

Responsables : Composantes et municipalités

R38. Ajouter à cette nouvelle mesure les pistes d'actions suivantes :

- Favoriser l'optimisation de la valorisation énergétique des installations de traitement des matières résiduelles.
- Poursuivre la modernisation de l'incinérateur pour améliorer la qualité de l'air et favoriser son efficacité énergétique.

Responsables : Composantes et municipalités

4.3 Commentaires généraux en lien avec la mise en œuvre, la surveillance et le suivi

Tout au long des consultations, la Commission constate que plusieurs préoccupations et défis ont été émis relativement à l'atteinte des résultats du projet de PMGMR 2024-2031 et plus particulièrement à l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi qui en découlera.

Dans ce contexte, et afin d'assurer le succès de la mise en œuvre et des suivis concrets et mesurables, la Commission est d'avis que la CMQuébec doit absolument mettre en place un suivi rigoureux et transparent, comprenant notamment des indicateurs quantitatifs et des cibles claires.

De plus, la Commission estime que les PMO des MRC et de l'agglomération de Québec doivent être adaptés au PMGMR. Pour y arriver, la Commission juge que les actions intégrées dans les PMO des composantes devront être tout autant ambitieuses que celles du PMGMR.

Enfin, la Commission juge essentiel de développer et de consolider des partenariats avec les organismes existants sur le territoire et de les impliquer dans la mise en œuvre du PMGMR.

Recommandations

R39. Identifier, dans le PMGMR, les organisations et les organismes du territoire comme collaborateurs au sein des mesures appropriées.

R40. Ajouter à la nouvelle mesure définie en R2 (Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et son suivi) les pistes d'actions suivantes :

- Mettre en place un processus de suivi régulier (plusieurs fois dans l'année) des indicateurs de mesures et diffuser un bilan annuel sur l'avancement du PMGMR.
- Assurer un suivi et une surveillance rigoureuse de la mise en œuvre et de l'avancement des mesures en réalisant des bilans annuels quantitatifs.

Responsable : CMQuébec

NOTE : Se référer aux recommandations de la section 4.2 et à la recommandation R24 puisqu'elles sont complémentaires aux présentes recommandations.

4.4 Recommandations

Finalement, des 40 recommandations formulées, la Commission suggère dix-huit recommandations à prioriser compte tenu de leur incidence positive et rapide sur la gestion des matières résiduelles à l'échelle du territoire.

Voici les recommandations à prioriser :

- Créer un guide d'accompagnement à l'intention des instances municipales du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour la révision et la mise à jour des PMO (R3).
- Favoriser la collaboration avec l'OGD afin d'être en adéquation avec la modernisation de la collecte sélective et d'assurer le succès de la réforme, notamment pour garantir une meilleure desserte des multilogements et des ICI, ainsi que maintenir l'échange entre la CMQuébec et les composantes du territoire pour assurer l'harmonisation des ententes-cadres sur la collecte sélective et ainsi maintenir les acquis sur le territoire (R5).
- Offrir l'accès à des points de dépôts/écocentres alternatifs dans les milieux non correctement desservis et inciter les composantes à permettre la récupération des objets et des matériaux facilement réemployables parmi les matières acheminées dans les écocentres (R6).
- Répertorier et analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles (R8).
- Développer, en collaboration avec les partenaires du milieu, une stratégie métropolitaine ainsi qu'un plan d'action en économie circulaire (R9).
- Élaborer, en collaboration avec les composantes, une politique métropolitaine d'événements écoresponsables associée au milieu municipal en s'inspirant des pratiques existantes (R12).
- En collaboration avec les instances municipales, évaluer la mise en place d'un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi (R13).
- Créer une table d'échange regroupant les parties prenantes afin d'évaluer les enjeux et proposer des pistes d'action en réalisant un diagnostic complet en lien avec la gestion des encombrants, notamment dans les multilogements (R14).
- Soutenir les projets favorisant la mutualisation de ressources dans une logique d'économie circulaire et soutenir le réseau d'acteurs en économie circulaire (R16).
- Repérer les technologies qui permettraient d'améliorer les équipements de collecte afin d'avoir une meilleure traçabilité de la matière et améliorer la qualité du tri dès la collecte (R18).
- Évaluer les différentes options d'équipements de collecte permettant de réduire les émissions de GES sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord (R18).
- Sensibiliser et accompagner chacun des quatre grands publics cibles et développer des outils adaptés pour eux (R19).
- Susciter l'engagement du gouvernement par l'instauration d'une politique de saine gestion des matières résiduelles dans toutes les institutions publiques en priorisant les établissements d'enseignement du Québec. Intégrer dans la politique de saine gestion des matières résiduelles, notamment la mise en place d'équipements adéquats et de ressources spécifiques pour effectuer minimalement la récupération des matières recyclables et organiques (R20).

- Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques pour le résidentiel et les ICI, et ce, pour l'ensemble du territoire de la CMQuébec Rive-Nord. Mettre en place des solutions de traitements complémentaires afin de valoriser les matières organiques non acceptées par l'usine de biométhanisation (R22).
- Identifier et suggérer des mécanismes de réduction des frais de gestion des matières résiduelles pour les organismes œuvrant en réemploi (R29).
- Inciter les instances municipales de la CMQuébec Rive-Nord à harmoniser leurs réglementations municipales, à adapter les outils réglementaires aux nouvelles normes gouvernementales, à communiquer et faire connaître les règlements municipaux en gestion de matières résiduelles et s'assurer de leur application (R30 à R32).
- Identifier et soutenir les initiatives de réparation et mettre en lumière les entreprises qui offrent la réparation ainsi que favoriser le déploiement de formations en réparation en s'associant avec des entreprises et des organismes œuvrant sur le territoire (R34).
- Mettre en place un processus de suivi régulier (plusieurs fois dans l'année) des indicateurs de mesures et diffuser un bilan annuel sur l'avancement du PMGMR (R40).

CONCLUSION

En janvier 2017, le PMGMR 2016-2021 a été adopté par le conseil de la CMQuébec et est entré en vigueur par règlement. Ce document de planification a été révisé au cours des trois dernières années pour faire place au projet de PMGMR 2024-2031, lequel a été adopté le 20 janvier 2022, soit cinq années après l'adoption du PMGMR en vigueur, tel qu'exigé par la LQE.

Par la suite, ce dernier a été soumis à un large processus de consultation publique qui a été encadré par l'INM, afin de favoriser la participation du public à la prise de décisions relatives au PMGMR. Pour favoriser la participation du plus grand nombre de personnes, cinq grandes activités ont été organisées entre le 29 novembre 2022 et le 14 mars 2023 : séance d'information, ateliers d'échanges, sondage en ligne, dépôt de commentaires ou de mémoire et séances consultatives.

Au total, il s'avère que 881 personnes ont participé aux différentes activités de consultation. Également, afin d'informer la population et les différents acteurs de l'avancement du projet, la plateforme Web de participation citoyenne de la CMQuébec Bâtir ensemble a été mise à jour régulièrement.

La CMQuébec et la Commission consultative ont examiné les 16 mémoires et les 15 commentaires déposés sur la plateforme Web Bâtir ensemble, elles ont analysé les réponses obtenues des 641 répondants au sondage citoyen et ont écouté les commentaires de la population et des organisations lors des différentes séances consultatives.

Ce document présente le processus complet de consultation publique qui a été réalisé, les moyens mis en place pour diffuser le projet de PMGMR, les commentaires reçus lors des différentes activités de consultation et les 40 recommandations de la Commission à des fins de modification du PMGMR.

L'axe de communication qui a été mis de l'avant tout au long du processus consultatif, soit « À l'échelle métropolitaine, nos cibles de réduction des déchets, on va les atteindre ensemble ! » est bien reflété dans les recommandations de modifications au projet de PMGMR. En effet, les modifications recommandées visent à rendre la planification métropolitaine plus inclusive et collaborative en intégrant des collaborateurs ne faisant pas partie uniquement du milieu municipal. Les recommandations font ressortir notamment l'identification des entreprises ou organisations du milieu des ICI et du secteur de la CRD souhaitant collaborer à la mise en œuvre du PMGMR avec la CMQuébec et ses composantes pour les prochaines années.

ANNEXE 1 —
AVIS PUBLICS ET SOMMAIRE DU PROJET DE PMGMR

CMQuébec

AVIS PUBLIC
Émis le 15 octobre 2022

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 révisé de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)

Le 20 janvier 2022, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) adoptait le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 révisé de la CMQuébec (Rive-Nord). Le territoire visé par le PMGMR couvre l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

C'est la CMQuébec, qui en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, détient la compétence pour réaliser la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis.

Le projet de PMGMR révisé fixe sept objectifs à atteindre d'ici 2031, notamment celui de réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant. Le projet a été élaboré en concertation avec les élus municipaux, les experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec (Rive-Nord), ainsi que des représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD). Des citoyens ont également participé à l'émergence d'idées via la plateforme web *Bâtir ensemble de la CMQuébec*.

Conformément aux articles 53.11, 53.13 et 53.15 de la LQE, le projet de PMGMR révisé doit être soumis à au moins une assemblée publique, laquelle a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PMGMR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet.

Le processus d'assemblée publique de la CMQuébec comprendra deux grandes étapes, soit la tenue de séances informatives ainsi que la tenue de séances consultatives.

Assemblées publiques – Tenue des séances d'information
Le processus de consultation publique sur le projet de PMGMR révisé débutera par la tenue d'une séance d'information qui se déroulera le **29 novembre 2022**. Conformément à la LQE, avis est maintenant donné qu'une séance d'information en ligne, portant sur le projet de PMGMR révisé 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord), se tiendra comme suit :

Date et heure	Secteur	Lieu
29 novembre 2022 19 h à 21 h 30	Agglomération de Québec MRC de La Côte-de-Beaupré MRC de L'Île-d'Orléans MRC de La Jacques-Cartier	En ligne par le biais de la plateforme Zoom (un lien de visioconférence sera disponible sur *Bâtir ensemble*)

Assemblées publiques – Tenue des séances consultatives
Dans un second temps, des séances consultatives ainsi qu'une période de dépôt des mémoires seront également prévues à l'hiver 2023. Un second avis sera émis publiquement, au moins 45 jours avant la tenue des séances consultatives, pour informer la population sur les dates, les heures et les lieux de ces séances.

Formation d'une commission consultative
Les assemblées seront présidées par une commission consultative, instituée en vertu des articles 41 et suivants de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Cette commission sera formée de quatre élus membres du conseil de la CMQuébec, soit un représentant pour chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord. Cette commission sera appuyée par quatre représentants provenant de différents milieux de la gestion des matières résiduelles.

Informations additionnelles
Le projet de PMGMR 2024-2031 révisé de la CMQuébec Rive-Nord peut être consulté, en version papier, aux bureaux de chacune des MRC et de l'agglomération, ainsi qu'aux bureaux de chacune des 27 municipalités couvertes par le PMGMR, et ce, durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la CMQuébec, ainsi qu'en utilisant ce lien : https://bit.ly/cmquebec-projet-pmgmr-revise.

Le public est invité à consulter régulièrement le site internet de la CMQuébec (Bâtir ensemble : https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles) pour des mises à jour sur le sujet.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice aux communications :

Isabelle Vaillancourt
Isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca

SOMMAIRE DU PROJET DE PMGMR 2024-2031 RÉVISÉ
La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur la Rive-Nord de son territoire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, ainsi que la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Elle a donc la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), ci-après nommé PMGMR. Le PMGMR englobe 27 municipalités et les quatre territoires suivants : l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En janvier 2020, la CMQuébec lançait un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR. Guidée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024, de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la révision du PMGMR tient compte des lignes directrices gouvernementales et des modifications réglementaires les plus récentes. Afin d'assurer le succès de la révision, la CMQuébec a mis sur pied une vaste démarche de concertation avec plusieurs partenaires du milieu : élus municipaux, experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord, représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD), de même que des citoyens qui ont participé à l'émergence d'idées via la plateforme web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Un inventaire des matières résiduelles, réalisé à partir des données de 2019, a permis de révéler qu'environ 958 296 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). De cette quantité, près de 451 427 tonnes (47 %) ont été éliminées et 506 869 tonnes (52,9 %) ont été mises en valeur (réemployées, recyclées, valorisées).

Cet inventaire a donc permis de constater qu'une quantité encore importante de matières résiduelles est éliminée, alors que plusieurs de ces matières possèdent un fort potentiel de mise en valeur. Poursuivant l'objectif d'éliminer seulement le résidu ultime, plusieurs mesures prévoient être mises en œuvre au cours des prochaines années afin d'amorcer des changements en gestion des matières résiduelles et ainsi être en cohérence avec cet objectif. Le projet de PMGMR révisé propose un énoncé de vision, six orientations, sept objectifs spécifiques et 32 mesures à mettre en œuvre d'ici 2031.

Grands défis de la GMR sur le territoire
La CMQuébec a identifié, au cours de la révision, plusieurs défis à l'horizon 2031 sur lesquels elle souhaite s'attarder :

1. La collecte et la mise en valeur des matières organiques;
2. L'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des institutions, commerces et industries (ICI) à l'égard de la GMR;
3. L'importance de l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
4. Les efforts financiers pour la mise en œuvre des mesures.

Orientations
1. Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles;
2. Lutter contre le gaspillage des ressources;
3. Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération;
4. Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables;
5. Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en gestion des matières résiduelles (GMR) afin d'optimiser les opérations en GMR;
6. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Objectifs spécifiques
La CMQuébec vise l'atteinte de sept objectifs spécifiques à l'horizon 2031 :

- Réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 76 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal (matières recyclables);
- Recycler 81 % des matières organiques (résidus alimentaires et agroalimentaires, résidus verts, boues);
- Recycler et valoriser 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Recycler et valoriser 44 % des résidus domestiques dangereux (RDD) hors responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Recycler et valoriser 79 % des résidus encombrants;
- Mettre en valeur 49 % des textiles.

Mesures
Pour répondre aux grands défis et atteindre les objectifs fixés dans le projet de PMGMR révisé, la CMQuébec propose 32 mesures. Celles-ci visent à favoriser et à soutenir la consommation responsable, à favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi, à lutter contre le gaspillage des ressources, à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles et à développer l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec. Plusieurs mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation visent à être déployées pour mobiliser et responsabiliser la population et les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.

La responsabilité de cette mise en œuvre sera partagée, notamment entre la CMQuébec, les municipalités régionales, l'agglomération et les municipalités du territoire, selon l'échelle d'application. La CMQuébec favorisera une mise en œuvre active basée notamment sur la tenue d'activités de concertation et de collaboration avec ses composantes et ses partenaires. La CMQuébec s'assurera de mettre en place un système de suivi rigoureux au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance de son plan.

Québec, le 11 octobre 2022

La secrétaire corporative,
Myriam Poulin, avocate

JDQ2381101

Communauté métropolitaine de Québec

AVIS PUBLIC
Émis le 15 octobre 2022

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 révisé de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)

Le 20 janvier 2022, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) adoptait le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 révisé de la CMQuébec (Rive-Nord). Le territoire visé par le PMGMR couvre l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

C'est la CMQuébec, qui en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, détient la compétence pour réaliser la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis.

Le projet de PMGMR révisé fixe sept objectifs à atteindre d'ici 2031, notamment celui de réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant. Le projet a été élaboré en concertation avec les élus municipaux, les experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec (Rive-Nord), ainsi que des représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD). Des citoyens ont également participé à l'émergence d'idées via la plateforme web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Conformément aux articles 53.11, 53.13 et 53.15 de la LQE, le projet de PMGMR révisé doit être soumis à au moins une assemblée publique, laquelle a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PMGMR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet.

Le processus d'assemblée publique de la CMQuébec comprendra deux grandes étapes, soit la tenue de séances informatives ainsi que la tenue de séances consultatives.

Assemblées publiques – Tenue des séances d'information

Le processus de consultation publique sur le projet de PMGMR révisé débutera par la tenue d'une séance d'information qui se déroulera le **29 novembre 2022.** Conformément à la LQE, avis est maintenant donné qu'une séance d'information en ligne, portant sur le projet de PMGMR révisé 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord), se tiendra comme suit :

Date de heure	Secteur	Lieu
29 novembre 2022 19 h à 21 h 30	Agglomération de Québec MRC de La Côte-de-Beaupré MRC de L'Île-d'Orléans MRC de La Jacques-Cartier	En ligne par le biais de la plateforme Zoom (un lien de visioconférence sera disponible sur Bâtir ensemble)

Assemblées publiques – Tenue des séances consultatives

Dans un second temps, des séances consultatives ainsi qu'une période de dépôt des mémoires seront également prévues à l'hiver 2023. Un second avis sera émis publiquement, au moins 45 jours avant la tenue des séances consultatives, pour informer la population sur les dates, les heures et les lieux de ces séances.

Formation d'une commission consultative

Les assemblées seront présidées par une commission consultative, instituée en vertu des articles 41 et suivants de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Cette commission sera formée de quatre élus membres du conseil de la CMQuébec, soit un représentant pour chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord. Cette commission sera appuyée par quatre représentants provenant de différents milieux de la gestion des matières résiduelles.

Informations additionnelles

Le projet de PMGMR 2024-2031 révisé de la CMQuébec Rive-Nord peut être consulté, en version papier, aux bureaux de chacune des MRC et de l'agglomération, ainsi qu'aux bureaux de chacune des 27 municipalités couvertes par le PMGMR, et ce, durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la CMQuébec, ainsi qu'en utilisant ce lien : **https://bit.ly/projet-pmgmr-cmquebec.**

Le public est invité à consulter régulièrement le site internet de la CMQuébec (**Bâtir ensemble : www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles**) pour des mises à jour sur le sujet.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice aux communications :
Isabelle Vaillancourt
Isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca

SOMMAIRE DU PROJET DE PMGMR 2024-2031 RÉVISÉ

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur la Rive-Nord de son territoire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), ainsi que la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Elle a donc la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), ci-après nommé PMGMR. Le PMGMR englobe 27 municipalités et les quatre territoires suivants : l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En janvier 2020, la CMQuébec lançait un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR. Guidée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024, de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la révision du PMGMR tient compte des lignes directrices gouvernementales et des modifications réglementaires les plus récentes. Afin d'assurer le succès de la révision, la CMQuébec a mis sur pied une vaste démarche de concertation avec plusieurs partenaires du milieu : élus municipaux, experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord, représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD), de même que des citoyens qui ont participé à l'émergence d'idées via la plateforme web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Un inventaire des matières résiduelles, réalisé à partir des données de 2019, a permis de révéler qu'environ 958 296 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). De cette quantité, près de 451 427 tonnes (47 %) ont été éliminées et 506 869 tonnes (52,9 %) ont été mises en valeur (réemployées, recyclées, valorisées).

Cet inventaire a donc permis de constater qu'une quantité encore importante de matières résiduelles est éliminée, alors que plusieurs de ces matières possèdent un fort potentiel de mise en valeur. Poursuivant l'objectif d'éliminer seulement le résidu ultime, plusieurs mesures prévoient être mises en œuvre au cours des prochaines années afin d'amorcer des changements en gestion des matières résiduelles et ainsi être en cohérence avec cet objectif. Le projet de PMGMR révisé propose un énoncé de vision, six orientations, sept objectifs spécifiques et 32 mesures à mettre en œuvre d'ici 2031.

Grands défis de la GMR sur le territoire

La CMQuébec a identifié, au cours de la révision, plusieurs défis à l'horizon 2031 sur lesquels elle souhaite s'attarder :

1. La collecte et la mise en valeur des matières organiques;
2. L'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des institutions, commerces et industries (ICI) à l'égard de la GMR;
3. L'importance de l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
4. Les efforts financiers pour la mise en œuvre des mesures.

Orientations

1. Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles;
2. Lutter contre le gaspillage des ressources;
3. Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération;
4. Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables;
5. Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en gestion des matières résiduelles (GMR) afin d'optimiser les opérations en GMR;
6. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Objectifs spécifiques

La CMQuébec vise l'atteinte de sept objectifs spécifiques à l'horizon 2031 :

- Réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 76 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal (matières recyclables);
- Recycler 81 % des matières organiques (résidus alimentaires et agroalimentaires, résidus verts, boues);
- Recycler et valoriser 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Recycler et valoriser 44 % des résidus domestiques dangereux (RDD) hors responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Recycler et valoriser 79 % des résidus encombrants;
- Mettre en valeur 49 % des textiles.

Mesures

Pour répondre aux grands défis et atteindre les objectifs fixés dans le projet de PMGMR révisé, la CMQuébec propose 32 mesures. Celles-ci visent à favoriser et à soutenir la consommation responsable, à favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi, à lutter contre le gaspillage des ressources, à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles et à développer l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec. Plusieurs mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation visent à être déployées pour mobiliser et responsabiliser la population et les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.

La responsabilité de cette mise en œuvre sera partagée, notamment entre la CMQuébec, les municipalités régionales, l'agglomération et les municipalités du territoire, selon l'échelle d'application. La CMQuébec favorisera une mise en œuvre active basée notamment sur la tenue d'activités de concertation et de collaboration avec ses composantes et ses partenaires. La CMQuébec s'assurera de mettre en place un système de suivi rigoureux au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance de son plan.

Québec, le 11 octobre 2022
La secrétaire corporative,
Myriam Poulin, avocate

CMQuébec

AVIS PUBLIC

Émis le 21 janvier 2023

Révision du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord

Le 20 janvier 2022, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) adoptait le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 révisé concernant les territoires de l'agglomération de Québec et les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, chapitre Q-2 (LQE) et de sa loi constitutive (*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, RLRQ, chapitre C-37.02), la CMQuébec détient la compétence pour réaliser la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis.

Le projet de PMGMR fixe les objectifs à atteindre sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord, d'ici 2031, en termes de réduction des quantités de matières résiduelles éliminées et propose les mesures à mettre en place pour y parvenir.

Le projet de PMGMR a été élaboré en concertation avec les élus municipaux, les experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord ainsi que des représentants des secteurs des institutions, commerces et industries (ICI) et de la construction, rénovation et démolition (CRD). Des citoyens ont également participé à l'émergence d'idées via la plateforme Web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Conformément aux articles 53.11 et 53.13 de la LQE, ce projet doit être soumis à au moins une assemblée publique afin de fournir l'information nécessaire à la compréhension du prochain PMGMR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet.

Assemblées publiques

La démarche de consultation publique de la CMQuébec portant sur le projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord s'articule en deux (2) étapes distinctes, soit une séance informative en ligne et cinq (5) séances consultatives en personne.

La séance informative a été réalisée le 29 novembre 2022. Il est maintenant possible de visionner cette séance sur la plateforme *Bâtir ensemble* – projet *Repensons la gestion de nos matières résiduelles* (//www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles).

Pour y donner suite, cinq (5) séances consultatives auront lieu du **28 février 2023 au 14 mars 2023** pour entendre les questions, points de vue, mémoires et commentaires de la population. Elles sont planifiées comme suit :

Date et heure	Secteur couvert	Lieu
Mardi 28 février 2023 de 19 h à 22 h	MRC de La Jacques-Cartier	**Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier** 2215, boulevard Valcartier Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0
Jeudi 2 mars 2023 de 13 h à 16 h	Agglomération de Québec	**Salle 200 - Domaine de Maizerets** 2000, boulevard Montmorency Québec (Québec) G1J 5E7
Jeudi 2 mars 2023 de 19 h à 22 h	Agglomération de Québec	**Salle du conseil de l'arrondissement** Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6
Lundi 13 mars 2023 de 19 h à 22 h	MRC de La Côte-de-Beaupré	**Salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré** 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Mardi 14 mars 2023 de 19 h à 22 h	MRC de L'Île-d'Orléans	**École Sainte-Famille** 2482, chemin Royal Sainte-Famille-IO (Québec) G0A 3P0

Présidence des assemblées publiques

Les assemblées publiques sont présidées par une commission consultative, constituée en vertu des articles 41 et suivants de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Cette commission est formée de quatre élus membres du conseil de la CMQuébec, soit un représentant pour chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord.

Des représentants provenant de différents milieux interpelés par la gestion des matières résiduelles appuient la commission consultative. Ils sont présents tout au long des assemblées et participent à tous les travaux de la commission.

Une description des membres de la commission et des représentants est disponible sur la plateforme *Bâtir ensemble*.

Dépôt et présentation d'un commentaire ou d'un mémoire

Le projet de PMGMR peut être consulté aux bureaux de chacune des municipalités locales visées par le plan, des MRC et agglomération du territoire ainsi qu'au bureau de la CMQuébec, et ce, durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la CMQuébec ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation, *Bâtir ensemble* (bit.ly/projet-pmgmr-2024-2031-revise).

Que vous soyez citoyen.ne ou représentant.e d'un organisme ou d'une entreprise, vous avez la possibilité de vous exprimer sur le projet. Vous pouvez déposer un commentaire ou un mémoire en remplissant le formulaire prévu à cet effet **au plus tard le 7 février 2023 à 17 h** sur la plateforme de participation citoyenne *Bâtir ensemble* (bit.ly/projet-pmgmr-depot-memoires-commentaires). Il vous sera possible d'identifier, dans ce formulaire, si vous souhaitez venir présenter oralement votre mémoire ou commentaire lors des consultations publiques.

L'expression des opinions, commentaires et suggestions des citoyens, organismes et entreprises sont les bienvenus lors des séances consultatives. Si vous n'avez pas déposé de commentaire ou de mémoire, il est possible d'exprimer votre opinion lors d'une des cinq séances prévues.

Informations additionnelles

Le public est invité à consulter régulièrement le projet *Repensons la gestion de nos matières résiduelles* sur la plateforme *Bâtir ensemble* de la CMQuébec pour prendre connaissance des mises à jour (www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles).

Un résumé du projet de PMGMR est disponible sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation (bit.ly/resume-projet-pmgmr-2024-2031-revise-rn).

Le présent avis public a été diffusé sur le site internet de la CMQuébec et la plateforme *Bâtir ensemble* le 13 janvier 2023.

Pour plus d'information ou pour toutes questions, veuillez communiquer avec Isabelle Vaillancourt, coordonnatrice aux communications, à l'adresse courriel suivante : isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca.

SOMMAIRE DU PROJET DE PMGMR 2024-2031 RÉVISÉ

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur la Rive-Nord de son territoire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), ainsi que la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Elle a donc la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), ci-après nommé PMGMR. Le PMGMR englobe 27 municipalités et les quatre territoires suivants : l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En janvier 2020, la CMQuébec lançait un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR. Guidée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024, de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la révision du PMGMR tient compte des lignes directrices gouvernementales et des modifications réglementaires les plus récentes. Afin d'assurer le succès de la révision, la CMQuébec a mis sur pied une vaste démarche de concertation avec plusieurs partenaires du milieu : élus municipaux, experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord, représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD), de même que des citoyens qui ont participé à l'émergence d'idées via la plateforme Web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Un inventaire des matières résiduelles, réalisé à partir des données de 2019, a permis de révéler qu'environ 958 296 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). De cette quantité, près de 451 427 tonnes (47 %) ont été éliminées et 506 869 tonnes (52,9 %) ont été mises en valeur (réemployées, recyclées, valorisées).

Cet inventaire a donc permis de constater qu'une quantité encore importante de matières résiduelles est éliminée, alors que plusieurs de ces matières possèdent un fort potentiel de mise en valeur. Poursuivant l'objectif d'éliminer seulement le résidu ultime, plusieurs mesures prévoient être mises en œuvre au cours des prochaines années afin d'amorcer des changements en gestion des matières résiduelles et ainsi être en cohérence avec cet objectif. Le projet de PMGMR révisé propose un énoncé de vision, six orientations, sept objectifs spécifiques et 32 mesures à mettre en œuvre d'ici 2031.

Grands défis de la GMR sur le territoire

La CMQuébec a identifié, au cours de la révision, plusieurs défis à l'horizon 2031 sur lesquels elle souhaite s'attarder :

1. La collecte et la mise en valeur des matières organiques;
2. L'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des institutions, commerces et industries (ICI) à l'égard de la GMR;
3. L'importance de l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
4. Les efforts financiers pour la mise en œuvre des mesures.

Orientations

1. Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles;
2. Lutter contre le gaspillage des ressources;
3. Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération;
4. Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables;
5. Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en gestion des matières résiduelles (GMR) afin d'optimiser les opérations en GMR;
6. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Objectifs spécifiques

- La CMQuébec vise l'atteinte de sept objectifs spécifiques à l'horizon 2031 :
- Réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 76 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal (matières recyclables);
- Recycler 81 % des matières organiques (résidus alimentaires et agroalimentaires, résidus verts, boues);
- Recycler et valoriser 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Recycler et valoriser 44 % des résidus domestiques dangereux (RDD) hors responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Recycler et valoriser 79 % des résidus encombrants;
- Mettre en valeur 49 % des textiles.

Mesures

Pour répondre aux grands défis et atteindre les objectifs fixés dans le projet de PMGMR révisé, la CMQuébec propose 32 mesures. Celles-ci visent à favoriser et à soutenir la consommation responsable, à favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi, à lutter contre le gaspillage des ressources, à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles et à développer l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec. Plusieurs mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation visent à être déployées pour mobiliser et responsabiliser la population et les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.

La responsabilité de cette mise en œuvre sera partagée, notamment entre la CMQuébec, les municipalités régionales, l'agglomération et les municipalités du territoire, selon l'échelle d'application. La CMQuébec favorisera une mise en œuvre active basée notamment sur la tenue d'activités de concertation et de collaboration avec ses composantes et ses partenaires. La CMQuébec s'assurera de mettre en place un système de suivi rigoureux au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance de son plan.

Québec, le 21 janvier 2023

La secrétaire corporative,
Myriam Poulin, avocate

Consultez notre page Facebook

facebook.com/JdeQuebec

AVIS DIVERS

LEMIEUX NOLET, SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ

AVIS DE FAILLITE

LES BEAUX-ARTS DE LÉVIS INC.

Avis vous est par la présente donné que la faillite de Les Beaux-Arts de Lévis inc., 2, route du Président-Kennedy, Lévis (Québec) est survenue le 17 janvier 2023 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 février 2023, à 10 h 30, par vidéoconférence. Si vous désirez assister à l'assemblée, bien vouloir nous envoyer votre demande à assembleesyndic@lln.ca au moins 24 heures avant l'assemblée (le nom du dossier devra être inscrit dans l'objet de votre courriel).

LEMIEUX NOLET INC.
Sylvain Lachance, CPA, CIRP, SAI
1610, Alphonse-Desjardins, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1
Tél. : 418 833-1054
1 866 833-1054

JDO396184

LEMIEUX NOLET, SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ

AVIS DE FAILLITE

KARATÉ VISION INC.

Avis vous est par la présente donné que la faillite de Karaté Vision inc., 5574, rue Saint-Georges, Lévis (Québec) est survenue le 17 janvier 2023 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 février 2023, à 11 h, par vidéoconférence. Si vous désirez assister à l'assemblée, bien vouloir nous envoyer votre demande à assembleesyndic@lln.ca au moins 24 heures avant l'assemblée (le nom du dossier devra être inscrit dans l'objet de votre courriel).

LEMIEUX NOLET INC.
Sylvain Lachance, CPA, CIRP, SAI
1610, Alphonse-Desjardins, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1
Tél. : 418 833-1054
1 866 833-1054

JDO396183

LEMIEUX NOLET, SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ

AVIS DE FAILLITE

FORMATION B.A. (2016) INC.

Avis vous est par la présente donné que la faillite de Formation B.A. (2016) inc., 2, route du Président-Kennedy, Lévis (Québec) est survenue le 16 janvier 2023 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 février 2023, à 10 h, par vidéoconférence. Si vous désirez assister à l'assemblée, bien vouloir nous envoyer votre demande à assembleesyndic@lln.ca au moins 24 heures avant l'assemblée (le nom du dossier devra être inscrit dans l'objet de votre courriel).

LEMIEUX NOLET INC.
Sylvain Lachance, CPA, CIRP, SAI
1610, Alphonse-Desjardins, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1
Tél. : 418 833-1054
1 866 833-1054

JDO396185

LEMIEUX NOLET, SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ

AVIS DE FAILLITE

RÉSIDENCE RAYON DE SOLEIL INC.

Avis vous est par la présente donné que la faillite de Résidence Rayon de Soleil inc., 1293, route 277, Lac Etchemin (Québec) est survenue le 18 janvier 2023 et que la première assemblée des créanciers se-ra tenue le 8 février 2023, à 11 h, par vidéoconférence. Si vous désirez assister à l'assemblée, bien vou-loir nous envoyer votre demande à assembleesyndic@lln.ca au moins 24 heures avant l'assemblée (le nom du dossier devra être inscrit dans l'objet de votre courriel).

LEMIEUX NOLET INC.
Sylvain Lachance, CPA, CIRP, SAI
1610, Alphonse-Desjardins, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1
Tél. : 418 833-1054
1 866 833-1054

JDO396218

CMQuébec

AVIS PUBLIC

Émis le 21 janvier 2023

Révision du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord

Le 20 janvier 2022, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) adoptait le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 révisé concernant les territoires de l'agglomération de Québec et les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, chapitre Q-2 (LQE) et de sa loi constitutive (*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, RLRQ, chapitre C-37.02), la CMQuébec détient la compétence pour réaliser la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis.

Le projet de PMGMR fixe les objectifs à atteindre sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord, d'ici 2031, en termes de réduction des quantités de matières résiduelles éliminées et propose les mesures à mettre en place pour y parvenir.

Le projet de PMGMR a été élaboré en concertation avec les élus municipaux, les experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord ainsi que des représentants des secteurs des institutions, commerces et industries (ICI) et de la construction, rénovation et démolition (CRD). Des citoyens ont également participé à l'émergence d'idées via la plateforme Web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Conformément aux articles 53.11 et 53.13 de la LQE, ce projet doit être soumis à au moins une assemblée publique afin de fournir l'information nécessaire à la compréhension du prochain PMGMR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet.

Assemblées publiques
La démarche de consultation publique de la CMQuébec portant sur le projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord s'articule en deux (2) étapes distinctes, soit une séance informative en ligne et cinq (5) séances consultatives en personne.

La séance informative a été réalisée le 29 novembre 2022. Il est maintenant possible de visionner cette séance sur la plateforme *Bâtir ensemble* – projet Repensons la gestion de nos matières résiduelles (/www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles).

Pour y donner suite, cinq (5) séances consultatives auront lieu du **28 février 2023 au 14 mars 2023** pour entendre les questions, points de vue, mémoires et commentaires de la population. Elles sont planifiées comme suit :

Date et heure	Secteur couvert	Lieu
Mardi 28 février 2023 de 19 h à 22 h	MRC de La Jacques-Cartier	Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier 2215, boulevard Valcartier Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0
Jeudi 2 mars 2023 de 13 h à 16 h	Agglomération de Québec	Salle 200 - Domaine de Maizerets 2000, boul. Montmorency Québec (Québec)G1J 5E7
Jeudi 2 mars 2023 de 19 h à 22 h	Agglomération de Québec	Salle du conseil de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6
Lundi 13 mars 2023 de 19 h à 22 h	MRC de La Côte-de-Beaupré	Salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Mardi 14 mars 2023 de 19 h à 22 h	MRC de L'Île-d'Orléans	École Sainte-Famille 2482, chemin Royal Sainte-Famille-IO (Québec) G0A 3P0

Présidence des assemblées publiques
Les assemblées publiques sont présidées par une commission consultative, constituée en vertu des articles 41 et suivants de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Cette commission est formée de quatre élus membres du conseil de la CMQuébec, soit un représentant pour chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord.

Des représentants provenant de différents milieux interpelés par la gestion des matières résiduelles appuient la commission consultative. Ils sont présents tout au long des assemblées et participent à tous les travaux de la commission.

Une description des membres de la commission et des représentants est disponible sur la plateforme *Bâtir ensemble*.

Dépôt et présentation d'un commentaire ou d'un mémoire
Le projet de PMGMR peut être consulté aux bureaux de chacune des municipalités locales visées par le plan, des MRC et agglomération du territoire ainsi qu'au bureau de la CMQuébec, et ce, durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la CMQuébec ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation, *Bâtir ensemble* (bit.ly/projet-pmgmr-2024-2031-revise).

Que vous soyez citoyen.ne ou représentant.e d'un organisme ou d'une entreprise, vous avez la possibilité de vous exprimer sur le projet. Vous pouvez déposer un commentaire ou un mémoire en remplissant le formulaire prévu à cet effet au plus tard le **7 février 2023 à 17 h** sur la plateforme de participation citoyenne **Bâtir ensemble** (bit.ly/projet-pmgmr-depot-memoires-commentaires). Il vous sera possible d'identifier, dans ce formulaire, si vous souhaitez venir présenter oralement votre mémoire ou commentaire lors des consultations publiques.

L'expression des opinions, commentaires et suggestions des citoyens, organismes et entreprises sont les bienvenus lors des séances consultatives. Si vous n'avez pas déposé de commentaire ou de mémoire, il est possible d'exprimer votre opinion lors d'une des cinq séances prévues.

Informations additionnelles
Le public est invité à consulter régulièrement le projet *Repensons la gestion de nos matières résiduelles* sur la plateforme *Bâtir ensemble* de la CMQuébec pour prendre connaissance des mises à jour (/www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles).

Un résumé du projet de PMGMR est disponible sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation (/bit.ly/resume-projet-pmgmr-2024-2031-revise-rn).

Le présent avis public a été diffusé sur le site internet de la CMQuébec et la plateforme *Bâtir ensemble* le 13 janvier 2023.

Pour plus d'information ou pour toutes questions, veuillez communiquer avec Isabelle Vaillancourt, coordonnatrice aux communications, à l'adresse courriel suivante : isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca.

SOMMAIRE DU PROJET DE PMGMR 2024-2031 REVISE
La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur la Rive-Nord de son territoire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), ainsi que la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Elle a donc la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), ci-après nommé PMGMR. Le PMGMR englobe 27 municipalités et les quatre territoires suivants : l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En janvier 2020, la CMQuébec lançait un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR. Guidée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024, de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la révision du PMGMR tient compte des lignes directrices gouvernementales et des modifications réglementaires les plus récentes. Afin d'assurer le succès de la révision, la CMQuébec a mis sur pied une vaste démarche de concertation avec plusieurs partenaires du milieu : élus municipaux, experts techniques en gestion des matières résiduelles de chacun des territoires de la CMQuébec Rive-Nord, représentants d'organismes et d'entreprises provenant des secteurs institutionnel, commercial, industriel (ICI) et du milieu de la construction, rénovation et démolition (CRD), de même que des citoyens qui ont participé à l'émergence d'idées via la plateforme Web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec.

Un inventaire des matières résiduelles, réalisé à partir des données de 2019, a permis de révéler qu'environ 958 296 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). De cette quantité, près de 451 427 tonnes (47 %) ont été éliminées et 506 869 tonnes (52,9 %) ont été mises en valeur (réemployées, recyclées, valorisées).

Cet inventaire a donc permis de constater qu'une quantité encore importante de matières résiduelles est éliminée, alors que plusieurs de ces matières possèdent un fort potentiel de mise en valeur. Poursuivant l'objectif d'éliminer seulement le résidu ultime, plusieurs mesures prévoient être mises en œuvre au cours des prochaines années afin d'amorcer des changements en gestion des matières résiduelles et ainsi être en cohérence avec cet objectif. Le projet de PMGMR révisé propose un énoncé de vision, six orientations, sept objectifs spécifiques et 32 mesures à mettre en œuvre d'ici 2031.

Grands défis de la GMR sur le territoire
La CMQuébec a identifié, au cours de la révision, plusieurs défis à l'horizon 2031 sur lesquels elle souhaite s'attarder :

1. La collecte et la mise en valeur des matières organiques;
2. L'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des institutions, commerces et industries (ICI) à l'égard de la GMR;
3. L'importance de l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
4. Les efforts financiers pour la mise en œuvre des mesures.

Orientations
1. Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles;
2. Lutter contre le gaspillage des ressources;
3. Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération;
4. Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables;
5. Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en gestion des matières résiduelles (GMR) afin d'optimiser les opérations en GMR;
6. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Objectifs spécifiques
La CMQuébec vise l'atteinte de sept objectifs spécifiques à l'horizon 2031 :

- Réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 76 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal (matières recyclables);
- Recycler 81 % des matières organiques (résidus alimentaires et agroalimentaires, résidus verts, boues);
- Recycler et valoriser 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Recycler et valoriser 44 % des résidus domestiques dangereux (RDD) hors responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Recycler et valoriser 79 % des résidus encombrants;
- Mettre en valeur 49 % des textiles.

Mesures
Pour répondre aux grands défis et atteindre les objectifs fixés dans le projet de PMGMR révisé, la CMQuébec propose 32 mesures. Celles-ci visent à favoriser et à soutenir la consommation responsable, à favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi, à lutter contre le gaspillage des ressources, à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles et à développer l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec. Plusieurs mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation visent à être déployées pour mobiliser et responsabiliser la population et les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.

La responsabilité de cette mise en œuvre sera partagée, notamment entre la CMQuébec, les municipalités régionales, l'agglomération et les municipalités du territoire, selon l'échelle d'application. La CMQuébec favorisera une mise en œuvre active basée notamment sur la tenue d'activités de concertation et de collaboration avec ses composantes et ses partenaires. La CMQuébec s'assurera de mettre en place un système de suivi rigoureux au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance de son plan.

Québec, le 21 janvier 2023

La secrétaire corporative,
Myriam Poulin, avocate

JDO396134

ANNEXE 2 — DESCRIPTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

CONSULTATIONS | PROJET DE PMGMR 2024-2031 RÉVISÉ

Présentation de la Commission et des représentants du milieu

Mise en contexte

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a entamé en mars dernier la révision de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 pour la Rive-Nord de son territoire. Un projet de PMGMR 2024-2031 révisé a été adopté par le conseil de la CMQuébec le 20 janvier 2022. Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, le projet de plan doit être soumis et discuté lors de consultations publiques.

C'est dans ce contexte que la CMQuébec a débuté son processus de consultations publiques à l'automne dernier, dont toutes les étapes et les activités de consultation sont disponibles sur sa plateforme de participation citoyenne Bâtir ensemble. Pour assurer une démarche indépendante et assurer un tiers neutre entre la population et l'organisation, la CMQuébec a décidé de mettre sur pied une Commission et de désigner des représentants du milieu.

Mandat de la commission

Le mandat de la Commission est de jouer un rôle-conseil auprès des autorités municipales, soit le conseil de la CMQuébec. Elle est composée de membres issus du conseil et désignés par celui-ci, dont un président, qui dirige les activités de la commission et préside les séances, ainsi que d'un vice-président.

Elle a pour rôle de tenir les séances consultatives sur le territoire, fournir les explications nécessaires à la compréhension du projet de PMGMR 2024-2031 révisé et entendre les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer. Elle étudie aussi les mémoires déposés. La Commission a également pour fonction, à l'issue de ces séances consultatives, de dresser un rapport des observations recueillies auprès du public ainsi que des modalités de la consultation publique et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. Ce rapport sera rendu public dès sa transmission au conseil de la CMQuébec. Le mandat de la Commission prendra fin lors du dépôt de son rapport à une séance du conseil.

Mandat des représentants du milieu

Pour épauler la commission dans le cadre des consultations, des représentants provenant de différents milieux ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles, soit des institutions, commerces et industries (ICI), de la construction, rénovation, démolition (CRD), du milieu sociocommunautaire et du milieu environnemental, ont été nommés. Leur mandat consiste à participer aux travaux de la commission et à l'appuyer tout au long des consultations publiques.

Membres de la Commission et des représentants du milieu pour le projet de PMGMR 2024-2031 révisé

Commissaires

Pierre Lefrançois, président de la Commission et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré



Originaire de l'Ange-Gardien, Pierre Lefrançois est grandement attaché au développement de sa municipalité et de la région. Il est devenu conseiller municipal de L'Ange-Gardien en 1997, puis maire en 2021 pour finalement être nommé préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2009. Mesurant l'importance de s'impliquer pour rendre service à la population, il devient membre de l'exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent - zone de Québec. Par ailleurs, Pierre Lefrançois a contribué à la mise en place de la première collecte sélective sur le territoire de la Côte-de-Beaupré et participé à la mise en place du premier Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, de concert avec la CMQuébec.

Son implication au processus de révision du prochain PMGMR allait donc de soi. Appliquer la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) et réduire la quantité de matières résiduelles que nous générons sont des enjeux qui lui tiennent à cœur.

Marie-Josée Asselin, vice-présidente de la Commission et conseillère municipale de la Ville de Québec



Biochimiste de formation, Marie-Josée Asselin a longtemps œuvré dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ayant à cœur le bien-être de la population, elle a maintenant pour responsabilité la gestion des matières résiduelles au sein du comité exécutif de la Ville de Québec. Elle apprécie grandement ce dossier aux répercussions concrètes pour les citoyens et l'environnement qui touche à une foule d'expertises. Avec l'amorce de la biométhanisation et de la collecte des matières organiques dans l'ensemble des résidences de l'Agglomération de Québec, cette dernière est fière de contribuer à ces changements historiques dans la région. Son implication dans la révision du PMGMR vient s'inscrire dans ce vent de changement, qui nous amène à réfléchir collectivement à nos ambitions et aux moyens à mettre en place pour y arriver.

Lina Labbé, membre de la Commission et préfète de la MRC de L'Île-d'Orléans



Lina Labbé a grandi entre Limoilou et l'île d'Orléans, où elle passait la vaste majorité de son temps. Après une longue feuille de route à titre de gestionnaire chez Bell Canada, elle s'établit définitivement à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, où elle est élue conseillère municipale. Maintenant préfète de la MRC de L'Île-d'Orléans, elle a un fort intérêt pour la gestion des matières résiduelles, avec l'intention de léguer une planète en santé aux générations futures. Elle s'implique dans le processus de révision du PMGMR afin d'améliorer la qualité de service aux citoyens et augmenter le pourcentage de matières valorisées, que ce soit par le biais du recyclage ou de la collecte des matières organiques, entre autres.

Sébastien Couture, membre de la Commission et préfet de la MRC de la MRC de La Jacques-Cartier



Diplômé en sciences politiques, Sébastien Couture s'implique au sein de sa communauté ainsi qu'en politique municipale depuis plus de vingt ans. Homme de projets, il a porté plusieurs chapeaux au cours de sa carrière : entrepreneur dans le domaine touristique, courtier immobiliser, directeur de l'information, cimentier-applicateur, responsable des travaux et des équipes terrains chez AGIRO, et maintenant, celui de préfet de la MRC de La Jacques-Cartier qu'on lui connaît. Ces expériences variées l'ont amenée à côtoyer les écocentres régulièrement et constater l'importance de mieux gérer nos matières résiduelles. Selon lui, changer nos matières de faire est un défi que nous devons tous relever afin d'opérer un virage vers l'avenir.

Représentants du milieu

Renaud Simard, représentant du milieu des ICI et superviseur exploitation pour le Groupe Immobilier Oxford



Élevé sur la ferme familiale, Renaud Simard a toujours été intéressé par les questions environnementales. Dès son plus jeune âge, il remarque une régression des bonnes pratiques face à la gestion des matières résiduelles et une lenteur dans l'adoption de nouveaux comportements. Pourquoi une habitude simple devenait-elle compliquée ? Après plusieurs années d'expérience comme travailleur sylvicole, en aménagement de la forêt et en reboisement, en plus d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique, il œuvre maintenant à titre de superviseur exploitation pour le Groupe Immobilier Oxford, qui exploite notamment les Galeries de la Capitale. Avoir une meilleure empreinte environnementale dans le milieu des ICI lui tient à cœur et pour lui, agir concrètement est la meilleure manière d'y parvenir. Son implication dans les deux moutures du PMGMR est la preuve de son engagement pour la région.

George Blouin, représentant du milieu de la CRD, président de Synchro Immobilier et vice-président du conseil d'administration de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec



Diplômé de la Faculté d'architecture de l'Université Laval, George Blouin est un véritable passionné de la construction. Avec son entreprise de développement immobilier Synchro Immobilier, il arrive à concilier son souhait de créer des lieux confortables aux bonnes pratiques de développement durable. Il est d'ailleurs certifié PA LEED. Il considère son implication à titre de représentant de la construction comme un effort de première ligne pour arriver à réduire l'impact de son secteur sur la biodiversité et ainsi contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Alexandre Turgeon, représentant du milieu environnemental et directeur général et vice-président exécutif du Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale



Diplômé en urbanisme à l'UQAM, en aménagement du territoire et développement régional à l'Université Laval, puis en administration publique à l'ÉNAP, Alexandre Turgeon a très rapidement été interpellé par les enjeux environnementaux au Québec. Depuis 1996, il occupe les fonctions de directeur général du CRE Capitale-Nationale, de cofondateur de l'organisme Vivre en Ville et de fondateur du Centre culture et environnement Frédéric Back. Parallèlement, il a été responsable de la création et de la relance de nombreux OBNL et entreprises en économie sociale à Québec et à Montréal. Sa participation active aux débats publics démontre également son engagement à faire progresser l'opinion publique sur des questions environnementales, incluant la gestion des matières résiduelles.

Considérant ce sujet comme un excellent indicateur de la consommation des ressources relevant de la responsabilité de chacun, c'est un privilège pour lui d'entendre ce que les citoyens et les organisations ont à dire sur la gestion des matières résiduelles dans la région.

Ariane Jacques-Côté, représentante du milieu sociocommunautaire et fondatrice de l'organisme Nourrir ensemble



Avec un bagage d'historienne et de chercheuse, son intérêt pour les systèmes alimentaires l'a menée à fonder l'organisme Nourrir ensemble, qui offre une aide alimentaire aux personnes dans le besoin. C'est son passage au sein d'un comptoir d'aide alimentaire de la Société Saint-Vincent-de-Paul qui lui a permis de mieux comprendre la réalité terrain. Elle travaille également à la mobilisation et l'éducation populaire pour les AmiEs de la Terre de Québec, notamment sur le dossier d'agroparc envisagé au cœur des terres des Sœurs de la Charité. Dans le contexte de crise climatique et d'insécurité alimentaire, l'enjeu du gaspillage alimentaire lui tient particulièrement à cœur. Pour Ariane Jacques-Côté, il est important de porter la voix du milieu sociocommunautaire et des personnes en situation d'insécurité alimentaire à l'échelle métropolitaine et de trouver des solutions collectives pour éviter le gaspillage d'aliments.

ANNEXE 3 —
RAPPORT DE CONSULTATION DE L'INM



ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DU PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PROJET DE PMGMR 2024-2031 DE LA CMQUÉBEC RIVE-NORD

RAPPORT DE CONSULTATION

PRÉSENTÉ À LA :
Communauté métropolitaine de Québec

20 avril 2023

INM INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

inm.qc.ca

Crédits

Analyse et rédaction
Marianik Gagnon / conseillère principale et coordonnatrice, participation publique
Benjamin LeCouffe / chargé de projet

Équipe de projet
Mathieu Arsenault / conseiller principal et coordonnateur, communications et relations de presse, responsable de la protection des renseignements personnels
Olivier Blais-Turcotte / chargé de communication
Marianik Gagnon / conseillère principale et coordonnatrice, participation publique
Benjamin LeCouffe / chargé de projet
Nicole Mousseau / conseillère stratégique en communication
Alexander Nizhelski / chargé de projet sénior
Jocelyn Pinet / conseiller stratégique et animateur des audiences publiques
Olivier Roy-Rivard / agent de projet

À propos de l'INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.

Pour nous joindre

5605, avenue de Gaspé, bur. 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999
Télécopieur : 514 934-6330
Courriel : inm@inm.qc.ca
www.inm.qc.ca

Sommaire exécutif

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est responsable d'élaborer et de maintenir en vigueur un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sur l'ensemble du territoire visé, soit la Rive-Nord du territoire de la CMQuébec. Ce territoire comporte quatre composantes, soit la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de L'Île-d'Orléans et l'Agglomération de Québec.

Le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 repose sur un portrait et diagnostic complet des matières résiduelles générées sur le territoire. Il propose des solutions pour diminuer les matières résiduelles et mieux les gérer. Ce projet, qui a été soumis à la consultation, comporte 7 objectifs à atteindre d'ici 2031, 6 orientations et 32 mesures.

Démarche

Une commission consultative a été mise en place par la CMQuébec pour encadrer la démarche. Elle est composée de quatre membres issus du conseil et désignée par celui-ci, ainsi que de quatre personnes représentant différents milieux ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles, soit les institutions, commerces et industries (ICI), les entreprises du secteur de la construction, de la rénovation, et de la démolition (CRD), ainsi que les organisations des milieux socio-communautaire et environnemental. Elle a pour rôle de tenir les séances consultatives sur le territoire, d'entendre les personnes et les organisations désirant s'exprimer sur le projet de PMGMR, de prendre connaissance des mémoires déposés et enfin, d'émettre des recommandations sur les modifications à apporter au PMGMR.

La CMQuébec a été accompagnée par l'INM dans la réalisation du processus de consultation publique dans le cadre de la révision du projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord. Le mandat de l'INM a consisté principalement à:

- planifier le processus consultatif;
- mettre en œuvre le processus consultatif en collaboration avec la CMQuébec;
- préparer les ressources de la CMQuébec et la commission consultative aux séances d'information et aux consultations publiques;
- concevoir et animer les séances;
- rédiger le rapport final des consultations publiques.

Étapes de la consultation

Étapes de la consultation	
Étapes	**Dates**
Une séance d'information en ligne	29 novembre 2022
des ateliers d'information et d'échanges en ligne avec les trois principaux secteurs d'activités en gestion des matières résiduelles: - avec le secteur des institutions, commerces et industries (ICI); - avec les municipalités du territoire visé; - avec le secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD).	 6 décembre 2022 en avant-midi 6 décembre 2022 en après-midi 7 décembre 2022 en après-midi
Appel de mémoires et de commentaires	Du 7 décembre 2022 au 7 février 2023
Sondage citoyen en ligne	Du 7 décembre 2022 au 7 février 2023
Cinq séances consultatives en mode hybride (en ligne et en présentiel) dans les quatre composantes du territoire: - Centre communautaire de Saint-Gabriel de Valcartier (MRC de La Jacques-Cartier); - Salle 200 du Domaine de Maizerets (Agglomération de Québec); - Salle du conseil de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Agglomération de Québec); - Salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré (MRC de La Côte-de-Beaupré) - École Sainte-Famille (MRC de L'Île-d'Orléans).	 28 février 2023 de 19h à 22h 2 mars 2023 de 13h à 16h 2 mars 2023 de 19h à 22h 13 mars 2023 de 19h à 22h 14 mars 2023 de 19h à 22h

Participation

Étapes de la consultation
Une séance d'information en ligne : Plus d'une **cinquantaine** de citoyennes et citoyens du territoire de la CMQuébec étaient présents.
Des ateliers d'information et d'échanges en ligne avec les trois principaux secteurs d'activités en gestion des matières résiduelles: 1. avec le secteur des institutions, commerces et industries (ICI): **22 personnes** 2. avec les municipalités du territoire visé: **22 personnes** 3. avec le secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD): **5 personnes**
Appel de mémoires et de commentaires: **16 mémoires et 15 commentaires** ont été déposés
Sondage citoyen en ligne: Au total, **641 personnes** y ont répondu.
Séances consultatives dans les quatre composantes du territoire: Au total, près d'une **centaine** citoyennes et citoyens du territoire de la CMQuébec étaient présents.

Synthèse des propositions et commentaires reçus

Voici la synthèse des propositions et commentaires reçus depuis le début du processus de consultation publique. Cette dernière regroupe à la fois les informations reçues lors des ateliers d'échanges, des séances consultatives, ainsi que celles obtenues sous forme de commentaires ou de mémoires.

Orientation 1 : **Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles**
Mesure 1: Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles
Mesure 2 : Sensibiliser la population et les ICI à la saine gestion des matières résiduelles
Mesure 3 : Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles
Mesure 4 : Accompagner la population, les ICI ainsi que les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD) dans la mise en place des meilleures pratiques dans le domaine des CRD
Mesure 5 : Développer des outils et diffuser des informations pratiques à la population en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ
Mesure 6 : Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire

Propositions et commentaires formulés par les ICI, municipalités/MRC et CRD sur l'orientation 1

Commentaires ICI	- Sensibiliser les plus jeunes, pour que ceux-ci puissent transférer les bonnes habitudes en matière de tri à la source et de recyclage dans leurs différents lieux d'emploi; - Mettre en valeur les bonnes performances des centres de tri ainsi que les belles initiatives sur le territoire, dans le but de conscientiser la population (ex.: campagne publicitaire ou reportage sur la performance des centres de tri); - Mettre en place une campagne de sensibilisation pour regagner la confiance du public concernant la collecte et la traçabilité des matières collectées;

	- Offrir des affiches informatives aux différentes organisations (écoles, entreprises, etc.) du territoire pour sensibiliser les employés et visiteurs quant aux matières acceptées dans le recyclage ou qui sont consignées; - Offrir un suivi régulier et de meilleures ressources aux écoles et autres établissements scolaires pour la récupération et la mise en place de bonnes pratiques.
Commentaires municipalités/MRC	- Sensibiliser et offrir du soutien au secteur des ICI et au secteur des CRD sur le territoire afin d'augmenter le nombre d'entreprises et d'institutions qui pratiquent le recyclage et le compostage; - Sensibiliser les plus jeunes dans les écoles du territoire; - Créer un répertoire permettant aux entreprises du secteur des CRD de voir où elles peuvent disposer de certaines ressources et matériaux encore réemployables; - Créer et adopter une politique d'événements écoresponsables établissant des principes qui permettent de réduire les impacts environnementaux des événements organisés sur le territoire.
Commentaires CRD	- Offrir un soutien logistique aux entrepreneurs du secteur des CRD, notamment en mettant sur place une escouade qui pourrait offrir son soutien directement sur le chantier; - Faire de la sensibilisation auprès des grandes associations comme l'Association de la construction du Québec (ACQ) et l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) afin de rejoindre les entrepreneurs, les fournisseurs, les travailleurs et les sous-traitants; - Mettre en place une application ou un guide offrant davantage d'informations concernant les certifications existantes et la performance des centres de tri; - Offrir des formations aux entrepreneurs et aux travailleurs du secteur des CRD concernant les bonnes pratiques en matière de tri à la source; - S'associer aux différents centres de formation qui enseignent les métiers de la construction ainsi qu'aux centres de recherche universitaires afin de développer des méthodes innovantes qui permettent une réduction des déchets ainsi qu'un meilleur tri des matières.

Propositions et commentaires formulés sur les mesures de l'orientation 1 par les personnes et organismes ayant déposé un mémoire ou un commentaire

	Propositions/commentaires (organisme/personne)
Mesure 2 Sensibiliser la population et les ICI à la saine gestion des matières résiduelles	- Sensibiliser et éduquer tous les citoyens : Il faut s'attaquer au problème de la surconsommation. - Les individus ont une responsabilité, mais si le marché n'offre pas de réelles alternatives, nous sommes collectivement perdants et il faut donc éliminer la pollution à la source via la production de produits responsables, car la bonne volonté des entreprises n'est pas suffisante. - Jumeler les mesures 2 (sensibilisation des citoyens et ICI à la GMR) et 5 (développer et diffuser des outils pratiques en GMR), car elles sont similaires. - Trop d'entreprises et de multilogements qui n'ont pas de contenant de recyclage ; il faudrait les obliger à adhérer à la collecte des matières recyclables.
Mesure 3 Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles	- Ajouter les entreprises d'économie circulaire dans la programmation des visites et assurer l'accessibilité à ces lieux via un Centre d'économie circulaire adapté.
Mesure 4 Accompagner la population, les ICI ainsi que les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD) dans la mise en place des meilleures pratiques dans le domaine des CRD	- Écobâtiment souhaite devenir un collaborateur des projets de la CMQuébec en lien avec la valorisation des matériaux des CRD. - On pourrait s'inspirer de la certification LEED et toujours séparer les matières des chantiers de construction dès le début pour favoriser leur valorisation. - Instaurer un processus de changement rigoureux, tout en tenant compte de l'état du marché de la construction; - Craintes en ce qui concerne les possibles coûts additionnels reliés à la gestion des déchets sur les chantiers qui pourraient impacter les entreprises de construction et ultimement les consommateurs; - Ne pas créer un problème additionnel relié à une augmentation du transport de longue portée vers les sites de disposition ou de recyclage;
Mesure 5 Développer des outils et	- Optimiser le budget et les retombées (ex. : réduire le budget pour l'organisation d'événements

diffuser des informations pratiques à la population en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ	écoresponsables via l'utilisation, par exemple, des outils du Conseil québécois des événements écoresponsables, et augmenter le budget pour le développement d'outils de diffusion d'information). - S'assurer que les acteurs de l'économie circulaire bénéficient du plan de communication et des outils d'ISÉ développés par la CMQuébec pour assurer un achalandage constant. - Jumeler les mesures 2 (sensibilisation des citoyens et ICI à la GMR) et 5 (développer et diffuser des outils pratiques en GMR), car elles sont similaires.

Mesure 6
Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire
	- Assurer une place centrale pour les acteurs d'économie circulaire dans la stratégie pour des événements écoresponsables, à travers des partenariats solides et des ententes avantageuses, directement auprès du Centre d'économie circulaire qui sera outillé pour gérer la demande.
	- Préciser vos indicateurs, votre système de reddition de compte et la cible. Ces précisions sont des conditions de succès:
	  - Mettre en valeur les organisateurs d'événements avec des pratiques responsables.
	  - Développer et adopter des critères écoresponsables harmonisés pour l'ensemble des événements se déroulant sur le territoire de la CMQuébec.
	  - Ajouter ces critères aux formulaires d'octroi de permis d'utilisation du territoire pour la tenue d'événements.
	  - Ajouter un indicateur de suivi : taux de détournement des matières résiduelles dans les événements.
	  - Modifier la cible de 2031 pour (exemple) : Atteinte du taux de détournement visé pour au moins 30 événements publics par année en 2031.

Commentaires généraux sur l'orientation	- Réaliser des activités éducatives pour les enfants. - Ouverture d'Éco Entreprises Québec à maintenir le dialogue avec la CMQuébec au cours des prochaines années afin de faciliter la transition vers la pleine responsabilité des producteurs.

Orientation 2 : Lutter contre le gaspillage des ressources
Mesure 7 : Mettre en place des solutions de rechange aux produits à usage unique
Mesure 8 : Identifier, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, les pertes et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage
Mesure 9 : Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi
Mesure 10 : Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouvelles normes gouvernementales
Mesure 11 : Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collectes du territoire afin de les mettre en valeur

Propositions et commentaires formulés par les municipalités/MRC et CRD sur l'orientation 2

Commentaires municipalités/MRC	- Permettre aux citoyennes et citoyens de récupérer le bois et les matériaux de construction (brique, pierre, etc.) qui sont facilement réemployables près des écocentres du territoire.
Commentaires CRD	- Mettre en place un principe d'utilisateur-payeur où les citoyennes et citoyens qui effectuent des travaux devraient compenser financièrement pour les résidus de construction qu'ils produisent; - Demander aux entrepreneurs de se doter d'un plan de GMR pour leur chantier et demander à ces derniers d'internaliser les coûts liés à la GMR.

Propositions et commentaires formulés sur les mesures de l'orientation 2 par les personnes et organismes ayant déposé un mémoire ou un commentaire

	Propositions/commentaires (organisme/personne)
Mesure 7 Mettre en place des solutions de rechange aux produits à usage unique	- Le maintien des contenants de nourriture à usage unique est un mal nécessaire pour l'industrie de la restauration. - Implanter un système de contenants consignés uniformes pour lutter contre le gaspillage des ressources. - Développer l'offre d'accompagnement et de ressources offertes par la CMQuébec aux ICI par exemple en bonifiant les programmes existants de réduction des produits à usage unique. - Encadrer les plastiques à usage unique (ex. : les interdire ou les taxer significativement, implanter des mesures de réduction de leur utilisation, entre autres par le biais de La Vague, etc.). - Donner une subvention à l'achat de produits menstruels durables pour toutes les personnes qui ont des menstruations.

Mesure 8
Identifier, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, les pertes et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage
	- L'ARQ est favorable à la redistribution des surplus alimentaires afin de lutter contre la faim et la pauvreté. Cependant, la nette majorité des aliments qui sont jetés dans une activité de restauration sont les restes que les clients n'ont pas souhaité emporter.
	- Développer des programmes de soutien à la réduction du gaspillage alimentaire en simultané avec le déploiement d'études. La CMQuébec devrait soutenir les mécanismes de récupération des surplus alimentaires déjà en place et offrir du soutien financier à la mission des organismes qui œuvrent pour une meilleure GMR au lieu d'avoir des programmes de financement.
	- Pour favoriser la redistribution alimentaire, il est recommandé de :
	  - Faire le portrait des pratiques de récupération alimentaire et du gaspillage alimentaire dans les ICI (restaurants, épiceries, hôpitaux, etc.).
	  - Supporter les projets de transport des denrées récupérées et des repas (vélos-cargos et petits camions).
	  - Supporter les projets de récupération

	alimentaire (Moisson Québec, banques alimentaires, frigos-partage et initiatives communautaires et citoyennes). - Disposer d'infrastructures d'entreposage et de transformation des aliments, surtout dans les quartiers centraux. - Encourager le dialogue entre différents secteurs, afin de favoriser les pratiques d'économie circulaire, la mutualisation, le partage, la recherche et le développement de solutions collectives. - Faire connaître les crédits d'impôt pour les dons d'aliments aux organismes par les agriculteurs.
Mesure 9 Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi	- Investir massivement dans des solutions innovantes comme le CÉC pour aider les entreprises d'économie circulaire à lever les freins qui portent atteinte à leurs activités et à leur croissance. - Avant d'ouvrir de nouvelles ressourceries, offrir un soutien financier, matériel et humain aux organismes existants afin d'optimiser leurs opérations.
Mesure 10 Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouvelles normes gouvernementales	- Contribuer au développement d'une réglementation fiscale à l'avantage des entreprises d'économie circulaire et porter les intérêts des entreprises d'économie circulaire dans les différentes réformes réglementaires. - Le secteur CRD doit être davantage encadré et sanctionné. Il est proposé de mettre en place un système de reddition de compte et un cadre plus restrictif pour le secteur CRD afin que soit mis en place un système de vérification. - Taxer ou interdire la vente de matériaux de construction non durables.
Mesure 11 Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collectes du territoire afin de les mettre en valeur	- Implanter un service centralisé et collectif de collecte, d'entreposage et de redistribution des objets ménagers monstres générés par des situations de changements de locataires afin d'éviter leur élimination. - Offrir un appui (financier, logistique, matériel, etc.) aux organisations collectives qui contribuent à redistribuer les aliments dans les communautés. - Supprimer le terme « problématiques » afin d'englober autant le gypse que le liège ou autre matière. - Énormément de citoyens n'ont pas le temps,

	l'énergie ou les ressources pour se déplacer jusqu'à un écocentre. Nous accumulons souvent de petites quantités de matières qui ne vont pas aux déchets ou au recyclage. Un écocentre mobile serait intéressant. - Travailler avec les acteurs locaux qui font de la récupération de textile concernant les boîtes de dons illégales et protection des comptoirs locaux.
Commentaires généraux sur l'orientation	- Le secteur CRD doit être davantage encadré et sanctionné. Il est proposé de mettre en place un système de reddition de compte et un cadre plus restrictif pour le secteur CRD afin que soit mis en place un système de vérification. - Créer et promouvoir les commerces zéro déchet, ou au moins garantir une justice fiscale aux commerces zéro déchet, notamment les épiceries, qui paient les mêmes taxes municipales malgré qu'ils n'utilisent pas les services de collectes de déchets. - S'inspirer des initiatives de réutilisation de matériaux de construction (ex. : recyclerie La Patente) - Créer des initiatives d'économie de partage (ex. : des bibliothèques d'objets, voir From au Royaume-Uni ou Lund en Suède, et des outilthèques, comme La Patente, etc.). - Planifier la fermeture de l'incinérateur de Québec par une réduction drastique de la production des déchets à la source. - Cesser l'importation de déchets des autres territoires pour en disposer à l'incinérateur. - Imposer des mesures strictes aux entreprises et aux propriétaires immobiliers et mettre en place des mesures d'écofiscalité. - Miser sur des solutions communautaires et réglementaires plutôt qu'industrielles (ex. : maintenir le compostage communautaire et ne pas miser uniquement sur la biométhanisation) et faire valoir leurs bénéfices. - Favoriser l'implantation d'une collecte à plusieurs voies, à l'instar de l'Europe, afin d'améliorer le tri à la source.

Orientation 3 : Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération
Mesure 12 : Implanter, élargir et accompagner les ICI et les multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour les matières recyclables
Mesure 13 : Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques pour le résidentiel et les ICI sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec et mettre en place des mesures incitatives
Mesure 14 : Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les CPE du territoire
Mesure 15 : Optimiser l'accès et les services, et diversifier les types de matières admises aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire
Mesure 16 : Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire
Mesure 17 : Favoriser l'accès au tri hors foyer et dans des bâtiments publics en tout temps sur le territoire
Mesure 18 : Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, le compostage domestique et communautaire
Mesure 19 : Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire

Propositions et commentaires formulés par les ICI, municipalités/MRC et CRD sur l'orientation 3

Commentaires ICI	- Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en matière de collecte au niveau des multilogements; - Installer des écocentres de proximité dans les territoires mal desservis comme la MRC de L'Île-d'Orléans, mais également en milieu urbain pour les personnes qui n'ont pas accès à une voiture; - Mettre en place des mesures incitatives pour faciliter la récupération des plastiques chez les agriculteurs (ex.: aller

	chercher le plastique directement chez l'agriculteur ou offrir des incitatifs financiers pour la collecte); - Mettre en place davantage de mesures pour inciter les industries, commerces et institutions à adopter les bons gestes en matière de tri à la source et de réduction des déchets.
Commentaires municipalités/MRC	- Installer des écocentres dans les secteurs mal desservis afin de faciliter le dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD) et des encombrants; - Mettre en place des mesures incitatives pour faciliter la récupération des plastiques chez les agriculteurs (ex.: aller chercher le plastique directement chez l'agriculteur ou offrir des incitatifs financiers pour la collecte).
Commentaires CRD	- Favoriser un affichage clair sur les chantiers pour aider les travailleurs à bien disposer des résidus de construction; - Mener des projets-pilotes en collaboration avec les compagnies de conteneurs, les centres de tri ainsi que les entrepreneurs afin de voir la viabilité d'un système plus complet de réduction des résidus de CRD; - Faire une analyse afin d'établir là où les efforts seraient les plus avantageux en matière de récupération de matériaux réutilisables (ex.: comparer l'application d'un meilleur tri à la source sur de petits et grands chantiers de construction afin de voir où les gains sont plus importants).

Propositions et commentaires formulés sur les mesures de l'orientation 3 par les personnes et organismes ayant déposé un mémoire ou un commentaire

	Propositions/commentaires (organisme/personne)
Mesure 12 Implanter, élargir et accompagner les ICI et les multilogements dans l'adhésion à la collecte	- Certaines compagnies de collecte privée refusent de desservir les plus petits ICI, pas assez nombreux avec un même fournisseur qui exigera souvent des frais importants afin de compenser les coûts élevés de la collecte. Cette même logique s'applique à la

sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour les matières recyclables	collecte des matières recyclables et c'est pourquoi il faudrait aussi inscrire à la mesure 12 que les petits ICI soient admissibles à une telle collecte. - Joindre à une campagne de déploiement de la collecte sélective en ICI et dans les multilogements une campagne pour la saine gestion des encombrants en partenariat avec les acteurs du milieu et, en l'occurrence, avec le Centre d'économie circulaire comme guichet unique des encombrants et autres matières problématiques. - Assujettir les multilogements à la collecte sélective tout en ayant recours aux nouvelles technologies de la collecte des matières résiduelles, telles que la tarification incitative et les conteneurs enfouis pour faciliter leur adhésion/engagement.

Mesure 13
Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques pour le résidentiel et les ICI sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec et mettre en place des mesures incitatives
	- Il est important que la collecte des matières compostables soit effectuée dans un conteneur distinct.
	- Les godets de lait ou de beurre et les petits pots de sauce jetables devraient être tolérés dans le compost.
	- Il faut repenser la collecte de sorte à englober toutes substances biologiques issues d'un végétal ou d'un animal (exemple: résidus verts, papier kraft, serviettes en papier, etc.)
	- Mettre en valeur la complémentarité des différentes approches en GMR organiques, en l'occurrence la biométhanisation et le compostage domestique et communautaire.
	- Il est capital d'offrir aux restaurateurs des solutions efficaces de gestion et de collecte de ces matières :
	  - La gestion des matières organiques peut aisément devenir problématique dans le cadre d'activités alimentaires.
	  - Les conteneurs destinés à la collecte commerciale de déchets organiques doivent être de grande taille, refermables, et laisser s'échapper un minimum d'odeurs.
	  - Le potentiel putrescible des matières organiques nécessite une collecte rapide, régulière et fiable. Aussi, les restaurateurs souhaitent pouvoir changer de compagnies si les termes de la collecte ne leur conviennent pas (fréquence, volume, types de sacs acceptés, etc.) ou si les tarifs ne s'avèrent pas concurrentiels. Pour les petits ICI,

	comme les restaurants de quartier, il est préférable qu'ils aient accès en premier aux services de collecte municipaux. - Le projet de collecte des résidus alimentaires par sac de couleur et déposé dans le bac à déchet, offert par la Ville de Québec, pourrait être facilitant pour les exploitants et répondrait aux observations de l'ARQ.
Mesure 14 Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les CPE du territoire	- Miser sur le milieu scolaire comme un effet levier pour le reste de la population.
Mesure 15 Optimiser l'accès et les services, et diversifier les types de matières admises aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire	- Créer des écocentres de quartiers fixes pour les quartiers centraux. (AmiEs de la Terre de Québec) - Renforcer la piste d'action portant sur le réemploi (ex. : augmenter l'accès ou la part du réemploi dans les écocentres).
Mesure 18 Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, le compostage domestique et communautaire	- La Ville de Québec dépense beaucoup d'argent, de temps et de ressources par année pour des feuilles qui pourraient rester au sol.
Mesure 19 Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire	- Mesure inutile puisque la priorité est de promouvoir le réemploi et non pas de l'analyser.
Commentaires généraux sur l'orientation	- Mettre en place une subvention d'équipement nécessaire à la pratique du compostage aux citoyennes et citoyens, ainsi que l'investissement dans les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation, incluant le compostage communautaire. - Encourager et soutenir les méthodes à échelle humaine, car elles permettent d'assurer une offre de services complète aux citoyennes et citoyens, en comblant les besoins de certains qui ne sont pas adressés par la collecte et en permettant une forme de réduction à la source.

	- Définir une mesure portant spécifiquement sur les textiles et leur mise en valeur, car il s'agit d'une matière problématique importante.

Orientation 4 : Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables
Mesure 20 : Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source
Mesure 21 : Réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la GMR
Mesure 22 : Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles

Propositions et commentaires formulés sur les mesures de l'orientation 4 par les personnes et organismes ayant déposé un mémoire ou un commentaire

	Propositions/commentaires (organisme/personne)
Mesure 20 Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source	- Que la CMQuébec Rive-Nord appuie les municipalités pour l'instauration d'un système d'adhésion volontaire (« opt-in ») pour la distribution de circulaires par la pose d'un autocollant par exemple qui indique le consentement à recevoir de la publicité. Le règlement de la Ville de Mirabel, ou celui de la Ville de Montréal pourraient servir de modèle pour l'établissement d'un tel règlement pour les municipalités liées à la CMQuébec. - Que la CMQuébec Rive-Nord soutienne financièrement les initiatives d'auto-réparation et en assure la promotion. - Que la CMQ-Québec Rive-Nord mette en place une subvention à la réparation pour les ménages de la CMQuébec Rive-Nord. - Coordonner une campagne au niveau de la Communauté métropolitaine pour le réemploi dans le cadre des déménagements en juillet. - Intégrer l'éducation à la consommation responsable dans les campagnes de communication menées par la CMQuébec. - Considérer le Centre d'économie circulaire comme une action phare de la mesure 20, d'une part pour

	faciliter l'organisation de la réponse des citoyens pour la réduction à la source et d'autre part comme initiative novatrice à mettre de l'avant pour convaincre les citoyens de l'accessibilité à une consommation responsable. - Offrir une subvention à l'achat de produits menstruels durables pour toutes les femmes, filles et personnes qui ont des menstruations. - Subventionner les produits d'hygiène durable.
Mesure 21 Réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la GMR	- Il serait pertinent d'avoir des camions de collecte électriques et d'implanter des collectes intelligentes pour avoir une meilleure traçabilité des contaminants afin de réprimander les contrevenants.

Orientation 5 : Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre acteurs en GMR afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles
Mesure 23 : Mettre à jour les plans de mise en œuvre et assurer un suivi annuel
Mesure 24 : Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques
Mesure 25 : Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR
Mesure 26 : Appuyer et collaborer étroitement avec les instances gouvernementales pour l'atteinte des objectifs

Propositions et commentaires formulés par les ICI:

Commentaires ICI	- Demander des directives plus claires du ministère de l'Éducation et un rôle de leadership plus important des centres de services scolaires pour l'application des bonnes pratiques en milieu scolaire; - Favoriser la notion de qualité, notamment avec l'aide de normes ou de critères précis, dans les appels d'offres concernant la collecte des grandes institutions publiques sur le territoire.

Propositions et commentaires formulés sur les mesures de l'orientation 5 par les personnes et organismes ayant déposé un mémoire ou un commentaire

	Propositions/commentaires (organisme/personne)
Mesure 24 Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques	- Donner une saveur d'économie circulaire aux outils visant l'approvisionnement responsable, permettre au réseau d'entraide de monter en compétence en termes d'expertise en économie circulaire, mettre le réseau en avant plan dans la sphère circulaire du Québec, faire du réseau un lieu où les acteurs du milieu peuvent exprimer leurs enjeux et leurs défis.
Mesure 25 Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR	- Mettre sur pied et gestion d'une plateforme électronique de maillage d'entreprises et d'économie circulaire, et ce, interrives.
Mesure 26 Appuyer et collaborer étroitement avec les instances gouvernementales pour l'atteinte des objectifs	- Une mise en garde est soulevée quant aux mesures incluses dans le projet de PMGMR visant à accroître et à améliorer la desserte de diverses clientèles sur le territoire. Mentionne qu'ÉEQ développera divers plans de desserte (ICI et lieux extérieurs) et fixera les paramètres des clientèles actuelles et à venir. Ces éléments seront inclus dans des ententes contractuelles pour encadrer la relation avec les partenaires municipaux.

Orientation 6 : Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire
Mesure 27 : Identifier les opportunités de maillage et les débouchés pour favoriser l'économie circulaire
Mesure 28 : Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les mettre en valeur
Mesure 29 : Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec
Mesure 30 : Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain
Mesure 31 : Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur
Mesure 32 : Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux

Propositions et commentaires formulés par les ICI, municipalités/MRC et CRD sur l'orientation 6

Commentaires ICI	- Appuyer financièrement et consulter davantage les organismes qui font de la revalorisation alimentaire afin d'aider ces derniers dans leur mission.
Commentaires municipalités/MRC	- Aider au développement de partenariats entre les ressourceries, les écocentres et les entreprises œuvrant en insertion professionnelle ou en économie circulaire (ex.: Le Vélo Vert Inc);
Commentaires CRD	- Encourager des méthodes de construction qui favorisent le réemploi de matériaux existants ainsi que l'utilisation de matériaux qui peuvent facilement être réemployés dans la région.

Défis et enjeux soulevés par les ICI, les municipalités/MRC et les CRD

Commentaires ICI	- Le manque de main-d'œuvre qui affecte plusieurs industries, commerces et institutions, ce qui a un effet sur la capacité de ces ICI à bien effectuer le tri à la source; - Le manque de sacs transparents chez certains fournisseurs, ce qui oblige à utiliser des sacs noirs pour les matières recyclables; - La collaboration parfois difficile avec certaines entreprises responsables de la collecte, notamment en raison du manque de chauffeurs ou du manque de main-d'œuvre de manière générale; - Le fait que plusieurs industries, commerces et institutions ne sont pas au courant de la gratuité pour les collectes sélectives (résidus alimentaires et matières recyclables gratuites); - Les incertitudes face aux changements à venir en raison de la modernisation du système de collecte sélective au Québec et de la responsabilité élargie des producteurs (REP); - Les possibles enjeux à venir avec l'utilisation des sacs mauves pour les résidus organiques chez les grands producteurs de déchets organiques, notamment la grandeur et la résistance des sacs.
Commentaires municipalités/MRC	- La présence de camions à chargement latéral de type « rotopac » qui peuvent déchirer les sacs; - Le manque de main-d'œuvre pour beaucoup d'ICI, ce qui peut complexifier le tri à la source; - De nombreux défis s'en viennent avec l'arrivée de la consigne élargie; - L'utilisation par beaucoup de citoyennes et de citoyens du bac de compostage afin de disposer des résidus verts (herbe coupée, feuilles mortes, etc.)
Commentaires CRD	- La difficulté pour les travailleurs du domaine de la construction de faire davantage de tri à la source sur les chantiers, en raison des contraintes de temps et du fonctionnement des chutes à déchets et des conteneurs; - Il faut évaluer l'impact que pourrait avoir le projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés;

	- Il faut comprendre la complexité de bien séparer les matières réutilisables ou recyclables lors de la démolition d'un bâtiment, notamment en raison des méthodes de démolition actuelles et des matériaux contemporains qui sont souvent composés de colle, d'enduit ou d'isolant; - Il faut évaluer le risque d'ajouter un nouveau fardeau réglementaire sur le dos des entrepreneurs.

Propositions et commentaires formulés sur les mesures de l'orientation 6 par les personnes et organismes ayant déposé un mémoire ou un commentaire

	Propositions/commentaires (organisme/personne)
Mesure 27 Identifier les opportunités de maillage et les débouchés pour favoriser l'économie circulaire	- Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire. - Encourager l'écologie industrielle à travers l'implication des municipalités. - Augmenter les objectifs de maillage afin de soutenir efficacement le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQ.
Mesure 29 Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec	- Mesure 29 : trouver un autre terme que « généré» dans le libellé de la mesure afin de ne pas confondre le sens du terme avec « créer ».
Mesure 31 Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur	- Le manque de débouchés pour valoriser les plastiques agricoles, l'impact au niveau des coûts supplémentaires assumés par les producteurs agricoles, la localisation et l'accessibilité des points de dépôt. - Cette mesure est tout à fait alignée avec les objectifs de la responsabilité élargie des producteurs et ceux d'AgriRÉCUP. - AgriRÉCUP souhaite être un acteur clé dans la mise en place du système de récupération et de valorisation des produits agricoles visés par le Règlement sur le territoire de la CMQuébec.

Résultats du questionnaire en ligne

Sur les 641 personnes ayant répondu au sondage, 81,4 % d'entre elles se disent propriétaires, alors que seulement 18,6% se disent locataires. Également, 50,1% des répondantes et répondants indiquent habiter une maison unifamiliale.

Sur l'ensemble des personnes répondantes, une majorité (74%) habitent l'agglomération de Québec et 8,4% habitent la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier.

Concernant les informations nécessaires pour disposer de leurs matières résiduelles de manière adéquate, 55,5% des répondantes et répondants ont indiqué avoir toute l'information nécessaire et 36,5% ont indiqué avoir un certain manque d'information.

Les matières résiduelles les plus triées à la maison par les répondantes et répondants sont les déchets, les matières recyclables, les résidus domestiques dangereux, le matériel informatique et électronique, ainsi que les encombrants. La matière résiduelle la moins triée est le textile.

En ce qui concerne les meilleurs moyens pour communiquer avec la population sur les façons de disposer des matières résiduelles de manière adéquate, les résultats sont les suivants :

- site web de la municipalité (24,4%);
- dépliant papier reçu par la poste (23,9%);
- réseaux sociaux de la municipalité (17,5%);
- application mobile (16,6%)
- campagne publicitaire (13,3%);
- autre (2,5%);
- ne pas savoir (1,8%).

Table des matières

Crédits 2
À propos de l'INM 2
Pour nous joindre 2
Sommaire exécutif 3
Démarche 3
Étapes de la consultation 4
Participation 5
Synthèse des propositions et commentaires reçus 6
Table des matières 25
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION 26
Mise en contexte 26
Mise en place d'une commission consultative et mandat de l'INM 31
Démarche de consultation 32
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 33
Séance d'information 34
Ateliers d'échanges en ligne 37
Atelier d'échange avec le secteur des institutions, commerces et industries (ICI) 37
Atelier d'échange avec les municipalités 40
Atelier d'échange en ligne avec le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) 42
Mémoires et commentaires déposés 44
Questionnaire en ligne 45
Séances consultatives 46
Séance consultative à la MRC de La Jacques-Cartier 47
Séances consultatives à l'Agglomération de Québec 50
a) 2 mars 2023 - 13 h à 16 h 50
b) 2 mars 2023, 19 h à 22 h 68
Séance consultative à la MRC de La Côte-de-Beaupré 74
Séance consultative à la MRC de L'Île-d'Orléans 84
PROCHAINES ÉTAPES 91
Annexe 1 - Mémoires et commentaires présentés 92
Annexe 2 - Synthèse des mémoires et commentaires non présentés 102
Annexe 3 - Résultats du sondage en ligne 109

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION

Mise en contexte

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis. En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), elle est responsable d'élaborer et de maintenir en vigueur un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sur l'ensemble du territoire visé, soit la Rive-Nord du territoire de la CMQuébec.

Comme l'illustre la carte suivante, le territoire de la CMQuébec Rive-Nord couvert par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) comporte quatre composantes, soit la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de l'Île-d'Orléans et l'Agglomération de Québec.

Carte du territoire du PMGMR de la CMQuébec Rive-Nord



Le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 est une planification qui repose sur un diagnostic complet des matières résiduelles générées sur le territoire. Il propose des solutions pour diminuer les matières résiduelles et mieux les gérer. Il contribue également à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec, de son plan d'action 2019-2024 et de sa stratégie de valorisation de la matière organique.

Les mesures proposées dans le PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord vont alimenter les plans de mise en œuvre des villes et MRC qui composent le territoire et qui contribueront à réaliser des actions concrètes au cours des prochaines années.

Le projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord comporte 7 objectifs à atteindre à l'horizon 2031, 6 orientations et 32 mesures soumises à la consultation. Plusieurs commentaires et suggestions reçues dans le cadre de la démarche de consultation réfèrent à ces orientations et mesures.

Le tableau suivant présente les orientations et mesures proposées dans le PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord.

Tableau 1 : Orientations et mesures proposées dans le projet de PMGMR 2024-2023 de la CMQuébec Rive-Nord

Orientation 1 : Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles
Mesure 1: Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles
Mesure 2 : Sensibiliser la population et les ICI à la saine gestion des matières résiduelles
Mesure 3 : Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles
Mesure 4 : Accompagner la population, les ICI ainsi que les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD) dans la mise en place des meilleures pratiques dans le domaine des CRD
Mesure 5 : Développer des outils et diffuser des informations pratiques à la population en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ
Mesure 6 : Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire

Orientation 2 : Lutter contre le gaspillage des ressources
Mesure 7 : Mettre en place des solutions de rechange aux produits à usage unique
Mesure 8 : Identifier, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, l;es pertes et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage
Mesure 9 : Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi
Mesure 10 : Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouvelles normes gouvernementales
Mesure 11 : Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collectes du territoire afin de les mettre en valeur

Orientation 3 : Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération
Mesure 12 : Implanter, élargir et accompagner les ICI et les multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour les matières recyclables
Mesure 13 : Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques pour le résidentiel et les ICI sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec et mettre en place des mesures incitatives
Mesure 14 : Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les CPE du territoire
Mesure 15 : Optimiser l'accès et les services, et diversifier les types de matières admises aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire
Mesure 16 : Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire
Mesure 17 : Favoriser l'accès au tri hors foyer et dans des bâtiments publics en tout temps sur le territoire
Mesure 18 : Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, le compostage domestique et communautaire
Mesure 19 : Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire

Orientation 4 : Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables
Mesure 20 : Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source
Mesure 21 : Réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la GMR
Mesure 22 : Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles

Orientation 5 : Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre acteurs en GMR afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles
Mesure 23 : Mettre à jour les plans de mise en œuvre et assurer un suivi annuel
Mesure 24 : Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques
Mesure 25 : Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR
Mesure 26 : Appuyer et collaborer étroitement avec les instances gouvernementales pour l'atteinte des objectifs

Orientation 6 : Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire
Mesure 27 : Identifier les opportunités de maillage et les débouchés pour favoriser l'économie circulaire
Mesure 28 : Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les mettre en valeur
Mesure 29 : Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec
Mesure 30 : Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain
Mesure 31 : Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur
Mesure 32 : Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux

Mise en place d'une commission consultative et mandat de l'INM

Une commission consultative a été mise en place par la CMQuébec pour encadrer la démarche. Elle est composée de quatre membres issus du conseil et désignée par celui-ci, ainsi que de quatre personnes représentant différents milieux ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles, soit les institutions, commerces et industries (ICI), les entreprises du secteur de la construction, de la rénovation, et de la démolition (CRD), ainsi que les organisations des milieux socio-communautaire et environnemental. Elle a pour rôle de tenir les séances consultatives sur le territoire, d'entendre les personnes et les organisations désirant s'exprimer sur le projet de PMGMR, de prendre connaissance des mémoires déposés et enfin, d'émettre des recommandations sur les modifications à apporter au PMGMR

La Commission consultative réunie pour ce mandat était composée des personnes suivantes:

Commissaires:

- Pierre Lefrançois, président de la commission et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Marie-Josée Asselin, vice-présidente de la commission et conseillère municipale de la Ville de Québec;
- Lina Labbé, membre de la commission et préfète de la MRC de L'Île-d'Orléans;
- Sébastien Couture, membre de la commission et préfet de la MRC de La Jacques-Cartier;

Représentants du milieu:

- Renaud Simard, représentant du milieu des institutions, commerces et industries (Galeries de la Capitale);
- Alexandre Turgeon, représentant des groupes environnementaux (CRE Capitale-Nationale);
- Georges Blouin, représentant du milieu de la construction, de la rénovation et de la démolition (APCHQ);
- Ariane Jacques-Côté, représentante du milieu sociocommunautaire (Nourrir ensemble).

La CMQuébec a souhaité se faire accompagner par l'INM dans la réalisation du processus de consultation publique dans le cadre de la révision du projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord.

Le mandat de l'INM a consisté principalement à:

- réaliser une planification stratégique pour le processus consultatif;
- mettre en œuvre la planification stratégique du processus consultatif en collaboration avec la CMQuébec;

- préparer les ressources de la CMQuébec et la Commission consultative aux séances d'information et aux consultations publiques;
- concevoir et animer les séances;
- rédiger le rapport final des consultations publiques.

Démarche de consultation

La démarche de consultation a comporté les étapes suivantes:

- Séance d'information en ligne le 29 novembre 2022;
- Ateliers d'échanges en ligne
    - avec le secteur des institutions, commerces et industries (ICI), le 6 décembre 2022 en avant-midi;
    - avec les municipalités du territoire visé, le 6 décembre 2022 en après-midi;
    - avec le secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD), le 7 décembre 2022 en après-midi;
- Appel de mémoires et de commentaires, du 7 décembre 2022 au 7 février 2023;
- Sondage citoyen en ligne, du 7 décembre 2022 au 7 février 2023;
- Séances consultatives hybrides (en ligne et en présentiel) dans les quatre composantes du territoire
    - au Centre communautaire de Saint-Gabriel de Valcartier (MRC de La Jacques-Cartier) le 28 février 2023 de 19h à 22h;
    - à la Salle 200 du Domaine de Maizerets (Agglomération de Québec) le 2 mars 2023 de 13h à 16h;
    - à la Salle du conseil de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Agglomération de Québec) le 2 mars de 19h à 22h;
    - à la salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré (MRC de La Côte-de-Beaupré) le 13 mars de 19h à 22h;
    - à l'école Sainte-Famille (MRC de L'Île-d'Orléans) le 14 mars, de 19h à 22h.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Cette section présente les résultats des différentes activités de consultation menées par l'INM, soit:

- une séance d'information publique en ligne, le 29 novembre 2022, de 19h à 21h30;
- des ateliers d'échange avec les principaux secteurs d'activité en ligne avec les ICI, CRD et entités territoriales (MRC et municipalités), les 6 et 7 décembre 2022;
- un appel de mémoire et de commentaire, du 7 décembre 2022 au 13 février 2023;
- sondage en ligne (mené par la CMQuébec), du 7 décembre 2022 au 7 février 2023;
- des audiences publiques dans les différentes composantes du territoire d'intervention du PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord, le 28 février et les 2, 13 et 14 mars 2023.

Les résultats de ces activités décrivent le niveau de participation ainsi que les préoccupations et propositions recueillies. Ils font également référence aux orientations et mesures proposées par la CMQuébec dans son projet de PMGMR pour lesquelles des propositions ont été apportées par les personnes ayant déposé des mémoires ou des commentaires.

La plateforme web de participation citoyenne Bâtir ensemble a été utilisée pour informer la population de l'avancement du processus, depuis le début de la révision du PMGMR en 2021. Tous les documents publics y étaient déposés. C'est également sur cette plateforme que les commentaires et les mémoires étaient déposés. Le sondage en ligne a été mené par l'équipe de la CMQuébec sur la plateforme web. Les résultats de ce sondage sont annexés au présent rapport afin de refléter l'ensemble des résultats des activités consultatives pouvant être considérées par la commission consultative.

Séance d'information

Lors de la séance d'information qui s'est déroulée le 29 novembre 2022 de 19h à 21h30, plus d'une cinquantaine de citoyennes et citoyens du territoire de la CMQuébec étaient présents sur la plateforme virtuelle.

La séance d'information se déroulait en 3 temps:

- présentation du PMGMR;
- période de questions et d'échanges;
- rappel des étapes de la démarche de consultation.

Le tableau suivant présente les questions et commentaires des personnes participantes et les réponses reçues. Elles sont regroupées selon le thème abordé.

Sujet	Questions et réponses
Financement du PMGMR	- Question : Serait-il possible d'avoir un peu de renseignements quant au financement de ce vaste projet de PMGMR? - Réponse : 32 mesures sont identifiées et pour chacune de ces mesures, un échéancier est défini. L'échéancier comporte également le financement par année. Au total, on parle d'environ 15,9 millions de dollars. Il y a une partie du budget de fonctionnement qui provient de la CMQuébec et une partie du budget de fonctionnement qui est pris en charge par les municipalités régionales pour la mise en place des plans de mise en œuvre. - Complément de réponse : 2,4 millions $ sur 7 ans pour la mise en œuvre des mesures associées à la CMQuébec. 13,5 millions $ sur 7 ans pour la mise en œuvre des mesures associées aux municipalités et MRC.
Revalorisation des matières résiduelles du milieu CRD	- Question : Comment est-ce possible de déterminer le pourcentage de revalorisation pour les matières récupérées dans le milieu CRD? Comment est-ce vérifié sur le terrain? - Réponse : À l'échelle du Québec, des inventaires sont faits, alors nous connaissons les quantités de matière qui sont récupérées dans les différents installations de traitement (centres de tri, écocentres, etc.) - Complément d'information : Au niveau du PMGMR, on a contacté toutes les installations de traitement sur le territoire et à l'extérieur du territoire pour connaître la quantité de matière résiduelle qu'ils ont reçue en provenance de la CMQuébec Rive-Nord en 2019. - Deux études ont été réalisées pour connaître le pourcentage de revalorisation des matières par secteur d'activité. Une étude visait à connaître le flux des matières du secteur CRD et la quantité des

	matières de ce milieu qui était générée, détournée de l'élimination et éliminée. La deuxième étude a permis de caractériser les matières résiduelles acheminées à l'élimination. Les résultats de l'étude nous ont permis de ventiler par type de matières résiduelles les proportions éliminées et mises en valeur. Les résultats de ces études nous ont permis de réaliser l'inventaire complet des matières résiduelles pour l'année 2019 et ainsi de déterminer les taux de mise en valeur par matière.
Traçabilité des matières	- Question : Comment sait-on où vont les matières récupérées par les organisations qui font de la valorisation, notamment les matériaux de construction? - Réponse : Dans la majorité des chantiers, les conteneurs recueillent des matières résiduelles qui sont mélangées et ces matières vont dans les centres de tri CRD situés sur le territoire d e la CMQuébec Rive-Nord qui sont tous reconnus par le programme de RECYC-QUÉBEC. Pour cette raison, il est possible de connaître la quantité de mise en valeur des matières entrant dans ces centres de tri. La mise en valeur des différentes matières identifie chacun des recycleurs auprès de qui la matière est vendue. Il est ainsi possible de savoir où va la matière traitée. - Complément d'information : Nous avons des données qui proviennent des centres de tri de matériaux de CRD. Nous avons également des données qui proviennent du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, sur la quantité de matières CRD qui sont acheminées vers des sites d'enfouissement. Avec les deux informations, il est possible d'établir un bilan global de ces matières, soit la quantité générée, la quantité mise en valeur et la quantité éliminée.

Objectifs du PMGMR	- Question : Comment ont été établis les chiffres, seuils et objectifs dans le projet de PMGMR?
	- Réponse : Des projections réalisées avec Argus environnement nous ont permis d'établir les objectifs dans le projet de PMGMR. Nous avons regardé les données qui évaluent la croissance démographique, la croissance économique ainsi que la croissance du nombre de permis de construction qui pourraient être délivrés en 2031. En tenant compte de ces trois éléments de projection, les modifications à venir en gestion des matières résiduelles ont également été considérées, soit:
	  - La modernisation de la collecte sélective et de la consigne;
	  - l'augmentation de redevance à l'élimination;
	  - l'élargissement de la responsabilité des producteurs pour de nouvelles matières ciblées;
	  - etc.
	En intégrant également des hypothèses quantitatives pour chacune des 32 mesures, il a été possible d'établir trois scénarios de

	projection et ainsi de fixer des objectifs à atteindre pour 2031. Nous avons établi trois scénarios. Le scénario de référence est le scénario établi en cas de statu quo, c'est à dire, le scénario qui établi que si nous poursuivons ce que nous réalisons actuellement en GMR, tout en tenant compte de la croissance démographique, économique et de l'augmentation des permis de bâtir à délivrer, les objectifs qui seraient atteints en 2031. Nous avons également fait un scénario réaliste avec des cibles à atteindre ainsi qu'un scénario optimiste avec des cibles plus ambitieuses. Nous avons attribué une valeur à chacune des mesures présentées, ce qui nous permet d'arriver aux objectifs qui sont présentés.
Orientations	- Questions : Comment la CMQuébec s'assure-t-elle que les éléments du PMGMR soient intégrés dans chacune des composantes sur le territoire? Est-ce qu'il y a des obligations réglementaires qui sont prévues? - Réponse : Nous allons faire un guide qui encadrera nos composantes afin de nous assurer que nos 6 grandes orientations et nos 32 mesures soient conservées et adaptées à chacune des réalités territoriales dans les plans de mise en œuvre qui devront être mis à jour par les MRC. Les mesures associées aux municipalités et MRC devront être décortiquées sous forme d'actions concrètes à mettre en œuvre sur chacun des territoires. Il n'y a toutefois pas d'obligation réglementaire.
Exportation des matières	- Lorsque des matières sont exportées, sont-elles considérées comme valorisées? - Oui les matières exportées sont considérées comme étant mises en valeur. Elles ne représentent toutefois que 14% des matières récupérées par le centre de tri de Québec. Il s'agit pour la plupart de papier journal puisqu'il n'y a pas de marchés locaux pour cette matière. Le reste des matières est géré majoritairement au Québec et en Ontario.

Ateliers d'échanges en ligne

Atelier d'échange avec le secteur des institutions, commerces et industries (ICI)

L'atelier d'échange avec le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) s'est déroulé le 6 décembre 2022, entre 9h30 et 11h30. Lors de cet atelier, 22 personnes du secteur ont pu échanger avec les principaux responsables du projet de PMGMR. L'atelier d'information et d'échanges avec le secteur des ICI s'est déroulé en quatre temps :

1. une présentation du PMGMR adaptée au secteur des ICI;
2. une période de questions et d'échanges en plénière;
3. des ateliers en sous-groupes;
4. un retour et partage en plénière.

Lors de cet atelier, les questions suivantes ont été posées en sous-groupe aux participantes et participants :

- Par rapport aux ICI, outre les besoins suivants, y a-t-il des besoins dont on doit tenir compte et qui n'ont pas été abordés?
    - avoir accès à plus de partage de connaissances et d'information;
    - obtenir des sources de financement pour l'innovation;
    - obtenir un plus grand accompagnement, notamment pour les écoles.
- Outre les défis suivants, est-ce qu'il y a des défis que vous vivez au quotidien et qui n'ont pas été relevés?
    - peu d'espace disponible pour installer des contenants de MR;
    - manque de temps pour organiser toute la logistique pour la collecte;
    - méconnaissance du programme de gratuité des municipalités pour la collecte sélective.
- Est-ce que les mesures proposées répondent à vos besoins et vont vous aider, selon vous, à atteindre les objectifs visés? Avez-vous d'autres suggestions?

Pour ces questions, les suggestions des participantes et participants ont été regroupées par orientation :

Orientation 1: Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles

- Sensibiliser les plus jeunes, pour que ceux-ci puissent transférer les bonnes habitudes en matière de tri à la source et de recyclage dans leurs différents lieux d'emploi;
- Mettre en valeur les bonnes performances des centres de tri ainsi que les belles initiatives sur le territoire, dans le but de conscientiser la population (ex.: campagne publicitaire ou reportage sur la performance des centres de tri);

- Mettre en place une campagne de sensibilisation pour regagner la confiance du public concernant la collecte et la traçabilité des matières collectées;
- Offrir des affiches informatives aux différentes organisations (écoles, entreprises, etc.) du territoire pour sensibiliser les employés et visiteurs quant aux matières acceptées dans le recyclage ou qui sont consignées;
- Offrir un suivi régulier et de meilleures ressources aux écoles et autres établissements scolaires pour la récupération et la mise en place de bonnes pratiques.

Orientation 3: Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération

- Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en matière de collecte au niveau des multilogements;
- Installer des écocentres de proximité dans les territoires mal desservis comme la MRC de L'Île-d'Orléans, mais également en milieu urbain pour les personnes qui n'ont pas accès à une voiture;
- Mettre en place davantage de mesures pour inciter les industries, commerces et institutions à adopter les bons gestes en matière de tri à la source et de réduction des déchets.

Orientation 5: Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre acteurs en GMR afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles

- Demander des directives plus claires du ministère de l'Éducation et un rôle de leadership plus important des centres de services scolaires pour l'application des bonnes pratiques en milieu scolaire;
- Favoriser la notion de qualité, notamment avec l'aide de normes ou de critères précis, dans les appels d'offres concernant la collecte des grandes institutions publiques sur le territoire.

Orientation 6: Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

- Mettre en place des mesures incitatives pour faciliter la récupération des plastiques chez les agriculteurs (ex.: aller chercher le plastique directement chez l'agriculteur ou offrir des incitatifs financiers pour la collecte);
- Appuyer financièrement et consulter davantage les organismes qui font de la revalorisation alimentaire afin d'aider ces derniers dans leur mission.

Défis et enjeux

Certaines personnes participantes ont également mentionné les défis et enjeux suivants :

- Le manque de main-d'œuvre qui affecte plusieurs industries, commerces et institutions, ce qui a un effet sur la capacité de ces ICI à bien effectuer le tri à la source;

- Le manque de sacs transparents chez certains fournisseurs, ce qui oblige à utiliser des sacs noirs pour les matières recyclables;
- La collaboration parfois difficile avec certaines entreprises responsables de la collecte, notamment en raison du manque de chauffeurs ou du manque de main-d'œuvre de manière générale;
- Le fait que plusieurs industries, commerces et institutions ne sont pas au courant de la gratuité pour les collectes sélectives (résidus alimentaires et matières recyclables gratuites);
- Les incertitudes face aux changements à venir en raison de la modernisation du système de collecte sélective au Québec et de la responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Les possibles enjeux à venir avec l'utilisation des sacs mauves pour les résidus organiques chez les grands producteurs de déchets organiques, notamment la grandeur et la résistance des sacs.

Atelier d'échange avec les municipalités

L'atelier d'échange avec les représentantes et représentants des municipalités s'est déroulé le 6 décembre 2022, entre 13h et 15h. Lors de cet atelier, 22 personnes du secteur ont pu échanger avec les principaux responsables du projet de PMGMR. L'atelier d'échange avec le secteur des municipalités se déroulait en quatre temps :

- une présentation du PMGMR adaptée aux municipalités;
- une période de questions et d'échanges en plénière;
- des ateliers en sous-groupes;
- un retour et partage en plénière.

Lors de cet atelier, les questions suivantes ont été posées en sous-groupe aux participantes et participants :

- Est-ce que selon vous, les éléments à améliorer qui ont été présentés sont complets ou est-ce que certains éléments devraient être ajoutés? Quels sont vos besoins afin de collaborer à l'atteinte des objectifs?
- Est-ce que, selon vous, les enjeux et les défis présentés sont complets ou certains devraient être ajoutés selon votre réalité ? Quels sont les défis selon vous pour atteindre ces objectifs ?
- Quels sont les défis à mettre en œuvre les mesures identifiées dans le projet de PMGMR ? Avez-vous des suggestions d'actions pour atteindre les objectifs tout en restant en lien avec les grandes mesures, c'est-à-dire en lien avec le sujet et le type de matière à gérer ?

Concernant le projet de PMGMR, les suggestions des participantes et participants sont regroupées par orientation.

Orientation 1: Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles

- Sensibiliser et offrir du soutien au secteur des ICI et au secteur des CRD sur le territoire afin d'augmenter le nombre d'entreprises et d'institutions qui pratiquent le recyclage et le compostage;
- Sensibiliser les plus jeunes dans les écoles du territoire;
- Créer un répertoire permettant aux entreprises du secteur des CRD de voir où elles peuvent disposer de certaines ressources et matériaux encore réemployables;
- Créer et adopter une politique d'événements écoresponsables établissant des principes qui permettent de réduire les impacts environnementaux des événements organisés sur le territoire.

Orientation 2: Lutter contre le gaspillage des ressources

- Permettre aux citoyennes et citoyens de récupérer le bois et les matériaux de construction (brique, pierre, etc.) qui sont facilement réemployables près des écocentres du territoire.

Orientation 3: Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération

- Installer des écocentres dans les secteurs mal desservis afin de faciliter le dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD) et des encombrants.

Orientation 6: Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

- Aider au développement de partenariats entre les ressourceries, les écocentres et les entreprises œuvrant en insertion professionnelle ou en économie circulaire (ex.: Le Vélo Vert Inc);
- Mettre en place des mesures incitatives pour faciliter la récupération des plastiques chez les agriculteurs (ex.: aller chercher le plastique directement chez l'agriculteur ou offrir des incitatifs financiers pour la collecte).

Risques et défis

Certaines personnes participantes ont également mentionné les risques et défis suivants :

- La présence de camions à chargement latéral de type « rotopac » qui peuvent déchirer les sacs;
- Le manque de main-d'œuvre pour beaucoup d'ICI, ce qui peut complexifier le tri à la source;
- Les nombreux défis avec l'arrivée de la consigne élargie;
- L'utilisation par beaucoup de citoyennes et de citoyens du bac de compostage afin de disposer des résidus verts (herbe coupée, feuilles mortes, etc.).

Atelier d'échange en ligne avec le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

L'atelier d'échange avec le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) s'est déroulé le 7 décembre 2022, entre 13h et 15h. Lors de cet atelier, 5 personnes du secteur ont pu échanger avec les principaux responsables du projet de PMGMR. L'atelier d'échange avec le secteur des CRD se déroulait en deux temps :

1. une présentation du PMGMR adaptée au secteur des CRD;
2. un atelier de discussion en grand groupe.

Lors de cet atelier, les questions suivantes ont été posées aux participantes et participants :

- De quels outils ou de quel accompagnement avez-vous besoin pour mieux gérer vos matières résiduelles sur les chantiers ?
- Qu'est-ce qui vous pousserait à mieux gérer les résidus de construction ?
- Qu'est-ce qui permettrait de vous mobiliser davantage ?
- Qu'est-ce qui serait le plus aidant pour vous afin de mieux gérer vos matières ? Quels sont les freins actuels ?

Les réponses et suggestions des participantes et participants par rapport à ces questions sont regroupées par orientation.

Orientation 1: Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles

- Offrir un soutien logistique aux entrepreneurs du secteur des CRD, notamment en mettant sur place une escouade qui pourrait offrir son soutien directement sur le chantier;
- Favoriser un affichage clair sur les chantiers pour aider les travailleurs à bien disposer des résidus de construction;
- Faire de la sensibilisation auprès des grandes associations comme l'Association de la construction du Québec (ACQ) et l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) afin de rejoindre les entrepreneurs, les fournisseurs, les travailleurs et les sous-traitants;
- Mettre en place une application ou un guide offrant davantage d'informations concernant les certifications existantes et la performance des centres de tri;
- Offrir des formations aux entrepreneurs et aux travailleurs du secteur des CRD concernant les bonnes pratiques en matière de tri à la source;
- S'associer aux différents centres de formation qui enseignent les métiers de la construction ainsi qu'aux centres de recherche universitaires afin de développer des méthodes innovantes qui permettent une réduction des déchets ainsi qu'un meilleur tri des matières.

Orientation 2: Lutter contre le gaspillage des ressources

- Mettre en place un principe d'utilisateur-payeur où les citoyennes et citoyens qui effectuent des travaux devraient compenser financièrement pour les résidus de construction qu'ils produisent;
- Demander aux entrepreneurs de se doter d'un plan de GMR pour leur chantier et demander à ces derniers d'internaliser les coûts liés à la GMR.

Orientation 3: Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération

- Mener des projets-pilotes en collaboration avec les compagnies de conteneurs, les centres de tri ainsi que les entrepreneurs afin de voir la viabilité d'un système plus complet de réduction des résidus de CRD;
- Faire une analyse afin d'établir là où les efforts seraient les plus avantageux en matière de récupération de matériaux réutilisables (ex.: comparer l'application d'un meilleur tri à la source sur de petits et grands chantiers de construction afin de voir où les gains sont plus importants).

Orientation 6: Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

- Encourager des méthodes de construction qui favorisent le réemploi de matériaux existants ainsi que l'utilisation de matériaux qui peuvent facilement être réemployés dans la région.

Risques et défis

Certaines personnes participantes ont également mentionné les défis et les risques suivants :

- La difficulté pour les travailleurs du domaine de la construction à faire davantage de tri à la source sur les chantiers, en raison des contraintes de temps et du fonctionnement des chutes à déchets et des conteneurs;
- L'impact que pourrait avoir le projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés;
- La complexité à bien séparer les matières réutilisables ou recyclables lors de la démolition d'un bâtiment, notamment en raison des méthodes de démolition actuelles et des matériaux contemporains qui sont souvent composés de colle, d'enduit ou d'isolant;
- Le risque d'ajouter un nouveau fardeau réglementaire sur le dos des entrepreneurs.

Mémoires et commentaires déposés

Au total, 16 mémoires et 15 commentaires ont été déposés auprès de la CMQuébec dans le cadre de la consultation sur son projet de PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord. Parmi ceux-ci, 13 mémoires et commentaires ont été présentés à la Commission consultative à travers les quatre composantes du territoire entre le 28 février et le 14 mars 2023.

Les mémoires et commentaires reçus ont été déposés à l'adresse suivante: https://cmquebec.qc.ca/consultations-publiques-du-projet-de-pmgmr-2024-2031-revise/

La liste des mémoires et commentaires déposés se trouve en annexe 1 et en annexe 2 du rapport.

Questionnaire en ligne

Un questionnaire en ligne à l'intention de la population du territoire de la CMQuébec Rive-Nord a été élaboré par la CMQuébec et diffusé sur la plateforme web de participation citoyenne Bâtir ensemble. Entre le 7 décembre 2022 et le 7 février 2023. Au total, 641 personnes ont répondu au questionnaire.

Au total, une majorité (74%) habitent l'agglomération de Québec. 13,1% habitent la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans et 8,4% habitent la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier.

81,4 % des répondantes et répondants sont des propriétaires, alors que 18,6% se disent locataires. Parmi ces répondantes et répondants:

- 50,1% habitent une maison unifamiliale;
- 20,3% habitent dans un multilogement (ex. : condos, appartement, etc.);
- 17,2% habitent dans un plex (ex. : duplex, triplex, quadruplex, etc.);
- 6,7% habitent dans un jumelé;
- 4,1% habitent dans une maison de ville;
- 1,7% habitent dans un autre type d'habitation.

À la question « Concernant la gestion des déchets dans votre municipalité, pensez-vous avoir toute l'information nécessaire pour disposer de vos matières résiduelles de manière adéquate ? », les répondantes et répondants ont indiqué:

- avoir toute l'information nécessaire (55,5%);
- avoir un manque pour certaines informations (36,5%);
- avoir un manque d'information (6,7%);
- ne pas savoir (1,2%).

Concernant les meilleurs moyens pour communiquer avec la population sur les façons de disposer des matières résiduelles de manière adéquate, les répondantes et répondants ont indiqué:

- site web de la municipalité (24,4%);
- dépliant papier reçu par la poste (23,9%);
- réseaux sociaux de la municipalité (17,5%);
- application mobile (16,6%)
- campagne publicitaire (13,3%);
- autre (2,5%);
- ne pas savoir (1,8%).

À la question « Lorsque vous êtes incertain de la manière de disposer d'un déchet, comment faites-vous pour prendre une décision ? », les répondantes et répondants ont indiqué:

- consulter des ressources externes en ligne (ex : site internet, applications mobiles) (33,2%);
- rechercher l'information inscrite sur l'objet ou l'emballage (24,3%);
- se fier à la matière (ex. : matière organique, métal, papier, plastique, etc.) (21,7%);
- consulter des ressources externes papier (ex : dépliant de la municipalité) (7,8%);
- jeter le déchet à la poubelle (7,3%);
- demander conseil à quelqu'un dans l'entourage (4,1%);
- autre (1,5%);
- ne pas savoir (0,1%).

Les questions et réponses du questionnaire en ligne sont présentés avec plus de détails à l'annexe 3.

Séances consultatives

Les séances consultatives ont eu lieu dans les quatre composantes du territoire de la CMQuébec Rive-Nord, soit la MRC de La Jacques-Cartier le 28 février de 19h à 22h, l'Agglomération de Québec le 2 mars de 13h à 16h et de 19h à 22h, la MRC de La Côte-de-Beaupré de 19h à 22h et la MRC de L'Île-D'Orléans le 14 mars de 19h à 22h.

Afin de rejoindre un plus grand nombre de participants, les séances se sont déroulées en mode hybride, c'est-à-dire que des personnes participantes pouvaient le faire en étant présentes physiquement au lieu de la rencontre, ainsi qu'à distance avec la plate-forme Zoom. Des équipes techniques spécialisées ont également accompagné la CMQuébec et l'INM dans la réalisation de ces activités en mode hybride.

Au total, près d'une centaine de personnes ont participé aux cinq séances consultatives dans les quatre composantes du territoire de la CMQuébec Rive-Nord, en personne ou en ligne.

Les séances consultatives ont comporté une présentation du projet de PMGMR adaptée au contexte et au territoire ainsi que la présentation de mémoires ou de commentaires suivie pour chaque présentation de questions des membres de la commission consultative.

Séance consultative à la MRC de La Jacques-Cartier

La séance consultative du 28 février s'est déroulée en soirée au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier et en ligne. Douze personnes ont participé à la séance. Plus précisément, dix personnes étaient en virtuel et deux personnes en présentiel.

Lors de cette rencontre, deux représentants de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ), soit Martin Vézina, Vice-président aux affaires publiques et gouvernementales, et Hugues Philippin, président du conseil d'administration et propriétaires du restaurant Chic alors, ont présenté leur mémoire en ligne.

En résumé, voici les propositions et commentaires formulés dans le mémoire de l'ARQ.

L'**Association des restaurateurs du Québec** (ARQ) a toujours fait preuve d'une grande ouverture et d'un volontarisme certain quant aux questions environnementales. Cependant, l'écologisation des opérations doit se faire avec des mesures et un rythme qui tiennent compte de la réalité des restaurateurs.

Les déchets produits par les restaurants sont majoritairement de nature organique ou recyclable. Selon une étude de cas menée par RECYC- QUÉBEC, 58 % des déchets produits par un restaurant sont de nature organique, de pré consommation, de postconsommation ou carbonés[1]. La vaste majorité des autres matières résiduelles produites sont récupérables, ce qui permet finalement aux restaurants d'avoir 2 % de déchets ultimes[2].

1. Réserve quant à la **mesure 7** du PMGMR : l'ARQ est persuadée que le maintien des contenants de nourriture à usage unique est un mal nécessaire pour l'industrie de la restauration :
    - Bien que favorable à un bannissement des produits de plastiques non recyclables et à usage unique, l'ARQ vise une transition harmonieuse comme celle proposée par le règlement de la Ville de Montréal ou la réglementation fédérale.
    - Certains types de contenants jetables sont essentiels pour maintenir des activités de livraison alimentaire.
    - La faible variété de contenants réutilisables et leur non-retour ne permettraient pas de maintenir les services de livraison pour certains aliments, notamment les liquides.
    - Un système de contenants réutilisables et consignés par le restaurant le forcerait à posséder plusieurs types de plats en grande quantité et provoquerait une hausse à la fois de la tarification des menus de livraison et des responsabilités des consommateurs. En plus de l'enjeu de la salubrité qui serait également problématique.
2. **Mesure 8** du PMGMR : L'ARQ est favorable à la redistribution des surplus alimentaires afin de lutter contre la faim et la pauvreté. Cependant, la nette majorité des aliments qui sont jetés dans une activité de restauration sont les restes que les clients n'ont pas souhaité

emporter. Selon l'ARQ, il est peu probable que le volume de denrées collectées auprès de l'industrie de la restauration soit suffisant pour justifier la mise en place d'une collecte particulière à grande échelle.

3. **Mesures 12 et 13** du PMGMR : Selon l'ARQ, il est capital d'offrir aux restaurateurs des solutions efficaces de gestion et de collecte de ces matières :
    - La gestion des matières organiques peut aisément devenir problématique dans le cadre d'activités alimentaires.
    - Les conteneurs destinés à la collecte commerciale de déchets organiques doivent être de grandes tailles, refermables, et laisser s'échapper un minimum d'odeurs.
    - Le potentiel putrescible des matières organiques nécessite une collecte rapide, régulière et fiable. Aussi, les restaurateurs souhaitent pouvoir changer de compagnies si les termes de la collecte ne leur conviennent pas (fréquence, volume, types de sacs acceptés, etc.) ou si les tarifs ne s'avèrent pas concurrentiels. Pour les petits ICI, comme les restaurants de quartier, il est préférable qu'ils aient accès en premier aux services de collecte municipaux.
    - Le projet de collecte des résidus alimentaires par des sacs de couleur qui sont déposés dans le bac à déchets, offert par la Ville de Québec, pourrait être facilitant pour les exploitants et répondrait aux observations de l'ARQ.

    L'industrie voit d'un bon œil l'adoption de la **mesure 13** :
    - Certaines compagnies de collecte privée refusent de desservir les plus petits ICI, pas assez nombreux avec un même fournisseur qui exigera souvent des frais importants afin de compenser les coûts élevés de la collecte. Cette même logique s'applique à la collecte des matières recyclables et c'est pourquoi il faudrait aussi inscrire à la mesure 12 que les petits ICI soient admissibles à une telle collecte.
    - Il est important que la collecte des matières compostables soit effectuée dans un conteneur distinct.
    - Les godets de lait ou de beurre et les petits pots de sauce jetables devraient être tolérés dans le compost.
    - Il faudrait repenser la collecte de sorte à englober toutes substances biologiques issues d'un végétal ou d'un animal (exemple: résidus verts, papier kraft, serviettes en papier, etc.)

À la suite de la présentation des représentants de l'ARQ, une période d'échanges avec les membres de la commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses des représentants de l'ARQ.

Questions et réponses
- Question : Existe-t-il des solutions alternatives pour les des godets en plastique qui servent pour le beurre ou le lait? - Réponse : En ce moment, les fabricants de ces godets fonctionnent selon ce principe. Je pense qu'il faudrait plus qu'une seule ville pour inciter les fabricants à utiliser des matières recyclables ou compostables.
- Question : Comment obtenez-vous les résultats concernant la quantité et la provenance des aliments jetés par les restaurateurs? - Réponse : Nous avons travaillé avec la Tablée des chefs, ce qui nous a permis d'obtenir des données concernant les surplus alimentaires. La plupart des surplus consommables sont réutilisés à l'interne ou donnés aux employés.
- Question : S'il existe des alternatives aux plastiques à usage unique utilisés en restauration, seriez-vous prêts à adopter ces pratiques? - Réponse : Nous ne sommes pas contre le fait de bannir certains plastiques à usage unique. Le règlement de la Ville de Montréal a un beau principe selon lequel les plastiques recyclables sont permis, mais les plastiques non recyclables sont bannis. Pour certaines choses, les contenants en carton peuvent être utilisés comme alternative. Pour certains produits, les alternatives aux contenants de plastique sont plus difficiles à trouver. Il n'y a pas de solutions optimales. Des explorations ont été réalisées (ex. : approche de Lactalis pour produire des godets de beurre en carton), mais aucune ne s'est avérée concluante.

Suite à la période d'échanges, une période de questions et de commentaires a permis au public présent sur place et en mode virtuel de prendre la parole. Voici les questions et commentaires du public.

Sujet	Questions, commentaires et réponses
Plastique à usage unique	- Commentaire : Pourquoi devrions-nous encore permettre la distribution de ces contenants de beurre ou de lait? Nous pourrions faire comme avec les sacs plastiques et simplement les interdire. Il faudrait éduquer les gens pour qu'ils comprennent pourquoi on interdit ces matières.
Objectifs fixés selon les différentes composantes du territoire	- Question : Pourquoi les objectifs fixés pour la MRC de La Jacques-Cartier sont-ils plus ambitieux que ceux de la CMQuébec? - Réponse : On observe les objectifs de la CMQuébec ainsi que la performance des différentes composantes sur le

	territoire. Pour certaines composantes, les efforts à mettre sont plus élevés, alors que pour d'autres composantes les efforts mis de l'avant actuellement sont déjà bons et les efforts à mettre sont moins élevés. - Complément d'information : Une des fonctions de la CMQuébec est de prendre en compte ce qui se fait sur l'ensemble du territoire pour trouver les meilleures initiatives et contribuer à l'effort collectif.

Séances consultatives à l'Agglomération de Québec

Deux séances se sont déroulées sur le territoire de l'agglomération de Québec. Le 2 mars en après-midi, la séance consultative a eu lieu à la Salle 200 du Domaine de Maizeret. La séance se déroulant en soirée s'est tenue à la Salle du conseil de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Les deux rencontres se sont également déroulées en mode hybride.

a) 2 mars 2023 - 13 h à 16 h

Lors de la première séance dans l'agglomération de Québec, 30 personnes étaient présentes. 21 personnes étaient en présentiel et 9 personnes en virtuel. Les cinq présentations suivantes se sont succédé, entrecoupées de périodes d'échanges avec les membres de la Commission consultative:

- Olivier Coulombe, de l'organisme Craque-Bitume;
- Daniel Régimbal, d'Entraide Agapè;
- Audrey Roberge, de Coop Carbone;
- Karen Busque, des AmiEs de la Terre de Québec;
- Claire Murati, du Regroupement des groupes de femmes de la région de la capitale nationale.

Voici le résumé de chacune de ces présentations, suivi des échanges avec les membres de la commission consultative.

Craque-Bitume est un collectif en écologie urbaine situé à Québec depuis 11 ans qui vise le développement et la promotion d'actions écoresponsables favorisant l'engagement citoyen et l'adoption d'un mode de vie durable. Cet organisme est porteur du projet de compostage communautaire en partenariat avec la Ville de Québec.

Les propositions et commentaires de l'organisme se résument comme suit.

- Craque-Bitume souhaite que le PMGMR mette en valeur la complémentarité des différentes approches en gestion des matières résiduelles organiques, en l'occurrence la biométhanisation et le compostage domestique et communautaire.
- Les méthodes à échelle humaine sont à soutenir et encourager, car elles jouent un rôle clé et permettent d'assurer une offre de services complète aux citoyennes et citoyens, en comblant les besoins de certains qui ne sont pas adressés par la collecte et en permettant une forme de réduction à la source.
- Comme mesures concrètes, Craque-Bitume propose la subvention d'équipement nécessaire à la pratique du compostage aux citoyennes et citoyens, ainsi que l'investissement dans les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation, incluant le compostage communautaire.
- Craque-Bitume propose de subventionner l'achat d'équipements de compostage communautaire à la hauteur de 50% à maximum 80% afin d'encourager réellement la pratique (des citoyens pourraient être attirés uniquement par la gratuité).

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation de Craque-Bitume, une période d'échanges avec les membres de la Commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses du représentant de Craque-Bitume.

Questions et réponses
- Question : En ce qui a trait au compostage communautaire, quels sont les besoins, que devrait-on faire? - Réponse : Il s'agit de la première année où des citoyens ont l'option de participer à la collecte de la Ville. On a déjà envoyé un sondage pour voir quelles sont les intentions en termes de participation. Nous allons suivre la situation du taux de participation dans les différents quartiers pour voir si les gens continuent à participer ou si certains abandonnent en cours de route. On pense que c'est particulièrement apprécié dans la basse-ville et dans les quartiers centraux, là où c'est plus dense et dans les endroits où il y a des gens qui jardinent et qui utilisent le compost pour leurs jardins. On souhaite que ça se poursuive tant qu'il y a de la demande et de la participation.

- Question : Avez-vous prévu une baisse d'inscription pour le compostage communautaire avec arrivée d'usine de biométhanisation? - Réponse : Pour l'instant selon les résultats du sondage actuellement mené, environ le tiers des participants se désistent, le reste des participants est inscrit sur une sur liste d'attente et souhaite poursuivre la démarche. Il faudra voir si on est à pleine capacité et communiquer avec les participants inscrits à la formation sur les différents aspects du projet.
- Question : Vous suggérez de subventionner de 50 à 80% l'achat des équipements pour le compostage communautaire? Avant on allait à 100% de remboursement pour les personnes qui suivaient une formation. Pourquoi ne suggérez-vous pas de tout financer? - Réponse : Nous pensons que cette contribution des participants représente une forme d'engagement pour s'investir dans le projet. La formation est requise pour le compostage communautaire. Ce serait aussi une bonne idée de donner des formations pour le compostage domestique, mais ce n'est pas prévu à date. On a des formations sur notre site, mais ce pourrait aussi être de donner une telle formation directement en personne.
- Question : Combien vaut à peu près un équipement de base pour quelqu'un qui veut démarrer un tel projet ? - Réponse : On recommande, avec du matériel de base qu'on peut trouver en quincaillerie, deux composteurs au minimum (un pour le remplissage actif et un en dormance) + , soit environ 200 $ par composteur, plus l'achat d'outils comme une fourche et un aérateur à compost pour environ 100 $, donc environ 500 $ d'investissement pour commencer. Pour plus de qualité, Craque Bitume fait des composteurs avec son atelier d'ébénisterie; ils se vendent entre 350 $ et 500 $ par composteur).
- Question : Outre les quartiers centraux où le compostage très populaire, y a-t-il des initiatives aussi en périphérie? Peut-on mettre en lien jardinage et compostage communautaire? - Réponse : Des sites de compostage communautaire ont été implantés dans Cap-Rouge, Beauport et Neufchâtel. Par contre, dans ces quartiers, on réalise une tendance à la baisse dans la participation. On aimerait voir s' il n'y a pas moyen soit de relocaliser, ou de faire d'autres projets dans ce sens. Il y a déjà des projets de compostage en lien avec des jardins communautaires de la Ville incluant de la formation. Une vingtaine de composteurs sont installés dans des jardins communautaires. - Question/commentaire : On peut imaginer que le compostage communautaire est saisonnier donc complémentaire avec le traitement des matières organiques fait par l'usine de biométhanisation. Ainsi, l'été, les gens pourraient aller porter leur compost dans les jardins et en hiver, continuer à récupérer leurs matières organiques dans les sacs destinés à l'usine de biométhanisation. Donc si je comprends bien, il sera

important de bien communiquer, par des actions d'éducation et de sensibilisation, qu'un choix n'exclut pas l'autre et que ces options peuvent se compléter, notamment du fait de la saisonnalité des activités. - Réponse : Effectivement, le compostage et la biométhanisation peuvent se compléter et plusieurs projets d'éducation et de sensibilisation pourraient être initiés. Par exemple, des projets scolaires pourraient être développés auprès des jeunes dans les écoles, dont plusieurs sont dotées de jardins communautaires. Ceux-ci influencent leurs parents en matière de comportement dans la gestion des matières résiduelles. Notre organisation aimerait éventuellement contribuer à de tels projets.
- Question : Avez-vous des données sur les personnes qui font du compostage communautaire ou domestique? - Réponse : Il y a 1100 ménages qui font du compostage communautaire à travers la Ville, soit plus de 2000 personnes. De plus, il y a environ 2000 personnes de plus sur une liste d'attente. Nous n'avons pas de statistiques sur le compostage domestique. - L'organisme s'occupe de 37 sites à travers la ville.
- Question : Craque-Bitume pourrait-il développer ou partager son concept dans les autres composantes du territoire? Ce pourrait être intéressant par exemple pour les MRC de réaliser des projets avec les écoles de leurs territoires respectifs. - Réponse : C'était une première pour l'organisme de sortir des quartiers centraux en 2019. Cela a nécessité des ajustements, mais ça fonctionne bien en périphérie et l'organisme serait intéressé à partager le concept avec les autres composantes du territoire du PMGMR de la CMQuébec Rive-Nord.
- Commentaire : Le compostage domestique est important pour les enfants et les écoles (éducation auprès des enfants pour qu'ils influencent leurs parents et poursuivent).
- Question : Que faites-vous avec le compost communautaire? - Réponse : Il est offert aux participants (en prennent une bonne majorité). Le 10-20% de surplus qui reste est utilisé dans leur jardin collectif à Beauport. Les quantités générées ne sont pas suffisantes pour la vente à l'extérieur du réseau de l'organisation.

Entraide Agapè est un OBNL situé dans l'arrondissement de Beauport qui offre de l'aide alimentaire et matérielle aux familles et aux personnes dans le besoin. Il contribue à l'économie circulaire du Québec en donnant une nouvelle vie aux ressources grâce aux activités de sa banque alimentaire et de sa ressourcerie (friperie).

Les propositions et commentaires de l'organisme se résument comme suit.

Le réemploi et l'économie circulaire sont au cœur des opérations et des préoccupations d'Entraide Agapè, c'est pourquoi l'organisme souhaite présenter ses préoccupations en lien avec le PMGMR 2024-2031.
Entraide Agapè souhaite se positionner comme un partenaire incontournable dans l'atteinte des objectifs ambitieux du PMGMR 2024-2031 et désire contribuer à l'effort.
Son mémoire présente brièvement l'importance de reconnaître l'expertise et la contribution potentielle d'Entraide Agapè à la mise en œuvre de différentes pistes d'action proposées, d'offrir du soutien aux organisations existantes sur le territoire, d'accompagner rapidement les organismes de réemploi à traiter davantage de matières et de faire preuve de souplesse en lien avec les matières générées par les organismes de réemploi. L'organisation craint de ne plus pouvoir maintenir son niveau d'aide alimentaire, car les denrées distribuées aux ménages dans le besoin proviennent des surplus alimentaires des citoyens et industries, commerces et institutions (ICI). Or, ces derniers pourraient juger qu'il est plus approprié de composter les surplus plutôt que de les donner.

Faits saillants du mémoire :

- Les principales matières traitées par l'organisme sont les matières organiques (récupération, traitement et redistribution) et le textile.
- La ressourcerie est la plus grande source de financement de l'organisme et permet de financer les équipements et infrastructures de récupération alimentaire.
- Plusieurs actions du PMGMR font partie de leurs opérations courantes.

Recommandations :

- Avant d'ouvrir de nouvelles ressourceries, offrir un soutien financier, matériel et humain aux organismes existants afin d'optimiser leurs opérations;
- L'organisation souhaite que des fonds soient débloqués en priorité pour combler les besoins urgents des organismes locaux déjà existants et qui oeuvrent en réemploi, car ces derniers enregistrent plusieurs surcoûts en dehors de leur mission de base (ex. : gestion des encombrants débarrassés par les citoyens, textiles trop usés);
- Accompagner rapidement les organismes de réemploi pour traiter davantage de matières;
- Faire preuve de souplesse en lien avec les matières générées par les organismes de réemploi (frais de disposition considérant qu'ils sont le dernier maillon de la chaîne).

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation du représentant d'Entraide Agapè, une période d'échanges avec les membres de la commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses du représentant d'Entraide Agapè.

Questions et réponses
- Question : D'où proviennent vos sources de financement? - Réponse : Le financement de l'organisme provient des ventes de la ressourcerie, du programme PSOC, de Centraide et de dons privés, surtout des communautés religieuses. L'organisme fait appel au financement public et aux subventions salariales, car il fait de l'insertion à l'emploi, ce qui est de plus en plus difficile, avec les défis du recrutement de la main-d'œuvre et des personnes parfois en grande difficulté. Le budget annuel de l'organisme est de 1,8 million de $.
- Question : Comment voyez-vous le développement des entreprises d'économie circulaire et de récupération alimentaire sur tout le territoire versus la reconnaissance d'organismes existants? Comment envisagez-vous la dualité proximité versus centralisation des services? - Réponse : Côté sécurité alimentaire, à Québec, il y a des collaborations, des tables de concertation et de l'entraide, du troc entre organismes, mais pas nécessairement de projets structurants, comme c'est le cas par exemple à Montréal, où ils sont en train de développer le système alimentaire montréalais pour transformer le système alimentaire. Normalement, pour ce qui est des financements à venir (mesure 13.1 du Plan d'action gouvernementale pour la lutte à la pauvreté), il devrait y avoir des annonces en avril. On verra si un organisme va souhaiter créer une organisation plus structurante dans la Capitale-Nationale. Ajoutons que des organismes du territoire ont des infrastructures et des équipements, comme des camions, et qu'ils peuvent aider les autres et qu'ils le font d'ailleurs déjà.
- Commentaire : Dans la communication il faudra avoir un message très clair pour dire que la valorisation est importante et que la biométhanisation ne vise pas à favoriser le gaspillage alimentaire. Nous souhaitons également accompagner les ICI dans la récupération des matières recyclables ou récupérables. Il y a un travail de sensibilisation et des efforts à faire auprès des marchands pour qu'ils ne jettent pas leurs invendables.
- Question : Dans votre mémoire vous insistez sur le besoin de financement. Vous

soulevez aussi le problème des frais d'exploitation pour éliminer les déchets ultimes qu'on vous amène et qui ne sont pas réutilisables. Avez-vous des discussions avec la Ville à ce sujet et pour régler ce problème? - Réponse : Nous n'avons pas de conversation avec la Ville sur cette question pour l'instant. Par ailleurs, aucun financement ne vise cet aspect. Un financement simple et à la mission serait intéressant pour faire face aux enjeux actuels (expertise, prêt de local pour améliorer l'entreposage, etc.); ce type d'aide serait très intéressant. On se situe à ce niveau. Souvent les projets de financement, de Recyc-Québec par exemple, requièrent d'innover au plan technologique et requièrent beaucoup de travail. Nous n'en sommes pas là.
- Question : Vous dites que vous avez 83% de rejets pour les textiles. Que se passe-t-il sur cet aspect? - Réponse : On vient de changer de fournisseur, car notre ancien fournisseur manquait de transparence sur cet aspect. Actuellement au Québec il n'y a rien à grande échelle actuellement pour traiter le textile postconsommation. Et ce n'est pas dans la mission de notre organisme de le faire. Ce n'est pas à nous de porter la question des débouchés pour les textiles. Avant sa faillite, Certex gérait les textiles, mais dorénavant, il n'existe aucune solution à grande échelle et ils sont donc éliminés. Des discussions sont en cours avec le Conseil régional de l'environnement (CRE) – Capitale-Nationale.
- Question : Est-ce que la création d'une table de concertation des ressourceries du territoire sur ces points serait pertinente? - Réponse : La concertation existe dans l'informel, mais il serait intéressant de la formaliser davantage avec une organisation qui prendrait ça sur ses épaules. Ce serait gagnant pour tous et il y aurait une forte adhésion des acteurs des ressourceries.
- Question : Combien y a-t-il de bénévoles dans votre organisme? - Réponse : L'organisme compte 200 bénévoles et 21 employés.

Coop Carbone est OBNL sous forme de coopérative de solidarité qui a pour mission d'agir face à l'urgence climatique en appuyant la mise en œuvre de projets collaboratifs dans les domaines de l'agriculture, de la mobilité et de l'énergie, depuis la quantification des gaz à effet de serre jusqu'à la carboneutralité. L'organisme cumule plus de 20 ans d'expérience sur le marché du carbone auprès des grands émetteurs.

Ceci résume le mémoire de l'organisme. Ainsi, Coop Carbone :

- Travaille activement sur un projet entrepreneurial de création d'un Centre d'économie circulaire (CÉC) qui agirait comme accélérateur de la circularité sur le territoire de la grande région de Québec.
- Souhaite devenir un partenaire actif de la CMQuébec dans le développement de plusieurs orientations et mesures du PMGMR considérant le rôle de leader que la Coop Carbone est appelée à occuper dans le cadre du CÉC.
- Souhaite que le PMGMR 2024-2031 adopte un rôle plus important dans le financement et la concrétisation des solutions novatrices et pérennes en économie circulaire, en l'occurrence le CÉC, afin de permettre aux entreprises de profiter d'une gamme de services complets (logistique, entreposage, recherche et développement, réseautage, etc.).
- Souhaite que les activités de communication et d'ISÉ du PMGMR soient davantage au service du CÉC et du même genre d'initiatives qui apportent une solution multiple aux enjeux entourant la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec.
- Souhaite que la CMQuébec se positionne comme promoteur de l'économie circulaire sur son territoire, tant d'un point de vue de participant actif dans des projets novateurs comme le CÉC, que d'un point de vue de bailleurs de fonds pour soutenir des démarches régionales structurantes.

- Bonifications de mesures proposées par la Coop Carbone :
    - Intégrer aux **mesures 9 et 11** : Investir massivement dans des solutions innovantes comme le CÉC pour aider les entreprises d'économie circulaire à lever les freins qui portent atteinte à leurs activités et à leur croissance.
    - Intégrer à la **mesure 10** : Contribuer au développement d'une réglementation fiscale à l'avantage des entreprises d'économie circulaire et porter les intérêts des entreprises d'économie circulaire dans les différentes réformes réglementaires.
    - Considérer le Centre d'économie circulaire comme une action phare de la **mesure 20**, d'une part pour faciliter l'organisation de la réponse des citoyens pour la réduction à la source et d'autre part comme initiative novatrice à mettre de l'avant pour convaincre les citoyens de l'accessibilité à une consommation responsable.
    - Intégrer aux **mesures 2 et 5** : S'assurer que les acteurs de l'économie circulaire bénéficient du plan de communication et des outils d'ISÉ développés par la CMQuébec pour assurer un achalandage constant.

- Intégrer à la **mesure 3** : Ajouter les entreprises d'économie circulaire dans la programmation des visites et assurer l'accessibilité à ces lieux via un Centre d'économie circulaire adapté.
- Intégrer à la **mesure 6** : Assurer une place centrale pour les acteurs de l'économie circulaire dans la stratégie pour des événements écoresponsables, à travers des partenariats solides et des ententes avantageuses, directement auprès du Centre d'économie circulaire qui sera outillé pour gérer la demande.
- Intégrer dans la **mesure 12** : Joindre à une campagne de déploiement de la collecte sélective en ICI et dans les multilogements une campagne pour la saine gestion des encombrants en partenariat avec les acteurs du milieu et, en l'occurrence, avec le Centre d'économie circulaire comme guichet unique des encombrants et autres matières problématiques.
- Intégrer dans la **mesure 24** : Donner une saveur d'économie circulaire aux outils visant l'approvisionnement responsable, permettre au réseau d'entraide de monter en compétence en termes d'expertise en économie circulaire, mettre le réseau à l'avant-plan dans la sphère circulaire du Québec, faire du réseau un lieu où les acteurs du milieu peuvent exprimer leurs enjeux et leurs défis.

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation de la représentante de Coop Carbone, une période d'échanges avec les membres de la commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses de la représentante de Coop Carbone.

Questions et réponses
- Question : Comment voyez-vous votre rôle? Pourrait-on avoir des accès dans les écocentres, les centres de tri? - Réponse : Nous voyons notre rôle comme étant complémentaire à celui des entreprises d'économie sociale et circulaire. L'idée avec le Centre d'économie circulaire, un lieu de sensibilisation, de mutualisation des services et des ressources et de facilitation pour du maillage d'entreprises, serait de rendre le tout accessible. Nous sommes actuellement à regarder le modèle d'affaires en termes de faisabilité pour le centre, à l'étude du comment pourrait fonctionner tout ça. On veut s'assurer que le Centre d'économie circulaire réponde à un besoin et nous allons créer cette année un comité aviseur pour son déploiement.
- Question : Quels sont les freins actuels au développement du projet? - Réponse :

- la distance entre les gisements de matières; - la quantité de matières; - la qualité de la matière, - une main-d'œuvre suffisante pour le tri et le nettoyage. Ces enjeux logistiques ne sont pas dans la mission des entreprises d'économie sociale et circulaire; on veut apporter des solutions à ces enjeux.
- Commentaire : Nous comprenons que c'est une question de potentialisation des ressources, d'expertise, et que le centre pourrait traiter des enjeux plus globaux. - Réponse : Tout à fait, cela permettra de se pencher sur la mission de l'économie circulaire. Il est cependant un peu tôt pour préciser le rôle du centre et il faut d'abord mieux connaître les problématiques.
- Question : D'où vient l'idée, y a-t-il des modèles similaires au Québec ou ailleurs? - Réponse : On ne souhaite pas faire de copier-coller, mais il existe des projets répondant au type d'enjeux rencontrés ici en Europe. On est dans l'innovation, l'adaptation au milieu. En Europe, il existe des infrastructures inspirantes pour le futur centre, comme par exemple le centre d'économie circulaire en Irlande, et en France, le Réseau en vie qui fédère les réparateurs d'électroménagers et de petits appareils électriques.
- Commentaire : Les besoins des organisations en économie circulaire sont surtout logistiques et sont des freins aux projets. Avec un centre comme ça, et la mutualisation des services et les ressources, tel que le transport par exemple, on aiderait vraiment les projets des organisations œuvrant en économie circulaire sur le territoire.
- Question : Avez-vous des exemples de mesures fiscales qui pourraient être appliquées pour les entreprises d'économie circulaire? - Réponse : En termes d'écofiscalité, ça pourrait être des exemptions de taxes sur l'achat dans le réemploi, l'exemption de taxes municipales sur des locaux par exemple, mais actuellement je ne peux pas beaucoup m'avancer sur ce sujet. Par ailleurs, on souhaite que la CMQ porte les revendications en termes d'écofiscalité à d'autres paliers.

Les **AmiEs de la Terre de Québec** est un mouvement écologiste fondé en 1978 qui a pour but de faciliter la transition vers une société écologiste. La gestion des matières résiduelles est une préoccupation des AmiEs de la Terre de Québec (ATQ) depuis plusieurs années, principalement le zéro déchet et le gaspillage alimentaire.

Cinq recommandations ressortent de ce mémoire :

1. Miser les efforts sur la réduction à la source;
2. Soutenir, encadrer et sanctionner davantage le secteur des CRD;
3. Soutenir financièrement et activement les mesures visant la réduction du gaspillage alimentaire;
4. Investir davantage dans l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ);
5. Travailler et collaborer avec les organismes existants qui jouent un rôle dans la GMR.

Plus précisément, les commentaires suivants sont soulevés envers certaines mesures du projet de PMGMR :

- **Mesure 4** : Les pistes de solutions proposées sont trop faibles. Le secteur CRD doit être davantage encadré et sanctionné. Il est proposé de mettre en place un système de reddition de compte et un cadre plus restrictif pour le secteur CRD afin que soit mis en place un système de vérification.
- **Mesures 5 et 6** : Optimiser le budget et les retombées (ex. : réduire le budget pour l'organisation d'événements écoresponsables via l'utilisation, par exemple, des outils du Conseil québécois des événements écoresponsables, et augmenter le budget pour le développement d'outils de diffusion d'information).
- **Mesure 7** : Implanter un système de contenants consignés uniforme pour lutter contre le gaspillage des ressources.
- **Mesure 8** : Développer des programmes de soutien à la réduction du gaspillage alimentaire en simultané avec le déploiement d'études. La CMQuébec devrait soutenir les mécanismes de récupération des surplus alimentaires déjà en place et offrir du soutien financier à la mission des organismes qui œuvrent pour une meilleure GMR au lieu d'avoir des programmes de financement.
- **Orientation 3** : Aucune mesure en lien avec cette orientation n'est directement liée avec la réduction à la source.
- **Mesure 15** : On suggère de créer des écocentres de quartiers fixes pour les quartiers centraux.
- **Mesure 19** : Mesure inutile puisque la priorité est de promouvoir le réemploi et non pas de l'analyser.

- Corriger les **incohérences dans la structuration de certaines orientations** (ex. : présence d'une mesure de réduction à la source sous l'orientation sur la commercialisation responsable).

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation de la représentante des AmiEs de la Terre de Québec, une période d'échanges avec les membres de la commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses de la représentante des AmiEs de la Terre de Québec.

Questions et réponses
- Question : Quand vous parlez de l'utilisation des moches, il y a souvent l'enjeu du fait que la culture d'apprentissage de l'art de cuisiner est un peu perdue. Peut-elle être remise à l'agenda, par exemple, avec la collaboration des cuisines collectives dans les écoles? - Réponse : Le projet Sauve ta bouche vise à répondre à cet objectif. Le secteur des écoles est à explorer. L'organisme qui le fait dans le cadre de ses activités et aimerait que le PMGMR aborde la question.
- Commentaire : Les CRD représentent le secteur avec le plus grand potentiel de recyclage. On souhaiterait travailler à la source dans le secteur de la construction, mais c'est difficile et compliqué et on ne veut pas refiler le coût aux citoyens. Il faut faire attention quand on veut légiférer ou sanctionner, car en fin de compte, c'est le client qui paie. Ultimement il devrait avoir une entité pour vérifier, mais sur les chantiers ou dans les centres de tri? Actuellement la main-d'œuvre coûte trop cher pour que de tels coûts soient absorbés par l'industrie des CRD (ex. Pour enlever des clous, ça fait cher de l'heure.) Ça se fera sur un long processus. Il faut savoir ce sur quoi on peut s'attaquer. En premier lieu, l'effort et surveillance devrait se faire au niveau du centre de tri. Ça prend effectivement des indicateurs et des suivis. - Réponse : Notre organisme propose de repenser le modèle de construction sur les chantiers, de prendre le temps, de se poser les bonnes questions, d'identifier la bonne manière d'avancer tous ensemble.
- Commentaire : Déjà des mesures peuvent être mises en place, comme de créer des conteneurs avec différents produits : ces mesures peuvent être mises en place notamment au centre de tri, où il y a un bon travail à faire. On pourrait aussi permettre aux organismes et aux citoyens de récupérer des matériaux de construction acheminés aux centres de tri.
- Commentaire : Il faut trouver le juste équilibre entre la compréhension des enjeux liés à ce secteur d'activité et l'exploration d'avenues alternatives.

- Commentaire : Le projet de quincaillerie communautaire de La Patente dans Limoilou est intéressant et des gestionnaires de projets de construction pourraient travailler en collaboration avec des quincailleries communautaires. (Les habitudes de consommation changent, les potentiels aussi : exemples : Van life, mini maisons).
- Question : Vous parlez de mesure inutile dans le cas de la mesure 19? Pourquoi? - Réponse : La **mesure 19** propose une étude de marché sur le réemploi sur le territoire. On sait qu'on est rendus là. On se demande pourquoi investir 75 000$ pour une étude quand on sait qu'on pourrait directement passer à l'action?
- Commentaire à la suite de la réponse: Par rapport aux montants identifiés dans le PMGMR, dans les Plans de mise en œuvre des différentes composantes des sommes importantes seront aussi investies, il y en aura aussi des fonds provenant des municipalités.
- Question : Avez-vous des exemples de projets à soutenir? - Réponse : Une annexe de notre mémoire présente de tels exemples. À Québec, le Marché SecondLife, qui reprend les invendus et les revend en paniers que tu peux acheter à la semaine, de même que la Tablée des chefs et Moisson Québec, qui récupèrent des surplus, sont des exemples d'organisations à soutenir. Une initiative intéressante existe à Montréal : ils ont un guichet unique pour la transition alimentaire et un bottin des organismes qui œuvrent en réduction.
- Point de clarification de la CMQuébec : L'objectif du PMGMR est de travailler avec les organismes sur place et non pas de réinventer la roue. Par rapport aux sommes d'argent mentionnées dans le PMGMR, elles sont complétées à différents niveaux par les MRC et les municipalités. Ceci explique que certains montants associés à certaines mesures figurant au PMGMR puissent paraître incohérents par rapport aux sommes requises. Par rapport aux outils développés : la mesure vise à mettre les outils à jour, non à réinventer plein d'outils.

Le **Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale** est un OBNL qui a pour mission de réunir les groupes de femmes et d'agir collectivement dans une perspective féministe intersectionnelle pour la défense des droits et des intérêts de toutes les femmes, l'égalité des femmes entre elles, l'amélioration des conditions de vie, en visant notamment l'élimination des inégalités qu'elles vivent au niveau social, économique et politique.

Afin de lutter contre la précarité menstruelle dans une perspective écoféministe, le RGF-CN recommande que dans son nouveau PMGMR, la Communauté métropolitaine de Québec intègre :

- une subvention à l'achat de produits menstruels durables pour toutes les femmes, filles et personnes qui ont des menstruations. Les produits de menstruation ont un grand impact environnemental étant donné les plastiques qu'ils contiennent.

Le RGF-CN défend le fait que cette mesure devrait être intégrée au PMGMR puisqu'elle contribue à la réduction à la source, tout en proposant une alternative à l'usage unique et répond aussi à la stratégie de développement durable adoptée par la Ville de Québec.

La proposition s'appuie sur des exemples appliqués dans 92 municipalités et huit arrondissements montréalais offrant un programme de subvention pour l'achat de produits menstruels réutilisables. Depuis janvier 2023, la Ville de Lévis l'applique également.

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation de la représentante du Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale, une période d'échanges avec les membres de la commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé. Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses de la représentante du Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale.

Questions et réponses
- Commentaire : C'est perturbant de penser qu'une fille sur 7 a manqué l'école à cause de ses menstruations. On y travaille depuis un certain temps. Plusieurs municipalités font un programme de subvention sous forme de remboursement. Or, pour les personnes qui n'auraient pas les liquidités pour un premier achat, on se demande comment on pourrait faire pour financer en amont, pas sous forme de remboursement. On se demande comment faire pour offrir la liquidité pour le premier achat. On se questionne à savoir comment faire, soit dans le cadre de projets pilotes dans les maisons de jeunes ou dans les écoles, pour que le premier achat soit financé, comment on pourrait arriver à le rendre gratuit, en amont.

Il faut avoir un budget, on cherche comment on va atteindre les bonnes personnes, surtout avec un plafond à 100%. On se questionne à savoir si on ne va pas subventionner des gens qui ne sont pas en situation précaire. Il faut juste trouver comment atteindre les personnes ciblées, tout en faisant la promotion des produits menstruels écologiques.

- Réponse : Merci, c'est encourageant de voir jusqu'où vous en êtes dans vos réflexions. Beaucoup de projets pilotes existent au Québec, ailleurs au Canada et dans le monde; les moyens sont différents. Il y a des cas où on procède par remboursement. Dans d'autres cas, on passe par des organismes communautaires, des organismes de femmes, les YWCA, les maisons de jeunes qui sont déjà avec la clientèle potentiellement ciblées et à même de faire l'achat et de gérer les remboursements. On ne veut pas tout faire porter par le communautaire. Mais pour un contact direct avec les personnes visées, les organismes communautaires sont bien placés.
  À Montréal, on a appliqué cette formule avec un organisme communautaire, pour une plus grande accessibilité.
  Nous sommes conscients que ça prend un plafond financier. Après il y a aussi la question du renouvelable à considérer. Il faudrait évaluer la valeur de l'achat d'un kit de départ et penser à son renouvellement pour déterminer le montant de l'investissement. En ce qui concerne la précarité menstruelle, la gratuité universelle est l'option la plus intéressante.

- Questions : Quelles ont été les raisons du refus de la part de villes? Avez-vous déjà cogné à la porte des gouvernements?
- Réponse : Pour l'instant et depuis 2020, les municipalités ont été favorables à la subvention. Nous n'avons pas eu de réponse négative, juste des reports en lien avec les PGMR.
  Nous travaillons à différents niveaux. Pour ce qui est de l'aide possible du municipal, la subvention des produits menstruels réutilisables est la seule option possible.
  Au printemps, le fédéral va offrir de très grosses subventions pour distribuer très largement des produits menstruels lavables et jetables à travers les organismes communautaires. De plus, une Loi obligera les employeurs sous juridiction fédérale à acheter des produits menstruels jetables et lavables.
  On a commencé aussi à discuter avec le provincial, pour travailler auprès des établissements scolaires et auprès des milieux de travail sous juridiction provinciale.
- Commentaire : La CMQuébec pourrait appuyer l'organisme et sa collaboration souhaitée avec les écoles.

- Question : Pourquoi souhaitez-vous le financement de produits jetables? - Réponse : Dans le cadre de la consultation sur le PMGMR, on met l'accent sur les MR. Pour certaines personnes, il est aussi important d'avoir un accès universel à des produits réutilisables et à des jetables. Beaucoup de femmes ne sont pas en mesure de laver leurs produits réutilisables.
- Question : Est-ce que ça vaut le coût de travailler au niveau municipal à essayer de créer des liens avec les organismes communautaires ou s'il vaut mieux attendre le résultat de vos démarches avec écoles et miser sur les actions auprès du fédéral ou du provincial et se concentrer sur un programme de subvention avec un ou deux projets pilotes? - Réponse : Le gouvernement fédéral annoncera un fonds de 27 millions de $ et fera un appel à projets auprès des organismes communautaires. On ne connaît pas la réponse des organismes. Comme nous ne savons pas quelles seront les retombées de ce programme, nous proposons à la CMQuébec d'aller de l'avant et de faire sa part sans avoir à attendre.
- Commentaire : Laver ses produits menstruels devant tout le monde dans une buanderie, ce n'est pas évident. L'accessibilité aux produits jetables est donc essentielle.
- Commentaire : Dans le cadre du PMGMR, on s'intéresse aux utilisateurs pour favoriser des changements. Pour des raisons écologiques, nous serions en faveur des subventions pour tous, et non pas seulement pour les personnes défavorisées. Notre objectif est de réduire les déchets et de faire l'exercice, de traiter séparément environnement et pauvreté. La subvention devrait toucher le plus de femmes possible et prendre en considération l'ensemble des besoins. Il faut une vision plus large et offrir des produits jetables en plus des produits lavables et réutilisables, tout en faisant la promotion de ces derniers.
- Commentaire : Félicitations pour votre mémoire très étoffé qui porte sur une seule recommandation.

Échanges avec les participantes et participants

Suite à la période d'échanges, une période de questions et de commentaires a permis au public présent sur place et en virtuel de prendre la parole. Voici les questions et commentaires du public.

Sujet	Questions et réponses
Zone d'innovation en économie circulaire	- Commentaire : Dans l'esprit du projet de la Coop Carbone, comme la ville préconise une zone innovation, pourquoi pas une zone d'innovation pour économie circulaire près de l'incinérateur afin de regrouper des ressourceries, des banques alimentaires, des entreprises d'insertion, de réparation d'appareils électroniques et de textiles, avec le milieu universitaire et un dédié à la recherche. On peut faire des gains et des économies d'échelle en se regroupant ensemble, tout en gardant des ressources et des services à proximité des besoins.
Maillage et renforcement de l'action des ressourceries	- Commentaire : La Remise culturelle est une ressourcerie qui dessert le milieu des arts vivants et de la culture. Nous avons eu une rencontre avec La Patente pour chercher des matériaux. De leur côté, ils iront chercher des matériaux dans les écocentres; ils peuvent récupérer des matériaux qui peuvent être valorisés on fait des décors de scène avec ces matériaux. Dans certains cas, on peut récupérer des matériaux, sous certaines conditions. - Avec Coop Carbone, l'organisation fait partie du regroupement des ressources qui sont en réseau.Ce serait bien de subventionner le fonctionnement de leur centre. À Québec, les organismes sont bien maillés; les soutenir serait fantastique.
Électrification des véhicules électriques de collecte des matières résiduelles	- Commentaire 1 : Dans les quartiers centraux, ça prendrait des véhicules électriques pour ramasser les déchets. - Commentaire 2 : Près de sa résidence (quartier Saint-Sauveur), un entrepreneur a démoli et rempli pêle-mêle une douzaine de conteneurs. Il propose de déconstruire les maisons et ne pas les démolir. - Réponse : La Ville a fait l'acquisition de premiers véhicules électriques pour la collecte des matières résiduelles. Un véhicule sera déployé sous peu. La Ville se dirige vers l'électrification des véhicules municipaux.

Récupération des matériaux de CRD au centre de tri	- Commentaire : Le responsable du centre de tri mentionne que les matériaux de la démolition (12 conteneurs) dont a fait mention le précédent interlocuteur ont été transportés au centre de tri et traités. 85% de ces matériaux sont recyclés. La région de l'agglomération de Québec est bien servie en ce qui a trait au traitement des matières résiduelles du secteur des CRD.
Vision globale	- Commentaire : Une participante déplore le manque de vision globale du PMGMR. Selon elle, il faut aller à d'autres niveaux en économie circulaire et s'inspirer de la feuille de route en économie circulaire déposée à la Ville de Montréal et aussi de l'exemple de St-Jean-sur-le-Richelieu. De plus, le PMGMR doit intégrer d'autres acteurs dans sa planification. Actuellement, seules des organisations municipales sont désignées comme étant des responsables de la mise en œuvre des actions.

b) 2 mars 2023, 19 h à 22 h

Lors de la deuxième séance dans l'agglomération de Québec, 16 personnes étaient présentes. Onze personnes étaient présentes en virtuel et cinq personnes en présentiel. Les membres de la Commission consultative et le public ont assisté à la présentation de Jean-Yves Desgagnés et Mathieu Goulet, membres du mouvement pour une Ville Zéro Déchet.

Voici le résumé de cette présentation, suivi des échanges avec les membres de la commission consultative.

Le **Mouvement pour une ville zéro déchet** est un OBNL et collectif citoyen. Le Mouvement pour une ville zéro déchet est né de la convergence de citoyennes et citoyens préoccupés par des enjeux de qualité de l'air, de santé publique, et très déçus que la Ville de Québec ne respecte pas l'objectif du PGMR de 2004 visant la fermeture de l'incinérateur : résultat d'un compromis entre le mouvement citoyen de l'époque et la Ville. L'organisme vise la justice environnementale et sociale via la revendication du zéro déchet à la Ville de Québec.

Plusieurs orientations et mesures proposées dans le PMGMR 2024-2031 vont dans la bonne direction, celles-ci nécessitent toutefois d'être étoffées et améliorées dans un tout plus cohérent vers l'objectif de réduction à la source. Le PMGMR proposé se situe dans la continuité du plan précédent. Un plan qui n'a pas fonctionné et qui, si nous ne changeons pas radicalement de cap, nous conduit à un échec annoncé pour 2031.

Voici les principales failles constatées suivies des recommandations visant à rendre le projet de PMGMR 2024-2031 plus cohérent avec la hiérarchie 3RV-E :

- Le PMGMR n'utilise pas les quantités de matières générées comme données de base à ses analyses.
- Le PMGMR ne met pas en perspective l'augmentation projetée des quantités de matières résiduelles générées en fonction de l'augmentation projetée de la population. Nous produisons déjà beaucoup trop de déchets et le projet de PMGMR 2024-2031 prévoit une détérioration de la situation d'ici 2031. Une augmentation de 20,4% des quantités générées et une augmentation de 15,8% de l'équivalent par habitant, alors que l'augmentation prévue de la population ne sera que de 7,1%, la population passant de 666 090 habitants à 713 068. Nous faisons fausse route. La quantité de matières résiduelles générées sur notre territoire augmente beaucoup plus vite que la population, alors que nous devrions viser le contraire. Nous déplorons que le projet de PMGMR n'ait pas mis en évidence cette situation inquiétante pour aider à mieux orienter nos collectivités.
- Le PMGMR ne dresse pas un bilan quantitatif et qualitatif complet et exhaustif du dernier PMGMR.
- Le PMGMR n'utilise pas correctement le terme « mise en valeur ». Il est demandé de détourner de l'élimination davantage de matières résiduelles récupérables, réutilisables et valorisables par une série de moyens concrets.

- Le PMGMR ne va pas suffisamment au-delà de la GMR et de son plan d'action. Il est primordial de réduire à la source la production de matières par l'adoption de politiques, règlements, mesures et normes sur lesquels la CMQuébec et ses composantes peuvent agir. Il est proposé d'aller plus loin que le cadre réglementaire existant. Le MVZD souhaite ainsi que le PMGMR soit davantage cohérent avec la hiérarchie des 3RV-E, notamment via l'augmentation du nombre de mesures touchant la réduction à la source.
- Le PMGMR ne distingue pas bien l'économie circulaire versus linéaire. Il est réclamé d'orienter le PMGMR vers une gestion écologique et circulaire des matières qui ne concerne pas que les matières résiduelles. Il est proposé d'instaurer des allègements de taxes municipales pour attirer des entreprises ou organismes de réemploi, recyclage et valorisation sur le territoire de la CMQuébec.
- Le PMGMR n'est pas restrictif envers les secteurs ICI et CRD. Dans la **mesure 4**, rien n'est présenté comme moyen concret qui aura réellement des impacts. Tout comme pour les ICI, il est grand temps de mettre en œuvre des moyens efficaces et musclés pour contraindre les récalcitrants du secteur des CRD à faire leur part.
- Le PMGMR n'adresse pas les impacts écotoxicologiques de l'incinérateur de la Ville de Québec. Il est réclamé de réduire la quantité des déchets incinérés pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques toxiques générés par l'incinération.
- Le PMGMR ne comporte pas de mesure visant à augmenter la traçabilité des matières résiduelles. Il est proposé d'identifier et de caractériser les matières résiduelles sur le territoire, tant pour le secteur résidentiel, le secteur des ICI et des CRD. La traçabilité ne doit pas se limiter à la cueillette sélective et au tri primaire, mais se rendre jusqu'à ce que de nouveaux produits soient réellement fabriqués à partir des ressources venant de ces matières.
- Implanter des écocentres de proximité permanents permettant la récupération des autres matières non couvertes par la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) et le nouveau système de collecte sélective fondée sur une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP).
- Utiliser un vocabulaire uniforme dans les communications entre les composantes de la CMQuébec.
- Créer un fonds dédié à l'ISÉ et financé à même la responsabilisation des acteurs en gestion des matières résiduelles.
- Ventiler de manière plus précise les prochaines caractérisations, notamment pour le secteur CRD, et les étendre aux matières consommées afin d'anticiper les gisements futurs.

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation des membres du Mouvement pour une ville zéro déchet, une période d'échanges avec les membres de la commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses des membres du Mouvement pour une ville zéro déchet.

Questions et réponses
- Question: Connaissez-vous des moyens pour obtenir une certaine traçabilité des matières résiduelles? - Réponse : Dans certains endroits, ils ouvrent les sacs et utilisent l'intelligence artificielle afin de s'assurer du contenu des sacs. En Europe, il y a certaines initiatives qui vont dans ce sens et il existe des centres de recherche ici qui étudient ces questions.
- Question: Quelle mesure pensez-vous que l'on pourrait mettre de l'avant pour mieux encadrer le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)? - Réponse : L'association des professionnels a déjà un projet pilote en cours et je pense qu'il est important de continuer ce projet pilote. Sinon, la mise sur pied d'un centre de tri réellement dédié au secteur CRD pourrait aider. La mise en place de davantage de bacs sur les chantiers pourrait permettre également un meilleur tri à la source.
- Commentaire : Je retiens plusieurs choses de ce mémoire, notamment l'importance de la communication et de l'éducation. Je retiens également, l'importance d'avoir des écocentres de proximité.
- Question : Avez-vous des idées pour intéresser davantage de citoyennes et de citoyens? Comment fait-on pour rejoindre une plus large portion de la population? - Réponse : Tricentris fait de bonnes campagnes sur les réseaux sociaux. Dans l'idéal, il vous faudrait une équipe au complet qui permettrait de faire de la sensibilisation, un peu à l'image de ce que fait Vélo-Québec à Montréal. Les campagnes fonctionnent aussi, surtout si on montre aux gens les impacts de leur consommation. - Complément d'information: Il faudrait également permettre des initiatives citoyennes qui s'inscrivent dans les réalités territoriales. Il faut commencer avec les plus jeunes, les éduquer sur la bonne façon de faire pour la gestion de nos déchets et la consommation. À ce sujet, il pourrait être intéressant de développer une plateforme de recueil des idées citoyennes afin que les réalités territoriales soient prises en compte lors de la planification des campagnes d'ISÉ.
- Question : Je comprends l'idée d'avoir une meilleure traçabilité ainsi que des accréditations pour la performance des ICI et des CRD, surtout dans le but d'orienter les consommateurs vers des entreprises qui respectent les meilleures pratiques.

Que pensez-vous de ces solutions? - Réponse: Dans notre mémoire, nous parlons des allègements de taxes qui permettraient la mise sur pied de débouchés locaux, par exemple la question des matelas qui pourraient être repris et recyclés par des entreprises de réinsertion. Au niveau des plastiques, nous suggérons de regrouper les types de plastiques afin d'uniformiser ceux-ci. L'enjeu ici est d'avoir la meilleure ressource triée pour avoir une matière de qualité. Cette matière de qualité pourrait ensuite être utilisée par des entreprises locales. L'idée des pastilles est également bonne afin d'aider les consommateurs et de les orienter vers certains types de produits.
- Question : J'aimerais vous entendre davantage concernant la suggestion de mettre en place des écocentres de proximité dans les quartiers de Québec. - Réponse : Les écocentres sont une belle initiative. Je pense également à l'idée des écoquartiers que l'on voit à Montréal, où c'est possible d'avoir de la formation et d'obtenir du matériel. Je ne sais pas si ce serait possible dans tous les quartiers de Québec, mais certainement dans Limoilou, Saint-Sauveur, Saint-Roch et Vanier, par exemple. - Complément d'information : À Copenhague au Danemark, lorsqu'ils créent de nouveaux quartiers, ils conçoivent des points de dépôts précis pour récupérer les matières.
- Question : Vous parlez d'aller chercher les matières non couvertes par le nouveau mode de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs. Il y a beaucoup de papier, de métaux et de plastique qui ne sont pas produits par les producteurs, mais qui sont quand même de la matière. Qu'envisagez-vous avec cette matière? - Réponse : Les RDD, les contenants de peinture ou les petits appareils électroniques. Il faudrait vérifier lesquels on peut apporter dans ces écocentres. Il n'y a peut-être pas de débouchés pour toutes ces matières, mais certaines entreprises pourraient être intéressées. Même au niveau de l'enfouissement, on pourrait enfouir par matière, puisque peut-être que dans le futur, il y aurait un intérêt pour récupérer cette matière. - Complément d'information : Plus c'est trié, plus il y a de chance que ce soit réutilisé. La qualité du tri doit être élevée. L'important est que cette matière soit remise dans le cycle et donc les écocentres de proximité devraient permettre la récupération de matières qui peuvent être revalorisées.
- Question : concernant les ICI et les multilogements, pensez-vous que nous devrions aller plus loin que d'adopter des mesures incitatives? - Réponse : Oui, il devrait éventuellement y avoir des mesures coercitives pour changer certains comportements.
- Question : Quand vous parlez de regarder l'aspect consommation, parlez-vous du lien entre la surconsommation et son impact sur la matière générée? - Réponse : Oui. En fait, il s'agit de quelque chose de relativement nouveau, mais cela existe en Europe. Il faut anticiper le cycle de vie des objets et ce qui sera jeté. Il est très difficile d'obtenir cette information et c'est ce qui devrait être mis de l'avant, sur un site web par exemple.

- Question : Existe-t-il des endroits, des villes ou des pays où ce type d'information est accessible? - Réponse : Oui, en Europe, notamment en Scandinavie.
- Question: Serait-il intéressant d'explorer l'idée de la taxation? - Réponse : Oui, car non seulement un tel système permettrait d'améliorer le tri à la source, mais également de créer une richesse régionale. En effet, un meilleur tri est synonyme de gisements de matières de plus grande valeur et du développement de débouchés locaux.

Questions, commentaires dans la salle ou sur Zoom

Sujet	Questions et réponses
Le besoin de solutions concrètes	- Commentaire : Merci pour votre engagement et ces séances consultatives de haute qualité. Ce n'est pas évident de faire plus, sachant la nature humaine. Lorsque nous avons lu votre projet de PMGMR, nous avons vu la tendance à la hausse quant aux matières qui seront générées entre 2019 et 2031. Nous n'allons pas dans la bonne direction et cette tendance ne s'inversera pas. Il faut donc infléchir, puisque sinon ce sera la prochaine génération qui devra s'occuper de ce problème. Nous n'avons pas de solution miracle à vous proposer, mais il faut faire plus.
Mise en place de mesure pour réparer les objets du quotidien	- Commentaire : Je m'intéresse depuis quelque temps à ce qui se passe en Suède concernant la réduction par la réparation. Je pense qu'il faut s'en inspirer en mettant sur pied des petites entreprises qui peuvent réparer les objets du quotidien. Ces petits commerces n'apportent pas une richesse collective immense, mais permettent de réduire les coûts en gestion de matière résiduelle. Le principe des cafés où il est possible de réparer des objets est intéressant et il faudrait multiplier ce genre d'initiatives. Nous pourrions également mettre en place des centres de réparation de ce type qui soit mobile sur le territoire. - Réponse : Cet après-midi, nous avons donné l'exemple de La Patente dans Limoilou. Il y a peut-être possibilité de développer ce genre d'initiatives en collaboration avec certaines quincailleries du territoire. Il ne faut pas non plus minimiser la désinformation autour de la gestion des matières résiduelles via certains médias. Une tournée des médias pourrait servir à communiquer avec les gens et à passer des messages.

	- Complément de réponse: Ce serait également intéressant de développer une communauté virtuelle où les gens pourraient mettre en ligne des vidéos de réparation.

Séance consultative à la MRC de La Côte-de-Beaupré

La séance consultative du 13 mars s'est déroulée en soirée à la salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré et en ligne (en mode hybride). 29 personnes étaient présentes lors de cette séance, soit 15 personnes en virtuel et 14 personnes en présentiel.

Les quatre présentations suivantes se sont succédé, entrecoupées de périodes d'échanges avec les membres de la commission consultative:

- Pierre Racicot, André Laliberté, Andrès Mercado Salomon et Mahamadou Sissoko, de l'organisme Villes et Régions Innovantes (VRIc);
- Caroline Voyer, du Conseil québécois des événements écoresponsables;
- Frédérique Lavoie et Juliette Fournier, du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale;
- Alisson Fontaine, citoyenne.

Voici le résumé de chacune de ces présentations, suivi des échanges avec les membres de la commission consultative.

Villes et Régions Innovantes (VRIc) est un organisme qui a pour mission d'implanter l'économie circulaire dans les villes, MRC, régions du Québec afin de lutter contre l'épuisement des ressources et le réchauffement climatique.

Les propositions et commentaires de l'organisme se résument comme suit.

1. Concernant la **mesure 27**, VRIc propose de représenter l'entièreté de l'économie circulaire et ainsi prendre en compte l'aspect de la séquestration du carbone et l'efficacité énergétique
2. Concernant la **mesure 29**, l'organisme propose d'utiliser le bois de frêne que l'on retrouve sur le territoire dans la construction d'édifices, ce qui aurait pour effet de ne pas libérer le carbone déjà capté par le bois.
3. Concernant l'**efficacité énergétique**, il est proposé d'adopter les normes internationales ISO (50001 – Systèmes de gestion de l'énergie et ISO 9001 – Systèmes de gestion de la qualité) et de se doter d'indicateurs qui permettent de mesurer l'efficacité énergétique.
4. VRIc rappelle qu'il est important d'agir et de s'inspirer des nombreux travaux faits par les chercheurs d'ici concernant l'économie circulaire.
5. Propose que tous les écocentres du territoire puissent valoriser à la source les matières qui y sont acheminées et permettent aux citoyennes et citoyens de se procurer certaines matières à même les écocentres.
6. Propose de valoriser la chaleur produite par l'incinérateur. Pour ce faire, le VRIc propose de mesurer les potentiels d'économie circulaire et, plus largement, de valorisation énergétique au niveau quantitatif et financier.

7. Propose que la CMQuébec effectue des suivis quantitatifs de l'avancement des mesures du PMGMR.
8. Établir une traçabilité des matières accueillies dans les différents lieux de traitement des matières résiduelles.
9. Encadrer et limiter l'obsolescence programmée.

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation du VRIc une période d'échanges avec les membres de la Commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses des représentants de l'organisme.

Questions et réponses
- Question : Avez-vous d'autres mesures à nous proposer concernant l'économie circulaire? - Réponse : Le bois pourrait être utilisé pour remplacer l'acier qui sert à la construction de plusieurs choses, notamment la construction des véhicules. Le bois peut être traité et être concurrentiel à bien des métaux. Il faut faire travailler les chercheurs de la région de Québec pour développer diverses avenues pour le bois. Il faut décloisonner l'économie circulaire d'un seul secteur, soit celui de la gestion des matières résiduelles. En effet, il faut l'étendre aux matières autres que physiques (ex.: vapeur de l'incinérateur).
- Question : Concernant les écocentres, avez-vous d'autres suggestions à nous proposer? - Réponse : La mise sur place d'un écocentre sur l'Île-d'Orléans pour éviter les dépôts illégaux.
- Question : Concernant la **mesure 27** et le maillage, que proposez-vous pour représenter l'entièreté de l'économie circulaire? - Réponse : L'économie circulaire est englobante, puisqu'elle concerne la réduction de l'extraction à la source, l'utilisation optimale des ressources et la remise en circulation des matières résiduelles de la manière la plus optimale. Il faut voir plus largement que le maillage et intégrer la réutilisation du bois ainsi que l'utilisation des océans pour la captation du CO2.
- Question : Concernant la réutilisation du bois, que proposez-vous? - Réponse : Nous proposons de réutiliser ce bois dans la construction d'édifices et de maisons plutôt que de l'incinérer. Cela nous permet de séquestrer le CO2 à l'intérieur des bâtiments.

- Question : Est-ce que le PMGMR est le bon outil pour faire la promotion de l'économie circulaire? - Réponse : Nous pensons que le PMGMR offre des occasions concrètes de toucher ce qui concerne la matière. Il faudrait également une politique en matière d'économie circulaire. Nous proposons que la gestion des matières résiduelles soit faite avec l'idée de l'économie circulaire dans son sens plus large.
- Question : Concernant l'incinérateur, est-ce que la vapeur générée est valorisée? - Réponse : En ce moment la chaleur n'est pas complètement utilisée, mais le sera éventuellement. En revanche, l'usage de cette chaleur pourrait être décuplé en utilisant de nouvelles technologies de chauffage comme une thermopompe. La quantité de chaleur générée par l'incinérateur est énorme, mais n'est pas utilisée à pleine capacité. Nos besoins énergétiques et en hydroélectricité sont de plus en plus grands et il faut trouver une façon de générer de l'énergie autrement.

Le **Conseil québécois des événements écoresponsables** (CQEER), initié par le Réseau des femmes en environnement (RQFE), est un carrefour d'information et d'échange qui facilite et encourage l'organisation d'événements durables et écoresponsables au Québec. Il est appuyé par un comité consultatif formé d'une vingtaine d'experts et d'un vaste réseau de partenaires. Le RQFE et son Conseil font partie des organisateurs certifiés par la norme en gestion responsable d'événements BNQ 9700-253.

Le RQFE tient à féliciter la CMQuébec pour la présence de la **mesure 6** (Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire). L'organisme tient à offrir ses services pour la mise en œuvre de celle-ci. Il souhaite insister sur le besoin de préciser les indicateurs, le système de reddition de compte et la cible. Ces précisions sont des conditions de succès du PMGMR de la Communauté métropolitaine de Québec.

Le RQFE fait les propositions suivantes :

1. Ajouter des exemples de pistes d'actions :
- Mettre en valeur les organisateurs d'événements avec des pratiques responsables.
- Développer et adopter des critères écoresponsables harmonisés pour l'ensemble des événements se déroulant sur le territoire de la CMQuébec.
- Ajouter ces critères aux formulaires d'octroi de permis d'utilisation du territoire pour la tenue d'événements.
2. Ajouter un indicateur de suivi : Taux de détournement des matières résiduelles dans les événements.
3. Modifier la cible de 2031 pour (exemple) : Atteinte du taux de détournement visé pour au moins 30 événements publics par année en 2031.

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation de la représentante du RQFE, une période d'échanges avec les membres de la Commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses de la représentante du RQFE.

Questions et réponses
- Question: Quelle est la première chose que l'on pourrait mettre en place ou exiger pour les événements? - Réponse : La première chose serait d'interdire la vente de bouteilles d'eau en plastique et de permettre aux gens de remplir leur propre bouteille avec des fontaines d'eau. En effet, car l'opinion publique est très critique à cet égard dorénavant.
- Question : Quelle sorte de services offrez-vous comme organisation? - Réponse : Nous offrons de la formation puisque c'est toujours la base. Nous pouvons également aider pour la mise en place de mesures ou d'objectifs quantifiables à mettre de l'avant.
- Question : Qu'entendez-vous par le fait de choisir ses priorités en tant qu'événement ou en tant que municipalité? - Réponse : Plusieurs événements écoresponsables réussissent déjà à détourner une bonne partie de la matière récupérée (matériel, nourriture, etc.). Les événements standards réussissent moins bien à détourner la matière récupérée (environ 30% de la matière récupérée est détournée). Faire des achats planifiés et bien gérer ses matières résiduelles avec un bon affichage et une brigade verte sont de bonnes actions à mettre de l'avant.
- Question : Sachant qu'un événement écoresponsable réussit à détourner près de 77% de la matière générée, qu'est-ce qui constitue le 23% restant? - Réponse : C'est très variable d'un événement à l'autre. Le premier élément qui fait une différence est la question de l'approvisionnement puisque cela a un effet direct sur ce qu'on retrouve dans la matière récupérée. Le fait de faire un tri également, plutôt que de laisser les gens déposer leurs déchets à leur guise, peut faire une grande différence. On sait que plus la matière est mélangée, plus elle a de chance de se retrouver à la poubelle en fin de parcours. De plus en plus d'événements se dotent d'un centre de tri situé un peu à l'écart pour regarder le contenu de ce qui est jeté par les participantes et participants et faire un tri. Malheureusement, à la fin des événements, il reste toujours un certain pourcentage de choses qui sont difficilement récupérables, par exemple de la vaisselle compostable ou du plastique. Les objets types éliminés dans des événements écoresponsables sont des encombrants provenant de citoyens opportunistes, des bioplastiques compostables (ex. : PLA #7) ou encore de la styromousse. La grande part des matières est néanmoins détournée

de l'élimination en amont d'un événement, soit lors de la planification de l'approvisionnement.
- Question : Dans les événements qui sont écoresponsables, est-ce que le travail en amont permet d'éliminer la plupart des déchets que l'on peut retrouver? - Réponse : Dans les événements écoresponsables où il y a eu un effort au niveau de l'approvisionnement, on limite ce qui se retrouve à la poubelle. Dans les faits, il y a encore beaucoup d'erreurs qui se sont produites lors des événements. C'est pourquoi il faut faire de la formation et outiller les organisateurs d'événements.
- Question : Dans le projet de PMGMR, il y a des mesures pour inciter les organisateurs d'événements, mais pas de mesures pour les organisations qui reçoivent les événements, par exemple l'amphithéâtre de Québec ou le centre des congrès. Est-ce qu'il devrait y avoir des mesures pour ces organisations également? - Réponse : Tout à fait, nous voulons travailler avec les lieux qui accueillent les événements, puisqu'ils ont un grand pouvoir d'influence. À Montréal, le Palais des congrès a mis en place des incitatifs financiers pour les événements écoresponsables qu'ils accueillent. Ces mesures fonctionnent et ce serait un excellent point à ajouter au projet de PMGMR.
- Question : Dans votre mémoire, vous suggérez d'implanter des critères écoresponsables harmonisés pour l'ensemble des événements se déroulant sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Comment le milieu municipal et paramunicipal peut-il agir sur cette question? Est-ce que d'autres villes au Québec fonctionnent avec des politiques ou des règlements? - Réponse : Pour la Ville de Montréal, c'est confidentiel, mais probablement que vous pourriez obtenir des documents. Pour Gatineau, il y a des critères pour les événements en ce qui concerne l'accompagnement sur le site ainsi que les bacs et conteneurs qui doivent être mis à disposition. Les villes de Sherbrooke et de Mont-Tremblant ont également des règlements à cet effet. Des exemples seront envoyés après la séance consultative.

Le **Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale** regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région de la Capitale-Nationale. Sa mission consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application de la gestion intégrée des ressources et du développement durable, laquelle se traduit par le maintien de l'intégrité de l'environnement, le soutien à l'équité sociale et la recherche d'une efficience économique.

Le CRE de la Capitale-Nationale souligne certaines mesures incontournables contenues au projet de PMGMR, telles que la mise en place de solutions de rechange aux produits à usage unique (**mesure 7**) et de mesures incitatives pour encourager le réemploi (**mesure 9**), la promotion des actions de réduction à la source (**mesure 30**) ainsi que le soutien au développement de l'économie circulaire sur le territoire (**orientation 6**). Bien que les mesures

du projet de PMGMR 2024-2031 soient ambitieuses, il est essentiel que les actions qui les composent le soient tout autant.

Ainsi, le CRE de la Capitale-Nationale émet cinq recommandations :

1. Intégrer l'éducation à la consommation responsable dans les campagnes de communication menées par la CMQuébec;
   « Il est préférable de favoriser le changement de comportement de manière imparfaite auprès de 100 000 familles plutôt que de miser sur un résultat parfait auprès de 100 familles. » (en lien avec **mesure 20**).
2. Développer l'offre d'accompagnement et de ressources offertes par la CMQuébec aux ICI par exemple en bonifiant les programmes existants de réduction des produits à usage unique.
3. Encourager les municipalités à s'approprier les objectifs du PMGMR en adaptant leur réglementation et en se dotant de leurs propres politiques de gestion des matières résiduelles.
4. Encourager l'écologie industrielle à travers l'implication des municipalités.
   « Le financement de (la **mesure 27**) devrait être bonifié et les objectifs de maillages augmentés afin de soutenir efficacement le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQ. »
5. Assujettir les multilogements à la collecte sélective tout en ayant recours aux nouvelles technologies de la collecte des matières résiduelles, telles que la tarification incitative et les conteneurs enfouis pour faciliter leur adhésion/engagement.

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation des représentants du CRE de la Capitale-Nationale, une période d'échanges avec les membres de la commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses des représentants du CRE de la Capitale-Nationale.

Questions et réponses
- Question : Concernant le point 3 « encourager les municipalités à s'approprier les objectifs du PMGMR en adaptant leur réglementation et en se dotant de leurs propres politiques de gestion des matières résiduelles », je voulais simplement dire que les municipalités vont se doter de plans de mise en œuvre. Concernant les années 2017 à 2019 et le financement qui a permis de créer 193 maillages, quelle matière a été détournée suite à cela? - Réponse : Ces 193 maillages ont permis de détourner 51 249 kilos de matières de l'élimination. - Complément d'information : Concernant le rôle des municipalités, nous ne voulons pas diminuer leur rôle dans la gestion des matières résiduelles. Notre inquiétude par

rapport au PMGMR, c'est qu'il n'y a pas d'obligation légale à respecter le PMGMR pour les composantes. Nous pensons aussi que la CMQuébec doit soutenir les municipalités qui veulent aller plus loin que ce qui est mentionné dans le PMGMR.
- Question : Concernant votre recommandation 5 « Assujettir les multilogements à la collecte sélective tout en ayant recours aux nouvelles technologies de la collecte des matières résiduelles, telles que la tarification incitative et les conteneurs enfouis pour faciliter leur adhésion/engagement », avez-vous d'autres mesures à suggérer? Comment pourrait-on rejoindre les immeubles à logements et les immeubles en copropriété et également retirer les chutes à déchets? - Réponse : Pour les immeubles multilogements, il y a une différence d'espace entre ceux qui sont situés en ville et ceux situés en banlieue ou en périphérie. Les chutes à déchets pourraient être adaptées pour acheminer les matières recyclables et les déchets vers des bacs différents. Lorsque les résidents n'ont pas accès à des bacs, il faudrait obliger le propriétaire de l'immeuble à les rendre accessibles. L'avantage des conteneurs enfouis c'est qu'ils occupent moins d'espace dans la cour arrière des logements.
- Question : Pensez-vous que la Ville devrait mettre en place des bacs enfouis qui peuvent être utilisés par les piétons et les résidents des immeubles à logements qui habitent en ville? - Réponse : Cette solution pourrait effectivement être mise de l'avant. C'est un bon exemple de la façon dont les municipalités peuvent jouer un rôle plus actif. Plusieurs choses peuvent être faites en amont, notamment pour changer le fait que plusieurs résidents d'immeubles n'ont pas accès à la collecte sélective. Au niveau du tri des déchets, les citoyennes et citoyens sont habitués à faire le tri et pourraient s'adapter à l'arrivée de nouvelles infrastructures.
- Question : Lorsqu'une synergie est créée, comment vous assurez-vous que celle-ci perdure dans le temps? - Réponse : Une fois que la synergie est identifiée, celle-ci doit être validée par l'alimenteur. Par la suite, celle-ci doit être réalisée par les deux parties. Les synergies peuvent par la suite être ponctuelles (échange d'une matière à une occasion) ou récurrentes (sur une base régulière). Dans le rapport du projet 2017-2019, nous avons identifié 193 synergies et les synergies récurrentes n'ont été comptées qu'une seule fois. Je pourrais vous envoyer le nombre de synergies actives et le nombre de synergies complétées. - Complément d'information : Lorsque le CRE crée une synergie, il essaie de la faire perdurer dans le temps. Il y a plusieurs défis en cours de route et la CMQuébec pourrait fournir un appui à ce type de projets afin de sécuriser les maillages qui sont faits et d'en créer de nouveaux.
- Question : Vous mentionnez que les objectifs de maillage devraient être augmentés. À titre indicatif, savez-vous combien de synergies il serait possible de créer en 2023? - Réponse : Sachant que nous en avons créé près de 200 en trois ans, nous pourrions viser près de 300 synergies. Cependant, le budget pour les réaliser devrait également suivre afin de s'assurer du bon déploiement de ces synergies dans le

temps.
- Question : Concernant votre projet « Cohorte Styromousse », avez-vous l'ambition de l'étendre à tout le territoire de la CMQuébec? - Réponse : Oui, c'est notre ambition. Nous avons pu réaliser plus de trois collectes auprès des entreprises en question. Le partenaire voit des avantages au projet. Il y a tout avantage à agrandir le projet et à aller chercher davantage de styromousse, puisque le recycleur que nous avons trouvé peut prendre de la matière qui n'est pas nécessairement propre. - Question : À quoi ressemblera la phase 2 du projet? - Réponse : Pour la phase 2, nous aimerions analyser où la styromousse est générée (quantité et fréquence). En parallèle, nous aimerions que ces générateurs se joignent à la collecte. Une première collecte serait faite pour rassembler la styromousse dans un seul même lieu de collecte intermédiaire comme un conteneur ou un écocentre. Par la suite, il pourrait y avoir la mise en place d'un compacteur afin de rendre la matière encore plus intéressante.

Alisson Fontaine est une citoyenne de l'Agglomération de Québec.

Dans son mémoire, elle identifie des pistes d'actions diverses à intégrer dans les plans de mise en œuvre des 4 composantes du territoire, basées sur ces thématiques :

- Intégration du recyclage dans divers milieux;
- Activités éducatives pour les enfants;
- Gestion des matières résiduelles dans les écocentres;
- Élargissement du réemploi sur le territoire;
- Gestion des résidus verts.

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation de Madame Fontaine, une période d'échanges avec les membres de la Commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses de Madame Fontaine.

Questions et réponses
- Question : Est-ce que les activités éducatives pour les enfants en matière de GMR existent dans certaines écoles du Québec? - Réponse : Au Québec, je ne suis pas certaine, mais je sais qu'au Centre des sciences de Montréal, il y a un atelier similaire qui pourrait être adapté pour initier les

enfants au tri à la source.
- Question : Vous dites que certains ateliers de ce type se font en Europe, savez-vous à quel point ça fonctionne? - Réponse : En Bretagne, dans une toute petite collectivité, ont avait mis en place ce type d'atelier près d'un centre de tri. Cette collectivité avait également un très bon taux de tri à la source.

Questions, commentaires dans la salle ou sur Zoom

Sujet	Questions et réponses
Écocentre et relations en la CMQuébec et les municipalités	- Commentaire : Je fais partie du comité PMGMR. Je pense que dans le futur, si on veut mettre le projet de PMGMR en marche, il devrait y avoir des tests de faisabilité et il faudrait que les tarifications soient justes pour le prix à la tonne (déchets et matières recyclables). Un doute s'est installé entre la CMQuébec ainsi que des petites municipalités sur le territoire quant à la façon de faire. Concernant les écocentres, il serait bien que les citoyens puissent récupérer les objets laissés dans les écocentres.
Surveillance et mesures coercitives	- Commentaire : Beaucoup de personnes dans la région déposent des résidus verts dans les boisés ou les rivières. Je pense qu'il faudrait davantage de surveillance et de mesures coercitives à ce niveau-là.
Vapeur générée par l'incinérateur	- Commentaire: Concernant l'incinérateur de Québec, celui-ci fournit beaucoup de vapeur à deux papetières ainsi qu'à l'hôpital.
Communications et échanges entre ressourceries	- Commentaire : Également, je pense qu'il devrait y avoir des communications entre les différentes ressourceries sur le territoire afin que celles-ci puissent s'échanger ou se partager les matières et ressources, puisque plusieurs de ces objets terminent malheureusement à l'écocentre. Pour ce faire, il faudrait établir un point de contact central entre les ressourceries du territoire afin d'optimiser les opérations.
Évaluation du potentiel des ressources	- Commentaire : l'incinérateur vend sa vapeur aux deux papetières, mais à un prix très bas. Les ententes signées à l'époque font en sorte que l'une des papetières ne retourne pas le condensat à l'incinérateur. Je pense qu'il faut regarder toutes les ressources qui sont nécessaires à la

	gestion des matières résiduelles, mais également ajouter l'analyse des ressources concernant la rentabilité et le respect de l'environnement. Il faut faire une analyse holistique et donc voir la valeur réelle et le potentiel de certaines ressources. Il faudrait donc également optimiser la chaleur produite à l'incinérateur.
Événements écoresponsables	- Commentaire : La récupération des matières lors des événements est une bonne façon de faire, puisque cela permet de sensibiliser beaucoup de personnes.
Pérennisation des regroupements et maillages des entreprises de l'économie circulaire	- Commentaire : Je pense que le regroupement d'entreprises et le maillage des entreprises d'économie circulaire est un point très important. Il faudrait assurer la pérennité de ces collaborations via des moyens techniques et organisationnels.

Séance consultative à la MRC de L'Île-d'Orléans

La séance consultative du 14 mars s'est déroulée en soirée à l'école Sainte-Famille et en ligne. Au total, 26 personnes étaient présentes lors de cette séance, soit 6 en virtuel et 20 en présentiel.

Les trois présentations suivantes se sont succédé, entrecoupées de périodes d'échanges avec les membres de la Commission consultative:

- Charles Montpetit, porte-parole du mouvement Propre.org;
- Annie-Pier Paradis, de l'Union des producteurs agricoles;
- Alain Gaudreau, d'Entraide Diabétique du Québec.

Voici le résumé de chacune de ces présentations, suivi des échanges avec les membres de la commission consultative.

Le mouvement **Propre.org** est un mouvement citoyen qui vise à contrer la pollution liée à la distribution des sacs publicitaires et des autres publicités distribuées par la poste.

Ainsi, le porte-parole du mouvement émet les recommandations suivantes :

1. La mise en place d'un système de type « Opt-in » pour l'envoi de sacs publicitaires et d'autres types de publicités envoyés par la poste. Ce système ferait en sorte que les entreprises qui distribuent la publicité devraient obtenir le consentement du destinataire avant de pouvoir déposer tout type de publicité. Les destinataires qui désirent recevoir la publicité pourraient l'indiquer à l'aide d'un autocollant apposé sur la boîte postale.
2. L'interdiction des sacs de plastique pour les sacs publicitaires qui sont distribués et le remplacement de ces sacs de plastique par des sacs faits de papier.
3. La distribution d'amendes aux entreprises qui font de la distribution de publicité et qui contreviennent au système de type « Opt-in ».

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation du porte-parole du mouvement Propre.org, une période d'échanges avec les membres de la Commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses du porte-parole.

Questions et réponses
- Question : Y a-t-il des villes qui ont totalement interdit la distribution des publisacs sans possibilité d'en recevoir?

- Réponse : Non, il n'est pas recommandé d'essayer d'interdire complètement, mais la Charte des droits et libertés autorise qu'on limite certaines libertés d'expression. Aucune ville n'a interdit complètement la distribution de publisacs. L'auto-collant autorisant la distribution de publisacs ("Opt-in"), c'est-à-dire seulement pour les personnes qui le désirent, est recommandé. Actuellement, ceux qui n'en veulent pas doivent afficher un autocollant ("Opt-out").
- Commentaire : On va prendre connaissance de votre document. La gestion de la distribution des publisacs est possiblement plus difficile dans les grandes villes qu'en région. À l'Île-d'Orléans, la personne livre les publisacs près des cases postales. Les gens qui en veulent en prennent, c'est volontaire. La semaine d'après, la personne qui les distribue les ramasse et les remplace par les nouveaux. - Réponse : Malgré la théorie, les gens oublient souvent de ramasser les publisacs des semaines précédentes.
- Question : Vous avez parlé de l'exemple de Mirabel avec l'adoption d'une réglementation favorisant l'approche Opt-in. D'autres municipalités au Québec ont-elles adopté de tels règlements ? - Réponse : La seule autre est Montréal. Elle l'a fait l'an dernier et son règlement entrera en vigueur en mai 2023. Depuis cette initiative, 109 autres municipalités au Québec ont manifesté l'intention d'emboîter le pas.
- Question : Vous avez parlé de liberté d'expression qui protège les industries qui veulent publiciser leurs produits… N'y a-t-il pas une manière d'éveiller leur conscience sociale? - Réponse : Certaines compagnies affirment qu'elles font preuve d'une certaine responsabilité sociale, mais dans les faits, ça ne marche pas. Elles font des profits et n'ont pas l'intention de changer leurs méthodes. Il faut que les villes appliquent des règlements plus sévères face à ces organisations, car on ne peut pas compter sur la bonne volonté de compagnies qui font du profit sur cette activité. Pour illustrer l'attitude actuelle, aucun suivi n'est donné aux plaintes, même si l'industrie a créé un service pour les accueillir. C'est comme une façade vide. - Commentaire : L'option d'amende ou de poste de surveillant et amende semble un peu grosse et peu rentable. - Réponse : Montréal, avec sa loi actuelle, prévoit une amende de 4 000 $. pour les entreprises récidivistes. Si des contraventions avaient été données aux 30 000 effractions recensées, cela aurait représenté 120 millions de $. Ainsi, l'embauche d'inspecteurs ne représenterait pas des pertes d'argent pour les administrations municipales.

L**'Union des producteurs agricoles (UPA) de la région de la Capitale-Nationale** a pour mission de représenter tous les producteurs et productrices agricoles et forestiers de la Capitale-Nationale.

La fédération de l'UPA Capitale-Nationale Côte-Nord souhaite apporter ses commentaires et ses préoccupations concernant certaines mesures du PMGMR de la CMQuébec, soit celles concernant les opportunités de maillage, la valorisation et la gestion des plastiques agricoles et le projet de biométhanisation.

Enjeux prioritaires soulignés par l'UPA :

1. Plastiques agricoles : le manque de débouché pour valoriser les plastiques agricoles, l'impact au niveau des coûts supplémentaires assumés par les producteurs agricoles, la localisation et l'accessibilité des points de dépôt.
2. Le projet de biométhanisation : l'approvisionnement et l'emplacement des usines de biométhanisation, les risques à considérer et les mesures à prendre concernant l'épandage des différents digestats des usines, pour ne nommer que ceux-là.

La communication entre la Communauté métropolitaine de Québec et les autres organismes du milieu œuvrant déjà dans les opportunités de maillage sera un élément clé afin d'élargir le réseau de contacts et assurer une valorisation des matières recyclées. L'UPA aimerait que ceux-ci soient pris en considération au courant des prochains mois pour favoriser l'atteinte des objectifs du PMGMR de la CMQuébec.

Échanges avec les membres de la commission

À la suite de la présentation de la représentante de la Fédération de l'union des producteurs de la région de la Capitale-Nationale, une période d'échanges avec les membres de la Commission consultative a permis de clarifier certains points de la présentation et du mémoire déposé.

Voici les questions et commentaires des commissaires ainsi que les réponses de la représentante de Fédération de l'union des producteurs de la région de la Capitale-Nationale

Questions et réponses
- Question : Vous proposez pour l'Île-d'Orléans une collecte à la ferme deux fois par an. Avez-vous d'autres solutions à suggérer? - Réponse : Au niveau de l'Île-d'Orléans, le contexte est plus difficile, car il n'y a pas d'écocentre. Ce n'est pas évident d'avoir un site sur la ferme d'un agriculteur. Une collecte quelques fois par an serait la meilleure solution. Parfois à l'Île-d'Orléans certains se font venir un conteneur et paient. Les frais ne sont apparemment pas

trop élevés selon les agriculteurs rencontrés.
- Question : Y a-t-il des débouchés pour le plastique agricole? - Réponse : Agrirécup travaille fort là-dessus. La tubulure acéricole est un bon débouché. L'enrobage de foin est aussi un débouché. Mais il manque encore de débouchés pour ce qui est produit. Dans le secteur maraîcher, la ficelle est notamment une matière qui n'a pas encore de débouchés.
- Question : Quelle est la problématique avec le fumier et quelles sont vos recommandations? - Réponse : Les entreprises qui ont un surplus de fumier pourraient être intéressées à amener du fumier à l' usine de biométhanisation. Au niveau du camionnage, du transport, il y a des risques de contamination, de propagation de maladies, il faudrait en parler aux vétérinaires sur cette question. - Question : Pourriez-vous expliquer la problématique avec l'ajout de matières non agricoles au fumier? - Réponse : Quand on mélange le fumier avec autre chose, ça devient un MRF, et ça doit passer par d'autres firmes avec des agronomes spécialisées en MRF qui doivent faire des analyses pour vérifier le taux de contaminants et ne pas contaminer les terres. Les solutions sont au niveau de l'analyse.
- Question : Y a-t-il des compagnies indépendantes qui font du compost? - Réponse : Oui. Tout ce qui est compost est aussi analysé et les agriculteurs ne peuvent pas épandre sur leur terre s' il y a trop de contaminants.

Entraide Diabétique du Québec est un organisme qui existe à Québec depuis 1994 et qui a pour but de défendre les droits, instruire, informer et assurer des services aux personnes diabétiques ainsi qu'à leurs proches.

Entraide Diabétique du Québec collecte des vêtements et menus articles de maison en bon état dans un but de revente, pour financer la mission de Diabète Québec. Il fait de la récupération via des cloches et cueillettes à domicile.

L'organisme entrevoit la possibilité de fournir des statistiques aux villes et MRC des quantités collectées annuellement et de développer un projet-pilote (boîtes de dons illégales et protection des comptoirs locaux). Augmenter le nombre de points de chute d'objets divers et de récupération des textiles;

Ainsi, l'organisme émet les recommandations suivantes :

1. Améliorer la reconnaissance et le soutien aux organismes communautaires reconnus dans les milieux locaux du réemploi, car les grandes entreprises de réemploi accaparent le marché et vendent à haut prix à l'international les objets donnés.
2. Consolider les points de vente actuellement établis.
3. Développer un réseau d'entraide et de maillage entre les organismes communautaires.
4. Évaluer la faisabilité de l'implantation d'une usine de défibrage sur le territoire de la CMQuébec.

Échanges avec les membres de la commission

Questions et réponses
- Question : Qu'est-ce qu'une usine de défibrage? - Réponse : Ce concept a déjà existé dans Chaudière-Appalaches et fonctionne en Europe. Ici, les textiles vont à la poubelle. Le défibrage est complexe et vise à refaire des tissus et vêtements. Il y a peu de débouchés pour les textiles qui ne sont pas revendables. La seule solution actuellement est de les exporter, de les vendre à l'étranger, dans des pays en voie de développement (25% sont exportés).
- Question : Pourquoi est-ce que des vêtements usagés sont-ils vendus à l'étranger? - Réponse : Dans certains pays, au Moyen-Orient, en Afrique, on vend de beaux vêtements de seconde main, des marques. - Question : Dans le cas d'une usine de défibrage, doit-on d'abord faire le tri des matières? - Réponse : Je ne suis pas un expert. Mais oui, il y aurait certainement du tri à faire. Nous essayons de réfléchir à des alternatives au lieu de jeter ou d'exporter. Ce qui est sali, brisé, retournera dans les écocentres.
- Question : Vous avez parlé des ressourceries. Ne faudrait-il pas en ouvrir d'autres? - Réponse : Aujourd'hui, des friperies se voient comme des compétiteurs. Elles veulent les vêtements de première main, en faire le tri, et revendre. À chaque fois qu'un nouveau joueur s'installe, les autres le voient comme un compétiteur et certains se font la guerre, on l'a vu dans quelques endroits. Parfois, des boîtes de dons déposées font l'objet de réprimandes si c'est celle d'un compétiteur. Pourtant, il y a beaucoup à faire pour ne pas jeter. Le maillage et la collaboration sont des pistes de solutions. Renforçons l'existant, donnons-leur plus de textiles à vendre avec un réseau pour leur en fournir… - Question : Le surplus pourrait-il vous être acheminé? - Réponse : S'il y avait plus de points de dépôt, pourquoi pas, on récupérerait plus. On pourrait récupérer, revendre et offrir le transport.
- Question : En lien avec l'ajout de points de dépôts que vous avez mentionnés, quels

seraient les meilleurs critères pour installer de nouveaux points de dépôt? - Réponse : On n'a rien de probant à ce sujet, des dépôts fonctionnent dans des milieux plus ou moins bien nantis. Plus il y a de boîtes de dons, plus on ramasse. - Les boîtes de dons privées sont pour l'exportation. La CMQuébec devrait être derrière les recycleurs pour inciter des supermarchés, des centres commerciaux à installer des boîtes de dons communautaires.
- Question : Comment favoriser la collaboration avec les organismes? - Réponse : Une des façons a été initiée par le CRE qui a organisé des rencontres de maillage. Plus il y aura de joueurs qui désirent collaborer, mieux ça va fonctionner. Donc informer les gens serait un bon point de départ pour créer le réseau d'entraide, en allant chercher les joueurs principaux.
- Question : Pourquoi est-il nécessaire d'ajouter des ateliers de réparation? - On reçoit tellement d'objets divers jetés qui pourraient être réparés si atelier de réparation.
- Commentaire : Dans presque tous les mémoires, le réemploi et la réparation ont été mentionnés.

Questions, commentaires dans la salle ou sur Zoom

Sujet	Questions et réponses
Récupération des plastiques agricoles	- Commentaire : Les plastiques agricoles des fermes laitières ne posent pas un trop gros problème (il y a environ 17 producteurs laitiers à l'Île-d'Orléans). - Le plastique utilisé pour les framboises, le chou-fleur, le brocoli est plein de terre et n'est pas récupérable. C'est un gros problème. Certains le font brûler. Beaucoup vont dans des sites d'enfouissement. - On pourrait peut-être avoir une presse pour presser les plastiques agricoles… actuellement ils vont dans l'incinérateur, ça doit faire des dégâts …
Presses pour les plastiques agricoles	- Commentaire : À l'île il y a une énorme variété de plastiques utilisés pour les fermes laitières, des paillis de plastique, des pots de plastique, des toiles en plastique, etc. Pour le moment, AgrirÉCUP travaille là-dessus. Des presses sont testées dans Portneuf. Ça fait d' énormes

	ballots de plastique. Cette presse n'est pas parfaite, est en bois et en béton, coûte relativement cher, c'est dangereux et difficile à manipuler. Ces projets-pilotes sont encore à l'essai. L'Université développe une presse hydraulique. C'est à suivre.
Recyclage des plastiques agricoles	- Commentaire : C'est intéressant, car on connaît moins ces enjeux à Québec. Ça éclaire notre vision et ça va enrichir les réflexions des commissaires.
Points de service et système mobile	- Commentaire : À l'Île-d'Orléans, on a réussi dans plusieurs municipalités à récupérer huile et peinture, en ayant des points de services partout. Pour les matériaux de construction, le fait que l'écocentre soit éloigné (à Beauport) fait qu'on récupère peu de matériaux de construction. Ce serait bien d'en avoir un à l'Île-d'Orléans ou un système mobile; ça aiderait à augmenter notre taux de récupération de matériaux de construction.
Écocentre	- Question : Quel est l'enjeu pour écocentre? - Réponse : C'est un territoire à 95% agricole, un site patrimonial reconnu. Bref, il faut trouver l'endroit pour le mettre. On a un paquet de contraintes.
Résidus de CRD	- Commentaire : Il y a urgence à traiter les matériaux de construction. On peut se poser la question de ce qu'il y a de matériaux sur le territoire (dans des forêts, champs, on trouve asphalte, bois, béton, etc.). Ça peut être tentant de faire disparaître des déchets dans le décor. C'est une urgence de disposer de cette question des résidus de CRD. Ça devrait être une priorité, car si on n'en dispose pas écologiquement, on en dispose autrement.

PROCHAINES ÉTAPES

En janvier 2020, la CMQuébec lançait un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR, conformément à l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Le 20 janvier 2022, le conseil de la CMQuébec a adopté le projet de PMGMR 2024-2031 révisé. Ce dernier a été soumis, au cours des derniers mois, au processus de consultation publique en vertu de l'article 53.13 de la LQE, pour lequel l'INM a accompagné la CMQuébec et qui a fait l'objet de ce rapport.

Suivant le cadre légal, ce rapport de consultation sera rendu public dès sa transmission au conseil de la CMQuébec.

Le projet de PMGMR 2024-2031 révisé devra ensuite être modifié s'il y a lieu, à la suite des recommandations de la Commission consultative, et transmis avec le rapport de consultation à RECYC-QUÉBEC pour analyse de conformité.

Le PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord doit être adopté par le conseil de la CMQuébec au plus tard le 26 janvier 2024.

Annexe 1 - Mémoires et commentaires présentés

Les tableaux ci-dessous résume le contenu des mémoires et des commentaires reçus. Les documents complets sont disponibles sur le site web de la CMQuébec:
https://cmquebec.qc.ca/consultations-publiques-du-projet-de-pmgmr-2024-2031-revise/

Nom: Alisson Fontaine (citoyenne)
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: Proposition d'actions à intégrer dans les plans de mise en œuvre des composantes. Dans ce document, Madame Fontaine identifie des pistes d'actions diverses basées sur ces thématiques : - Intégration du recyclage dans divers milieux - Activités éducatives pour les enfants - Gestion des matières résiduelles dans les écocentres - Élargissement du réemploi sur le territoire - Gestion des résidus verts

Nom: Mouvement pour une ville zéro déchet
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: Plusieurs orientations et mesures proposées dans le PMGMR 2024-2031 vont dans la bonne direction, celles-ci nécessitent toutefois d'être étoffées et améliorées dans un tout plus cohérent vers l'objectif de réduction à la source. Le PMGMR proposé se situe dans la continuité du plan précédent. Un plan qui n'a pas fonctionné et qui, si nous ne changeons pas radicalement de cap, nous conduit à un échec annoncé pour 2031. Voici les principales failles constatées suivies des recommandations visant à rendre le projet de PMGMR 2024-2031 plus cohérent avec la hiérarchie 3RV-E : - Le PMGMR n'utilise pas les quantités de matières générées comme données de base à ses analyses. - Le PMGMR ne met pas en perspective l'augmentation projetée des quantités de matières résiduelles générées en fonction de l'augmentation projetée de la population. Nous produisons déjà beaucoup trop de déchets et le projet de PMGMR 2024-2031 prévoit une détérioration de la situation d'ici 2031. Une augmentation de

20,4% des quantités générées et une augmentation de 15,8% de l'équivalent par habitant, alors que l'augmentation prévue de la population ne sera que de 7,1%, la population passant de 666 090 habitants à 713 068. Nous faisons fausse route. La quantité de matières résiduelles générées sur notre territoire augmente beaucoup plus vite que la population, alors que nous devrions viser le contraire. Nous déplorons que le projet de PMGMR n'ait pas mis en évidence cette situation inquiétante pour aider à mieux orienter nos collectivités.

- Le PMGMR ne dresse pas un bilan quantitatif et qualitatif complet et exhaustif du dernier PMGMR.
- Le PMGMR n'utilise pas correctement le terme « mise en valeur ». Il est demandé de détourner de l'élimination davantage de matières résiduelles récupérables, réutilisables et valorisables par une série de moyens concrets.
- Le PMGMR ne va pas suffisamment au-delà de la PQGMR et de son plan d'action. Il est primordial de réduire à la source la production de matières par l'adoption de politiques, règlements, mesures et normes sur lesquels la CMQuébec et ses composantes peuvent agir. Il est proposé d'aller plus loin que le cadre réglementaire existant.
- Le PMGMR ne distingue pas bien l'économie circulaire versus linéaire. Il est réclamé d'orienter le PMGMR vers une gestion écologique et circulaire des matières qui ne concerne pas que les matières résiduelles. Il est proposé d'instaurer des allègements de taxes municipales pour attirer des entreprises ou organismes de réemploi, recyclage et valorisation sur le territoire de la CMQuébec.
- Le PMGMR n'est pas restrictif envers les secteurs ICI et CRD. Dans la mesure 4, rien n'est présenté comme moyen concret qui aura réellement des impacts. Tout comme pour les ICI, il est rendu grand temps de mettre en œuvre des moyens efficaces et musclés pour contraindre les récalcitrants du secteur des CRD à faire leur part.
- Le PMGMR n'adresse pas les impacts écotoxicologiques de l'incinérateur de la Ville de Québec. Il est réclamé de réduire la quantité des déchets incinérés pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques toxiques générés par l'incinération.
- Le PMGMR ne comporte pas de mesure visant à augmenter la traçabilité des matières résiduelles. Il est proposé d'identifier et de caractériser les matières résiduelles sur le territoire, tant pour le secteur résidentiel, le secteur des ICI et des CRD. La traçabilité ne doit pas se limiter à la cueillette sélective et au tri primaire, mais se rendre jusqu'à ce que de nouveaux produits soient réellement fabriqués à partir des ressources venant de ces matières.

Nom: Association des restaurateurs du Québec (ARQ)
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: L'ARQ a toujours fait preuve d'une grande ouverture et d'un volontarisme certain quant aux questions environnementales. Cependant, l'écologisation des opérations doit se faire avec des mesures et un rythme qui tiennent compte de la réalité des restaurateurs. Les déchets produits par les restaurants sont majoritairement de nature organique ou recyclable. Selon une étude de cas menée par RECYC- QUÉBEC, 58 % des déchets produits par un restaurant sont de nature organique, de préconsommation, de postconsommation ou carbonés. La vaste majorité des autres matières résiduelles produites sont récupérables, ce qui permet finalement aux restaurants d'avoir 2 % de déchets ultimes. Réserve quant à la mesure 7 du PMGMR : l'ARQ est persuadée que le maintien des contenants de nourriture à usage unique est un mal nécessaire pour l'industrie de la restauration : - Bien que favorable à un bannissement des produits de plastiques non recyclables et à usage unique, l'ARQ vise une transition harmonieuse comme celle proposée par le règlement de la Ville de Montréal ou la réglementation fédérale. - Certains types de contenants jetables sont essentiels pour maintenir des activités de livraison alimentaire. - Un système de contenants réutilisables et consignés par le restaurant le forcerait à posséder plusieurs types de plats en grande quantité et provoquerait une hausse à la fois de la tarification des menus de livraison et des responsabilités des consommateurs. En plus de l'enjeu de la salubrité qui serait également problématique. Mesure 8 du PMGMR : favorable à la redistribution des surplus alimentaires afin de lutter contre la faim et la pauvreté. Cependant, il faut savoir que la nette majorité des aliments qui sont jetés dans une activité de restauration sont les restes que les clients n'ont pas souhaité emporter. Il leur semble peu probable que le volume de denrées collectées auprès de notre industrie soit suffisant pour justifier la mise en place d'une collecte particulière à grande échelle. Mesure 12 et 13 du PMGMR : capital d'offrir aux restaurateurs des solutions efficaces de gestion et de collecte de ces matières : - La gestion des matières organiques peut aisément devenir problématique dans le cadre d'activités alimentaires. - Les conteneurs destinés à la collecte commerciale de déchets organiques doivent être de grandes tailles, refermables, et laisser s'échapper un minimum d'odeur. - Le potentiel putrescible des matières organiques nécessite une collecte rapide, régulière et fiable. Aussi, les restaurateurs souhaitent pouvoir changer de compagnies si les termes de la collecte ne leur conviennent pas (fréquence, volume, types de sacs acceptés, etc.) ou si les tarifs ne s'avèrent pas concurrentiels. Pour les petits ICI, comme les restaurants de quartier, il est préférable qu'ils aient accès

en premier aux services de collecte municipaux.
- Le projet de collecte proposé par la Communauté métropolitaine de Québec, basé sur un système de couleurs dans un seul bac, pourrait être facilitant pour les exploitants et répondrait aux observations de l'ARQ.

L'industrie voit d'un bon œil l'adoption de la mesure 13 :
- certaines compagnies de collecte privée refusent de desservir les plus petits ICI, pas assez nombreux avec un même fournisseur qui exigera souvent des frais importants afin de compenser les coûts élevés de la collecte. Cette même logique s'applique à la collecte des matières recyclables et c'est pourquoi il faudrait aussi inscrire à la mesure 12 que les petits ICI soient admissibles à une telle collecte.
- Important que la collecte des matières compostables soit effectuée dans un conteneur distinct.
- les godets de lait ou de beurre et les petits pots de sauce jetables devraient être tolérés dans le compost
- Repenser la collecte de sorte à englober toutes substances biologiques issues d'un végétal ou d'un animal (exemple: résidus verts, papier kraft, serviettes en papier, etc.)

Nom: Mémoire des AmiEs de la Terre de Québec (ATQ)

Présentation en séances consultatives : Oui

Résumé:

Cinq recommandations ressortent de ce mémoire :
1. Miser les efforts sur la réduction à la source
2. Soutenir, encadrer et sanctionner davantage le secteur des CRD
3. Soutenir financièrement et activement les mesures visant la réduction du gaspillage alimentaire
4. Investir davantage dans l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ)
5. Travailler et collaborer avec les organismes existants qui jouent un rôle dans la GMR

Plus précisément, les commentaires suivants sont soulevés :
- Mesure 4 : les pistes de solutions proposées sont trop faibles. Le secteur CRD doit être davantage encadré et sanctionné. Il est proposé de mettre en place un système de reddition de compte et un cadre plus restrictif pour le secteur CRD afin que soit mis en place un système de vérification.
- Mesures 5 et 6 : Optimiser le budget et les retombées (ex. : réduire le budget pour l'organisation d'événement écoresponsable via l'utilisation, par exemple, des outils du Conseil québécois des événements écoresponsables, et augmenter le budget pour le développement d'outils de diffusion d'informations).
- Mesure 7 : Implanter un système de contenants consignés uniforme pour lutter contre le gaspillage des ressources.

- Mesure 8 : Développer des programmes de soutien à la réduction du gaspillage alimentaire en simultané avec le déploiement d'études. La CMQuébec devrait soutenir les mécanismes de récupération des surplus alimentaires déjà en place et offrir du soutien financier à la mission des organismes qui œuvrent pour une meilleure GMR au lieu d'avoir des programmes de financement.
- Orientation 3 : Aucune mesure en lien avec cette orientation n'est directement liée avec la réduction à la source.
- Mesure 15 : Créer des écocentres de quartiers fixes pour les quartiers centraux.
- Mesure 19 : Mesure inutile puisque la priorité est de promouvoir le réemploi et non de l'analyser.
- Corriger les incohérences dans la structuration de certaines orientations (ex. : présence d'une mesure de réduction à la source sous l'orientation sur la commercialisation responsable).

Nom: Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN)

Présentation en séances consultatives : Oui

Résumé:

Afin de lutter contre la précarité menstruelle dans une perspective écoféministe, le RGF-CN recommande que dans son nouveau PMGMR, la Communauté métropolitaine de Québec intègre :

- une subvention à l'achat de produits menstruels durables pour toutes les femmes, filles et personnes qui ont des menstruations.

Le RGF-CN défend le fait que cette mesure devrait être intégrée au PMGMR puisqu'elle contribue à la réduction à la source, tout en proposant une alternative à l'usage unique et répond aussi à la stratégie de développement durable adoptée par la Ville de Québec.

La proposition s'appuie sur des exemples appliqués dans 92 municipalités et huit arrondissements montréalais offrant un programme de subvention pour l'achat de produits menstruels réutilisables. Depuis janvier 2023, la Ville de Lévis l'applique également.

Nom: Entraide Agapè
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: Le réemploi et l'économie circulaire sont au cœur des opérations et des préoccupations d'Entraide Agapè, c'est pourquoi nous souhaitons présenter nos préoccupations en lien avec le PMGMR 2024-2031. Nous désirons positionner Entraide Agapè comme un partenaire incontournable dans l'atteinte des objectifs ambitieux du PMGMR 2024-2031 et souhaitons contribuer à l'effort colossal. Notre mémoire présente brièvement l'importance de reconnaître l'expertise et la contribution potentielle d'Entraide Agapè à la mise en œuvre de différentes pistes d'action proposées, d'offrir du soutien aux organisations existantes sur le territoire, d'accompagner rapidement les organismes de réemploi à traiter davantage de matières et de faire preuve de souplesse en lien avec les matières générées par les organismes de réemploi. Faits saillants du mémoire: - Principales matières traitées: matière organique (récupération, traitement et redistribution) et textile. - Plusieurs actions du PMGMR font partie de leurs opérations courantes. Recommandations: - Avant d'ouvrir de nouvelles ressourceries, offrir un soutien financier, matériel et humain aux organismes existants afin d'optimiser leurs opérations. - Accompagner rapidement les organismes de réemploi à traiter davantage de matières. - Faire preuve de souplesse en lien avec les matières générées par les organismes de réemploi (frais de disposition considérant qu'ils sont le dernier maillon de la chaîne).

Nom: Coop Carbone
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: - Travaille activement sur un projet entrepreneurial de création d'un Centre d'économie circulaire (CÉC) qui agirait comme accélérateur de la circularité sur le territoire de la grande région de Québec. - Souhaite devenir un partenaire actif de la CMQuébec dans le développement de plusieurs orientations et mesures du PMGMR considérant le rôle de leader que la Coop Carbone est appelée à occuper dans le cadre du CÉC. - Souhaite que le PMGMR 2024-2031 adopte un rôle plus important dans le

financement et la concrétisation des solutions novatrices et pérennes en économie circulaire, en l'occurrence le CÉC, afin de permettre aux entreprises de profiter d'une gamme de services complets (logistique, entreposage, recherche et développement, réseautage, etc.).

- Souhaite que les activités de communication et d'ISÉ du PMGMR soient davantage au service du CÉC et du même genre d'initiatives qui apportent une solution multiple aux enjeux entourant la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec.
- Souhaite que la CMQuébec se positionne comme promoteur de l'économie circulaire sur son territoire, tant d'un point de vue de participant actif dans des projets novateurs comme le CÉC, que d'un point de vue de bailleurs de fonds pour soutenir des démarches régionales structurantes.
- Bonifications de mesures proposées par la Coop Carbone :
    - Intégrer aux mesures 9 et 11 : Investir massivement dans des solutions innovantes comme le CÉC pour aider les entreprises d'économie circulaire à lever les freins qui portent atteinte à leurs activités et à leur croissance.
    - Intégrer à la mesure 10 : Contribuer au développement d'une réglementation fiscale à l'avantage des entreprises d'économie circulaire et porter les intérêts des entreprises d'économie circulaire dans les différentes réformes règlementaires.
    - Considérer le Centre d'économie circulaire comme une action phare de la mesure 20, d'une part pour faciliter l'organisation de la réponse des citoyens pour la réduction à la source et d'autre part comme initiative novatrice à mettre de l'avant pour convaincre les citoyens de l'accessibilité à une consommation responsable.
    - Intégrer à la mesure 2 et 5 : S'assurer que les acteurs de l'économie circulaire bénéficient du plan de communication et des outils d'ISÉ développés par la CMQuébec pour assurer un achalandage constant.
    - Intégrer à la mesure 3 : Ajouter les entreprises d'économie circulaire dans la programmation des visites et assurer l'accessibilité à ces lieux via un Centre d'économie circulaire adapté.
    - Intégrer à la mesure 6 : Assurer une place centrale pour les acteurs d'économie circulaire dans la stratégie pour des événements écoresponsables, à travers des partenariats solides et des ententes avantageuses, directement auprès du Centre d'économie circulaire qui sera outillé pour gérer la demande.
    - Intégrer dans la mesure 12 : Joindre à une campagne de déploiement de la collecte sélective en ICI et dans les multilogements une campagne pour la saine gestion des encombrants en partenariat avec les acteurs du milieu et, en l'occurrence, avec le Centre d'économie circulaire comme guichet unique des encombrants et autres matières problématiques.
    - Intégrer dans la mesure 24 : Donner une saveur d'économie circulaire aux outils visant l'approvisionnement responsable, permettre au réseau d'entraide de montée en compétence en termes d'expertise en économie circulaire, mettre le réseau en avant plan dans la sphère circulaire du Québec, faire du réseau un lieu où les acteurs du milieu peuvent exprimer leurs enjeux et leurs défis.

Nom: Fédération de l'union des producteurs agricoles de la région de la Capitale-Nationale (UPA)
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: La fédération de l'UPA Capitale-Nationale Côte-Nord souhaite apporter ses commentaires et ses préoccupations concernant certaines mesures du PMGMR de la CMQuébec, soit celles concernant les opportunités de maillage, la valorisation et la gestion des plastiques agricoles et le projet de biométhanisation. Enjeux prioritaires soulignés par l'UPA : - Plastiques agricoles : le manque de débouchés pour valoriser les plastiques agricoles, l'impact au niveau des coûts supplémentaires assumés par les producteurs agricoles, la localisation et l'accessibilité des points de dépôt. - Le projet de Biométhanisation : l'approvisionnement et l'emplacement des usines de biométhanisation, les risques à considérer et les mesures à prendre concernant l'épandage des différents digestats des usines, pour ne nommer que ceux-là. La communication entre la Communauté métropolitaine du Québec et les autres organismes du milieu œuvrant déjà dans les opportunités de maillage sera un élément clé afin d'élargir le réseau de contacts et assurer une valorisation des matières recyclées. Nous aimerions que ceux-ci soient pris en considération au courant des prochains mois pour favoriser l'atteinte des objectifs du PMGMR de la CMQuébec.

Nom: Craque-Bitume
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: - Craque-Bitume souhaite que le PMGMR mette en valeur la complémentarité des différentes approches en gestion des matières résiduelles organiques, en l'occurrence la biométhanisation et le compostage domestique et communautaire. - Les méthodes à échelle humaine sont à soutenir et encourager, car elles jouent un rôle clé et permettent d'assurer une offre de services complète aux citoyen·ne·s, en comblant les besoins de certain·ne·s qui ne sont pas adressés par la collecte et en permettant une forme de réduction à la source. - Comme mesures concrètes, nous proposons la subvention d'équipement nécessaire à la pratique du compostage aux citoyen·ne·s, ainsi que l'investissement dans les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation, incluant le compostage communautaire.

Nom: Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE)
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: Nous tenons à vous féliciter pour la présence de la mesure 6 (Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire). Nous tenons à vous offrir nos services pour la mise en œuvre de celle-ci si jamais nous pouvons vous être utiles. Enfin, nous souhaitons insister sur le besoin de préciser vos indicateurs, votre système de reddition de compte et la cible. Ces précisions sont des conditions de succès et le succès c'est ce que l'on se souhaite tous avec ce nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec. Suggestions 1. Ajouter des exemples de piste d'action : a. Mettre en valeur les organisateurs d'événements avec des pratiques responsables. b. Développer et adopter des critères écoresponsables harmonisés pour l'ensemble des événements se déroulant sur le territoire de la CMQuébec. c. Ajouter ces critères aux formulaires d'octroi de permis d'utilisation du territoire pour la tenue d'événements. 2. Ajouter un indicateur de suivi : Taux de détournement des matières résiduelles dans les événements. 3. Modifier la cible de 2031 pour (exemple) : Atteinte du taux de détournement visé pour au moins 30 événements publics par année en 2031.

Nom: Conseil régional de l'environnement (CRE) Capitale-Nationale
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: Le CRE Capitale-Nationale souligne certaines mesures incontournables contenues au projet de PMGMR, telles que la mise en place de solutions de rechange aux produits à usage unique (7) et de mesures incitatives pour encourager le réemploi (9), la promotion des actions de réduction à la source (30) ainsi que le soutien au développement de l'économie circulaire sur le territoire (orientation 6). Bien que les mesures du projet de PMGMR 2024-2031 soient ambitieuses, il est essentiel que les actions qui les composent le soient tout autant. Ainsi, le CRE Capitale-Nationale émet cinq recommandations :

1. Intégrer l'éducation à la consommation responsable dans les campagnes de communication menées par la CMQuébec; « Il est préférable de favoriser le changement de comportement de manière imparfaite auprès de 100 000 familles plutôt que de miser sur un résultat parfait auprès de 100 familles. » (en lien avec mesure 20).
2. Développer l'offre d'accompagnement et de ressources offertes par la CMQuébec aux ICI par exemple en bonifiant les programmes existants de réduction des produits à usage unique.
3. Encourager les municipalités à s'approprier les objectifs du PMGMR en adaptant leur réglementation et en se dotant de leurs propres politiques de gestion des matières résiduelles.
4. Encourager l'écologie industrielle à travers l'implication des municipalités. « Le financement de (la mesure 27) devrait être bonifié et les objectifs de maillages augmentés afin de soutenir efficacement le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQ. ».
5. Assujettir les multilogements à la collecte sélective tout en ayant recours aux nouvelles technologies de la collecte des matières résiduelles, telles que la tarification incitative et les conteneurs enfouis pour faciliter leur adhésion/engagement.

Nom: Villes et Régions Innovantes (VRIc)
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: - De votre projet de PMGMR, nous ferons ressortir quelques éléments à améliorer : la robustesse de l'économie circulaire dans le cycle du carbone.

Nom: Entraide Diabétique du Québec
Présentation en séances consultatives : Oui
Résumé: - Entraide Diabétique du Québec collecte des vêtements et menus articles de maison en bon état dans un but de revente, pour financer la mission de Diabète Québec. - Récupération via des cloches et cueillette à domicile. - Possibilité de fournir des statistiques aux villes et MRC des quantités collectées annuellement et de développer un projet-pilote (boîtes de dons illégales et protection des comptoirs locaux).

Annexe 2 - Synthèse des mémoires et commentaires non présentés

Cette section présente la synthèse des mémoires et des commentaires reçus, mais non présentés.

Nom: Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)
Présentation en séances consultatives : Non
Résumé: - Intérêt à devenir partenaire de la CMQuébec pour contribuer à l'avancée des projets touchants les ICI (ex. : collaborer à une partie de l'étude sur les habitudes et les comportements de la population relativement à la GMR au sein de son parc de logements, établir un cadre d'échange formel concernant les résidus de CRD, etc.). - Implanter un service centralisé et collectif de collecte, d'entreposage et de redistribution des objets ménagers monstres générés par des situations de changements de locataires afin d'éviter leur élimination.

Nom: Québec'ERE
Présentation en séances consultatives : Non
Résumé: 1. Sensibiliser et éduquer tous les citoyens : Il faut s'attaquer au problème de la surconsommation et éduquer les citoyens aux conséquences de leur choix. Plus le consommateur comprend d'où viennent les ressources qu'il consomme et ce qu'elles deviennent après leur utilisation, plus il est intéressant pour lui de s'impliquer en matière de consommation responsable, résultant en une saine gestion des matières résiduelles priorisant la réduction à la source. Offrir des formations traitant spécifiquement de consommation. Par exemple, choisir plus judicieusement ses produits en fonction de leur emballage et de leur élimination contribuerait à la réduction à la source. Permettre un contact avec une réalité parfois difficile à imaginer. Quand on connaît le mode de fonctionnement d'un centre de tri et la réalité quotidienne des gens qui y travaillent, on saisit davantage l'importance de suivre les consignes en matière de récupération. La mesure #3 du PMGMR 2024-2031 répond parfaitement à cette exigence. 2. Miser sur le milieu scolaire comme un effet levier pour le reste de la population : Offrir un programme de formations gratuites aux établissements scolaires à des fins

d'éducation et d'accompagnement sur le terrain. Rejoindre les 180 écoles sur le territoire de la CMQuébec.
Utiliser les formations et outils ISÉ existants.

3. Augmenter les budgets pour éduquer
   Bénéficier de budgets majorés en ISÉ pour bien répondre aux 7 objectifs ambitieux qu'il s'est fixés.
   Notez que le PGMR qui a précédé le PMGMR 2016-2021 promettait d'investir un budget de 5 $ par porte en ISÉ. L'ensemble de cette somme n'avait malheureusement jamais été au rendez-vous.

Nom: Nourrir Ensemble

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

Les aliments doivent d'abord servir à nourrir les gens qui vivent de l'insécurité alimentaire. Les besoins sont grands et ils ne cessent d'augmenter. Il est demandé d'offrir un appui (financier, logistique, matériel, etc.) aux organisations collectives qui contribuent à redistribuer les aliments dans les communautés.

Les problématiques liés à la récupération des surplus alimentaires sont souvent d'ordre logistiques et organisationnels, la problématique la plus importante étant celle du transport.

Pour favoriser la redistribution, il est recommandé de :

- Faire le portrait des pratiques de récupération alimentaire et du gaspillage alimentaire dans les ICI (restaurants, épiceries, hôpitaux, etc.).
- Supporter les projets de transport des denrées récupérées et des repas (vélos-cargos et petits camions).
- Supporter les projets de récupération alimentaire (Moisson Qc, banques alimentaires, frigos-partage et initiatives communautaires et citoyennes).
- Disposer d'infrastructures d'entreposage et de transformation des aliments, surtout dans les quartiers centraux.
- Encourager le dialogue entre différents secteurs, afin de favoriser les pratiques d'économie circulaire, la mutualisation, le partage, la recherche et le développement de solutions collectives.
- Faire connaître les crédits d'impôt pour les dons d'aliments aux organismes par les agriculteurs.

Nom: Équiterre

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

La réduction à la source et l'élimination sont inversement proportionnelles : plus l'on réduit, moins les besoins d'avoir recours à l'enfouissement et à l'incinération seront importants. Il devient urgent de reconnaître le potentiel des deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E, et de mettre en place des actions conséquentes pour favoriser la consolidation et le déploiement de solutions concrètes partout au Québec. Selon Équiterre, cette hiérarchie pourrait même être bonifiée pour intégrer deux R supplémentaires, soit de refuser avant tout ce qui n'est pas nécessaire, et de réparer.

Équiterre salue la volonté de la CMQuébec de faire de la réduction à la source une priorité, et souhaite proposer quelques actions concrètes qui vont en ce sens.

Recommandation 1 : Que la CMQuébec Rive-Nord appuie les municipalités pour l'instauration d'un système d'adhésion volontaire (« opt-in ») pour la distribution de circulaires.

- Par la pose d'un autocollant par exemple qui indique le consentement à recevoir de la publicité.
- Le règlement de la Ville de Mirabel, ou celui de la Ville de Montréal pourraient servir de modèle pour l'établissement d'un tel règlement pour les municipalités liées à la CMQuébec.
-

Recommandation 2 : Que la CMQuébec Rive-Nord soutienne financièrement les initiatives d'autoréparation et en assure la promotion.

Recommandation 3 : Que la CMQ-Québec Rive-Nord mette en place une subvention à la réparation pour les ménages de la CMQuébec Rive-Nord.

- Considérant que le coût de la réparation peut s'avérer un frein.

Recommandation 4 : Coordonner une campagne au niveau de la Communauté métropolitaine pour le réemploi dans le cadre des déménagements en juillet.

- 1 déménagement sur 5 s'effectue dans les 2 semaines entourant le 1er juillet ce qui engendre une importante quantité d'objets acheminés à l'élimination alors qu'ils auraient pu être réutilisés ou recyclés.

Nom: Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

- Salue le fait que la CMQuébec prend en considération la transition en cours pour la collecte sélective, notamment en recommandant aux municipalités de prendre en considération les changements à venir et de mettre à jour leur outil de planification et leur règlement en lien avec la collecte sélective.
    - Partagent avec la CMQuébec plusieurs préoccupations quant à la collecte sélective, notamment quant à la nécessité d'améliorer la qualité du tri en réduisant la quantité de contamination.
    - Une mise en garde est soulevée quant aux mesures incluses dans le projet de PMGMR visant à accroître et améliorer la desserte de diverses clientèles sur le territoire. En effet, ÉEQ mentionne qu'elle développera divers plans de desserte (ICI et lieux extérieurs) et fixera les paramètres des clientèles actuelles et à venir. Ces éléments seront inclus dans des ententes contractuelles pour encadrer la relation avec les partenaires municipaux.
    - Ouverture de ÉEQ à maintenir le dialogue avec la CMQuébec au cours des prochaines années afin de faciliter la transition vers la pleine responsabilité des producteurs.

Nom: Citoyenne (nom confidentiel)

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

Réemploi

- Imprimer le Bottin du réemploi et diffusion dans les événements d'ISÉ des composantes.
- Mettre en valeur le troc et la location.

Partenariat et concertation

- Mettre sur pied et gérer une plateforme électronique de maillage d'entreprises et d'économie circulaire, et ce, interrives.

Modifications du PMGMR

- Jumeler les mesures 2 (sensibilisation des citoyens et ICI à la GMR) et 5 (développer et diffuser des outils pratiques en GMR), car elles sont similaires.
- Définir une mesure portant spécifiquement sur les textiles et leur mise en valeur, car il s'agit d'une matière problématique importante.

- Mesure 15 (optimiser les services des écocentres) : renforcer la piste d'action portant sur le réemploi (ex. : Augmenter l'accès ou la part du réemploi dans les écocentres).
- Mesure 11 (optimiser la gestion des matières problématiques) : ôter le terme « problématiques » afin d'englober autant le gypse que le liège ou autre matière.
- Mesure 29 (mettre en place des mécanismes pour valoriser le bois généré) : trouver un autre terme que « générer » dans le libellé de la mesure afin de ne pas confondre le sens du terme avec « créer ».

Nom: Écobâtiment

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

- Les retardateurs de flamme, les antifongiques et les nombreux autres produits composant les matériaux et assemblages de construction se retrouveront dans l'environnement lors de leur valorisation par combustion, pour le sol ou encore dans d'autres matériaux qui, à leur tour, seront revalorisés.
- Également, la présence de contaminants est plus grande dans les matériaux de construction modernes, d'autant plus que la séparation de ces derniers est plus complexe en raison des amalgames créés et des assemblages chimiques.
- Écobâtiment souhaite devenir un collaborateur des projets de la CMQuébec en lien avec la valorisation des matériaux des CRD.

Nom: Gabriel Dubois

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

- Est-ce possible de trouver une solution afin de recycler le textile trop usé? Par exemple, les vêtements troués qu'on ne peut pas aller porter au Village des Valeurs ou encore dans une boîte de dépôt de textile.

Nom: Paul Crête

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

- Il faut assurer le maintien du soutien au compostage communautaire et l'encourager, car il génère une prise de conscience accrue à la nécessité de la récupération, beaucoup plus que l'action industrielle de l'usine de biométhanisation qui ne diminue en rien la consommation. Je participe et bénéficie depuis plusieurs années à l'action de Craque Bitume.

Nom: Anthony Cadoret

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

Quelques pistes d'actions possibles pour diminuer l'élimination des déchets et l'extraction de ressources naturelles :

- Encadrer les plastiques à usage unique (ex. : les interdire ou les taxer significativement, implanter des mesures de réduction de leur utilisation, entre autres par le biais de La Vague, etc.).
- Créer et promouvoir les commerces zéro déchet, ou au moins garantir une justice fiscale aux commerces zéro déchet, notamment les épiceries, qui paient les mêmes taxes municipales malgré qu'ils n'utilisent pas les services de collectes de déchets.
- S'inspirer des initiatives de réutilisation de matériaux de construction (ex. : recyclerie La Patente).
- Créer des initiatives d'économie de partage (ex. : des bibliothèques d'objets, notamment From au Royaume-Uni ou Lund en Suède, et des outilsthèques, comme La Patente, etc.).
- Imposer des mesures strictes aux entreprises et aux propriétaires immobiliers.
- Taxer ou interdire la vente de matériaux de construction non durables.
- Miser sur des solutions communautaires et réglementaires plutôt qu'industrielles (ex. : maintenir le compostage communautaire et ne pas miser uniquement sur la biométhanisation) et faire valoir leurs bénéfices.
- Subventionner les produits d'hygiène durable.
- Favoriser l'implantation d'une collecte à plusieurs voies, à l'instar de l'Europe, afin d'améliorer le tri à la source.

Nom: Mathieu Breton

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

Tri des matières de CRD

- Il faudrait s'inspirer de la certification LEED et toujours séparer les matières des chantiers de construction dès le début pour favoriser leur valorisation.

Élimination de matières recyclables

- Il y a encore beaucoup trop d'entreprise et de multilogements qui n'ont pas de contenant de recyclage ; il faudrait les obliger à adhérer à la collecte des matières recyclables.

Production et commercialisation responsable

- Les individus ont une responsabilité, mais si le marché n'offre pas de réelles alternatives, nous sommes collectivement perdants et il faut donc éliminer la pollution à la source via la production de produits responsables, car la bonne volonté des entreprises n'est pas suffisante.

Écocentre mobile

- Énormément de citoyens n'ont pas le temps, l'énergie ou les ressources pour se déplacer jusqu'à un écocentre. Nous accumulons souvent de petites quantités de matières qui ne vont pas aux déchets ou au recyclage.

Collecte des résidus verts

- La Ville de Québec dépense beaucoup d’argent, de temps et de ressource par année pour des feuilles qui pourraient rester au sol.

Collecte intelligente et électrifiée

- Il serait pertinent d’avoir des camions de collecte électrique et d’implanter des collectes intelligentes pour avoir une meilleure traçabilité des contaminants afin de réprimander les contrevenants.

Nom: Groupe Immobilier Oxford

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

- Inquiétude quant à l'insuffisance des moyens qui seront mis en œuvre pour assurer l'atteinte des objectifs du PMGMR.
- Nécessité de développer des systèmes de gestion efficaces de matières problématiques (ex. : encombrants, palettes de bois, textiles).
- Préoccupation par rapport à l'utilisation des sacs mauves et à la biométhanisation :
- L'utilisation de sacs mauves augmentera la manutention aux tables de triage de la foire alimentaire ainsi que le temps de manutention pour leur disposition, ce qui nécessitera l'embauche de personnel supplémentaire, car des sacs mauves de 45 L ne pourront pas contenir beaucoup de matières organiques.
- Nécessitera l'achat de contenants adaptés aux dimensions des sacs mauves.
- Engendra la gestion des matières organiques « orphelines », car non acceptées à la biométhanisation (ex. : carton souillé de nourriture, lot de serviettes à main, etc.), et nécessitera un 2e fournisseur pour collecter l'ensemble des matières organiques des Galeries de la Capitale.
- Nécessitera la peser les volumes de matières organiques pour la Ville de Québec afin de dresser les rapports de valorisation et valider les crédits, ce qui ajoutera du temps de travail.

Nom: AgriRÉCUP

Présentation en séances consultatives : Non

Résumé:

- Au 30 juin 2023, les entreprises qui fabriquent, distribuent et vendent des produits agricoles visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE), totalisant une trentaine de plastiques agricoles et autres emballages et produits utilisés dans les fermes québécoises doivent prévoir la mise en place d'un système de récupération et de valorisation de leurs produits.
- AgriRÉCUP travaille depuis plusieurs années à faire avancer le dossier de la responsabilité élargie des producteurs (REP) concernant les plastiques agricoles et a une grande expertise dans la mise en place des points de dépôt afin de les récupérer et valoriser.
- La mesure 31 du projet de PMGMR de la CMQuébec est tout à fait alignée avec les objectifs de la REP et ceux d'AgriRÉCUP.
- AgriRÉCUP souhaite être un acteur clé dans la mise en place du système de récupération et de valorisation des produits agricoles visés par le Règlement sur le territoire de la CMQuébec.

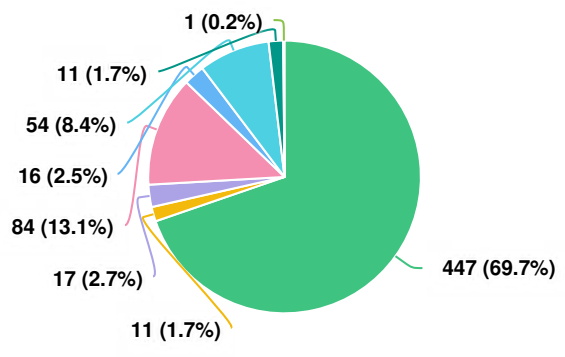
Nom: Julien Gaudreau
Présentation en séances consultatives : Non
Résumé: - Je pense qu'il faut planifier la fermeture de l'incinérateur de Québec par une réduction drastique de la production des déchets à la source. Cette réduction doit passer par des mesures d'écofiscalité et des mesures réglementaires contraignantes. La Ville de Québec devrait cesser d'importer des déchets d'autres territoires pour les brûler dans l'incinérateur.

Nom: Moisson Québec
Présentation en séances consultatives : Non
Résumé: - Moisson Québec a participé activement à la réalisation de l'atteinte des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021 en présentant le Programme de récupération en supermarchés. - Moisson Québec souhaite travailler activement avec la CMQuébec et jouer un rôle de premier plan dans la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre du prochain PMGMR. - Depuis le début de la pandémie, le nombre de personnes aidées par mois est passé de 35 000 à près de 70 000. - Moisson Québec a besoin de récupérer encore plus de surplus alimentaires, et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles doit aller en ce sens.

Nom: Synchro Immobilier
Présentation en séances consultatives : Non
Résumé: - Je suis préoccupé par les surcoûts que la gestion des déchets va apporter, surcoûts qui, en fin de compte, seront assumés par les donneurs d'ouvrage, donc ultimement par les citoyens. - Il serait opportun de mettre en place un processus de changement rigoureux, mais surtout en douceur et en compréhension de l'état du marché de la construction actuellement. - Il faut faire attention pour ne pas créer un problème à cause de la résolution d'un autre, en l'occurrence résoudre le problème de tri des résidus de CRD via la gestion des déchets in situ, mais créer un problème de transport en provoquant des transports de longues portées vers les sites de disposition ou de recyclage.

Annexe 3 - Résultats du sondage en ligne

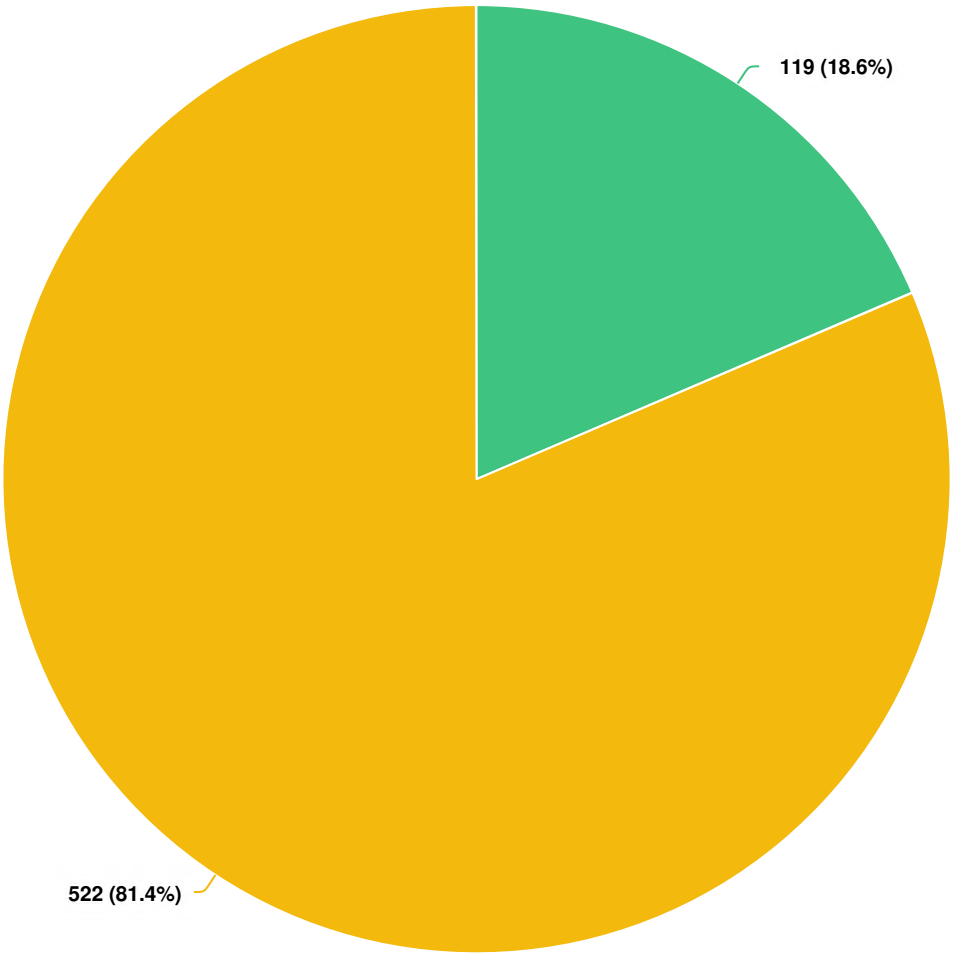
Q1 Dans quel secteur de la CMQuébec habitez-vous ?



Options de questions

- Ville de Québec et ses arrondissements
- Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Ville de L'Ancienne-Lorette
- Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans
- Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré
- Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier
- Je ne demeure pas dans ces secteurs
- Je ne sais pas

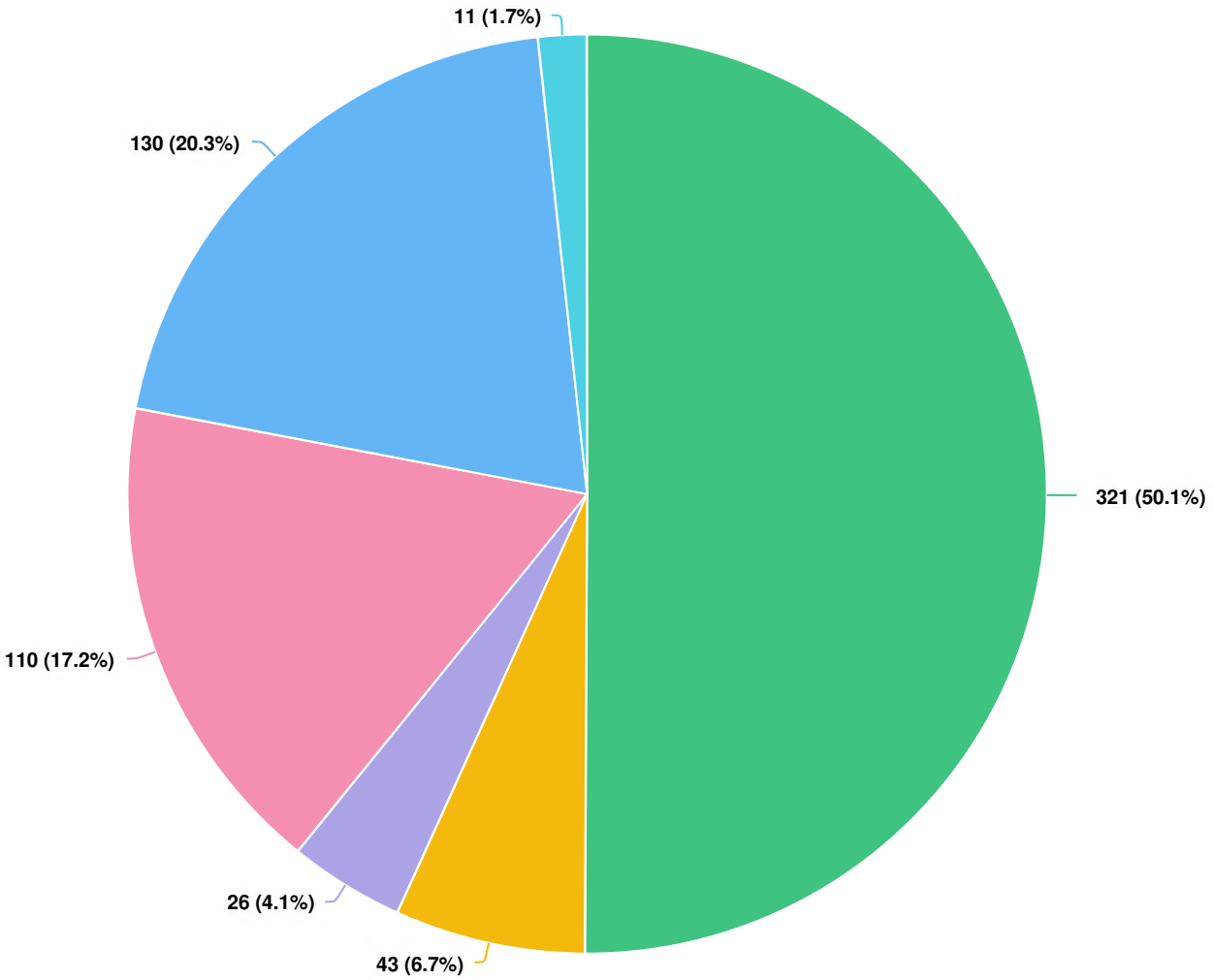
Q2 Êtes-vous locataire ou propriétaire ?



Options de questions

Locataire Propriétaire

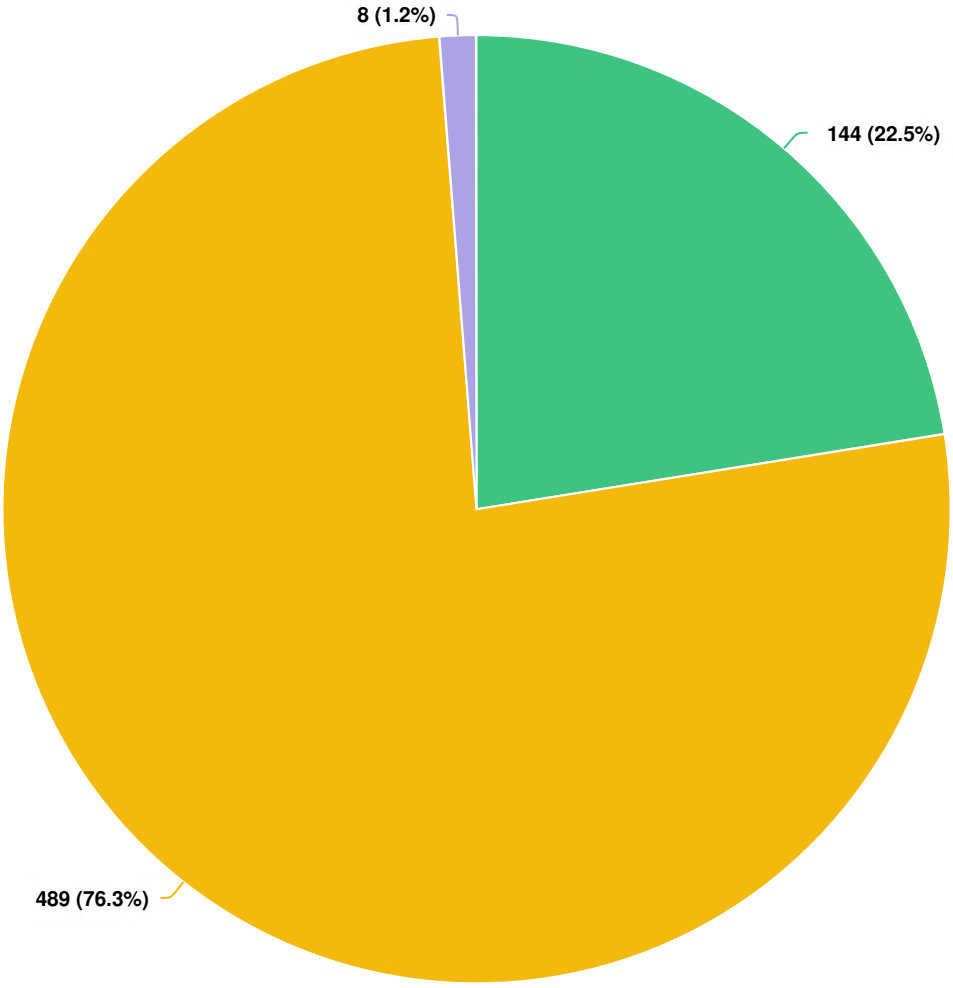
Q3 Dans quel type d'habitation logez-vous ?



Options de questions

- Unifamilial
- Jumelé
- Maison de ville
- Plex (ex. : duplex, triplex, quadruplex, etc.)
- Multilogement (ex. : condos, appartement, etc.)
- Autre (Spécifiez)

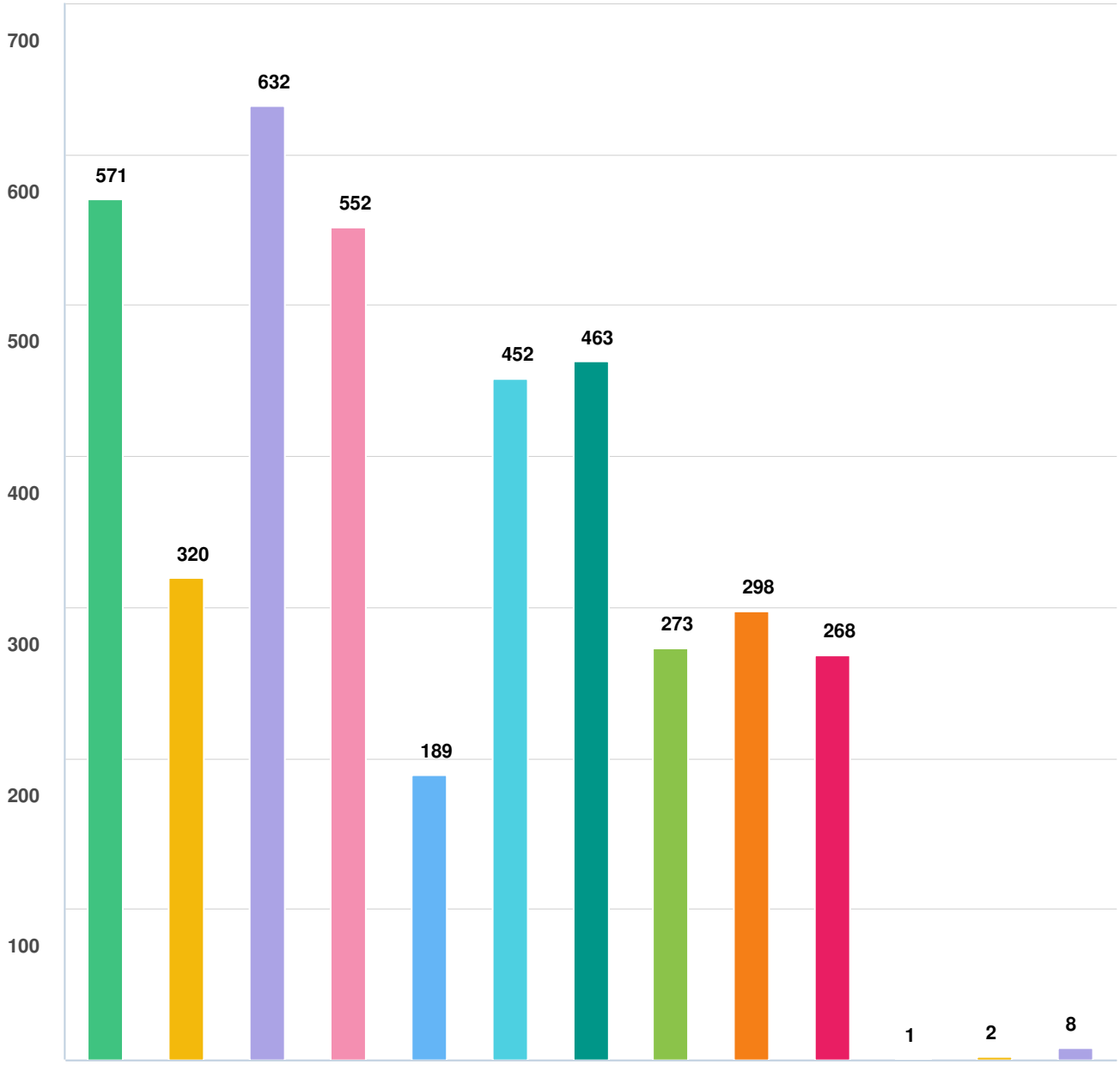
Q4 Dans votre ménage, êtes-vous la personne qui s'occupe de trier les matières résiduelles ?



Options de questions

- Oui, moi seulement
- Oui, de manière partagée avec d'autres personnes
- Non, jamais

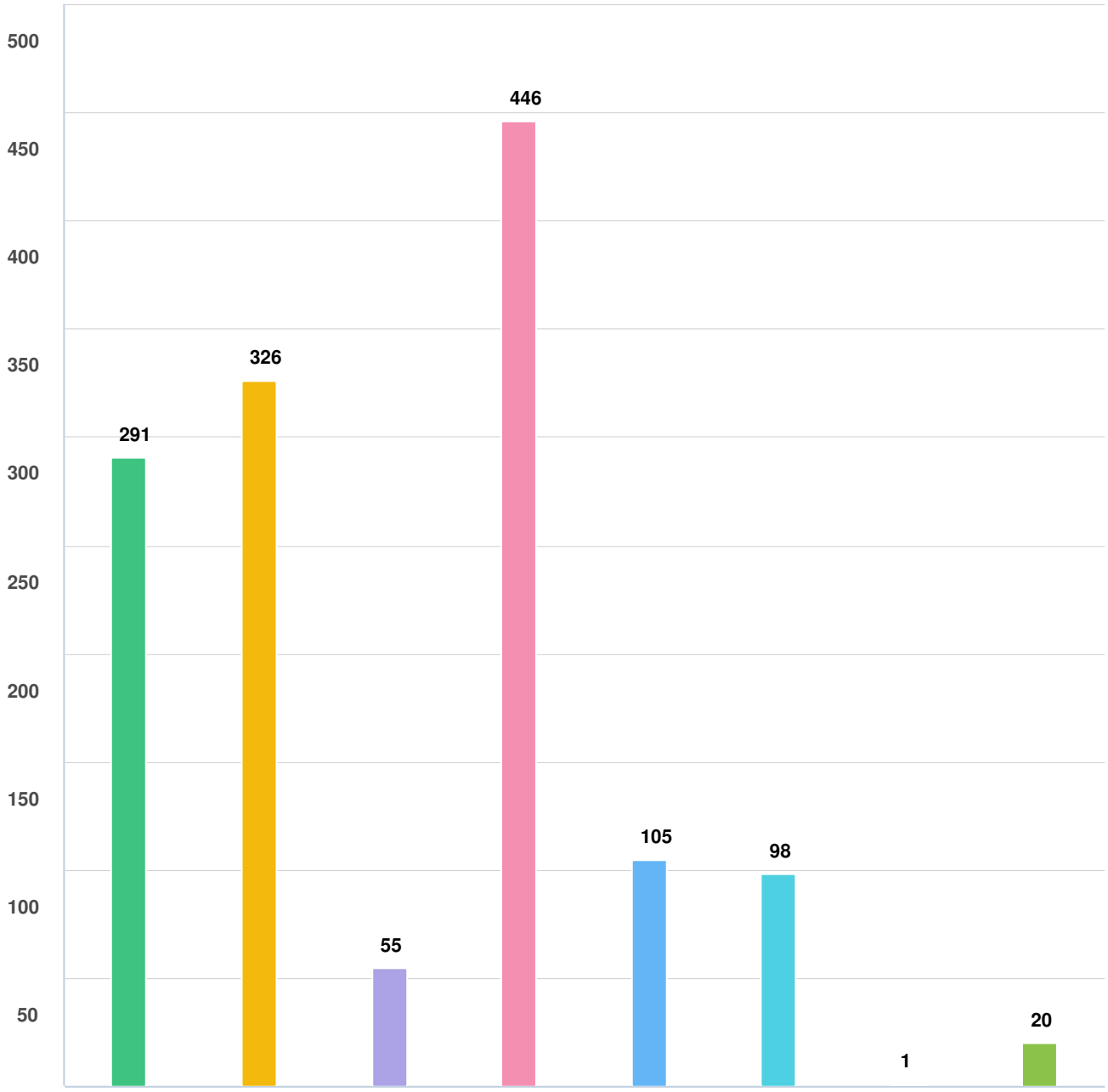
Q5 À la maison, quelles matières résiduelles triez-vous afin d'en disposer adéquatement ?



Options de questions

- Déchets
- Matières organiques
- Matières recyclables
- Résidus domestiques dangereux (ex. : piles, peintures, batteries, ampoules, etc.)
- Textiles
- Encombrants
- Technologies de l'information et de la communication (ex.: matériel électronique, ordinateur, cellulaire, etc.)
- Ferraille
- Matériaux de construction, rénovation et/ou démolition
- Appareils de réfrigération (ex. : vieux congélateurs, climatiseurs, réfrigérateur, etc.)
- Je ne sais pas
- Je ne sépare pas les matières
- Autre (Précisez)

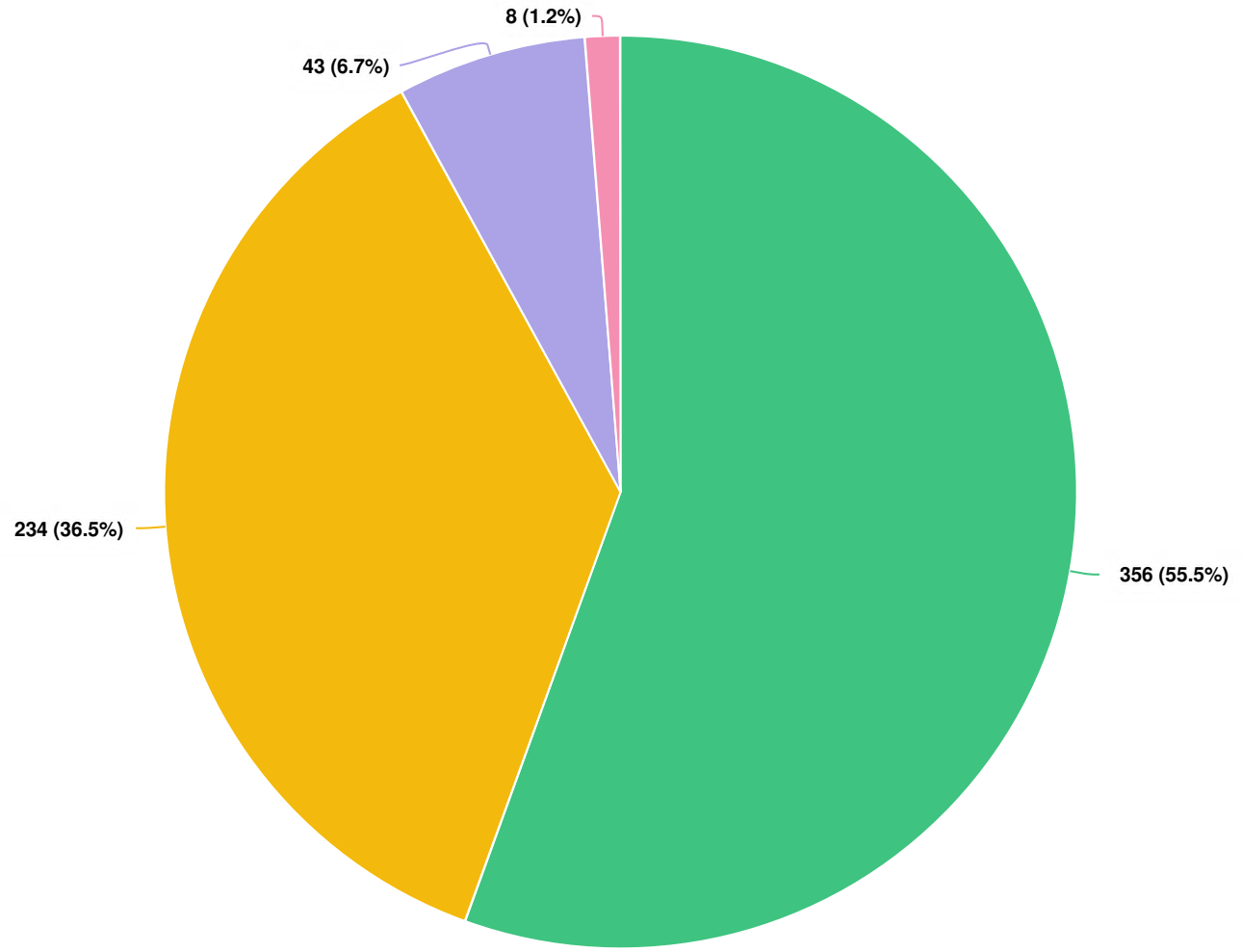
Q6 Lorsque vous êtes incertain de la manière de disposer d'un déchet, comment faites-vous pour prendre une décision ?



Options de questions

- Je me fie à la matière (ex. : matière organique, métal, papier, plastique, etc.)
- Je recherche l'information inscrite sur l'objet ou l'emballage
- Je demande conseil à quelqu'un dans mon entourage
- Je consulte des ressources externes en ligne (ex : site internet, applications mobiles)
- Je consulte des ressources externes papier (ex : dépliant de la municipalité)
- Je le jette à la poubelle
- Je ne sais pas
- Autre (Spécifiez)

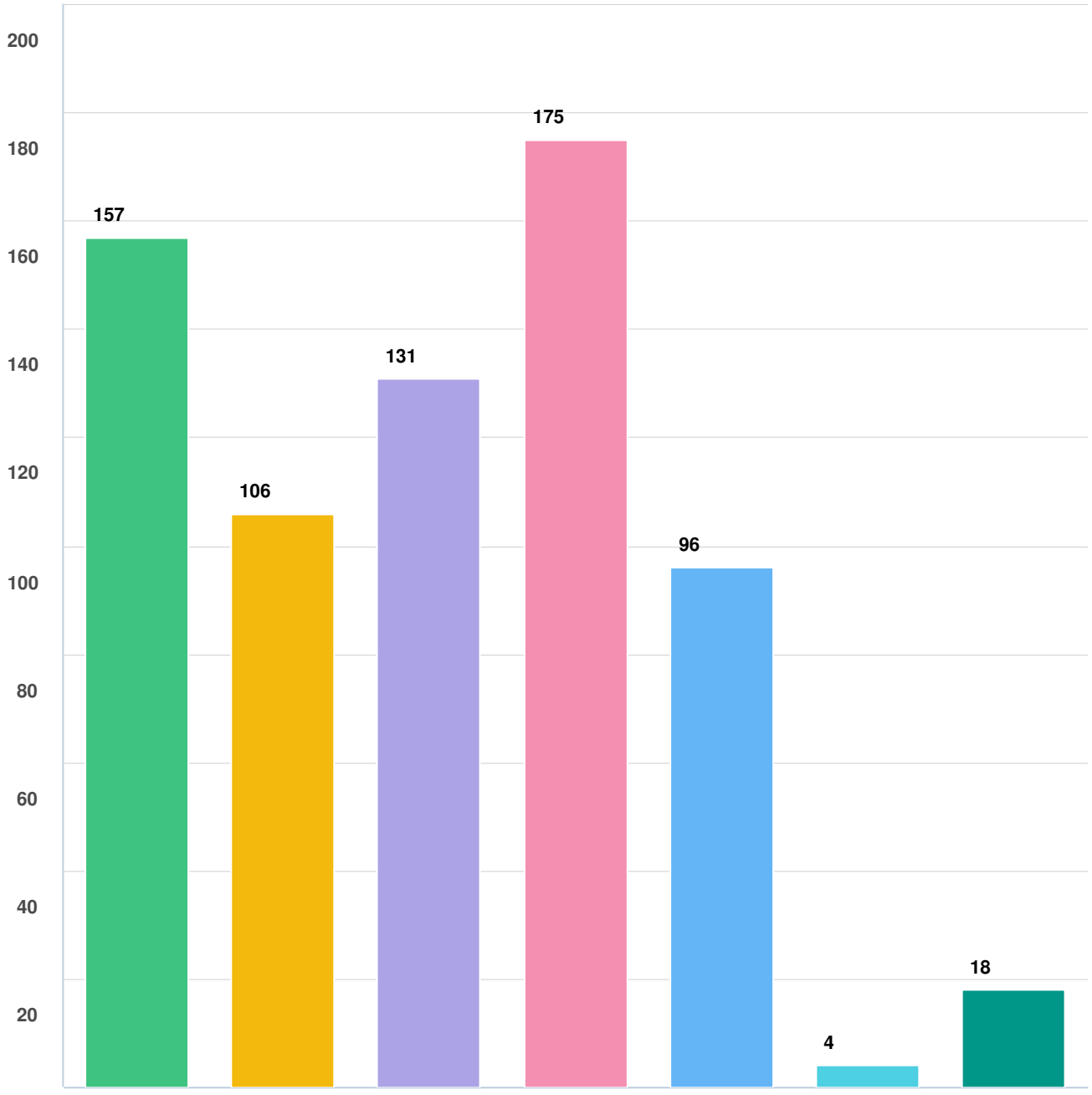
Q7 Concernant la gestion des déchets dans votre municipalité, pensez-vous avoir toute l'information nécessaire pour disposer de vos matières résiduelles de manière adéquate ?



Options de questions

- Oui, j'ai toute l'information nécessaire
- Partiellement, il me manque certaines informations pour disposer de mes matières de manière adéquate
- Non, je manque d'information
- Je ne sais pas

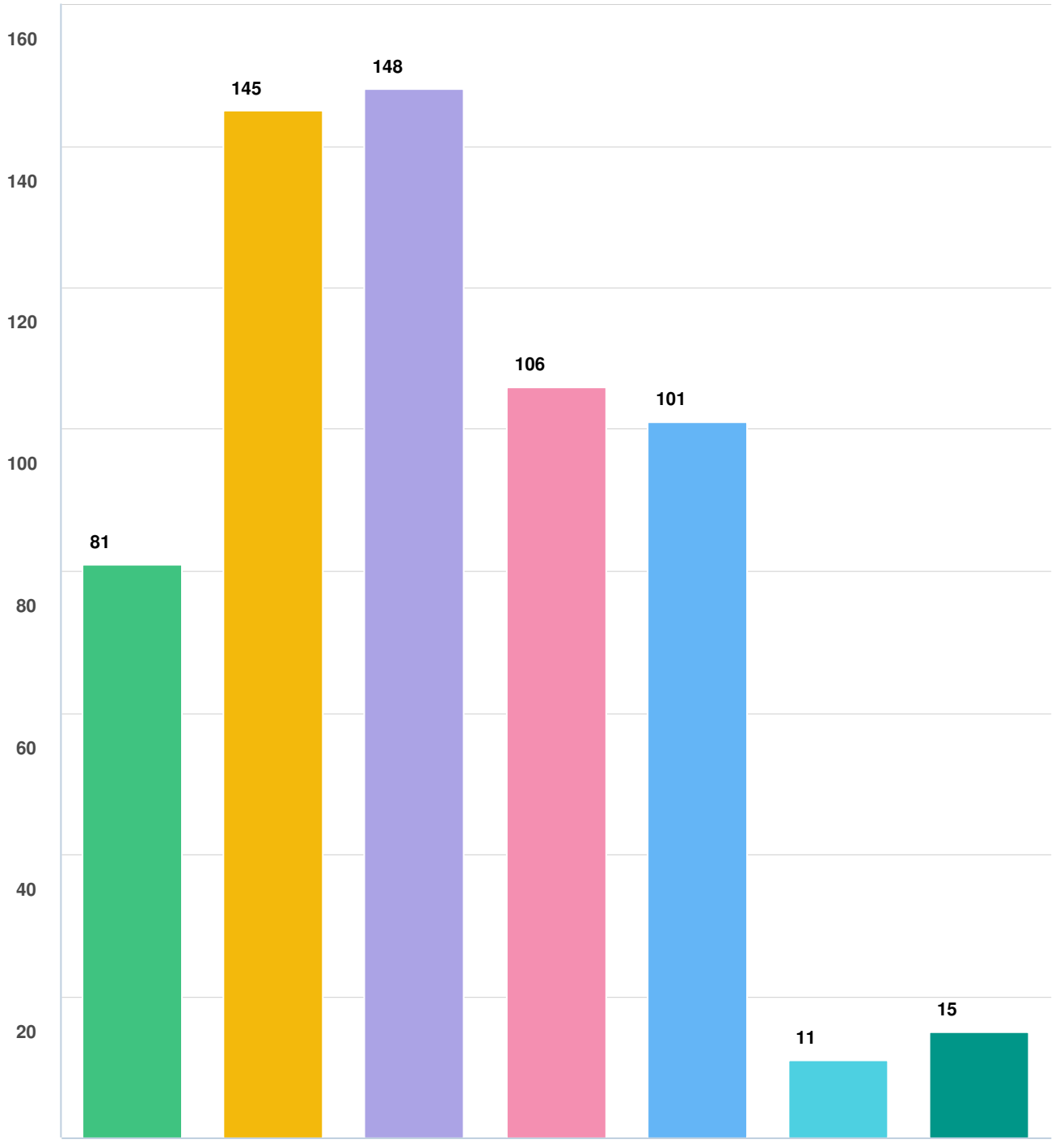
Q8 Quelles informations pratiques vous permettraient de disposer de vos matières résiduelles de manière adéquate ?



Options de questions

- De l'information sur comment bien trier ses matières
- De l'information sur les points de dépôt à proximité (ex. écocentres)
- De l'information sur les collectes spéciales (ex. écocentres mobiles, déploiement de la biométhanisation sur le territoire, etc.)
- De l'information sur l'avenir des matières une fois envoyées au recyclage, aux ordures, à l'écocentre, à la collecte des encombrants, etc.
- De l'information sur l'actualité en lien avec la gestion des matières résiduelles
- Je ne sais pas
- Autres (Spécifiez)

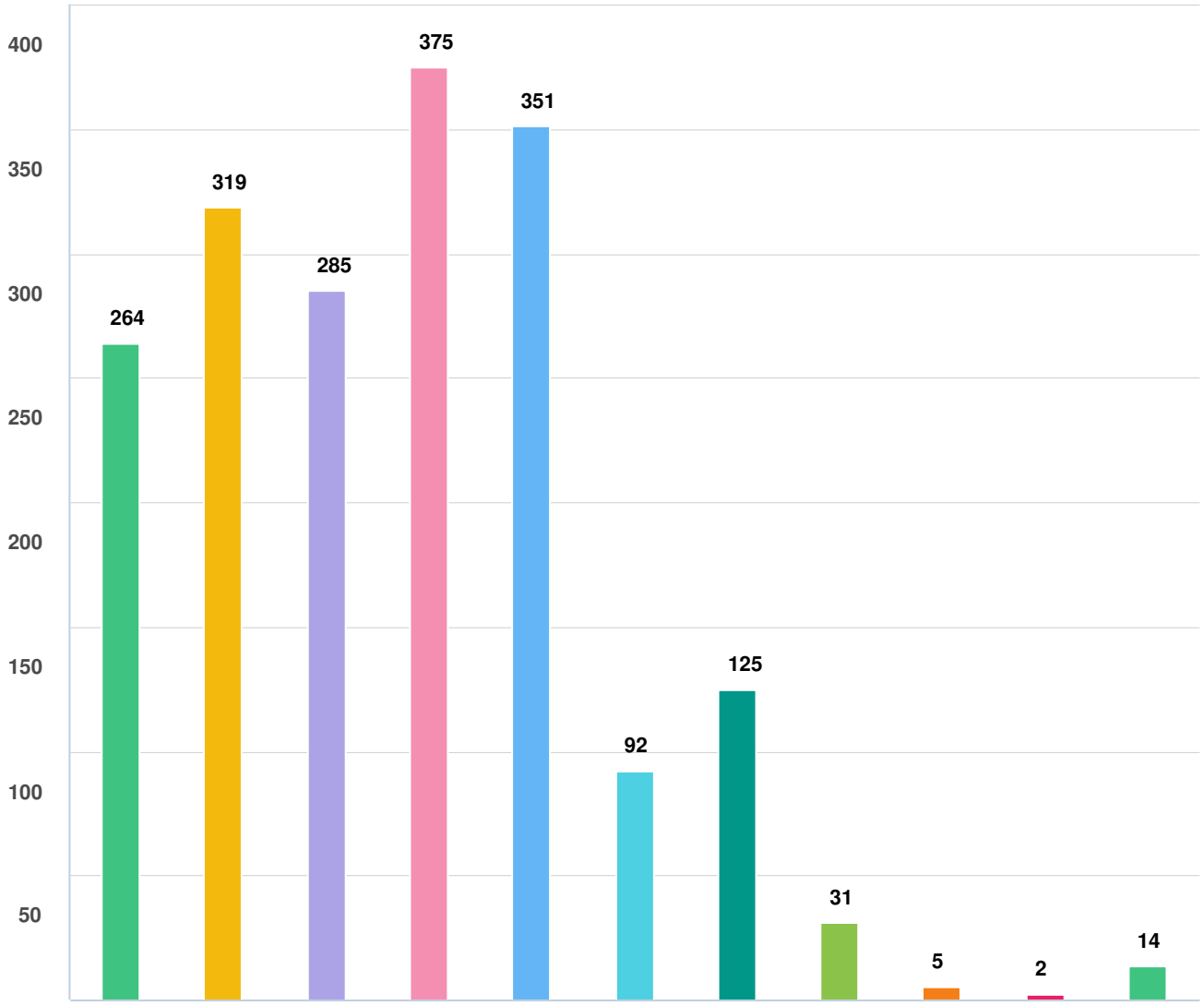
Q9 Quels seraient les meilleurs moyens de vous communiquer les façons de disposer de vos matières résiduelles de manière adéquate ?



Options de questions

Campagne publicitaire
Dépliant papier reçu par la poste
Site Web de votre municipalité
Réseaux sociaux de votre municipalité
Application mobile
Je ne sais pas
Autre (Précisez)

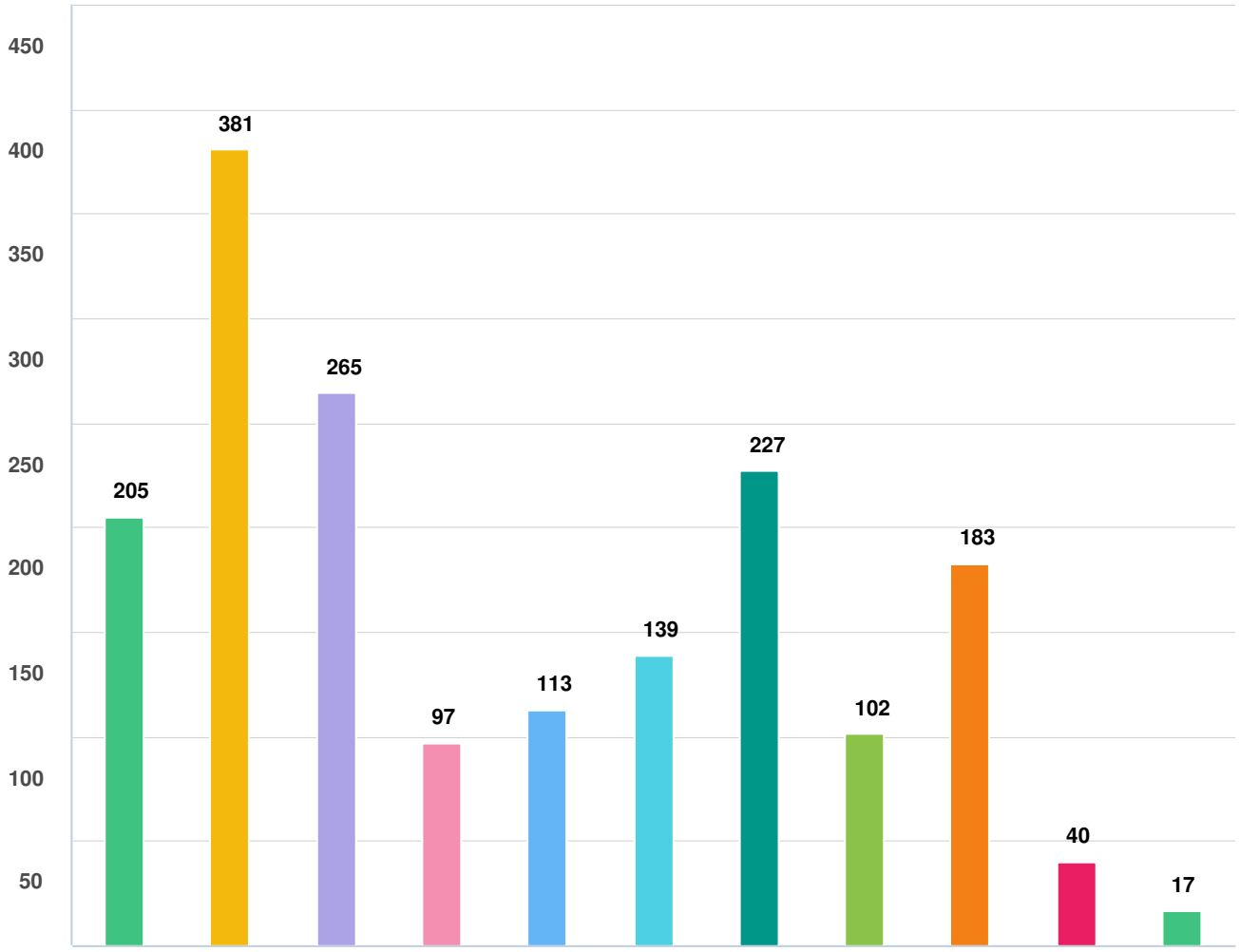
Q10 Selon vous, parmi les gestes suivants, quels sont les trois plus importants pour vous permettre de réduire la quantité de matières résiduelles collectée par votre municipalité ?



Options de questions

- Mis à part les besoins alimentaires, réduire tous les autres achats (ex. : éviter les achats spontanés, évaluer les besoins réels, etc.)
- Réduire le gaspillage alimentaire à la maison (ex. : acheter en petites quantités, utiliser des restants pour préparer un nouveau plat de la semaine, regarder le contenu du frigo et du garde-manger avant d'acheter, etc.)
- Réutiliser plusieurs fois des objets jetables (ex. : sac en plastique, Ziploc, etc.)
- Donner une seconde vie à des objets (ex. : revendre ou donner, acheter usagé, réparer, etc.)
- Limiter l'achat d'objets jetables (ex. : bouteilles d'eau en plastique, gobelets en styromousse, etc.)
- Utiliser des produits lavables (ex. : couches lavables, mouchoirs lavables, produits d'hygiène féminine réutilisables, etc.)
- Prioriser l'achat en vrac (ex. : épiceries en vrac, stations de produits ménagers et nettoyants en vrac dans les pharmacies, etc.)
- Se tenir informé de l'actualité en lien avec la gestion des matières résiduelles
- Je ne sais pas
- Aucun
- Autre (Précisez)

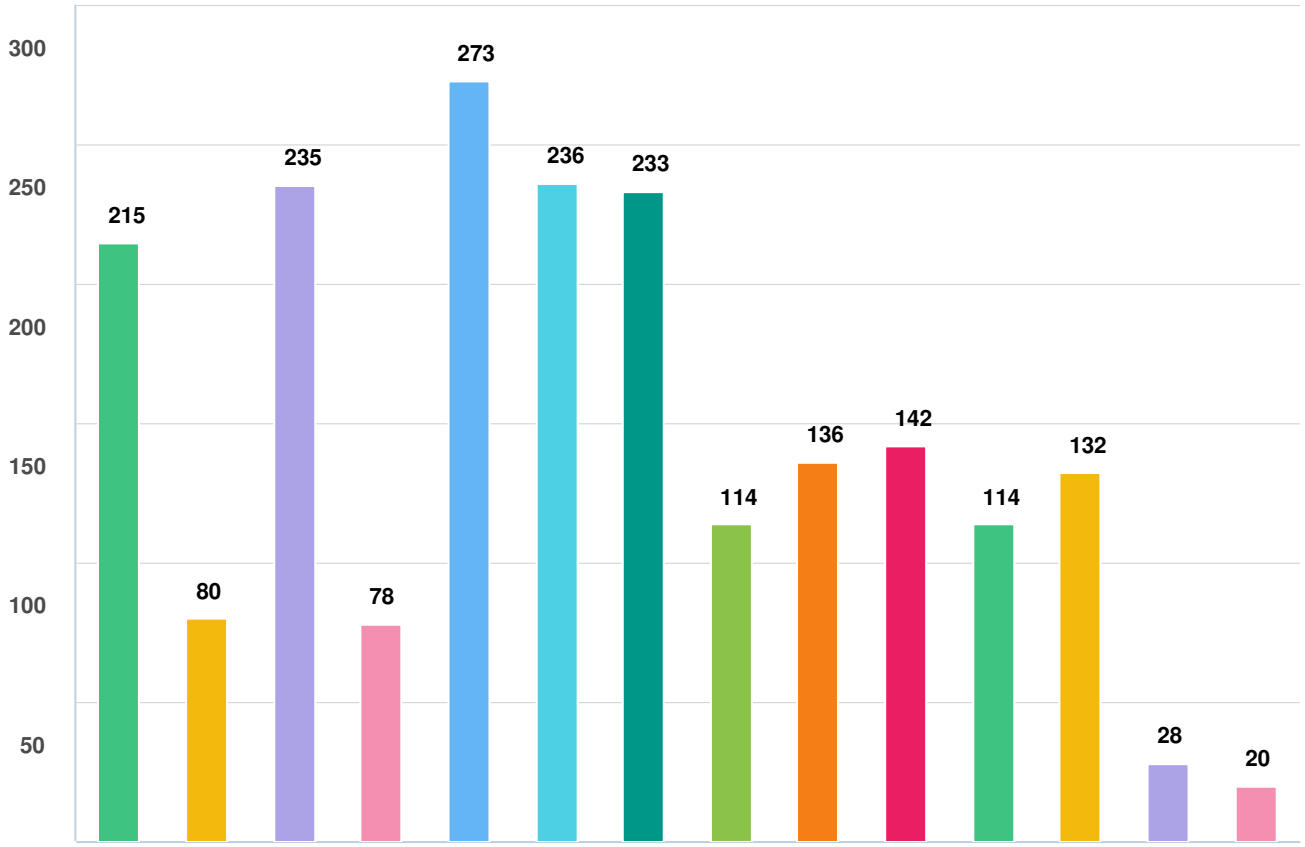
Q11 Selon vous, parmi les facteurs suivants, quels sont les trois plus motivants pour vous inciter à réduire la quantité des matières résiduelles générée par votre ménage ?



Options de questions

- Être tenu informé des objectifs et des résultats de réduction des matières traitées par votre municipalité (ex. : moyenne de x kg/hab./an)
- Constater une réduction des produits emballés, voire suremballés sur le territoire
- Avoir accès plus facilement à des commerces qui favorisent le vrac et limitent les emballages
- Effectuer une visite virtuelle du centre de tri des matières recyclables, de l'usine de biométhanisation et/ou de l'incinérateur
- Assister à des ateliers de réparation d'objets afin de les réutiliser et leur donner une deuxième vie
- Bénéficier d'une subvention pour l'achat d'articles lavables (ex. : couches lavables, produits d'hygiènes féminines réutilisables, mouchoirs lavables, papier de toilette lavable, etc.)
- Avoir accès à un outil en ligne qui répertorie les organismes de réemploi, les réparateurs et les entreprises qui favorisent la réduction à la source (ex. : épiceries en vrac)
- Profiter d'une subvention pour l'achat d'un composteur domestique
- Mettre en place un système d'utilisateur-payeur lorsqu'un ménage dépasse le plafond annuel de matières résiduelles générées
- Je ne sais pas
- Autre (Précisez)

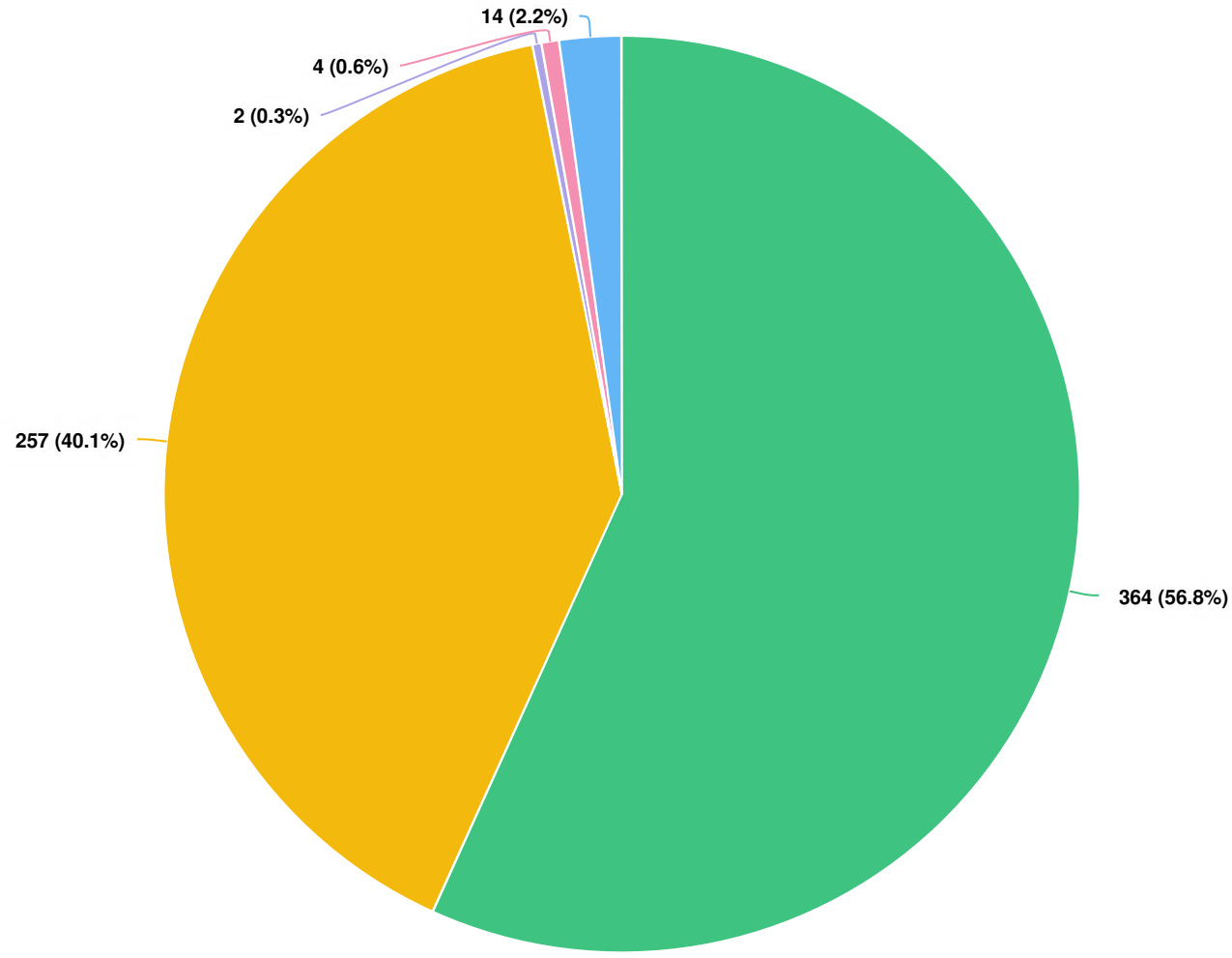
Q12 Parmi les actions suivantes, lesquelles seriez-vous prêt à tester sur une période de six mois ? Nous vous invitons à choisir des actions que vous ne pratiquez pas déjà.



Options de questions

- Disposer de plusieurs bacs pour séparer les déchets, les matières organiques, les matières recyclables et les résidus domestiques dangereux (ex. : piles, peintures, ampoules, batteries, etc.)
- Apporter les résidus domestiques dangereux à l'écocentre
- Apporter les matières recyclables (ex. : canettes, bouteilles de vin et de spiritueux, contenants de jus, lait en carton, etc.) dans un point de dépôt
- Réduire ses achats en ligne dans le but de produire moins d'emballage
- À prix équivalent et si l'occasion se présente, acheter des produits alimentaires sans emballage et/ou en vrac plutôt qu'emballés
- Utiliser les contenants réutilisables prêtés par le commerçant et lui rapporter après usage, selon le modèle de la consigne (ex. payer 1 $ au moment de l'emprunt et récupérer 1 $ lorsque le contenant est rapporté)
- Utiliser vos contenants réutilisables dans les épiceries et les restaurants qui le proposent, pour tout type d'aliments (ex. : viande, noix, fromage, etc.)
- Utiliser une application mobile pour vous guider dans vos achats selon les qualités écologiques d'un produit et/ou de son emballage (ex. : Yuka, etc.)
- Utiliser une application mobile pour vous guider dans le tri de vos matières résiduelles (ex. : Ça va où ? de Recyc-Québec)
- Utiliser une application mobile (ex. : FoodHero, FlashFood, etc.), payer à rabais les produits près de leur date d'expiration ou privilégier les fruits et légumes « moches » pour réduire le gaspillage alimentaire
- Obtenir un accompagnement pour tendre vers le zéro déchet, c'est-à-dire pour générer moins de matières résiduelles à la maison
- Participer à des ateliers de réparation d'objets
- Je ne sais pas
- Aucun

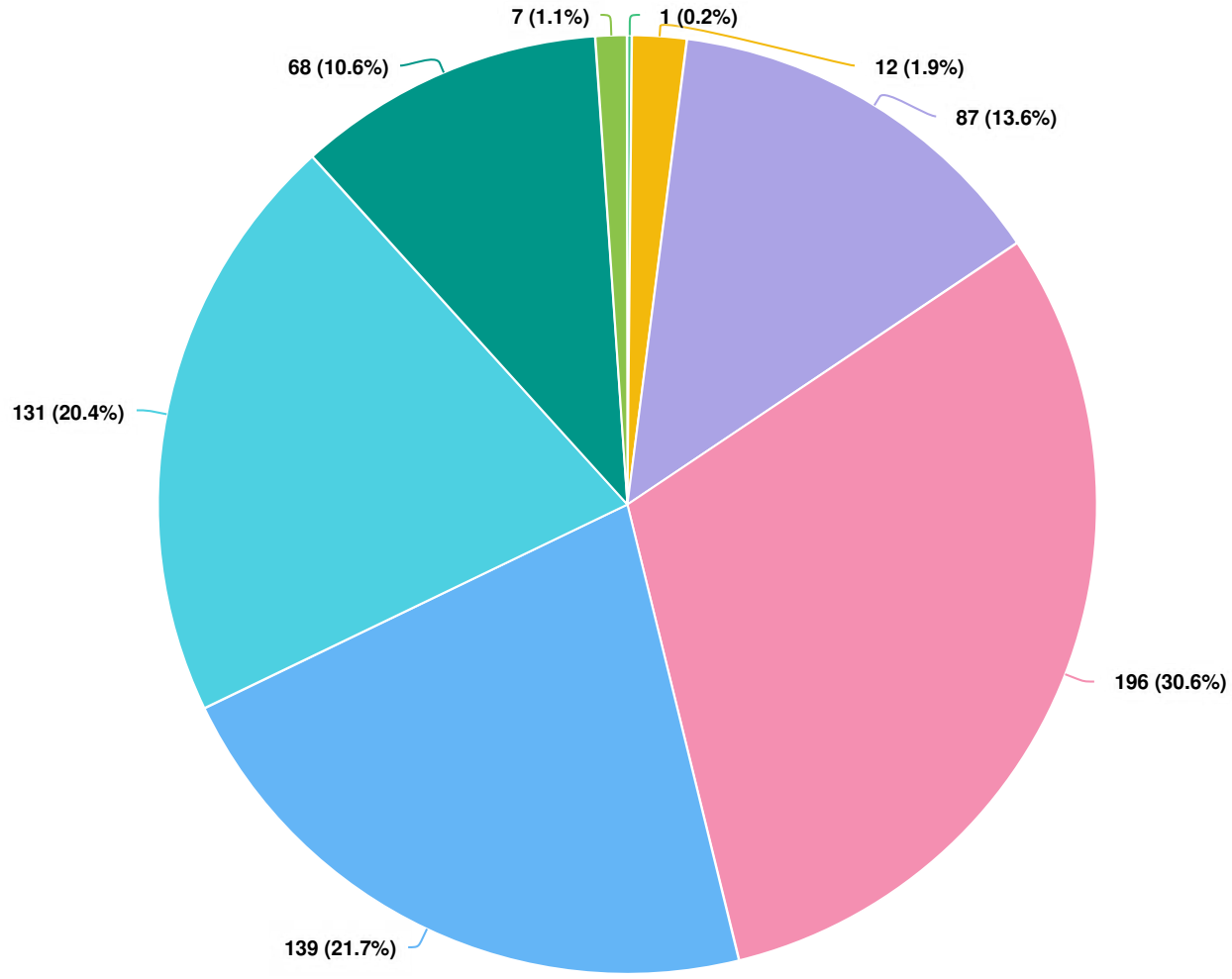
Q13 À quel genre vous identifiez-vous ?



Options de questions

Féminin Masculin Non-binaire Autre Je préfère ne pas répondre

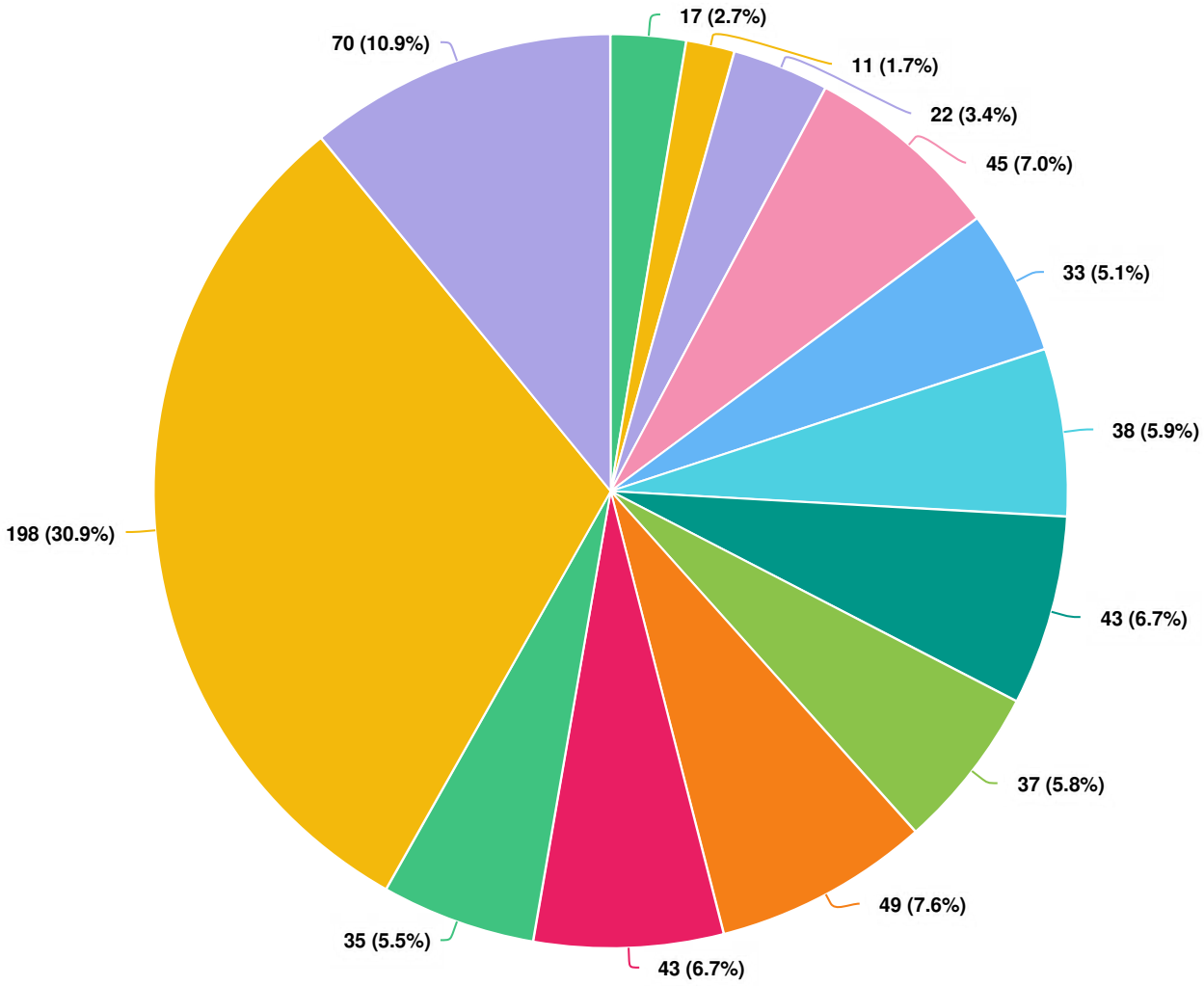
Q14 À quelle tranche d'âge appartenez-vous ?



Options de questions

- Moins de 18 ans
- 18-24 ans
- 25-34 ans
- 35-44 ans
- 45-54 ans
- 55-64 ans
- 65 ans ou plus
- Je préfère ne pas répondre

Q15 Quel est le revenu annuel de votre ménage, avant impôts, pour la dernière année ?



Options de questions

- Moins de 20 000 $
- 20 000 $ à moins de 30 000 $
- 30 000 $ à moins de 40 000 $
- 40 000 $ à moins de 50 000 $
- 50 000 $ à moins de 60 000 $
- 60 000 $ à moins de 70 000 $
- 70 000 $ à moins de 80 000 $
- 80 000 $ à moins de 90 000 $
- 90 000 $ à moins de 100 000 $
- 100 000 $ à moins de 110 000 $
- 110 000 $ à moins de 120 000 $
- 120 000 $ ou plus
- Je préfère ne pas répondre

ANNEXE 4 —
RÉSUMÉ DU PROJET DE PMGMR 2024-2031

CMQuébec
Gestion des matières résiduelles

RÉSUMÉ DU PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ

CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031





Novembre 2022

Table des matières

Le PMGMR, c'est quoi ?	03
Zoom sur la CMQuébec et le territoire métropolitain	04
Et nos matières résiduelles, dans tout ça ?	06
Le PMGMR 2024-2031 : vers une CMQuébec responsable	08
6 orientations et 32 mesures pour atteindre les objectifs d'ici 2031	10
Repensons la gestion de nos matières résiduelles	14

LE PMGMR, C'EST QUOI ?

PMGMR, c'est l'abréviation du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

Cette planification se déploie sur une durée de sept ans et est obligatoire à l'échelle métropolitaine selon la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). En plus d'aider à la prise de décision, elle :

- brosse un portrait des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) Rive-Nord;
- propose des solutions pour diminuer les matières résiduelles et mieux les gérer;
- contribue à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec, son plan d'action 2019-2024 et sa stratégie de valorisation de la matière organique.

Les mesures proposées dans le PMGMR vont en ce sens et alimentent également les plans de mise en œuvre des villes et municipalités régionales de comté (MRC) qui composent la CMQuébec. En effet, elles doivent proposer des actions concrètes reflétant les mesures du PMGMR, assurant ainsi une cohérence sur le territoire.

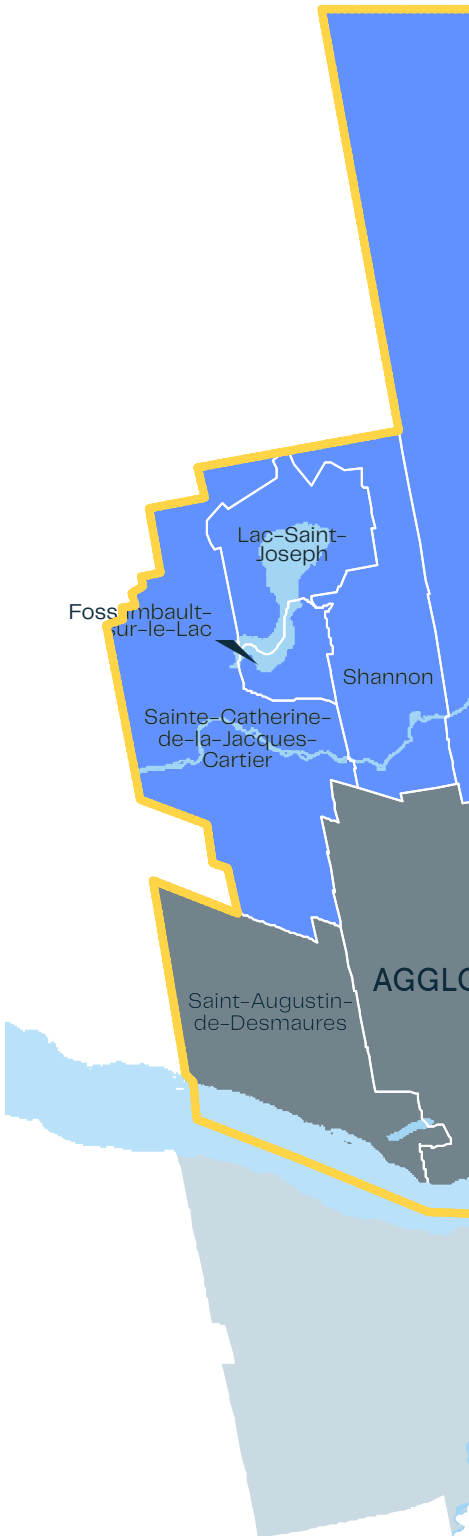
ZOOM SUR LA CMQUÉBEC ET LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

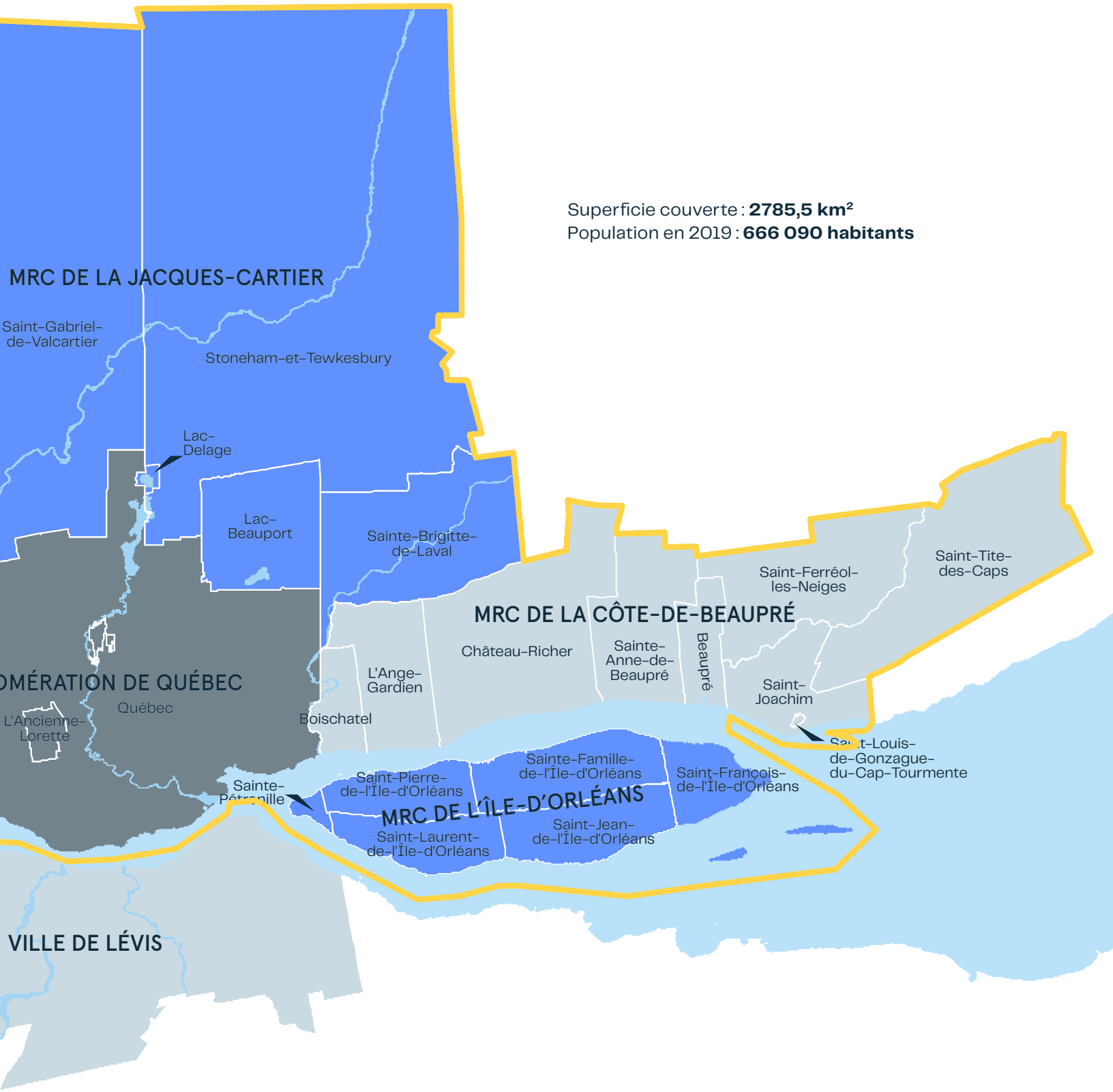
La CMQuébec est un organisme de planification, de coordination et de financement qui a pour mission de développer des milieux de vie durables en concertation avec les villes et les MRC du territoire. Elle intervient entre autres en aménagement du territoire, en environnement, en transport et mobilité durable ainsi qu'en gestion des matières résiduelles.

La CMQuébec a la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le PMGMR. Ce dernier s'applique aux vingt-sept municipalités comprises à l'intérieur des quatre grands territoires de la Rive-Nord suivants :

- L'Agglomération de Québec
- La MRC de La Côte-de-Beaupré
- La MRC de L'Île-d'Orléans
- La MRC de La Jacques-Cartier

La Ville de Lévis ne fait pas partie de la planification de la CMQuébec en gestion des matières résiduelles, et ce, en vertu de la LQE et de la Loi sur la CMQuébec.





Superficie couverte : **2785,5 km²**
Population en 2019 : **666 090 habitants**

ET NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES, DANS TOUT ÇA ?

En 2019, un total de 958 296 tonnes de matières résiduelles a été généré sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord[1]. De ce nombre, presque la moitié (451 427 tonnes) a été éliminée, c'est-à-dire jetée à la poubelle. Parmi les matières éliminées, 37,4 % étaient des matières organiques. Seulement 21,4 % étaient considérées comme déchets ultimes, soit non réutilisables, recyclables ou compostables !



19 689 tonnes
Résidus domestiques dangereux, encombrants, textiles et plastiques agricoles

4,4 %

74 417 tonnes
Matières recyclables

16,5 %

92 091 tonnes
Résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition

20,4 %

168 675 tonnes
Matières organiques

37,4 %

96 556 tonnes
Déchets ultimes

21,4 %
Résidus non réutilisables, non recyclables et non compostables

[1] Territoire de la CMQuébec Rive-Nord :
Englobe le secteur résidentiel, les institutions, commerces et industries ainsi que la construction, rénovation et démolition.



Mise en valeur :

Correspond aux matières résiduelles détournées de l'élimination. Les matières résiduelles ont soit été réduites à la source, réemployées, recyclées ou valorisées.

Constats

La grande quantité de **matières résiduelles éliminées** en 2019, soit 451 427 tonnes, témoigne d'un important gaspillage des ressources et d'un énorme potentiel de mise en valeur.

Le **secteur des institutions, commerces et industries** (ICI) a généré 318 520 tonnes de matières résiduelles. De cette quantité, seulement 36 % des matières résiduelles ont été mises en valeur. Ce sont majoritairement les matières recyclables, dont le papier et le carton, qui sont le plus éliminées.

Le **secteur de la construction, rénovation et démolition** (CRD) génère la plus grande quantité de matières résiduelles. À lui seul, il représente 372 789 tonnes. Il réussit à mettre en valeur 75 % d'entre elles. Toutefois, des efforts de tri à la source sont à faire, notamment pour le bois, la brique, le béton, l'asphalte et la pierre, qui sont facilement recyclables et réemployables.

Le **secteur résidentiel** (résidences unifamiliales, immeubles multilogements et population) a généré 266 987 tonnes de matières résiduelles. Sur l'ensemble des matières jetées à la poubelle, 59 % sont des matières organiques, dont la majorité sont des résidus alimentaires et des boues.



LE PMGMR 2024-2031 : VERS UNE CMQUÉBEC RESPONSABLE

Nous croyons qu'en appliquant quotidiennement la réduction à la source et en gérant adéquatement nos matières résiduelles, nous réussirons à réduire significativement la quantité de matières éliminées. Cependant, pour y arriver, nous devons travailler tous ensemble. Nous souhaitons nous démarquer par notre innovation et mettre en place des processus exemplaires, comme l'économie circulaire, afin de devenir un territoire performant et inspirant à l'échelle du Québec.

7 OBJECTIFS AMBITIEUX



Le principal objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement provincial est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime, c'est-à-dire tout déchet qui ne peut être réutilisé, recyclé ou valorisé. Dans le projet de PMGMR 2024-2031, la CMQuébec Rive-Nord en fait de même, sachant que d'importants efforts doivent être entrepris à court terme.



Le projet de PMGMR 2024-2031 vise l'atteinte de **sept objectifs spécifiques ambitieux**, selon les catégories de matières résiduelles générées :

1.

Réduire à 423 kg/habitant/an ou moins la quantité de matières éliminées

2.

Recycler 76 % des matières recyclables (papier, carton, verre, plastique et métal)

3.

Recycler 81 % des matières organiques (résidus alimentaires, résidus verts, boues et autres résidus compostables)

4.

Mettre en valeur 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition

5.

Mettre en valeur 44 % des résidus domestiques dangereux ne faisant pas partie des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP)

6.

Mettre en valeur 79 % des résidus encombrants

7.

Mettre en valeur 49 % des textiles

6 ORIENTATIONS ET 32 MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'ICI 2031

Pour atteindre les objectifs à l'horizon 2031, six orientations ont été proposées. Pour chacune de ces orientations, des mesures ont été identifiées comme étant prioritaires pour le territoire. Le projet de planification 2024-2031 regroupe un total de 32 mesures. En voici quelques-unes :

Orientation 1

Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles

Mesure 1 : Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles.

Une étude permettant d'identifier les habitudes et les comportements de la population et des institutions, commerces et industries (ICI) sur la gestion de leurs matières résiduelles servira d'intrant pour mieux orienter les activités d'information et de sensibilisation.

Mesure 4 : Accompagner la population, les institutions, commerces et industries (ICI) ainsi que les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et de la démolition (CRD) dans la mise en place des meilleures pratiques dans le domaine de la CRD.

Elle vise à mieux encadrer la gestion des résidus du milieu de la construction, la rénovation et de la démolition (CRD), notamment en élaborant des outils adaptés pour accompagner les entrepreneurs à ce sujet.

Orientation 2

Lutter contre le gaspillage des ressources

Mesure 7 : Mettre en place des solutions de rechange aux produits à usage unique.

Une stratégie concertée de réduction des plastiques à usage unique sera élaborée et mise en œuvre au cours des prochaines années.

Mesure 9 : Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi.

La création d'une ou plusieurs ressourceries ou encore l'implantation d'une collecte ou d'un emplacement dédié au réemploi dans les écocentres sont des exemples de mesures incitatives qui pourraient être déployées afin d'encourager le réemploi.

Orientation 3

Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération

Mesure 13 : Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques pour le résidentiel et les institutions, commerces et industries (ICI) sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec et mettre en place des mesures incitatives.

Mesure 15 : Optimiser l'accès, les services et diversifier les types de matières admises aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire.

Cette mesure vise à élargir l'accessibilité aux écocentres et aux points de dépôt pour disposer des diverses matières non acceptées dans les collectes municipales, en plus d'assurer une bonne répartition des installations sur le territoire pour optimiser les services.

Orientation 4

Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables

Mesure 20 : Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source.

Pour favoriser la consommation responsable et éviter la surconsommation, des mesures incitatives pour encourager les lieux qui favorisent la réparation des objets sont dans les plans.

Mesure 22 : Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des institutions, commerces et industries (ICI) et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles.

La publication sur les divers médias de communication et la mise en valeur des meilleures pratiques réalisées sur le territoire permettront d'encourager d'autres organisations, entreprises et municipalités à emboiter le pas vers des pratiques plus responsables.



Orientation 5

Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en gestion des matières résiduelles (GMR) afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles

Mesure 23 : Mettre à jour les plans de mise en œuvre et assurer un suivi annuel.

Les plans de mise en œuvre des MRC, qui découlent du PMGMR, permettent d'assurer un suivi des objectifs, des actions et des échéanciers des composantes. Ce suivi garantit également une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Mesure 24 : Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques.

Cette mesure vise à travailler conjointement avec le futur réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles dans le but de développer une stratégie en approvisionnement responsable par secteur d'activité, notamment pour les institutions, commerces et industries (ICI).

Orientation 6

Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

Mesure 27 : Identifier les opportunités de maillage et les débouchés pour favoriser l'économie circulaire.

Un recensement des entreprises et des secteurs économiques pourrait être développé afin de cibler les opportunités et identifier les maillages possibles sur le territoire.

Mesure 29 : Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec.

Pour être en mesure de récupérer davantage le bois généré et le mettre en valeur, les modèles de recycleries, de quincailleries de réemploi et toutes autres initiatives pour favoriser le réemploi des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD), plus particulièrement le bois, est envisagé.



REPENSONS LA GESTION DE NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans le cadre de la démarche de consultation publique portant sur le projet de PMGMR 2024-2031 révisé de la CMQuébec Rive-Nord, les citoyennes et citoyens ainsi que les organisations et entreprises du territoire sont invités à prendre part aux différentes activités prévues pour s'informer et mieux comprendre le projet, s'exprimer sur ce qui est proposé et découvrir les façons de s'impliquer pour diminuer et mieux gérer les matières résiduelles.

S'informer

Afin que vous puissiez prendre connaissance du projet dans ses grandes lignes, la CMQuébec tiendra une séance d'information en ligne (virtuel) le **mardi 29 novembre prochain, de 19 h à 21 h 30**, à laquelle vous êtes toutes et tous convié·e·s.

Pour y assister, vous devez vous inscrire à la séance d'information sur la plateforme de participation citoyenne **Bâtir ensemble**. Vous recevrez, par la suite, un courriel de confirmation de votre inscription, ainsi que le lien pour accéder à la séance.

Cette séance vise à expliquer les grandes lignes du projet de PMGMR 2024-2031, c'est-à-dire le cadre légal dans lequel il s'inscrit, la démarche prévue, la vision, les orientations et les objectifs du projet de PMGMR, le portrait du territoire en matière de gestion des matières résiduelles, les mesures proposées, ainsi que l'échéancier de réalisation et le cadre financier.

On y rappellera également la procédure à suivre pour déposer un mémoire et pour le présenter. Des experts pourront répondre à vos questions sur le projet présenté.

Pour vous préparer à cette séance, vous trouverez toute la documentation en lien avec le projet et ses grandes étapes sur notre plateforme de participation citoyenne **Bâtir ensemble**.

→ Je m'inscris à la séance d'information



S'exprimer

Organismes et entreprises du territoire

Trois ateliers d'échanges en ligne (virtuel), ouverts aux institutions, commerces et industries (ICI) et au secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD et aux municipalités), sont prévus aux dates suivantes :

- Le 6 décembre 2022, 9 h 30 à 11 h 30 : ICI
- Le 6 décembre 2022, 13 h à 15 h : Municipalités
- Le 7 décembre 2022, 13 h à 15 h : CRD

Les ICI, CRD et municipalités sont invités à participer aux ateliers en s'inscrivant directement sur la plateforme de participation citoyenne **Bâtir ensemble**. Vous recevrez, par la suite, un courriel de confirmation de votre inscription, ainsi que le lien pour accéder à la séance.

→ Je m'inscris à l'atelier | ICI

→ Je m'inscris à l'atelier | Municipalités

→ Je m'inscris à l'atelier | CRD

Citoyens, organismes et entreprises du territoire

Un questionnaire en ligne destiné aux citoyen·ne·s sera accessible du 7 décembre 2022 au 7 février 2023 via la plateforme **Bâtir ensemble*** afin de vous exprimer sur le projet.

De plus, cinq séances consultatives, ouvertes aux citoyen·ne·s, organismes et entreprises du territoire sont prévues dans les différentes composantes de la CMQuébec Rive-Nord, soit :

- La MRC de La Jacques-Cartier :
  Le 28 février 2023, 19 h à 22 h
- L'Agglomération de Québec :
  Le 2 mars 2023, 13 h à 16 h et 19 h à 22 h
- La MRC de La Côte-de-Beaupré :
  Le 13 mars 2023, 19 h à 22 h
- La MRC de L'Île-d'Orléans :
  Le 14 mars 2023, 19 h à 22 h

Il vous sera possible d'exprimer votre opinion sur le projet de PMGMR de différentes manières, soit :

1. En déposant un mémoire écrit et en le présentant oralement
2. En déposant un mémoire écrit sans le présenter
3. En exprimant verbalement votre opinion sans déposer de mémoire

Des outils de consultation en ligne sont aussi à votre portée sur notre plateforme de participation citoyenne **Bâtir ensemble**.

Dépôt des mémoires

En ligne sur Bâtir ensemble :

https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles

Par courriel :

PMGMR@cmquebec.qc.ca

Par la poste :

Communauté métropolitaine de Québec
Édifice Le Delta 3
2875, boul. Laurier
10e étage, bureau D3-1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Nous avons hâte de vous entendre!

Dates à retenir



Communauté métropolitaine de Québec

RÉSUMÉ DU PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ

CMQuébec (Rive-Nord)
2024-2031

ANNEXE 5 —
LISTE DES COMMENTAIRES ET DES MÉMOIRES DÉPOSÉS

N Commentaire (C) ou Mémoire (M)	Citoyen(ne) ou Organisme	Nom	Prénom	Nom de l'entreprise ou de l'organisme
C1, 2, 5, 10	Citoyen(ne)	Confidentiel	Confidentiel	s.o.
C3	Organisme	Pronovost	Francis	Ecobâtiment
C4	Organisme	Busque	Karen	AmiEs de la Terre (ATQ)
C6	Citoyenne	Fontaine	Alisson	s.o.
C7	Citoyen	Dubois	Gabriel	s.o.
C8	Citoyen	Crête	Paul	s.o.
C9	Citoyen	Cadoret	Anthony	s.o.
C11	Organisme	Desrosiers	Chantal	Entraide diabétique du Québec
C12	Citoyen	Breton	Mathieu	s.o.
C13	Organisme	Blouin	George	Synchro Immobilier
C14	Organisme	Racicot	Pierre	VRIC
C15	Organisme	Gauthier	Francis	AgriRécup
C16	Citoyen	Gaudreau	Julien	s.o.
C17	Organisme	Côté	Élaine	Moisson Québec
C18	Organisme	Simard	Renaud	Galeries de la Capitale
M1	Citoyenne	Fontaine	Alisson	s.o.
M2	Organisme	Desgagnés	Jean-Yves	Mouvement Zéro déchet
M3	Organisme	Vézina	Martin	Association des restaurateurs du Québec (ARQ)

N Commentaire (C) ou Mémoire (M)	Citoyen(ne) ou Organisme	Nom	Prénom	Nom de l'entreprise ou de l'organisme
M4	Organisme	Busque	Karen	AmiEs de la Terre (ATQ)
M5	Organisme	Murati	Claire	Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale nationale (RGF-CN)
M6	Organisme	Régimbal	Daniel	Entraide Agapê
M7	Organisme	Roberge	Audrey	Coop Carbone
M8	Organisme	Caron	Dany	Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)
M9	Organisme	Paradis	Annie-Pier	Union des producteurs agricoles Capitale-Nationale–Côte-Nord (UPA)
M10	Organisme	Coulombe	Olivier	Craque-Bitume
M11	Organisme	Guillemette	Mathieu	Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
M12	Organisme	Côté	Amélie	Équiterre
M13	Organisme	Voyer	Caroline	Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) et son Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER)
M14	Organisme	Jacques-Côté	Ariane	Nourrir ensemble
M15	Organisme	Genest	Barbara	Québec'ERE
M16	Organisme	Fournier	Juliette	CRE-Capitale-Nationale (CRE-CN)

ANNEXE 6 —
LISTE DES PRÉSENCES AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES

Ateliers d'échange

Atelier d'échange avec le secteur ICI — 6 décembre 2022

Prénom et nom	MRC/Municipalité/Entreprise/Organisation
Anne Lachance	Le Relais des pins
Ariane Jacques-Côté	Nourrir ensemble
Barbara Genest	Québec'ERE
Doreen Perreault	Commission scolaire de la Capitale
Flavie Ressiot	Caisse populaire Desjardins
Juliette Fournier	CRE Capitale-Nationale
Karen Busque	AmiEs de la Terre Québec
Martine Lanoie	MELCC
Mathieu Commerçon	Recyclage Vanier
Olivier Coulombe	Craque-Bitume
Philippe Charest-Gélinas	Port de Québec
Solène April	Cassis Monna & Filles
Valérie Babin	Sauve ta bouffe
Yves Servais	Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ)
Marie-Andrée Saint-Pierre	MRC de La Côte-de-Beaupré
Émilie Forget	MRC de La Jacques-Cartier
Audrey Guillemette-Lacasse	MRC de L'Île-d'Orléans
Mathieu Fournier	Ville de Québec
Axelle Dudouet	Ville de Québec
Marie-Christine Alarie	CMQuébec
Véronique Jampierre	CMQuébec
Charles-Éric Bernier	CMQuébec

Atelier d'échange avec le milieu municipal — 6 décembre 2022

Prénom et nom	MRC/Municipalité/Entreprise/Organisation
Anthony Coulon	Municipalité du Lac-Beauport
François Brousseau	Ville de Stoneham
Nathalie Noel	Ville de Stoneham
Heidi Lafrance	Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
Marc-Olivier Labrie	Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval
Patrick Pelletier	Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval
Daniel Boudreault	Municipalité de Boischatel
Gabriel Morin	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Jean Lapointe	Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
Jean-Pierre Turcotte	Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
Marco Langlois	Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Michelle Moisan	Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
Nicolas Saint-Gelais	Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Claude Archambault	Municipalité de Sainte-Pétronille-de-l'Île-d'Orléans
Mathieu Fournier	Ville de Québec
Audrey Guillemette-Lacasse	MRC de L'Île-d'Orléans
Marie-Andrée Saint-Pierre	MRC de La Côte-de-Beaupré
Steve Otis	MRC de La Jacques-Cartier
Émilie Forget	MRC de La Jacques-Cartier
Marie-Christine Alarie	CMQuébec
Charles-Éric Bernier	CMQuébec
Véronique Jampierre	CMQuébec

Atelier d'échange avec le secteur CRD — 7 décembre 2022

Prénom et nom	MRC/Municipalité/Entreprise/Organisation
George Blouin	Synchro Immobilier
Francis Pronovost	Écobâtiment
Renaud Gagné	Pomerleau
Axelle Dudouet	Ville de Québec
Audrey Guillemette-Lacasse	MRC de L'Île-d'Orléans
Marie-Andrée Saint-Pierre	MRC de La Côte-de-Beaupré
Émilie Forget	MRC de La Jacques-Cartier
Marie-Christine Alarie	CMQuébec
Véronique Jampierre	CMQuébec

Séances de consultations publiques

Séance de consultation à la MRC de La Jacques-Cartier — 28 février 2023

Prénom et nom	Citoyen/Organisation	Virtuel/présentiel
Breton	CMQuébec	Virtuel
Gauthier	Citoyen	Virtuel
Isabelle Vaillancourt	CMQuébec	Virtuel
Alexandre Turgeon	Commissaire	Virtuel
Steve Otis	MRC de La Jacques-Cartier	Virtuel
Iphone	Citoyen	Virtuel
Tati et Rom	Citoyen	Virtuel
David Loranger-King	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	Virtuel
Martin Vézina (ARQ)	Association des restaurateurs du Québec	Virtuel
AA	Citoyen	Virtuel
Hugues Philippin	Association des restaurateurs du Québec	Virtuel
Audrey Moffett	Citoyen	Virtuel

Séance de consultation dans l'Agglomération de Québec — 2 mars 2023 de 13 h à 16 h

Prénom et nom	Citoyen/Organisation	Virtuel/présentiel
Vincent	Citoyen	Virtuel
Monica Breton	CMQuébec	Virtuel
Valérie Martel	Citoyenne	Virtuel
Richard Legendre	Citoyen	Virtuel
Jessica Ruel-	Attachée politique de Sol Zanetti	Virtuel
Isabelle Vaillancourt	CMQuébec	Virtuel
Gabriel Morin	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Virtuel
iPad de Richard	Citoyen	Virtuel
Alizée Cauchon	Équiterre	Virtuel
Guy Rivard	AIM Écocentre	Présentiel
Valérie Babin	AmiEs de la Terre Québec	Présentiel
Karen Busque	AmiEs de la Terre Québec	Présentiel
Jackie Smith	Élue pour la Ville de Québec	Présentiel
Daniel Régimbal	Entraide Agapè	Présentiel
Guillaume Blanchet	Atelier la Patente	Présentiel
Axelle Dudouet	Ville de Québec	Présentiel
Micheal Parrich	Comité citoyen de Saint-Sauveur	Présentiel
Elisabeth Routhier	La remise culturelle	Présentiel
Geneviève Beaubien	Entraide Agapè	Présentiel
Anne-Valérie Lemieux-Breton	RGF-CN	Présentiel
Claire Murati	RGF-CN	Présentiel
Luc Légaré	Citoyen	Présentiel
Liane-Clarisse Mouchon	Comité citoyen Maizeret	Présentiel
Louis Guillemette	Craque-Bitume	Présentiel
Réal Caron	AmiEs de la Terre	Présentiel
Audrey Roberge	Coop Carbone	Présentiel
Andres Mercado-Salomon	Organisme	Présentiel
Mathieu Fournier	Ville de Québec	Présentiel
Richard Parent	Organisme	Présentiel
Olivier Coulombe	Craque-Bitume	Présentiel

Séance de consultation dans l'Agglomération de Québec — 2 mars 2023 de 19 h à 22 h

Prénom et nom	Citoyen/Organisation	Virtuel/présentiel
Audrey Moffett	Citoyenne	Virtuel
Rosalie	Citoyenne	Virtuel
Paul Crête	Citoyen	Virtuel
Michel Lagacé	Citoyen	Virtuel
Marcel Paré	Citoyen	Virtuel
Yannick LeBrasseur	Citoyen	Virtuel
Frédéric Lewis	CMQuébec	Virtuel
Audrey Guillemette-Lacasse	MRC de L'Île-d'Orléans	Virtuel
Richard Legendre	Citoyen	Virtuel
micheledumasparadis	Citoyenne	Virtuel
S.Tremblay	Citoyen	Virtuel
Ramirez	Citoyen	Virtuel
Turgeon	Commissaire	Virtuel
Mathieu Goulet	Mouvement pour une ville zéro déchet	Présentiel
Jean-Yves Desgagnés	Mouvement pour une ville zéro déchet	Présentiel
Axelle Dudouet	Ville de Québec	Présentiel
Réal Caron	Mouvement pour une ville zéro déchet	Présentiel
Mathieu Fournier	Ville de Québec	Présentiel

Séance de consultation dans la MRC de La Côte-de-Beaupré — 13 mars 2023

Prénom et nom	Citoyen/Organisation	Virtuel/présentiel
Claude	Citoyen	Virtuel
Audrey Moffett	Citoyenne	Virtuel
prenaud	Citoyen	Virtuel
Gauthier	Citoyen	Virtuel
S.Tremblay	Citoyen	Virtuel
Stéphane Racine	Citoyen	Virtuel
Breton	CMQuébec	Virtuel
frederique	Citoyenne	Virtuel
Martin Gauthier	Citoyen	Virtuel
Mélanie Royer-Couture	Mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges	Virtuel
iPhone	Citoyen	Virtuel
Caroline Voyer	RQFE	Virtuel
Juliette Fournier	CRE-CN	Virtuel
Alisson Fontaine	Citoyenne	Virtuel
Audrey Guillemette-Lacasse	MRC de L'Île-d'Orléans	Virtuel
Audrey G-L	MRC de L'Île-d'Orléans	Virtuel
Benoît Bouchard	Maire de Boischatel	Présentiel
Marie Langevin	Maire de Saint-Joachim	Présentiel
Majella Pichette	Maire de Saint-Tite-des-Caps	Présentiel
Serge Simard	Citoyen	Présentiel
Michel Auger	Citoyen	Présentiel
Normand Duclos	Citoyen	Présentiel
Jacques Bouchard	Maire de Sainte-Anne-de-Beaupré	Présentiel
Jean-François Guillot	MRC de La Côte-de-Beaupré	Présentiel
Béatrice Pauly	MRC de La Côte-de-Beaupré	Présentiel
Andres Mercado	VRIC	Présentiel
Pierre Racicot	VRIC	Présentiel
Mahamadou Sissoko	VRIC	Présentiel
André Laliberté	VRIC	Présentiel
Marie-Andrée St-Pierre	MRC de La Côte-de-Beaupré	Présentiel

Séance de consultation dans la MRC de L'Île-d'Orléans — 14 mars 2023

Prénom et nom	Citoyen/Organisation	Virtuel/présentiel
Agaudreau	Entraide diabétique	Virtuel
viviana	Citoyenne	Virtuel
Marie-Andrée St-Pierre	MRC de La Côte-de-Beaupré	Virtuel
S.Tremblay	Citoyen	Virtuel
Orane Wells	Citoyenne	Virtuel
iPad de Lise Viens	Citoyenne	Virtuel
Marjolaine	Citoyenne	Virtuel
Breton	CMQuébec	Virtuel
Audrey Guillemette-Lacasse	MRC de L'Île-d'Orléans	Présentiel
Sylvie Beaulieu	Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
Marc Cochrane	Journal Autour de l'Île	Présentiel
Lauréanne Dion	Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
Normand Gagnon	Citoyen	Présentiel
Jean Lapointe	Maire de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
Annie-Pier Paradis	UPA	Présentiel
Dominique Labbé	Citoyenne	Présentiel
Chantale Cormier	MRC de L'Île-d'Orléans	Présentiel
Véronique Mathieu	Conseillère municipale de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
Claude Archambault	Conseiller municipal de la municipalité de Sainte-Pétronille-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
Bruno Simard	Organisation	Présentiel
Jean Côté	Maire de Sainte-Pétronille-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
Marco Langlois	Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
Sylvie Deblois	Organisation	Présentiel
Jean-Pierre Turcotte	Maire de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
Sylvain Bergeron	Maire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Présentiel
France Blouin	Citoyenne	Présentiel
Dominique Loiselle	Citoyenne	Présentiel
Flavie Ressiot	Organisation	Présentiel